

SUPPLÉMENT EN V.O.



Les maladies cachées de J. F. Kennedy

ROUTIERS

Rudes négociations avec les patrons p. 6

RETRAITES

EDF et GDF cherchent de 60 à 70 milliards p. 7

SUPPLÉMENT

Le Monde ARGENT

Les avantages fiscaux de la forêt en France

PROCHE-ORIENT

Les point de vue de Théo Klein et d'Ouri Avnery p. 12 nos informations p. 4

NIGERIA

Emeutes religieuses à Abuja p. 5

AFGHANISTAN

Le retour massif de l'opium p. 5

CARIES DENTAIRES

Ce n'est pas une fatalité p. 19

AUTOMOBILE

Ford à hydrogène p. 18



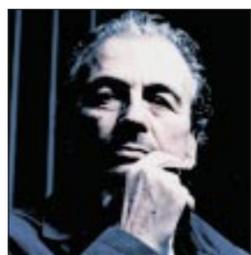
PATRIMOINE

La belle histoire d'un château picard p. 21

International.....	2	Abonnements.....	16
France.....	6	Aujourd'hui.....	17
Société.....	8	Météorologie.....	20
Horizons.....	10	Jeux.....	20
Entreprises.....	15	Culture.....	21
Carnet.....	16	Radio-Télévision.....	25

PORTRAIT

Nolot, la vie à la marge



JACQUES NOLOT fut ami de Roland Barthes et gigo, scénariste de Téchiné et comédien pour Ozon. Il vient de réaliser *La Chatte à deux têtes*. Lire page 24

Crédit lyonnais : l'Etat vend ses parts aux enchères

A LA SURPRISE générale, le ministre de l'économie et des finances a annoncé, vendredi 22 novembre au soir, qu'il mettait aux enchères la participation de 10,9 % que l'Etat détient dans le Crédit lyonnais. Celle-ci vaut environ 1,4 milliard d'euros. Une procédure exceptionnellement rapide a été instaurée : les candidats devaient déposer leur offre dès samedi 15 heures. Si besoin est, un second tour sera organisé dimanche après-midi. Le ou les acheteurs seront connus dimanche soir 24 novembre, et la vente sera effective lundi 14 heures. Cette décision intervient alors que le Crédit lyonnais et le Crédit agricole - qui en détient 10,5 % - ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Les AGF (filiale de l'allemand Allianz) feront une offre. Le Crédit agricole aussi. La Société générale devrait être intéressée, et BNP Paribas pourrait l'être. Cette annonce inattendue laisse présager une recomposition du paysage bancaire. Le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, semble avoir été mis devant le fait accompli.



▶ Deux jours pour céder au plus offrant 10,9 % du capital

▶ Crédit agricole et AGF intéressés, peut-être aussi Société générale et BNP Paribas

▶ La participation de l'Etat vaut plus de 1,4 milliard d'euros

▶ Le paysage bancaire bouleversé

Lire page 15



MacArthur sauve la Route du rhum

LA JEUNE navigatrice britannique Ellen MacArthur a été la première à rallier, samedi 23 novembre, Pointe-à-Pitre, terme de la Route du rhum. Sur *Kingfisher*, son monocoque de 16,28 mètres, elle a amélioré le record de cette traversée de l'Atlantique en solitaire et devancé les rares multicoques rescapés d'une course marquée par une série de casses.

Lire page 17 et notre éditorial page 14

Affaire de la Josacine, contre-enquête

A LA VEILLE de l'examen, lundi 25 novembre, de la requête en révision de Jean-Marc Deperrois (photo), condamné en 1997 à vingt ans de réclusion, *Le Monde* publie une minutieuse contre-enquête sur l'affaire de la Josacine, où la petite Emilie Tanay, 9 ans, a perdu la vie le 11 juin 1994. Une série d'écoutes, qui n'a jamais été exploitée, éclaire d'un jour nouveau les relations de Jean-Michel Tocqueville, qui hébergeait la petite fille, avec celui qui a apporté le flacon empoisonné à l'hôpital. *Le Monde* a sollicité leurs témoignages.



▶ Examen lundi de la requête en révision

▶ Ce qui a été ignoré lors du procès

▶ Révélation sur de troublantes écoutes téléphoniques

Lire pages 8 et 9

Devenez millionnaire au Loto... pour travailler plus !

ÇA JOUE, la France, ça joue ! Ça espère, ça fantasme, et ça rêve ! Dieu que ça peut rêver, la France ! s'étonne même le patron du café-tabac Le Week-End. A quoi ? Mais voyons, à la fortune ! La vraie, la colossale, l'incommensurable, celle qui fait sortir les calculettes, compter en bons vieux milliards (de centimes) et vous donne le tournis. Et ça, le cafetier du 5^e arrondissement en est sûr : « C'est très mauvais signe. » Allons, patron, les mines alignées devant votre caisse ne paraissent point chagrines ! « Croyez-en mon expérience : une France qui place son espérance dans le Loto est une France sur le déclin, qui broie du noir, fantasme, vacille. » Enfin ! soupire-t-il en pronostiquant au Loto de ce 22 novembre un record historique de participation, vu l'afflux de joueurs devant sa caisse, il paraît que les pays nordiques sont encore plus accros... alors !

Alors on a voulu vérifier l'humeur de nos joueurs. Flippés ? Passifs ? Démotivés ? Vous plaisantez ! Pas un, entre 19 heures et 20 heures, qui, à l'idée d'un gain possible de 25 millions d'euros, ait prononcé les mots de retraite, villégiature ou vacances éternelles. Mais, certes, nous n'avons pas interrogé les trois lauréats, qui ont gagné chacun 8,5 millions d'euros... mais en tout cas, dans ce café du Quartier latin, aucun n'a parlé

croisière, farniente, doigts de pieds en éventail. Au contraire ! Voyez Ivan, le Croate, qui, après s'être acheté un logement à Paris, créerait très vite « une entreprise d'électricien ». Ecoutez Philibert, à deux doigts de lancer une affaire de vente d'œuvres d'art, qui changerait illico sa petite boutique pour une grosse surface et gagnerait ainsi « de nombreuses années » sur un projet qu'en aucune manière il ne songerait à abandonner. Et puis Bruno, si fier de sa petite amie Claire, qui prépare l'agrégation de lettres et à qui, s'il gagnait, il achèterait « une école ». Et puis encore Alain, qui ne joue que dans l'idée de « travailler à mon compte. Ouvrir mon propre restau ! » Comme Vicken, le graphiste, qui pourrait enfin travailler sans angoisse et, puisqu'il est aussi chanteur, se ferait accompagner sur scène par « un orchestre symphonique ; pourquoi voir petit ? ».

Ils travailleraient, ces Français milliardaires. Ils travailleraient plus libres, plus cools, plus joyeux. Ils gâteraient leur famille, achèteraient maisons et Aston-Martin, donneraient pour la recherche. Mais ils resteraient lucides : « aucun magot, affirme un pâtissier, ne vaut un bon boulot ! »

Annick Cojean

ANALYSE

Le grand spectacle des artistes

SUR LA FAÇADE du Centre Pompidou, une bâche porte, démesurément agrandie, la reproduction d'un autoportrait de Beckmann. Ainsi le Centre annonce-t-il la rétrospective qu'il consacre enfin à ce peintre allemand. Mais de quelle manière ? L'autoportrait choisi montre un colosse sévère, tout de noir vêtu, la chevelure rase, le regard menaçant. Aggravé par les dimensions du calicot, l'effet est sans équivoque : Beckmann serait un artiste autoritaire, probablement violent. Autrement dit, un bourgeois allemand et militariste. Quel passant se douterait que cette œuvre n'est qu'une variation dans une longue série d'autoportraits déguisés et allégoriques, où le

peintre s'est représenté, selon les époques et les circonstances, en clown, en musicien, en acrobate, en homme du monde et en proscri- t désespéré ? Lequel soupçonnera ce que cette toile a d'ironique ? Et qu'il ne faut pas s'en tenir au premier degré de l'image ?

Au Musée du Luxembourg et sur d'innombrables affiches grand format, Modigliani est nommé « l'ange au visage grave ». L'invention a sans doute été jugée digne d'attirer le public en foule. L'angélisme d'une part, le pressentiment du drame de l'autre : voici un prototype de héros idéal pour susciter l'émoi et la compassion. Il ne lui manque ni les passions amoureuses tragiques, ni la misère, ni le suicide. Que ses œuvres soient

mal accrochées, dans un espace trop exigü, ce détail passe inaperçu : l'effet Modigliani ne tient pas - ou plus - à sa peinture, mais à sa légende.

Au Grand Palais, une exposition juxtapose les œuvres de Matisse et de Picasso, les deux peintres les plus célèbres du XX^e siècle. Inévitablement, elle tourne à la confrontation, avec ce que cet exercice a de simplificateur. Non moins inévitablement, elle souffre de ce que le principe même de la comparaison terme à terme a d'excessivement systématique.

Philippe Dagen

Lire la suite page 14

ENQUÊTE

La Suisse déprime, elle est sortie de son paradis



LA FAILLITE en 2001 de la compagnie aérienne Swissair, symbole de la fierté nationale (photo : manifestation d'employés à Genève en octobre 2001), a été un séisme financier et moral. Le mythe de l'invulnérabilité helvétique s'est effondré, de même que le sentiment que le pays était sous une protection quasi divine. Nos voisins s'interrogent aussi sur leur place en Europe.

Lire notre enquête pages 10-11 et nos informations page 3

LIBRES DE CHAUFF. MOULE DE CHOC. DIAMANTS - 2 000 €

CHAUMET

PARIS - 12 PLACE VENDÔME

50 RUE MATHURIN - 100 RUE DE LA HARPE - 100 RUE DE LA VILLETTE - 100 RUE DE LA VILLETTÉ

INFORMATIONS : 0331 01 55 90 52 55

Un scrutin législatif anticipé doit avoir lieu, dimanche 24 novembre, en Autriche, trois ans après la percée électorale spectaculaire du Parti libéral de Jörg Haider. La **PARTICIPATION** au pouvoir à Vienne de la forma-

tion populiste d'extrême droite avait alors soulevé un vif débat en Europe. Rendue nécessaire par l'**ÉCLATEMENT DE LA COALITION** entre les conservateurs du chancelier Schüssel et le FPÖ de m. haider, l'élection

devrait se solder par un effondrement de ce dernier, selon les sondages. Le retour des deux grandes **FORMATIONS TRADITIONNELLES**, chrétienne-conservatrice et sociale-démocrate, pourrait aboutir à la forma-

tion d'une « **GRANDE COALITION** », qui avait gouverné le pays pendant longtemps. A moins que les Verts ne s'imposent comme partenaire de gouvernement des sociaux-démocrates.

Elections anticipées en Autriche : la fin du spectre Haider ?

Les sondages donnent le chef de l'extrême droite populiste grand perdant du scrutin de dimanche. A près de 40 % des intentions de vote, sociaux-démocrates et conservateurs sont à quasi égalité. Les Verts pourraient jouer un rôle d'arbitre pour la formation d'un futur gouvernement

VIENNE

de notre correspondante

Jamais, depuis la deuxième guerre mondiale, l'élection de leur Parlement fédéral n'aura à ce point passionné les Autrichiens, ni éveillé autant d'intérêt au-delà de leurs frontières. Car l'Autriche a été le premier membre de l'Union européenne à admettre au gouvernement, le 4 février 2000, une formation de la droite populiste, le Parti libéral (FPÖ), considérée comme infréquentable en raison de son héritage national-socialiste et des écarts de son turbulent leader, Jörg Haider. Ayant brisé ce tabou, l'Autriche s'apprête à renvoyer dans l'opposition un parti qui se posait en exemple pour toutes les mouvances de l'extrême droite européenne, et a fait entre-temps la preuve de son irresponsabilité.

Trente-quatre mois après les débuts de l'expérience, interrompue le 9 septembre non par la volonté de celui qui l'avait initiée, le chancelier Wolfgang Schüssel, mais à cause des querelles intestines de ses alliés populistes, l'heure de vérité a en effet sonné. Sûrs de récupérer la majorité des déçus du FPÖ, les chrétiens conservateurs de l'ÖVP - les « noirs » dans l'éventail politique autrichien - se battent avec acharnement pour ravir la première place aux « rouges » du Parti social-démocrate, le SPÖ, qui a une légère avance avec 38 à 39 % des voix. Quatrième protagoniste, les



Jörg Haider lors d'une conférence de presse à Vienne, le 20 novembre. Le scrutin de dimanche sera l'heure de vérité, trois ans après le succès du Parti libéral (FPÖ, droite populiste) aux élections d'octobre 1999. Il était alors devenu la deuxième force politique du pays, avec 26,9 % des voix.

Verts espèrent dépasser les 10 % et faire mieux que les « bleus » populistes, qui étaient devenus, aux élections d'octobre 1999, la deuxième force du pays, devançant de quelques centaines de voix les conservateurs avec 26,9 %.

UNE FORMULE « ROUGE-VERT »

Le scrutin pourrait déboucher sur une grande coalition « rouge-noir » ou « noir-rouge », suivant que le chancelier sera socialiste ou conservateur. Mais personne n'exclut une formule « rouge-vert », comme en Allemagne, ni même de voir l'ÖVP s'allier de nouveau aux « bleus ».

« Qui, sinon lui ? », répète la propagande électorale des conservateurs : le chancelier serait bien mieux qualifié que ses rivaux, aguerri par les crises, imbattable dans la discussion. La base du parti l'acclame, comme à Graz, en Styrie, où il a rassemblé 10 000 personnes. Mais peut-il encore gagner son pari ? Lorsqu'il a dû convoquer des élections anticipées en raison de la rébellion d'une dizaine de députés populistes qui le privait d'une majorité stable au Parlement, il était clair que M. Schüssel voulait engranger les dividendes de cette rupture sans tourner le dos au FPÖ.

Nombre de dirigeants de son propre parti considèrent l'aventure avec le parti de Jörg Haider comme un échec. « Le patronat allemand a plus obtenu des rouges-verts que nous des noirs-bleus », déclarait au Monde le secrétaire général de l'Union des industriels autrichiens, Lorenz Fritz, qui avait pourtant approuvé le « tournant » de janvier 2000 et réclamé, en vain, un allègement des charges pour les entreprises.

Le bilan des réformes structurelles est maigre : la droite a réduit de façon spectaculaire le déficit budgétaire, mais grâce à des augmentations d'impôts, un défaut pointé par

Bruxelles. Le gouvernement a bien réussi, la première année, à élever l'âge du départ à la retraite et harmoniser les régimes des employés et des ouvriers, mais l'assainissement du système de sécurité sociale s'est surtout résumé à remplacer le responsable socialiste qui était à sa tête par un conservateur. Ce scénario s'est répété dans tout le secteur d'Etat, notamment à la télévision, de façon bien plus brutale que ce qui est d'usage dans les autres pays européens en cas d'alternance politique.

UN « VOILE DE PARANOÏA »

L'ÖVP s'efforce aujourd'hui de préserver M. Schüssel comme le stratège qui a su casser la dynamique populiste juste. Les conservateurs ont résisté à leurs alliés, qui voulaient employer l'arme du veto contre l'entrée de la République tchèque dans l'UE afin d'obtenir de Prague la fermeture de la centrale nucléaire de Temelin et la révocation des décrets Benes. Ils leur ont imposé l'indemnisation des travailleurs forcés du III^e Reich puis celle des juifs spoliés, deux dossiers sensibles sur lesquels les précédents gouvernements s'étaient dérobés. « Dans nos rangs, cela a été critiqué, beaucoup ne trouvaient pas normal d'avoir à payer pour des choses qui remontent à deux ou trois générations. Mais nous avons accepté », souligne Kurt Scheuch, 35 ans, responsable régional du FPÖ en Carinthie.

Pourtant, leur cohabitation avec les « bleus » n'a pas laissé les conservateurs indemnes. Le maire socialis-

te de Vienne, Michaël Haupl, qui va donner aux immigrés le droit de vote aux élections locales, dénonce la « haiderisation » de l'ÖVP quand celle-ci durcit la politique d'asile pour séduire l'électorat populiste ou adopte une diction qui rappelle les discours xénophobes du FPÖ. Les associations catholiques et protestantes ont été choquées d'entendre le ministre de l'intérieur, Ernst Strasser (un ancien bénévole de Caritas), évoquer les « 15 millions d'Indiens et 20 millions de Chinois » qui menacent « 7 millions d'Autrichiens » si l'on ne refoule pas dès maintenant les réfugiés, ou encore parler d'« organisation étrangère » à propos du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU.

« Je crains que, dans les cœurs et les têtes, l'ÖVP n'ait déjà été très proche du FPÖ : il n'a pas dû beaucoup se forcer pour s'allier avec lui », remarque Anneliese Rohrer, chef du service international du quotidien conservateur Die Presse. Elle ne peut oublier « le voile de paranoïa » qui s'est étendu sur le pays durant l'épisode des sanctions européennes, quand le gouvernement divisait les Autrichiens en « traîtres » et en « patriotes ». Elle a vu, à sa propre surprise, croître la « haine » envers les Tchèques, et l'ÖVP glisser dangereusement vers l'euroscépticisme : « Et ces gens-là, qui ont organisé le chaos, devraient ramasser la majorité ? Il y aurait de quoi se poser des questions sur l'Autriche. »

Joëlle Stolz

Le Robin des bois de Carinthie puise dans la tradition et le nationalisme

KLAGENFURT

de notre envoyée spéciale

C'est donc ça, le « *fief de Haider* » ! Ceux qui cherchent à Klagenfurt les signes d'une forte présence

REPORTAGE

« Le FPÖ peut disparaître dans le reste du pays, mais ici il survivra »

de l'extrême droite sont déçus. La capitale de la Carinthie n'est qu'une ville comme il y en a tant dans les régions alpines, avec ses balcons fleuris, ses rues tranquilles, son McDo où les jeunes se retrouvent le soir pour échapper à l'ennui provincial. Il faut regarder l'horizon pour comprendre que cette terre enclavée, aux confins de l'Italie et de la Slovénie, a pu devenir un biotope du nationalisme : la forêt comme quintessence de l'âme germanique, la montagne comme barrière

contre les Slaves, dont on n'a jamais oublié qu'ils ont envahi la province à la fin de la première guerre mondiale.

« La Carinthie, c'est spécial. Le FPÖ (Parti libéral, droite populiste) peut disparaître dans le reste de l'Autriche, mais ici il survivra », affirme un vieil aristocrate carinthien pour qui les résultats de la droite populiste (42,1 % aux élections régionales, 38,6 % aux législatives de 1999) font presque partie du folklore. Avec un instinct très sûr, Jörg Haider y a construit sa carrière. A deux reprises - en 1989 et en 1999 -, elle l'a porté au siège de gouverneur, avec le consentement des socialistes et des conservateurs, qui pensaient ainsi le détourner de la scène viennoise. Et même si sa popularité a décliné, il y conserve un solide réseau de fidèles.

Né en Haute-Autriche, il n'est pourtant devenu carinthien qu'en 1976, quand le chef du FPÖ local l'a pris sous son aile. Dix ans plus tard, un oncle providentiel lui lègue le domaine du Barental (la Vallée aux ours), une grande propriété forestière « aryanisée » sous le régime nazi. Cette fortune est arrodée par ses émoluments de gouverneur et une caisse noire où il puise largement. Elle l'a aussi aidé à tisser le mythe du « Barentaler », l'homme de la Vallée aux ours, un terme cou-

ramment utilisé en Autriche pour désigner Haider. Il adore défilier dans les rues, lors du carnaval de Villach, déguisé en Robin des bois. Son épouse Claudia plaît aux gens par son goût de la nature, de la chasse, des herbes médicinales.

LES « SILICON ALPS »

Mais on ne règne pas sur une province, au XXI^e siècle, avec un arc et des flèches. Le gouverneur s'est démené pour moderniser l'économie locale, encourageant des entreprises de haute technologie à venir s'installer en Carinthie, rebaptisée « Silicon Alps ». Les campagnes de promotion touristique en Italie lui permettent de resserrer ses liens avec la Ligue du Nord du populiste Umberto Bossi, et ses voyages en Libye et en Irak, d'où il rapporte de mirifiques promesses de contrats, sont financés par ses amis industriels, qui fournissent souvent avions et hélicoptères.

En 2000, au moment où les prix du pétrole augmentent, il distribue de l'essence à prix réduit, de provenance incertaine. Il a aussi baissé les tarifs de l'électricité. La Carinthie, pourtant, reste à la traîne : le chômage est supérieur à la moyenne nationale, la croissance n'y a pas dépassé 0,2 % en 2001, contre 0,8 % pour l'ensemble du pays.

« Nous avons épongé toutes les det-

tes du Land, créé une allocation parentale [réservée aux Autrichiens], relancé le tourisme, proteste Kurt Scheuch, 35 ans, exploitant forestier et responsable adjoint du FPÖ au niveau régional. Quand on nous présente comme une bande de vous menés par un desperado, c'est fou : ici, nous faisons un bon travail ! » Il insiste sur le fait que Haider gouverne sans pacte de coalition, sollicitant au coup par coup l'appui des autres partis. « C'est la vraie démocratie », affirme M. Scheuch. Ce n'est pas l'avis de la petite minorité slovène (13 000 personnes, contre 100 000 en 1918), avec laquelle les tensions ont été ravivées.

Jörg Haider intervient aussi, ces derniers temps, de façon autoritaire dans la province. « Pour des journalistes un tant soit peu critiques, le travail est devenu difficile », témoigne Elisabeth Steiner, correspondante du quotidien libéral Der Standard.

Les résultats des législatives en Carinthie pèsent sur sa décision de briguer ou non un nouveau mandat de gouverneur, en 2004. Mais la dernière campagne du FPÖ, qui le montre en jean, pull noir et veste de chasse, avec ce slogan : « Il a toujours été là pour vous », ne laisse guère de doute : Robin des bois est de retour.

J. Sz

Une chance pour les Verts, un parti écologiste d'esprit libéral

VIENNE

de notre correspondante

Leur chef Alexander Van der Bellen en est sûr : « Les Verts autrichiens vont enregistrer le meilleur résultat de leur histoire. » Il table sur un score à 10 % (contre 7,4 % en 1999), qui permettrait aux écologistes de se présenter en partenaire de coalition. Ce dont il est moins sûr, c'est que le Parti social-démocrate (SPÖ) soit prêt, comme en Allemagne, à tenter une expérience « rouge-vert » au gouvernement. Le candidat socialiste, Alfred Gusenbauer, a laissé planer l'ambiguïté, se déclarant, lors de son meeting de clôture, vendredi 22 novembre, pour une « coalition rouge-blanc-rouge » - les couleurs du drapeau autrichien.

A la mi-septembre, quand la droite populiste ne s'était pas encore effondrée, l'appareil du SPÖ ne semblait pas hostile à une alliance avec les Verts, seule alternative à une droite recomposée au profit des chrétiens conservateurs de l'ÖVP. Mais au fil des semaines, la nostalgie d'une « grande coalition » s'est faite plus insistante. « Les arrangements sont déjà pris entre les dirigeants du SPÖ et de l'ÖVP », affirme Stefan Schennach, représentant des Verts à la Chambre haute du Parlement. « C'est dommage, car

jamais nous ne retrouverons une conjoncture aussi favorable. »

Le principal atout des Verts est Alexander Van der Bellen. Ce professeur d'économie de 58 ans n'a pas le charme de l'Allemand Joschka Fischer, mais son style pondéré est un vivant démenti des clichés extrémistes que le FPÖ (Parti libéral) ou le tabloïd Kronen Zeitung aiment répandre sur les Verts. Il séduit un électoralat jeune et souvent bourgeois, indigné par la xénophobie des populistes ou écœuré par les compromissions des conservateurs.

POINTS FAIBLES

Le parti ne dispose pas de la même assise politique qu'en Allemagne : le pacifisme n'a jamais été un thème de bataille en ce pays neutre, pas plus que le renoncement à l'énergie nucléaire, décidé dès 1978 - huit ans avant la naissance des Verts.

La protection de l'environnement est depuis longtemps entrée dans les mœurs. Les Verts ont mené une campagne d'esprit libéral, en économie et sur les thèmes de société. Ils ont mis en avant les droits des étrangers et des femmes, deux points faibles de la société autrichienne.

J. Sz

Le succès du FPÖ a été le prélude à une poussée populiste en Europe

Après avoir tenté d'isoler le gouvernement autrichien, les pays voisins ont dû se résigner à plus de réalisme

LA PERCÉE des populistes autrichiens de Jörg Haider, qui n'a jamais reculé devant l'utilisation de thèmes nationalistes mais aussi revanchistes dans ses campagnes, avait frappé l'Europe de stupeur après les élections d'octobre 1999. De très fortes pressions se sont exercées sur le chef des chrétiens conservateurs, Wolfgang Schüssel, pour qu'il renonce à l'idée de faire entrer les amis de M. Haider dans un gouvernement de coalition dont il serait le chancelier.

Lorsque ce gouvernement fut quand même formé, en février 2000, les quatorze partenaires de l'Autriche au sein de l'Union européenne décidèrent de lui appliquer une sorte de quarantaine. S'il

ne pouvait être question d'exclure les ministres autrichiens des réunions communautaires, il fut en revanche convenu, malgré les réticences des Scandinaves, de suspendre tous les contacts bilatéraux avec Vienne. Cette décision déclencha une violente polémique, non seulement avec l'Autriche, mais avec une partie des droites européennes, singulièrement la droite allemande.

Ministre-président de Bavière et futur candidat à la chancellerie de l'opposition, Edmund Stoiber se mit à la tête d'une campagne extrêmement passionnée pour dénoncer l'intervention de l'Union dans les affaires intérieures d'un pays membre et défendre l'attitude du chance-

lier Schüssel, considérant qu'il ne servait à rien de diaboliser un parti populiste devenu un acteur incontournable du jeu politique. Malgré cette campagne, le gouvernement de coalition allemand du chancelier Schröder et de son ministre des affaires étrangères, Joschka Fischer, tinrent bon, au détriment de leurs relations avec Vienne, qui en souffrent encore aujourd'hui.

L'ARRÊT DES SANCTIONS

A la tête du combat pour isoler l'Autriche, avec la Belgique, la France fut vivement prise à partie par les Autrichiens. Le président de la République Jacques Chirac et le gouvernement de Lionel Jospin eurent pendant toute la crise une

attitude unanime. A droite comme à gauche, cette conduite était dictée par la crainte que la conduite autrichienne ne renforce l'extrême droite partout en Europe. La permanence en France d'un fort vote Front national incitait à la fermeté.

Ces craintes se sont trouvées confirmées les deux années suivantes avec la montée des forces radicales de droite dans de nombreux pays et le choc que constitua la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de la présidentielle en France. En Italie, au Danemark, aux Pays-Bas, au Portugal, l'exemple autrichien fit école.

Vite divisés sur le maintien des sanctions contre l'Autriche, les Européens avaient finalement en

juin 2000, au sommet de Feira, décidé de nommer une commission de personnalités pour faire des recommandations. Considérant que le gouvernement autrichien n'avait pas remis en cause le respect des principes fondamentaux de l'Union en matière de libertés et de droits de l'homme, celle-ci conclut à la nécessité de l'apaisement.

L'affaire conduisit néanmoins au sommet de Nice, en décembre 2000, à renforcer les articles 6 et 7 du Traité de l'Union sur la conduite à tenir avec un pays qui présenterait « un risque clair de violation grave » des principes de l'Union.

Henri de Bresson

à l'occasion de la réédition de ses œuvres complètes (éd. du Seuil)

LA LIBRAIRIE DES
puf

vous invite à une soirée autour de

Roland BARTHES

en présence de

Eric MARTY,

Thomas CLERC et

Claude COSTE

Jeudi 28 novembre

à 18h

49, Bld St Michel

75005 PARIS

tel 01 44 41 81 20

Manifestation en Italie contre l'arrestation de militants antiglobalisation

Le parquet les accuse de violences commises en 2001

ROME

de notre correspondante

A Cosenza, au fin fond de la Calabre, plusieurs dizaines de milliers de manifestants étaient attendus, samedi 23 novembre, pour demander la libération des vingt-deux militants *no-global* arrêtés le 14 novembre pour « association subversive destinée à perturber le fonctionnement du gouvernement », sur réquisition du parquet de la ville. Parmi eux, Francesco Caruso, un Napolitain de 26 ans, chef de fil de Sud rebelle et organisateur du récent Forum social de Florence. Les autorités leur reprochent d'avoir participé aux dégradations qui ont suivi le Forum global, en mars 2001 à Naples, et aux violences qui ont marqué le sommet du G 8 à Gênes, en juillet de la même année.

Toute la semaine, des rassemblements ont eu lieu à Milan, Rome, Bologne, Venise, Naples, Palerme ainsi qu'à Amsterdam, pour protester contre l'action de la justice italienne. Vendredi, la juge chargée du dossier à Cosenza a annoncé la libération de sept personnes, l'incarcération d'une autre et le maintien en détention de sept prévenus, dont Francesco Caruso.

« DÉLIT D'OPINION »

A l'appel du maire (démocrate de gauche) de Cosenza, la ville s'est mobilisée pour accueillir les protestataires qui dénoncent le retour du « délit d'opinion, introduit par Mussolini », alors qu'à Florence le Forum social avait réuni plus de 500 000 personnes sans aucun incident, explique Don Vitaliano, curé de la paroisse Sant'Angelo à Scala, près de Naples, et animateur des Disobbedienti (Désobéissance civile).

Simone Gandolfo, 22 ans, un acteur d'origine génoise qui participe actuellement dans la capitale au

festival RomaEuropa, est indigné : « A Gênes, en juillet 2001, un carabinieri a tué Carlo Giuliani, qui manifestait contre le G 8. Carlo avait mon âge, on fréquentait les mêmes centres sociaux (qui sont des foyers culturels autogérés par des jeunes en rupture avec l'ordre établi). Ils ont arrêté Caruso et ses amis pour se venger de notre succès à Florence, pour provoquer un dérapage. Mais ça ne prend pas. »

L'écrivain bolognais Stefano Benni, qui se rend fréquemment dans des centres sociaux de la Péninsule pour lire ses textes, voit dans les arrestations de Cosenza « le signe d'une peur folle qui saisit le régime en Italie et ailleurs devant ce mouvement antiglobalisation, parce qu'il dure, qu'il se développe hors du champ institutionnel. Il intervient sur tous les aspects de la lutte quotidienne, et pas seulement devant les caméras de la télévision, pour défendre les immigrés, l'intégrité du travail, la justice et l'information, qui sont les fondements de la démocratie, et refuser le suicide et la guerre ».

Leader de Disobbedienti, Luca Casarini retrouve les accents de l'extrême gauche italienne des années 1970 quand il dénonce l'action des forces de l'ordre au moment du sommet du G 8 à Gênes : « Le pouvoir avait fait utiliser des moyens dignes de la guerre. Il avait suspendu les droits civils. Il y eut des tortures, des charges de chars et un usage excessif d'armes de feu, de gaz de guerre », dit-il, en affirmant qu'il s'agit pour le gouvernement d'éviter un élargissement du mouvement *no-global* vers la classe ouvrière, représentée par les salariés de Fiat et le rassemblement de tous ceux qui sont hostiles à la guerre « en préparation ».

Danielle Rouard

A Anvers, une « milice islamique » fait grimper la tension

ANVERS

de notre envoyé spécial

Tous vêtus de noir, le cheveu soigneusement peigné, portable à l'oreille et tracts à la main, ils sont

REPORTAGE

Des « comités » de jeunes veulent « protéger des frères de l'arbitraire »

une dizaine, âgés de 20 ans ou moins. Membres de la Ligue arabe européenne (LAE), un mouvement qui regrouperait tout au plus 200 personnes mais qui, depuis quelques mois, multiplie les coups d'éclat : manifestations de soutien à la Palestine, revendication visant à faire de l'arabe la quatrième langue nationale en Belgique (après le français, le néerlandais et l'allemand), soutien à l'idée d'un parti islamique.

Depuis quelques jours, des « bénévoles » du parti se rassemblent pour une nouvelle action, savamment médiatisée : la surveillance des patrouilles de police, qui rayonnent, notamment, dans des quartiers réputés difficiles, Bergerhout et le Seefhoek, où vivent de nombreux immigrés. Stylo à la main ou caméra au poing, les membres de la LAE entendent contrôler les interventions de la police municipale, qu'ils disent infiltrée par des éléments du Vlaams Blok, le parti d'extrême droite flamand, qui séduit un électeur anversoïse sur trois et vise la mairie en 2006. « *Bad cops, AEL is watching you* », affirment les tracts de la Ligue.

Tendu, les yeux fixant ses chaussures, un membre de ces « comités de protection de la jeunesse » explique qu'il s'agit de « protéger des frères contre l'arbitraire ». Plus explicite, la LAE estime qu'il s'agit d'éviter à la communauté arabe « ce que les juifs d'Anvers ont dû subir durant la deuxième guerre ». Une comparaison qui ne plaît guère à l'importante communauté juive, dont un représentant rappelle que Dyab

Abou Jahjah, le leader de la Ligue, a fait l'objet d'une plainte : il avait affirmé que, « bastion du sionisme en Europe », Anvers devait devenir, pour cette raison, « La Mecque de l'action propalestinienne ».

D'origine libanaise, diplômé en sciences politiques, Jahjah invite les jeunes à affirmer leur identité musulmane et a réclamé la création d'une Communauté musulmane de Belgique. Selon certaines sources, son groupe serait lié au mouvement intégriste des Frères musulmans, voire au Hezbollah libanais. Aucune de ces affiliations ne semble toutefois démontrée.

Après avoir joué la carte de la modération tant que les « comités » n'entraînent pas l'action des policiers, la municipalité, dirigée par Leona Detiège, une socialiste, a durci le ton. Elle a demandé au parquet d'ouvrir une information judiciaire qui visera notamment à déterminer si l'ALE n'enfreint pas une loi interdisant la constitution de milices privées et l'immixtion dans l'action de la police.

« EN MARGE DE LA LÉGALITÉ »

Ne désirant pas offrir d'arguments au Vlaams Blok, les responsables flamands se sont montrés d'une grande prudence avant que le premier ministre, Guy Verhofstadt, n'évoque « une pratique au-delà de l'acceptable, en marge de la légalité ». Les réactions ont été plus vives du côté francophone. Plusieurs responsables évoquent « un test des capacités de réaction de l'Etat belge » ou « une tentative d'empêcher l'intégration des populations musulmanes ».

De son côté, un responsable du Vlaams Blok se frotte les mains : « Entre nous, tout cela, c'est vraiment du pain bénit pour mon parti », commente-t-il. Cette affaire survient dans un climat de tension au sein de certaines écoles belges : un professeur d'origine juive a été agressé dans un établissement de Bruxelles, dans un autre des jeunes d'origine arabe ont, criant leur sympathie pour Ben Laden, incendié leur classe pour protester contre des notes « injustes ».

Jean-Pierre Stroobants

Les populistes tentent d'imposer en Suisse un durcissement du droit d'asile

Les électeurs se prononcent par votation sur une initiative dénoncée comme xénophobe

GENÈVE

de notre correspondante

Dimanche 24 novembre, les Suisses vont aux urnes pour se prononcer sur un projet de loi proposé par la droite populiste du milliardaire Christoph Blocher et son parti, l'Union démocratique du centre (UDC), « contre les abus dans le droit d'asile ».

La droite radicale exige que tout demandeur d'asile ayant transité par un pays tiers dit sûr y soit renvoyé, mesure qui serait accompagnée d'un renforcement des contrôles aux frontières. Elle demande aussi que les compagnies aériennes qui achemineraient en Suisse des demandeurs d'asile soient sanctionnées. Elle réclame enfin une nouvelle réduction des prestations d'aide sociale accordées aux requérants. Ce dispositif, disent les responsables de l'UDC, contribuerait à rendre la Suisse « moins attrayante » pour les « faux réfugiés ». Si le « oui » l'emporte dimanche, l'initiative entraînera une modification de la Constitution.

Dénoncée comme « choquante » et « xénophobe », l'initiative de l'UDC est rejetée par le Conseil fédéral (gouvernement) et par le Parle-

ment, qui l'estime inapplicable. Ses adversaires font valoir que tout renvoi des demandeurs d'asile suppose que le pays tiers dit sûr soit disposé à les accueillir. Or, ajoutent-ils, l'initiative des populistes ne dit mot sur le sort de ceux qui seraient refusés par le pays en question. Balayant ces objections, le président de

Quels que soient les résultats de la votation de dimanche, l'initiative de l'UDC a déjà brisé un tabou

l'UDC, Ueli Maurer, explique son initiative : « Il semble qu'on se soit habitué à ce que des personnes qui quittent leur pays pour des raisons purement économiques puissent abuser du droit d'asile en Suisse, et on a considéré cela comme une sorte d'aide au développement. »

Cet argument de la droite radicale a une forte résonance dans le pays, où plus de 20 % de la population est

d'origine étrangère. Quels que soient les résultats de la votation de dimanche, l'initiative de l'UDC a déjà brisé un tabou. La question est désormais ouvertement posée. Les demandeurs d'asile ne sont-ils pas tous des profiteurs ? Tous des dealers ? Beaucoup ne sont pas loin de le penser et le disent.

Avec 24 % des voix, l'UDC est le plus grand parti de la Suisse. Il doit son succès à son leader charismatique, Christoph Blocher, qui a su rentabiliser des préoccupations populaires : le refus de l'Europe et les abus dans le droit d'asile, ainsi que l'adhésion de la Suisse à l'ONU, qu'il n'a cependant pas pu empêcher et qui a été formalisée en septembre.

A ce propos et au grand dam de l'UDC, l'ONU est intervenue dans le débat. Dans un communiqué, Ruud Lubbers, haut-commissaire de l'ONU pour les réfugiés, a critiqué la proposition de la droite suisse, qui ferait du système helvétique, selon lui, « l'un des plus restrictifs du monde industrialisé ». Si cette proposition est acceptée, « nous aurons là un pays qui aura plus ou moins complètement fermé ses portes aux personnes fuyant la persécution », a ajou-

té M. Lubbers, dont les propos ont été jugés « proprement inadmissibles » par le porte-parole de l'UDC.

Cette dernière a déposé son projet de loi en 1999, au moment de la guerre du Kosovo et en raison de l'afflux de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés albanais. C'est la troisième initiative de l'UDC sur les étrangers en dix ans. Avec la montée de la droite populiste, la législation sur l'asile s'est progressivement durcie. Toutefois, deux autres initiatives de l'UDC, comme celle visant à limiter la population étrangère à 18 % de la population, ont été rejetées par les électeurs. Malgré ces défaites, disent les analystes, les initiatives des populistes exercent une « pression permanente » sur le gouvernement.

Uli Windisch, sociologue de l'université de Genève, estime, pour sa part, que les sujets tabous tels que le droit d'asile devraient être ouvertement abordés. « Il est irresponsable, surtout de la part de la gauche, de passer plus de temps à diaboliser l'UDC qu'à affronter des problèmes qui devraient être considérés au-delà des différences idéologiques. »

Afsané Bassir Pour

plateau rectangulaire "platinum" 118 euros, set de 3 pièces corées 118 euros, cuillère à caviar en nacre 23 euros

Calvin Klein

53 avenue Montaigne 75008 Paris Tel 01 56 88 12 12

A Saint-Pétersbourg, MM. Bush et Poutine affichent leur accord sur l'Irak et la Tchétchénie

L'alliance « antiterroriste » entre les Etats-Unis et la Russie éclipse des désaccords persistants

MOSCOU

de notre correspondante

C'est dans un somptueux palais de Catherine la Grande, en cours de rénovation pour les fêtes du tricentenaire de Saint-Pétersbourg, la ville natale de Vladimir Poutine, qu'a été reçu, vendredi 22 novembre, George W. Bush. La campagne « antiterroriste » mondiale, ciment des nouvelles relations russo-américaines depuis les événements du 11 septembre 2001, a été le thème dominant de ce « sommet informel » entre les deux présidents. La rencontre, prévue à l'origine pour octobre au Mexique, avait dû être reportée en raison de la prise d'otages dans un théâtre de Moscou par un commando tchétchène.

M. Bush n'a passé que trois heures dans la région de Saint-Pétersbourg, avant de se rendre en Lituanie. Il s'agissait de la deuxième visite en Russie du dirigeant américain, après un sommet à Moscou en mai, marqué par un accord de désarmement nucléaire et l'annonce d'un « dialogue énergétique ». M. Bush a répété à son interlocuteur que l'élargissement de l'OTAN « ne menace pas la Russie ». M. Poutine a répondu qu'il n'excluait pas « la possibilité de renforcer les relations de la Russie avec l'Alliance ».

Dans une déclaration commune, les deux présidents ont appelé l'Irak à respecter « totalement et sans condition » la résolution 1441 de l'ONU sur son désarmement. M. Poutine a toutefois voulu marquer une distance sur ce dossier, rappelant que « 15 des 19 auteurs » des attaques du 11 septembre 2001 étaient des ressortissants non pas de l'Irak, mais de l'Arabie saoudite,



« Lorsque des terroristes provoquent la mort de civils, un véritable leader doit être ferme »
GEORGE W. BUSH

pays qui, selon le président russe, joue un rôle dans le « financement » de réseaux terroristes.

C'est au cours d'une conversation téléphonique ce mois-ci, au moment où les Etats-Unis bataillaient le rappel des voix à l'ONU en faveur d'une résolution musclée contre l'Irak, que M. Poutine aurait suggéré à M. Bush de se rendre en Russie après le sommet de l'OTAN. Devant une équipe de la télévision russe, M. Bush a déclaré jeudi que les intérêts économiques russes en Irak (contrats pétroliers, dette)

« seraient bien sûr pris en compte », répondant à une inquiétude souvent évoquée à Moscou.

Le président américain a par ailleurs apporté un soutien appuyé à la façon dont le Kremlin avait géré la crise des otages à Moscou (128 morts parmi les spectateurs du théâtre). « Lorsque des terroristes provoquent des morts de civils, un véritable leader doit être ferme. Mon ami Poutine s'est trouvé dans une situation très difficile : les terroristes menaçaient de tuer 800 personnes. Il a fait tout son possible pour sauver des vies. J'ai entendu que certains accusent la Russie de ce qui s'est passé. Ce sont les terroristes qui devraient être accusés », a commenté M. Bush.

Le président américain a aussi, dans cet entretien diffusé à la télévision russe, lancé un appel à un règlement politique en Tchétchénie. « L'un n'exclut pas l'autre, a dit M. Bush, on peut pourchasser les terroristes et les meurtriers, mais en même temps régler la situation par des moyens généralement pacifiques. » Interrogé sur les liens que le président tchétchène, Aslan Maskhadov, entretiendrait, selon Moscou, avec le terrorisme international, M. Bush a esquivé la réponse : « Je n'ai pas eu l'occasion de discu-

ter de tels liens avec Vladimir Poutine. » Il a ajouté que les Etats-Unis continuaient, dans la République ex-soviétique de Géorgie, où ils ont envoyé cette année quelque 200 instructeurs militaires, de prêter main-forte au président Edouard Chevardnadze pour « trouver les assassins, les soutiens d'Al-Qaïda, qui pourraient se cacher dans les gorges de Pankissi, avec pour but de déstabiliser la Russie ».

« SENTIMENT D'ENCERCLEMENT »

A Moscou, l'idée que l'OTAN puisse à l'avenir déployer des forces dans la région balte n'enchantait guère, surtout après l'arrivée de soldats américains en Asie centrale et dans le Caucase. Tout cela suscite « un sentiment d'encerclement », commente un haut responsable russe, même si aucune critique de cet ordre n'est formulée ouvertement.

L'important, écrivaient vendredi les *Izvestia*, journal proche du pouvoir russe, « est que la position de Bush concernant les méthodes de la guerre antiterroriste, telle qu'il l'a formulée après la prise d'otages à Moscou, est très appréciée au Kremlin ».

Natalie Nougayrède

Washington réclame à Israël de la retenue afin d'éviter des victimes civiles palestiniennes

Un responsable britannique de l'ONU a été tué à Jénine

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les Etats-Unis ont demandé à Israël, vendredi 22 novembre, de mettre rapidement fin à l'opération militaire « Réactions en chaîne », qui a entraîné la réoccupation de l'ancienne zone autonome palestinienne de Bethléem. Cette opération a été décidée, jeudi soir, après un attentat-suicide perpétré par un Palestinien contre un autobus à Jérusalem, qui a entraîné la mort de onze personnes et des dizaines de blessés, dont un jeune Français qui se rendait au lycée français.

Un porte-parole du département d'Etat américain a reconnu aux autorités israéliennes le droit de se défendre mais il leur a demandé également « de garder à l'esprit les conséquences de leurs actions », « d'achever ces opérations aussi vite que possible et de prendre des mesures pour éviter de nouvelles victimes civiles » parmi la population palestinienne.

VILLES RÉOCCUPÉES

L'armée israélienne a pris position à Bethléem dans la nuit de jeudi à vendredi, notamment près de la basilique de la Nativité, pour empêcher des activistes palestiniens recherchés d'y trouver refuge, comme cela avait été le cas en avril, lors de l'opération « Mur de protection ».

Depuis vendredi, toutes les principales villes palestiniennes de Cisjordanie, à l'exception de Jéricho, sont à nouveau réoccupées. Après l'attentat revendiqué par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas), le Comité exécutif de l'OLP a demandé, vendredi, l'arrêt de « toutes les opérations militaires, surtout celles visant les civils israéliens ».

A Jénine, dans le nord de la Cis-

jordanie, un responsable britannique de l'Unwra, l'agence des Nations unies chargée des réfugiés palestiniens, a été tué, vendredi, à la suite d'échanges de tirs entre des soldats israéliens et des activistes palestiniens.

Ce responsable, Iain Hook, âgé de 50 ans, coordonnait les opérations de reconstruction de la partie du camp rasée par l'armée israélienne pendant l'opération « Mur de protection ». Il a été touché par deux balles dans l'abdomen alors qu'il s'efforçait d'évacuer son équipe. Les Nations unies ont accusé l'armée israélienne d'avoir bloqué le passage d'une ambulance qui s'était portée à son secours. Les Palestiniens ont rejeté la responsabilité de sa mort sur l'armée israélienne, qui a annoncé l'ouverture d'une enquête. Il s'agit du premier responsable étranger des Nations unies tué depuis le début de l'Intifada, après la mort de deux employés palestiniens.

Toujours à Jénine, un jeune Palestinien de 11 ans, qui jetait des pierres sur un blindé israélien, a été tué d'une rafale de mitrailleuse lourde. Une activiste pro-palestinienne irlandaise a également été blessée aux jambes, alors qu'elle s'efforçait de s'interposer entre des militaires israéliens et de jeunes lanceurs de pierre.

Enfin, à Gaza, une vedette militaire israélienne a été touchée par l'explosion d'un bateau de pêche palestinien. Quatre soldats israéliens ont été légèrement blessés. Le Jihad islamique a revendiqué samedi cette attaque, la première de cette nature depuis le début de l'Intifada, fin septembre 2000.

Gilles Paris

Quatre heures pour une escale historique à Bucarest

BUCAREST

de notre correspondant

Du balcon de son immeuble, Mircea surveille l'incessant va-et-vient qui anime la chaussée en contrebas. Un impressionnant bataillon travaille jour et nuit pour remettre à neuf la route reliant l'aéroport Otopeni à la capitale roumaine. Les patrouilles de police se sont multipliées, des hélicoptères sillonnent le ciel, des milliers de drapeaux flambant neufs ondoient dans le vent. Les Roumains attendent George W. Bush. « J'ai 74 ans, dit Mircea, ancien professeur de littérature. J'attends les Américains depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, lorsque la Roumanie a été mise à genoux par le communisme soviétique. Je ne croyais plus les voir venir, mais là j'ai le sentiment de renaître. »

Invité à rejoindre l'OTAN, la Roumanie accueille, samedi 23 novembre, le président américain pour une visite de quatre heures. L'événement est vécu par les Roumains comme une fête nationale. Pour eux, l'adhésion à l'Alliance atlantique est la garantie de leur ancrage définitif dans l'espace occidental. Ayant accumulé beaucoup de retard dans la mise en œuvre des réformes, la Roumanie s'est vue écar-

tée du processus d'élargissement de l'Union européenne (UE) pour 2004. Elle devra attendre, aux côtés de la Bulgarie, jusqu'en 2007. Mais si l'UE reste une perspective lointaine, l'invitation d'adhésion à l'OTAN compense les frustrations roumaines. La Roumanie a devant elle un an et demi pour faire ses preuves, avant la ratification de son adhésion par les dix-neuf pays membres.

UNE OPÉRATION APPRÉCIÉE À WASHINGTON

Depuis la chute du régime communiste, il y a treize ans, la corruption en Roumanie s'est généralisée et le respect de la loi est aléatoire. Avec un salaire moyen de 150 euros, la vie quotidienne de la majorité des Roumains ressemble au parcours du combattant. En fait, c'est sur le seul plan militaire que des réformes ont progressé. Cette année, le budget octroyé à la défense a été de 1,2 milliard d'euros, soit 2,4 % du PIB. N'ayant pas les moyens de moderniser son armée, Bucarest fait des économies en réduisant constamment un personnel militaire pléthorique, plus de 112 000 personnes. L'industrie militaire héritée de l'époque communiste n'a de chance de survie qu'en partenariat avec des producteurs occidentaux.

La Roumanie s'est dotée du système radar le plus performant en Europe orientale grâce aux équipements livrés par l'américain Lockheed Martin, pour un montant de 82 millions d'euros. La coopération avec Matra a permis de moderniser 150 chars, tandis qu'Eurocopter a pris le contrôle de l'entreprise d'hélicoptères IAR Ghimbav. L'envoi du bataillon des Scorpions rouges (500 soldats) en Afghanistan s'est avéré une opération d'image réussie, très appréciée à Washington.

Contre l'Europe, Bucarest a même conclu un accord avec les Etats-Unis pour ne pas traduire devant la Cour pénale internationale (CPI) des Américains. L'adhésion à l'OTAN a une telle importance pour les Roumains qu'ils sont prêts à tout pour séduire l'Amérique. « La seule chose qui compte maintenant, c'est que le président des Etats-Unis vient nous voir, déclare Mircea. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. Grâce à lui, Bucarest s'est refait une beauté. Il nous faudrait inventer un George W. Bush tous les jours, pour que Bucarest devienne une capitale propre. »

Mirel Bran

Le débat sur l'entrée de la Turquie dans l'Union se poursuit

A Prague, M. Chirac a souligné que la question ne se pose pas en termes d'« affrontement religieux »

PRAGUE

de notre envoyé spécial

Le 14^e sommet de l'OTAN a vu se poursuivre la controverse sur la candidature de la Turquie – membre de l'Alliance – à l'Union européenne. Et, dans ce débat de plus en plus passionné, Ankara peut compter sur la France pour être l'un de ses avocats. Alors que Valéry Giscard d'Estaing, président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, a jeté un

pavé dans la mare, le 8 novembre, en assurant que l'adhésion de la Turquie signifierait « la fin de l'Union européenne », le président français a profité du sommet de l'Alliance atlantique, vendredi 22 novembre, pour s'inscrire en faux contre cette vision, tout en reconnaissant qu'Ankara doit encore faire des efforts dans différents domaines.

La Turquie « a toute sa place en Europe », a insisté M. Chirac. Je sais que la chose peut se discuter sur le plan géographique, mais pas sur le plan historique ni sur celui de la civilisation, l'une des plus anciennes du monde, qui a beaucoup apporté à l'humanité. On ne peut pas davantage le nier sur le plan de « l'intérêt économique et politique » de l'Union, a-t-il ajouté. Pour autant, les critères politiques de Copenhague (démocratie, droits de l'homme, etc.) doivent être respectés, c'est une « condition indispensable » pour que les Quinze puissent se prononcer sur la demande des Turcs, qui souhaitent obtenir une date de début de négociations d'adhésion à l'occasion du sommet européen de Copenhague, les 12 et 13 décembre.

LA VOIE DES RÉFORMES

M. Chirac a réfuté l'argument selon lequel l'Europe ne serait pas prête à accueillir 60 millions de musulmans turcs : « C'est curieux, a-t-il répliqué, car vous ne dites pas 60 millions de chrétiens français... » « La Turquie, a-t-il ajouté, est un pays laïque, et nous attendons, bien entendu, qu'elle ne remette pas en cause cette laïcité. Ce n'est pas en termes d'affrontement de religions qu'il faut poser le problème. »

Le président français n'est pas le seul chef d'Etat et de gouvernement des Quinze à encourager Ankara à poursuivre sur la voie des réformes. Il semble d'ailleurs que la prise de position de M. Giscard d'Estaing ait eu pour effet d'inciter plusieurs gouvernements à reconnaître que les Quinze se sont de fac-

[d'ouverture de négociations d'adhésion], dans la mesure du possible », a-t-il indiqué vendredi.

Reste cependant les différends entre la Turquie et l'Union, comme les négociations sur l'avenir de Chypre et le blocage turc sur la conclusion d'un accord de défense entre l'Union européenne et l'OTAN.

Propositions franco-allemandes sur la défense

Souhaitant capitaliser sur la relance de leur coopération bilatérale, laquelle s'est manifestée sur les questions agricoles lors du récent sommet européen de Bruxelles, la France et l'Allemagne ont transmis, vendredi 22 novembre, à la Convention sur l'avenir de l'Europe, le texte de leurs propositions communes dans le domaine de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Ils souhaitent que celle-ci bénéficie d'un saut qualitatif sous la forme d'une « Union européenne de sécurité et de défense », qui serait institutionnalisée dans le prochain traité constitutionnel de l'Union. Pour y parvenir, ils prônent une plus grande flexibilité, dont l'instrument serait la « coopération renforcée » dans le domaine de la PESD, c'est-à-dire la possibilité pour quelques Etats de coopérer entre eux (notamment dans les domaines des capacités militaires et de la politique européenne de l'armement), quitte à être rejoints par d'autres. La Grande-Bretagne s'était opposée à cette disposition lors du sommet européen de Nice de décembre 2000. – (Corresp.)

to engagés, lors du sommet d'Hel-sinki, en 1999, sur la « vocation » de la Turquie à rejoindre l'Union.

A Prague, Gerhard Schröder a estimé que l'Allemagne « a un intérêt national à renforcer les courants laïc et pro-européen en Turquie ». Français et Allemands ont d'ailleurs décidé, indique-t-on à l'Elysée, de rechercher ensemble une formule pour Copenhague « qui convienne aux Quinze et à la Turquie ». Alors que le soutien du Britannique Tony Blair ne fait pas de doute, l'Espagnol José Maria Aznar espère « qu'à Copenhague il y aura un message fort. Je suis partisan de fixer une date

Sur ces deux points, M. Chirac se montre optimiste. Tout en insistant sur le fait qu'on « ne peut pas importer des conflits dans l'Union européenne », ce qui signifie qu'il faudra que celui de Chypre soit réglé avant que la Turquie ne puisse prétendre rejoindre l'Union, il a « bon espoir » qu'un accord sur cette question, sur la base des propositions du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, puisse intervenir entre Chypriotes turcs et Chypriotes grecs « après » le sommet de Copenhague.

Laurent Zecchini

Pakistan : le gouvernement entre en fonctions

ISLAMABAD. Le nouveau gouvernement pakistanais, dirigé par Mir Zafarullah Khan Jamali, a prêté serment samedi 23 novembre devant le général président Pervez Mousharraf, mettant ainsi officiellement fin au régime militaire sous lequel vivait le Pakistan depuis le coup d'Etat du 12 octobre 1999. Membre de la Ligue musulmane soutenue par les militaires, M. Jamali, 58 ans, dirige une coalition fragile composée de petits partis et d'une dizaine de dissidents du Parti du peuple pakistanais (PPP) de l'ancien premier ministre en exil Benazir Bhutto. Il fera face à l'opposition des partis religieux, qui ont 65 députés, et à celle du PPP. Le président Mousharraf s'est octroyé, à travers des amendements constitutionnels toujours contestés, le droit de dissoudre la Chambre et de renvoyer le gouvernement. – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN** : un Kurde irakien qui, selon la police afghane, portait sur lui 10 kg d'explosifs a été arrêté, vendredi 22 novembre, à Kaboul. Il est accusé par les autorités afghanes d'avoir voulu tuer le président Hamid Karzaï ou son ministre de la défense, le maréchal Mohammad Fahim. Le communiqué publié par la police précise que cet Irakien, identifié comme Akram Taufiq Muramy, est « membre d'une organisation terroriste internationale » et qu'il est entré en Afghanistan par l'est, c'est-à-dire en venant du Pakistan. – (Corresp.)

■ **GRANDE-BRETAGNE** : les pompiers ont repris, vendredi 22 novembre, leur mouvement de grève pour une durée de huit jours et accusé le gouvernement d'avoir saboté un projet d'accord. Les pompiers, qui demandent une revalorisation salariale de 40 %, étaient sur le point d'accepter une offre des collectivités locales portant sur une augmentation de 16 % d'ici novembre 2003, mais le gouvernement a refusé d'avaliser l'accord et de prendre en charge la partie des augmentations salariales qui ne seraient pas compensées par des gains de productivité. – (AFP.)

MÉDAILLE D'OR 2001
concours NF ameublement
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

MIEUX QUE DES SOLDÉS

MATELAS • SOMMIERS

Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.

SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans

CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19^{ème}
148, av. de Malakoff - Paris 16^{ème}
50, avenue d'Italie - Paris 13^{ème}
01.42.08.71.00 - 7/17
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

Recife
Paris

Précurseur de Style
Stylos, montres et accessoires
www.recife.fr

Revendeurs agréés : Le Bon Marché - La Samaritaine - Les Galeries Lafayette - Le Printemps

L'élection de Miss Monde au Nigeria est annulée après des émeutes religieuses

Les violences à Kaduna et dans la capitale fédérale, Abuja, affaiblissent le président Olusegun Obasanjo, à six mois d'échéances électorales

L'ÉLECTION de Miss Monde n'a pas survécu à la sortie des mosquées, vendredi 22 novembre. Pour la première fois depuis qu'Abuja - une ville créée de toute pièce, habitée par des fonctionnaires venus des quatre coins du pays - est la capitale fédérale du Nigeria, des émeutes religieuses s'y sont produites. Sortant de la prière à la grande mosquée du centre-ville, située à un jet de pierre de l'hôtel de luxe où étaient claquemurées les 90 reines de beauté devant concourir pour le titre de Miss Monde, le 7 décembre, une foule musulmane s'est attaquée à tout ce qui symbolisait « l'Etat impie » : des voitures de police, des hommes en uniforme, des bâtiments officiels, les feux de signalisation... A minuit, par voie de communiqué, les organisateurs du concours de beauté ont fait savoir que celui-ci se tiendrait à la date prévue, mais à Londres.

Dans la soirée, le président Olusegun Obasanjo avait pourtant réitéré son soutien au spectacle des plus belles femmes du monde, l'événement télévisuel planétaire censé promouvoir « l'image » du Nigeria. « Les organisateurs ne

doivent pas se considérer comme la cause de la violence », avait-il déclaré au lendemain d'une quasi-insurrection contre cette « atteinte blasphématoire à la pudeur » à Kaduna, une ville dans le nord majoritairement musulman, qui avait fait une centaine de morts et un demi-millier de blessés (Le Monde du 22 novembre).

FUITE DES HABITANTS

« Il faut offrir à nos invités toute la considération, toute la sécurité et tout l'amour possible », avait-il ajouté, alors que le couvre-feu imposé à Kaduna n'empêchait qu'au prix de tirs à balles réelles par les forces de l'ordre de nouveaux affrontements entre musulmans et chrétiens. Dans cette ville de 4 millions d'habitants, de nombreuses maisons ont été incendiées et pillées. Craignant des représailles, des milliers de civils ont fui Kaduna pour leurs régions d'origine.

Le président Obasanjo et la tolérance religieuse sortent perdants de l'épreuve de force. Le chef de l'Etat, un chrétien du sud qui a été élu, en 1999, avec les voix musulmanes du nord, s'est mis à dos une grande partie de son électoral, à

six mois d'élections générales. Sa défaite est d'autant plus symbolique que c'était déjà à Kaduna, en février 2000, qu'une bataille religieuse autour de l'introduction de la loi islamique s'était soldée par la victoire des partisans de la charia, désormais en vigueur dans 12 des 19 Etats de la Fédération nigérienne. Les violences avaient alors fait plus de 2 000 victimes.

Depuis, l'imposition des châtements corporels prescrits dans la Coran est devenue un feuilleton politico-religieux. Deux femmes condamnées à mort par lapidation pour « adultère », ayant conçu des enfants hors mariage, n'ont pas été exécutées. Mais leur cas a dressé, les uns contre les autres, musulmans et chrétiens nigériens, ces derniers trouvant un fort soutien dans l'opinion occidentale.

Le gouvernement du président Obasanjo s'est engagé à empêcher la mise en application de la charia dans toute sa rigueur pénale. Mais il sort affaibli d'une mauvaise querelle autour d'un concours de beauté qu'il a voulu organiser dans la période sacrée du ramadan.

Stephen Smith

L'Afghanistan redevenu premier producteur d'opium

La culture du pavot a retrouvé le niveau record de la fin des années 1990

UN AN après la chute des talibans, l'Afghanistan est redevenu le premier producteur mondial d'opium à héroïne. Le décret du chef suprême des talibans, le mollah Omar, qui avait déclaré impie la culture du pavot en juillet 2000, avait quasiment mis fin au trafic. Mais l'impuissance du gouvernement de Hamid Karzai et de la communauté internationale est aujourd'hui patente. De passage à Paris, jeudi 21 et vendredi 22 novembre, le directeur de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), Antonio Maria Costa, a expliqué ce paradoxe aux autorités et demandé leur concours, au moment où la saison des semailles du pavot s'est ouverte en Afghanistan.

Le bilan de l'année écoulée est catastrophique, puisque environ 80 % de l'héroïne consommée en Europe provient d'Afghanistan. La culture du pavot et le trafic de l'opium ont retrouvé leurs niveaux de la fin des années 1990, quand l'héroïne afghane fournissait la majeure partie du marché d'Europe occidentale. Avec une production évaluée à 3 400 tonnes d'opium, la récolte 2002 sera l'une des meilleures de la décennie, selon le rapport consacré en octobre à l'Afghanistan par l'Onudc.

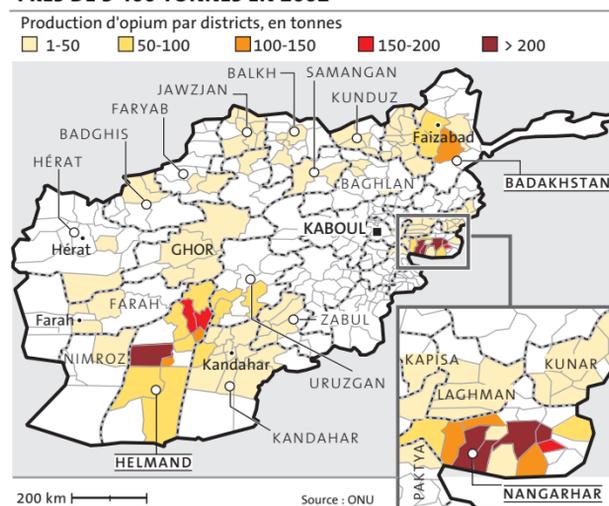
Même si le niveau record de 1999 (4 600 tonnes) n'est pas atteint, « cette récolte est considérable », commente M. Costa. « C'est la conséquence des semailles de pavot qui ont eu lieu d'octobre à décembre 2001. A cette époque, le régime taliban était en fuite, le nouveau gouvernement était en cours d'installation à Kaboul et la campagne militaire battait son plein. »

A lui seul, ce vide du pouvoir n'explique cependant pas l'échec de la lutte contre la drogue. Lancée le 17 janvier 2002 par M. Karzai, l'interdiction de la culture et du commerce du pavot est très loin d'avoir produit les résultats escomptés. Pas plus que le programme d'éradication des cultures décidé par Kaboul, en avril 2002, avec le soutien de la communauté internationale. L'Onudc évalue, en effet, à 74 000 hectares la surface des champs de pavot (90 000 hectares en 1999).

« Il serait injuste d'affirmer que le pays tout entier dépend du trafic, car la culture de l'opium est avant tout concentrée dans 5 provinces », relativise M. Costa. De fait, si 24 des 32 provinces afghanes sont touchées, 5 d'entre elles (Helmand et Nangarhar en tête, suivies par le Badakhshan) concentrent 95 % de la production.

« De toute évidence, les gouverneurs ou les seigneurs de la guerre de ces 5 provinces n'ont pas respecté les consignes du pouvoir central », ajoute M. Costa. La communauté internationale a-t-elle eu tort de déléguer l'action multilatérale contre les drogues à la Grande-Bretagne, qui a

PRÈS DE 3 400 TONNES EN 2002



coopéré avec Kaboul pour le programme d'éradication, moyennant des compensations financières aux agriculteurs afghans ? Le directeur de l'Onudc est plus mesuré : « Nous saluons le travail des Britanniques, qui ont été très actifs, et nous considérons que le plan d'éradication a connu un certain succès. D'après les chiffres communiqués de source anglaise, l'éradication a seulement touché 20 % à 25 % des surfaces plantées. »

Le même scénario se répètera-t-il pour la prochaine récolte ? « Selon nos indications, les paysans afghans sont dans une phase d'attente », répond M. Costa, en ajoutant qu'il

Des seigneurs de la guerre passent outre aux consignes du pouvoir central

est difficile pour l'heure d'être certain que les semailles de pavot ont repris. « Le rôle de la communauté internationale est d'aider l'administration du pays à se renforcer et à faire appliquer la loi, tout en apportant son assistance pour promouvoir un changement de cultures et une reconstruction du pays. » Mais il y a urgence : les profits générés par la récolte 2002 sont énormes, tandis que des laboratoires de transformation de l'opium en héroïne se sont créés en Afghanistan.

D'un rapide calcul, qui inclut les sommes versées aux cultivateurs (350 dollars par kilo d'opium au début de l'année) et les taxes illicites prélevées par les seigneurs de la guerre sur la production et le commerce de la drogue, M. Costa estime à 1 milliard d'euros les sommes correspondant au trafic en Afghanistan. « C'est l'équivalent de l'assistance internationale fournie au

pays pendant les 11 derniers mois pour l'aide humanitaire et la reconstruction », évalue-t-il. « Selon des informations émanant de services occidentaux de renseignement, une partie de ces sommes a servi à financer des seigneurs de la guerre et des activités relevant du terrorisme. »

Lors de ses multiples entretiens avec le chef du gouvernement afghan, M. Costa a acquis la conviction que la lutte contre la drogue est, pour lui, une priorité : « Hamid Karzai m'a répété que cette lutte est une question de sécurité nationale et qu'une économie basée sur une activité criminelle n'est pas tolérable. »

En outre, l'office onusien a aidé les autorités afghanes à lancer un programme pour limiter la consommation croissante de la drogue dans le pays. « Il était sans doute plus facile, sous la dictature des talibans, d'obtenir le respect de la loi, en coupant des mains ou des têtes, dit M. Costa. Mais nous sommes convaincus que la lutte contre les stupéfiants sera, à terme, plus efficace sous un régime démocratique. » Il rappelle que l'éradication des cultures de pavot a pris 12 ans en Thaïlande et 14 au Pakistan.

Au chapitre de l'Afghanistan, le Dictionnaire géopolitique des drogues, qui vient d'être publié (sous la direction d'Alain Labrousse, Editions De Boeck, 800 pages), relève que, « dans les deux grandes zones de production, le Nangarhar et le Helmand, les tribus appartenant à l'ethnie pachtoune. Leurs membres sont très fortement opposés à un gouvernement intérimaire composé essentiellement de représentants des autres ethnies, en particulier de Tadjiks. » Ne serait-ce que pour toucher l'argent de la drogue, les seigneurs locaux de la guerre devraient donc continuer à renâcler devant le pouvoir de Kaboul.

Erich Inciyan

Le « candidat des pauvres », favori de la présidentielle en Equateur

Le colonel Lucio Gutierrez a reçu un large soutien du mouvement indien

QUITO

de notre envoyée spéciale

Quelle mouche électorale a donc piqué l'Amérique latine ? Alors qu'en Bolivie un leader paysan a failli devenir président et qu'un ancien ouvrier va diriger le Brésil, l'Equateur se fait, à son tour, remarquer.

Dimanche 24 novembre, les électeurs de ce petit pays andin de 12 millions d'habitants se rendront aux urnes pour le second tour de l'élection présidentielle. Ils devront choisir entre Alvaro Noboa, un multimillionnaire au teint pâle, et Lucio Gutierrez, un ex-colonel putschiste basané. Seul point commun entre les deux hommes : aucun n'a jamais exercé la moindre responsabilité politique. Seule certitude pour le vainqueur : il héritera d'une situation économique et sociale catastrophique.

Alvaro Noboa est un riche héritier, le plus gros producteur de bananes dans le premier pays exportateur de bananes du monde. Il a compensé son manque de charisme à coups de promesses démagogiques, avec un relatif succès (17 % des voix au premier tour).

Lucio Gutierrez est un fils de pauvre, premier de la classe, devenu militaire et meilleur de sa promotion. Il s'est fait connaître, en janvier 2000, lorsqu'une manifestation indigène appuyée par un groupe de colonels renversa le chef de l'Etat, Jamil Mahuad. C'est finalement le vice-président qui prit le pouvoir. Mais l'événement avait confirmé la force du mouvement indien et l'existence au sein de l'armée d'un courant très proche du peuple et de ses problèmes.

Lucio Gutierrez était tombé dans l'oubli, avant de lancer sa candidature, il y a six mois. L'appui qu'il a reçu du parti Pachakutik, né en

1996 dans la mouvance de la mobilisation indienne, a assuré 21 % des voix, au premier tour, au « candidat des pauvres ».

Cette victoire, que ni les sondages ni les médias n'avaient vu venir, a constitué un véritable coup de théâtre. « En Equateur, tous les candidats des partis traditionnels ont été éliminés au profit de deux outsiders : du jamais-vu, même en Amérique latine », explique Mario Ribadeneira, président de la Chambre de



« Je respecterai tous nos accords financiers, pour que l'Equateur ne soit pas catalogué comme un pays défaillant »
LUCIO GUTIERREZ

commerce de Quito, qui rappelle que les candidats en lice n'ont récolté, à eux deux, que 38 % des voix au premier tour.

« Nombre d'Equatoriens sont donc inquiets, et le plus paniqué d'entre eux est très certainement Gutierrez », ironise Marco Arauz, rédacteur en chef du quotidien *El Comercio*. « Gutierrez, explique-t-il, n'avait jamais cru arriver au second tour et encore moins devenir président de la République. » Or, tous les sondages, que la loi interdit de publier à la veille du scrutin, annoncent sa victoire avec plus de dix points d'avance. « Gutierrez ne convainc pas, mais Novoa répugne », explique le social-démocrate Rodrigo Borja, ex-président de la République et candidat malheureux du premier tour.

Alvaro Novoa joue la surenchère, promettant à ses électeurs un emploi sur simple présentation d'un formulaire, une maison en dur équipée d'appareils ménagers et la suppression de l'impôt sur le revenu. « Je suis un riche qui aime les

pauvres, et c'est mieux qu'un pauvre qui aime les riches », déclarait-il, jeu de soir, en soulignant les inconsistances de son opposant.

Il est vrai que Lucio Gutierrez, le défenseur des déshérités et le chantre de l'antiglobalisation du premier tour, a depuis trois semaines changé d'opinion sur un certain nombre de sujets clefs. Son opposition féroce à la « dollarisation » de l'économie équatorienne, effectuée il y a deux ans par l'actuel gouvernement, est aujourd'hui oubliée. Il a même déclaré qu'il voulait la renforcer.

« VOLTIGE POLITIQUE »

Entre les deux tours, il a rencontré à Washington les responsables du Fonds monétaire international (FMI) et du Trésor, à qui il a tenu des propos très rassurants. « Je respecterai tous nos accords financiers internationaux, pour que l'Equateur ne soit pas catalogué comme un pays défaillant », a-t-il déclaré à plusieurs reprises. Les chefs d'entreprise sont d'ailleurs prêts à croire qu'il sera conciliant. « Il n'a pas vraiment le choix », résume Mario Ribadeneira.

Stratégie électorale ou réalisme politique ? La volte-face de Lucio Gutierrez laisse perplexe. Pour Rodrigo Borja « la voltige politique du colonel est porteuse de tous les dangers. Il ne sera qu'une marionnette aux mains de l'establishment et des Américains ». Mais pour Virgilio Hernandez, dirigeant de Pachakutik, « Gutierrez se doit de rassurer et de promouvoir le consensus pour mener à bien les réformes que le pays exige. Nous savons que tous les problèmes du pays ne seront pas résolus en quatre ans. Mais, si besoin est, nous nous chargerons d'obliger Lucio à respecter ses engagements électoraux ».

Marie Delcas

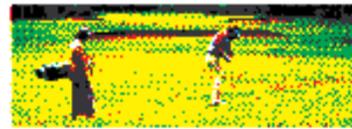
Seul le Sri Lanka vous offre en plus des plages



des jungles



des parcours de golf



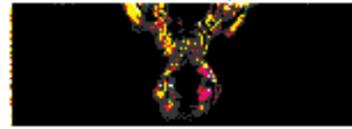
des temples



Une vie sauvage sans pareil



des boutiques



et du corail

Le Sri Lanka, un monde entier à découvrir

Pour toute information et pour gagner des vacances au rêve sans idées, consultez notre site

www.srilankanairlines.com



Confronté à une **DÉGRADATION** du climat social, accentuée par le mouvement des transporteurs routiers, Jean-Pierre Raffarin continuait d'afficher, vendredi 22 novembre, sa volonté de dialogue et sa politique

de fermeté. Le premier ministre a déclaré, en déplacement dans la Vienne : « *Nous faisons confiance au dialogue mais nous voulons le respect de l'ÉTAT DE DROIT* », et refusé que l'économie soit « *pénalisée* »

par les conflits sociaux. Alors que les organisations de chauffeurs et d'employeurs du transport cherchaient à **IMPLIQUER LE GOUVERNEMENT** dans les négociations, le ministre (UDF) des transports, Gilles de

Robien, déclare au *Monde* que « *le gouvernement n'est pas mis en cause* » par ce mouvement. Vendredi, les **AGRICULTEURS** ont levé leurs barrages et les personnels de France 2 ont voté la reprise du travail.

Jean-Pierre Raffarin face à la menace d'un blocus des routiers

« On ne peut pas accepter que l'économie puisse se trouver pénalisée », a déclaré le premier ministre, vendredi 22 novembre. Les négociations devaient reprendre samedi après-midi. Faute d'un geste du gouvernement, syndicats et patronat des transports se préparaient au conflit

« *IL y a des difficultés, mais pas une situation de crise* » : confronté à la perspective d'un blocus routier et à une nette dégradation du climat social, le premier ministre s'est efforcé, vendredi 22 novembre, de déminer le terrain, alternant volonté de dialogue et fermeté. Mais le week-end s'annonçait épineux pour Jean-Pierre Raffarin, alors que le secteur public prépare une journée de manifestations et de grèves mardi 26 novembre.

Le gouvernement a, certes, réussi à se tirer d'un premier mauvais pas. Les syndicats agricoles et la grande distribution ont trouvé un terrain d'entente, et les agriculteurs ont levé leurs barrages. Le premier ministre a exprimé l'espoir que cette sortie de crise serve d'exemple au transport routier. « *Nous faisons confiance au dialogue mais nous voulons le respect de l'Etat de droit* », a déclaré M. Raffarin, en déplacement dans la Vienne. « *Au bout du*

dialogue », il faut qu'il y ait « *l'accord* », a-t-il prévenu à l'intention des routiers, ajoutant : « *On ne peut pas accepter que puisse se trouver fragilisée, pénalisée notre économie (...)* par des tensions qui viendraient bloquer le développement. »

Chez les routiers, l'ultimatum expirait vendredi 22 novembre, à minuit. A cette heure-là, les syndicats CFDT et CGT des transports considéraient que les conditions n'étaient pas réunies pour ajourner leur menace de blocage. Ils ont maintenu leur appel à l'action malgré la perspective d'une nouvelle séance de négociations, samedi après-midi, dont les chances d'aboutir paraissent infimes.

Vendredi, ce qui devait être la réunion de la dernière chance n'aura duré qu'une matinée. Vers 17 heures, Hubert Perrin, représentant du ministère des transports et président de la commission paritaire, a préféré fixer la reprise des dis-

cussions au lendemain. « *Le pire des scénarios* », a indiqué Alain Renault, secrétaire général de la fédération CGT, car « *même si nous obtenons des avancées, il sera diffi-*

ci-ment de 9 % (incluant l'inflation) sur trois ans, pouvant aller jusqu'à 14,98 % pour les coefficients les plus bas. La question du 13^e mois, la revendication phare de la

allègements de charge spécifiques dont les entreprises de transports pourront bénéficier avec l'harmonisation des smic d'ici 2005.

Pour la CFDT et la CGT, ces mesures « *smicardisent* » la profession ». Parallèlement, leurs dirigeants ont interpellé le gouvernement sur le financement du congé de fin d'activité. « *C'est une partie qui semble se jouer à trois : syndicats, patronat et gouvernement* », a affirmé Joël Le Coq, secrétaire général de l'union fédérale routes (CFDT). Gérard Aprusseze, secrétaire général de la fédération FO des transports, soupçonne, lui aussi, le gouvernement de « *souffler le chaud et le froid* » par des appels au dialogue assortis de la menace d'intervention de la force publique et de retraits de permis de conduire des chauffeurs.

De fait, patronat et syndicats semblent conditionner la reprise des discussions et l'aboutissement

d'un éventuel accord aux concessions qu'ils pourraient obtenir de l'Etat, à l'image des agriculteurs. Faute de réponse précise, ils semblaient considérer le conflit inéluctable. Alors que le ministère de l'intérieur détaillait les dispositifs

« *Même si nous obtenons des avancées, il sera difficile d'arrêter le mouvement* »

ALAIN RENAULT (CGT)

d'alerte avec l'intervention éventuelle des forces de police, de gendarmerie et même de l'armée, les syndicats ont poursuivi les préparatifs de leur mouvement. Comme si elle voulait encore éviter l'épreuve de force, la CFDT a indiqué qu'elle « *n'appellerait pas à bloquer les raffineries, au moins dans un premier temps. Nous ne chercherons pas à bloquer les voitures. Nous manifesterons notre mécontentement.* » La pression sur le gouvernement est d'autant plus forte qu'il doit aussi tenir compte de la mise en garde de la Commission européenne. Vendredi, celle-ci a déclenché le mécanisme de surveillance qui oblige la France à « *prendre les mesures nécessaires à la libre circulation des marchandises* ».

L'évolution de ce conflit va peser sur la semaine sociale qui s'ouvre, sur fond de vives tensions dans le secteur public. Que ce soit à la SNCF ou à EDF-GDF, confrontées aux conséquences des directives européennes sur la libéralisation, ou dans la fonction publique. Chez les agents de l'Etat - à Bercy, à l'équipement, à la culture, etc. -, la question des 35 heures et celle des retraites sont très sensibles. Dans ce contexte, la journée de mobilisation prévue mardi 26 novembre, à l'origine limitée aux cheminots, s'annonce comme un temps fort, à Paris et dans de nombreuses villes où la CGT des transports appelle à la grève. Pour le gouvernement Raffarin, qui affrontera le 8 décembre le mécontentement des enseignants, cela pourrait ressembler à la fin d'un état de grâce.

Michel Delberghe et Claire Guélaud

Gilles de Robien, ministre (UDF) de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer

« Aujourd'hui, le gouvernement n'est pas mis en cause »

LE TEXTE de cet entretien a été relu et amendé par M. de Robien. **Etes-vous en mesure d'éviter que le conflit des routiers débouche sur une impasse ?**

Je ne veux pas parler d'un « conflit », mais d'une négociation en cours. Le seul conflit qui relève de ma compétence est celui qui concerne les inspecteurs du permis de conduire. Nous assurons la continuité du service public et le respect de l'autorité de l'Etat avec l'aide des gendarmes, mais certainement pas pour jouer aux briseurs de grèves.

Pour ce qui concerne les routiers, le ministère n'est pas leur employeur. Il s'agit de négociations, par ailleurs très complexes, entre des entreprises privées et des salariés du privé. Mon ministère intervient comme lieu d'accueil de la négociation. Un des hauts fonctionnaires de mon administration préside les réunions. Nous assumons pleinement, Dominique Bussereau et moi-même, notre rôle de « facilitateur ».

Le gouvernement est-il prêt à faire un geste en direction du patronat, qui réclame des allègements de charges ?

Le gouvernement n'est pas médiateur, mais, je le répète,



5 novembre. M. de Robien découvre l'exposition « *Inventer un espace-temps* », dans la galerie en sous-sol de l'Assemblée nationale.

« *facilitateur* ». Il fait tout ce qu'il peut, dans son domaine, pour faciliter les choses. Il est vrai que plusieurs ministères peuvent mettre de l'huile dans les rouages.

Quel est votre pronostic quant à l'issue des négociations ?

C'est un sujet sérieux : il ne s'agit pas de faire des paris. Cela étant, comme il y a de la volonté, je crois vraiment qu'il y a beaucoup d'éléments qui permettraient d'aboutir. Le pire n'est jamais sûr... Ce qui est sûr, c'est qu'avec tout ce qui est sur la table, la partie qui romprait prendrait une lourde responsabilité.

Les appels à la mobilisation lancés, vendredi soir, par les organisations syndicales, laissent-ils penser qu'on s'oriente vers un blocage...

Je veux croire que tout est encore possible puisque les partenaires ont décidé de se revoir ce samedi après-midi. J'ai la conviction que la négociation peut encore s'améliorer et les positions des uns et des autres se rapprocher.

Le secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau, a indiqué que « le gouvernement n'accepterait pas un blocage des routes ». Le ministère de l'inté-

rieur a même fait savoir qu'il envisageait de faire appel à l'armée. Ces messages ne risquent-ils pas de perturber les négociations ?

L'emploi de la force n'est pas le problème aujourd'hui, alors qu'il y a des gens qui se réunissent et qui parlent. Cela étant, il ne faut pas prendre ces propos comme une menace, mais comme le souhait de voir les Français libres de circuler.

Les agriculteurs n'ont-ils pas bénéficié d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, en comparaison des routiers ?

Je suis très heureux que le dialogue qui s'était engagé avec les agriculteurs ait pu aboutir à un règlement rapide. Le problème des routiers n'est pas de même nature et ne peut pas se comparer. Il se situe entre employeurs et salariés et non pas entre producteurs et distributeurs.

Dans la perspective de la journée d'action du 26 novembre, les appels à la grève et à la manifestation se multiplient dans le secteur public. Ne craignez-vous pas une addition des revendications et des mécontentements ?

On fait tout pour éviter les

conflits et pour faire aboutir la négociation. Mais on n'a pas à s'opposer au droit de grève. Pour ce qui est du ferroviaire, qui est un secteur qui relève de ma compétence, je note qu'il n'y a pas d'appel à la grève, mais simplement un appel à manifester.

Qu'est-ce qui distingue la « méthode Raffarin » ?

La méthode Raffarin, c'est la primauté du dialogue sur le conflit. Elle est faite d'écoute et d'échanges permanents, le tout dans le respect de l'autorité de l'Etat et du service aux usagers.

En quoi la situation serait-elle différente de celle qui a abouti au blocage du pays, en décembre 1995, sous le gouvernement d'Alain Juppé ?

Mon impression est qu'aujourd'hui, le gouvernement n'est pas mis en cause. Alors qu'en 1995 le conflit était plus politique.

Le contact et les rapports que nous entretenons avec les partenaires sociaux apparaissent plus confiants, plus directs, plus simples. Il y a un climat de respect réciproque qui se consolide à chaque rencontre.

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

Les agriculteurs ont obtenu des garanties contre les pratiques commerciales qu'ils jugent abusives

LES AGRICULTEURS sortent vainqueurs du conflit qui les opposait à la grande distribution. Après deux journées d'action, ils ont obtenu ce qu'ils réclamaient depuis plusieurs mois : des engagements du gouvernement et de la grande distribution sur la lutte contre des pratiques commerciales jugées « *abusives* » par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Les négociations s'étaient ouvertes, jeudi 21 novembre, sous l'égide du gouvernement, et se sont poursuivies, le lendemain matin, dans un face-à-face entre agriculteurs et distributeurs. Elles se sont conclues par la signature d'une convention avec les représentants de toutes les enseignes de distribution - y compris Leclerc et Intermarché, qui ne sont pas représentés par la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), présidée par Jérôme Bédier.

Le président de la FNSEA, Jean-Michel Lemétayer, a donc appelé à lever les barrages devant les centrales d'achat. « *La nouveauté, c'est que tout le monde reconnaît les pratiques abusives et la nécessité de pratiquer des sanctions* », a-t-il affirmé. La convention mentionne notamment « *la sanction des pratiques abusives interdites par la loi (...): remises, rabais, ristournes et coopé-*

ration commerciale fictifs, disproportionnés ou sans contrepartie ».

Actif dans la négociation, le gouvernement s'est montré sensible aux revendications de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs, tout en faisant en sorte que « *personne ne soit humilié* », a indiqué au *Monde* le secrétaire d'Etat (UMP) aux PME, au commerce, à l'artisanat, Renaud Dutreil. Avec le ministre (UMP) de l'agriculture, Hervé Gayraud, il s'est attaché à convaincre les agriculteurs qu'il ne resterait pas inerte.

MULTIPLICATION DES CONTRÔLES

« *Depuis mon entrée en fonctions, j'ai considéré qu'il s'agissait d'un dossier des plus sensibles* », a précisé M. Dutreil. Le secrétaire d'Etat avait présenté, jeudi, un bilan des infractions constatées par ses services. Environ 300 contrôles ont été effectués au cours des six derniers mois ; dix assignations ont visé des distributeurs en faute, et dix-neuf procès-verbaux pénaux ont été dressés, selon M. Dutreil. Un décret, publié au *Journal officiel* vendredi, prévoit, en outre, que les agriculteurs seront désormais représentés au sein de la commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC). Cet organisme de contrôle pourrait voir ses pou-

voirs accrus dans l'examen des contrats passés entre la grande distribution et ses fournisseurs.

« *J'espère que la convention que nous avons signée vaut quelque chose* », a affirmé M. Lemétayer, évoquant le fait que plusieurs accords ont été remis en cause dans le passé. Les syndicats agricoles estiment aussi qu'il faut associer au dialogue les représentants des industriels de la transformation et de la coopération agricole. Au nom de la grande distribution, M. Bédier s'est félicité de la fin de la « *guerre civile économique* ». Mais il a de nouveau dénoncé la « *violence* » des méthodes des agriculteurs.

La question de la mise en place de prix minimaux, en cas de crise des cours, reste en suspens. Ce dispositif, qui existe déjà dans la filière fruits et légumes, devrait être étendu à la viande de porc. Mais le dernier accord passé dans la filière des fruits frais a été sanctionné par le Conseil de la concurrence. Un autre accord, qui concernait le respect d'une grille de prix dans la filière viande, a provoqué une enquête de la Commission européenne. Pour être opérationnel, le nouveau dispositif devra faire l'objet d'aménagements législatifs.

Pascal Ceaux et Gaëlle Dupont

Les salariés de France 2 ont repris le travail

A France 3, où le mouvement continue, les négociations sont rompues

LES SALARIÉS de France 2 ont voté à une large majorité la reprise du travail, vendredi soir 22 novembre, mettant fin à dix jours de grève consécutifs. Le vote est intervenu au terme d'une âpre journée de discussions entre les représentants syndicaux et la direction de France 2. Alors qu'un accord était sur le point d'être trouvé entre les deux parties, Christopher Baldelli, directeur général de France 2, a demandé une suspension de séance après des appels téléphoniques répétés. Selon plusieurs témoins, M. Baldelli aurait évoqué des appels en provenance du ministère de la culture et de la communication. L'intéressé le nie : « *Ces suspensions de séance sont normales dans une négociation, dit-il. Il y a des propositions formulées, des chiffres à vérifier. Mais à aucun moment je n'ai reçu d'appel de la part de notre actionnaire* » (le ministère de tutelle).

Les syndicats n'auront guère obtenu plus que ce qu'ils s'étaient vu proposer jeudi soir. Lors d'une réunion convoquée après la déprogrammation de l'émission politique « *Cent minutes pour convaincre* » - dont Dominique Strauss-Kahn devait être l'invité -, la direction avait proposé de faire profiter le personnel administratif et technique (PAT) - l'essentiel des grévistes - d'une

année d'ancienneté et d'une prime exceptionnelle de 380 euros pour les cent plus bas salaires du PAT.

Finalement, les représentants du personnel ont obtenu une bonification d'une à deux années d'ancienneté (selon les catégories de personnel) pour le PAT. D'après les syndicats, « *un petit millier de personnes* » seraient concernés par cette mesure. La direction a par ailleurs accepté de payer un jour et demi à chacun des grévistes et leur offre la possibilité de remplacer certains jours de grève par des jours de repos. Une proposition huée par l'assemblée générale de vendredi soir.

« *Nous sommes très frustrés mais nous ne pouvions guère espérer plus* », expliquait un syndicaliste après le vote de l'AG. « *Nous avons négocié dans le cadre qui nous a été donné par le cabinet du ministre* », répond M. Baldelli. Mardi et mercredi, le ministère avait exprimé sa position sur le conflit de France 2 : « *pas de mesure générale* » (applicable à l'ensemble des salariés) et pas d'enveloppe supplémentaire de la part de l'Etat actionnaire.

Concernant la réintégration d'émissions produites à l'extérieur - autre revendication majeure -, les salariés de France 2 n'ont obtenu que « *de bonnes intentions* ». Seule

avancée : la direction s'est engagée à communiquer à l'avenir « *des comparaisons entre coûts de production interne et externe* ». Selon M. Baldelli, la chaîne produirait « *65 % de ses programmes en interne* » (magazines et information).

Le conflit n'est pas pour autant terminé à France Télévisions. Les salariés de France 3 ont voté, à une forte majorité, la poursuite de leur mouvement. Vendredi soir, les négociations entre syndicats et direction ont été rompues après que la direction a rejeté les propositions syndicales. Aucune date n'a été fixée pour une rencontre.

José Barroso

SALONS HAUT DE GAMME, canapés et fauteuils CLUB



meubles Decor Actuel - 80, rue Claude-Bernard 75005 PARIS - Tél. : 01.45.35.08.69



EDF et GDF recherchent 60 à 70 milliards d'euros pour payer la retraite de leurs agents

BLOCAGE ou effet de manches ? A la veille d'une semaine de mobilisation des salariés des services publics, le ton s'est durci de la part des syndicats des industries électriques et gazières (IEG), à propos de la réforme du régime spécial de retraite d'EDF et de GDF. Jusqu'ici, seule FO affichait une ligne dure, prônant le statu quo intégral et refusant de participer à la négociation. Vendredi 22 novembre, le syndicat de Marc Blondel a été rejoint par SUD-Energie (non représentatif), qui juge « inacceptable (...) d'adosser au régime général le système de retraite des salariés de la branche ». Les quatre organisations alliées pour la négociation, CGT, CFDT, CFE-CGC et CFTEC, ne disaient pas autre chose, jeudi, après avoir suspendu la négociation (*Le Monde* du 22 novembre). Et la CGT Mines-énergie, syndicat majoritaire à EDF-GDF, appelle les salariés à l'« action » pour le 4 décembre, jour de la prochaine séance de négociations.

Pourtant les discussions se poursuivent activement, dans la coulisse, avec la direction d'EDF. Selon nos informations, le président du groupe public, François Roussely, aurait donné son aval à un programme en cinq points susceptible d'être avalisé par les quatre fédérations : maintien du calcul de la retraite sur 75 % du dernier salaire ; augmentation des cotisations retraite salariales de 2,5 % à 3 %, qu'EDF se fait fort de compenser en dix-huit mois par le biais d'augmentations de salaires liées au GVT (glissement vieillesse-technicité) ; maintien d'une caisse de retraite spécifique cogérée de façon paritaire par les syndicats ; garantie de l'unicité et de la pérennité du statut pour les électriciens et les gaziers, y compris les futurs embauchés, et même après la séparation d'EDF et de GDF ; allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans. « Les négociations sont menées par la branche dans le

cadre de la mission confiée par le gouvernement, répondait-on à EDF, vendredi. Toute information prétendument divulguée ce jour sur les discussions en cours ne peut être qu'une tentative pour faire échouer ces négociations. »

Le volet financier de cette réforme n'est pas moins explosif. Vendredi, à Bercy, des dirigeants d'EDF et de GDF et leurs banques conseils sont venus présenter leurs propositions à la direction du Trésor. C'est la fourchette haute du coût réactualisé des retraites qui a été, semble-t-il, retenue par les entreprises, soit un montant de 60 à 70 milliards d'euros pour couvrir les pensions des 300 000 salariés et retraités relevant du statut IEG. Sur ce montant, 25 milliards relèvent du financement du seul régime « chapeau », qui permettra le maintien des avantages du régime spécial par rapport au régime général - celui-ci n'étant appelé à prendre en charge que le tronc commun des retraites, moyennant le paiement d'une soulte.

CASSE-TÊTE BUDGÉTAIRE

Cette colossale « dette sociale » devrait, en bonne orthodoxie financière, être réintégrée dans le bilan des entreprises dès 2003, en vue de leur passage aux normes comptables internationales, préalable indispensable à l'ouverture du capital d'EDF et de GDF voulue par le gouvernement d'ici à 2004. Vendredi, Anne Le Lorier, chargée des stratégies et opérations financières à la direction d'EDF, aurait proposé au Trésor un schéma selon lequel l'Etat prendrait à sa charge la moitié des 25 milliards du régime « chapeau ». EDF estimerait par ailleurs à 10 milliards d'euros la recapitalisation nécessaire pour rééquilibrer son bilan avant sa privatisation partielle. Un nouveau casse-tête budgétaire pour le ministre des finances, Francis Mer.

Pascal Galinier

Rhône-Alpes : droite et FN ensemble contre une affiche

L'**AFFICHE** de l'édition 2003 du festival « Jazz à Vienne » - un diabolin tétant le sein d'une femme de couleur (photo) - a ressuscité, lors d'un vote jeudi 21 novembre, l'alliance droite-extrême droite au conseil régional de Rhône-Alpes. L'UMP, le groupe ORA (Oui à Rhône-Alpes), de l'ancien président de région Charles Millon, et le FN ont adopté, par 78 voix contre 76, une question préalable initiée par les élus MNR, choqués par « cette affiche hideuse et diabolique qui dénature la maternité et porte atteinte aux convictions des chrétiens ». La motion adoptée réclame « le retrait immédiat de toutes les affiches, à commencer par le site Internet (...), faute de quoi la Région suspendra son soutien » à la manifestation. En 2002, cette subvention s'élevait à 65 000 euros. - (Corresp.)



DÉPÊCHES

■ **GENDARMERIE** : quatre associations d'anciens gendarmes ont déploré, vendredi 22 novembre, que le débat sur le redéploiement des forces de l'ordre soit « centré notamment sur l'idée que, dans les secteurs où la gendarmerie serait appelée à remplacer la police, elle ne pourrait assumer un service d'égalité qualité ».

Le trio Montebourg-Peillon-Dray partage ses critiques entre le gouvernement et la direction du PS

En campagne en Provence, vendredi 22 novembre, les fondateurs du Nouveau Parti socialiste, qui se disent victimes des partisans de François Hollande, ont lancé des avertissements

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

En TVG seconde classe, puis en métro, les mousquetaires du Nouveau Parti socialiste (NPS) ont rejoint le siège du conseil général des Bouches-du-Rhône. Son président, Jean-Noël Guerini, a rendez-vous, ce vendredi 22 novembre, avec Arnaud Montebourg, Vincent Peillon, Julien Dray, ainsi que Benoît Hamon, animateur de la Nouvelle Gauche. Une visite de « courtoisie » au patron du PS local, représentant de l'axe majoritaire de François Hollande.

Une heure plus tard, dans l'arrière-salle d'un café, ils rencontrent Patrick Mottard, président du groupe socialiste au conseil municipal de Nice et homme fort du PS dans les Alpes-Maritimes. Jusqu'ici fabiusien, celui-ci a rallié le NPS. « On va faire plus d'un tiers des voix, prédit-il. Mais il me faudrait du matériel, un texte. » Patrick Mennucci, ex-leader de la Gauche socialiste et désormais pilier du NPS à Marseille, se frotte les mains : « Dans la région, on va faire plus de 30 % ».

Dans un sourire, il ajoute : « Je me sens moins seul. » Exultant, M. Montebourg glisse à M. Peillon : « On se marre bien, hein Vincent ? »

18 h 45, c'est l'heure. Pour la première fois depuis le 9 octobre, date du lancement de leur courant, opposé à la direction du PS dans la perspective du congrès de Dijon, en mai 2003, le trio Montebourg-Peillon-Dray tient un meeting commun. A l'origine, l'objectif était Vitrolles. Mais M. Hollande a prévu d'y faire étape le 28 novembre. « On nous a fait comprendre que ce n'était pas possible de passer avant », raconte M. Montebourg. Le NPS s'est donc arrêté à Marseille, où la fédération socialiste a prêté la salle historique de Gaston Defferre, rue Montgrand. Quelque 300 militants s'y pressent.

Le premier secrétaire fédéral, Guy Bono, leur souhaite la bienvenue et s'éclipse. Au micro, on égrène la liste des ralliés : Cécile Helle, qui dirige la fédération du Vaucluse, Christian Martin, vice-président de la région... M. Hamon prend la parole. « Nous sommes le rassemble-

ment anti-trou noir », lance-t-il. Puis M. Dray, Montebourg et Peillon se partagent les rôles. Le premier explique que les « trajectoires disparates » de chacun ne sont pas un obstacle. Le deuxième campe l'opposition au gouvernement, attaque le « vice-premier ministre Sarkozy », imite M. Raffarin « serrant ses petits poings », dénonce une « situation berlusconienne, où les riches prétendent défendre les pauvres ». Au troisième échoit la théorie : « Nous n'avons pas seulement cédé devant le libéralisme économique, mais aussi sur le terrain du libéralisme culturel », dit M. Peillon.

BILL CLINTON À LA RESCOURS

Cette fois encore, les animateurs du NPS sont restés prudents sur leur projet économique et social « en cours d'élaboration ». Interrogé sur le moyen d'empêcher les délocalisations, M. Montebourg s'est néanmoins référé à un discours prononcé à Seattle par Bill Clinton. La gauche de leurs rêves, M. Dray l'a présentée sous la forme d'une « coalition arc-en-ciel », avec

un PS et des organisations associées. Evitant toute attaque personnelle, M. Peillon a renoncé à invoquer un document anonyme mettant en cause le NPS et le courant d'Henri Emmanuelli.

Dans cette note, distribuée à des cadres du PS parisien, le trio est qualifié d'« attelage hétéroclite », qui ne serait « à peu près d'accord sur rien ». Avec cette appréciation : « La quarantaine n'est pas une ligne politique. » Le texte inclut des arguments à leur opposer et s'achève sur un appel au « réformisme de gauche, derrière François Hollande ». Aussi les trois compères y voient-ils « la main du premier secrétaire ». « Cela témoigne d'un vent de panique rue de Solferino, estime M. Peillon, en aparté. L'argument sur l'âge ou sur nos contradictions ne me paraît pas au niveau des circonstances. » A la tribune, il se contente de cette mise en garde : « Nous n'accepterons, à aucun moment, que l'on nous interdise, par quelque procédé, l'accès au congrès. »

Isabelle Mandraud

Dominique Perben abandonne la réforme des tribunaux de commerce

LA GAUCHE n'y est pas parvenue et a traîné des pieds, la droite y renonce brutalement. La réforme des tribunaux de commerce a été abandonnée, vendredi 22 novembre, par le ministre (UMP) de la justice, Dominique Perben. Le projet, lancé par Elisabeth Guigou (PS), alors garde des sceaux du gouvernement Jospin, prévoyait l'arrivée de juges professionnels aux côtés des juges consulaires. S'exprimant lors du congrès national des tribunaux de commerce à Paris, M. Perben a néanmoins annoncé le dépôt, en 2003, d'un projet de réforme des procédures collectives. « La réforme reposait, sinon sur la négation, du moins sur l'absence de reconnaissance de la spécificité de la justice consulaire », a expliqué M. Perben, très applaudi par plusieurs centaines de juges. Le ministre a insisté sur les efforts à mener en matière de recrutement et de formation des juges consulaires et estimé « nécessaire » une réforme globale du droit des procédures de placement des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire.

« PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE »
M. Perben, qui envisage de créer « une procédure accélérée et simplifiée pour les petits dossiers », a aussi « encouragé » les conseils de prévention aux entreprises en difficulté développés dans les tribunaux de commerce, mais en attirant l'attention des juges consulaires sur la nécessaire clarté de leur rôle. « Un même juge, a-t-il dit, ne peut recevoir un entrepreneur en difficulté (...) pour siéger ensuite » dans la formation de jugement qui décidera

d'un redressement ou d'une liquidation de son entreprise.

La réforme des tribunaux de commerce est un long serpent de mer. En juillet 1998, un rapport de la commission parlementaire conduite par les députés (PS) François Colcombet et Arnaud Montebourg avait dressé un tableau très sévère du fonctionnement des juridictions consulaires. S'inspirant de leurs conclusions, M^{me} Guigou a présenté, en octobre 1998, un projet de loi introduisant l'« échevinage », c'est-à-dire la mixité entre magis-

trats professionnels et juges consulaires - ces derniers étant issus du commerce et de l'entreprise, élus par leurs pairs au scrutin de liste. Ce projet avait déclenché la colère des juges commerciaux. S'estimant bafoués, 700 juges élus sur 3 200 avaient démissionné au printemps 2000. En juillet 2000, une nouvelle version de la réforme était présentée au conseil des ministres ; son examen par l'Assemblée était prévu pour l'automne. Mais la grève des tribunaux et l'approche des élections municipales avaient pous-

sé M. Jospin à le reporter sine die, avant de réduire l'ampleur du projet. Ce texte de compromis avait été adopté par les députés en mars 2001, en première lecture, mais le gouvernement n'en avait pas inscrit le réexamen avant la fin de la législature. Seule la pétition lancée par MM. Montebourg et Colcombet, à la fin 2001, avait conduit M. Jospin à réinscrire la réforme à l'ordre du jour. M. Perben l'en a définitivement retirée.

Dominique Gallois

Leur bonheur est notre récompense
Lino Ventura

Plus que jamais, le message de Lino Ventura est d'actualité. En soutenant PERCE-NEIGE, vous permettez à la personne handicapée mentale de réussir sa vie, toute sa vie.

PERCE-NEIGE, c'est 36 ans d'action pour :

- Offrir aux personnes handicapées la possibilité de s'épanouir grâce à un accompagnement personnalisé dans des lieux de vie agréables,
- Faire reconnaître les droits et être à l'écoute des personnes handicapées,
- Rechercher de nouvelles solutions d'accueil, fonction de nouveaux besoins.

Association PERCE-NEIGE

OUI, avec PERCE-NEIGE, je soutiens la personne handicapée mentale.

Je fais un don de : 15 € soit 98,39 Fr 40 € soit 262,38 Fr 100 € soit 655,96 Fr Autre : €

Je désire recevoir gratuitement le dernier numéro de *La Lettre PERCE-NEIGE*.

Je désire recevoir des informations sur le prélèvement automatique.

Merci d'indiquer ci-dessous :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal [] [] [] [] Ville :

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 50% de la valeur de mon don, dans la limite de 10% de mes revenus nets imposables.

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 25.11.76)
Président : Christophe LASSERRE-VENTURA
COMITÉ DE LA CHARTE
Merci de renvoyer ce coupon avec votre règlement à l'ordre de :
PERCE-NEIGE, 237 Grande Rue 92380 GARCHES
Tel : 01 47 10 93 00 • www.perce-neige.org

THE DOMAIN GROUP
LMI 2002

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Jean-Marc Deperrois a été condamné en 1997 à vingt ans de réclusion criminelle pour l'« **EMPOISONNEMENT AVEC PRÉMÉDITATION** » de la petite Emilie Tanay, 9 ans, hébergée en 1994 par la famille Tocque-

ville, en Seine-Maritime. Pour l'accusation, Jean-Marc Deperrois aurait empoisonné **AU CYANURE** un flacon de Josacine, un médicament contre la bronchite, qu'il croyait destiné à Jean-Michel Tocqueville, le

mari de sa maîtresse. Jean-Marc Deperrois a toujours clamé son **INNOCENCE**, et ses avocats, dont la requête devait être examinée lundi 25 novembre par la commission de révision, contestent les analyses du

médicament. Après une longue enquête, *Le Monde* dévoile **UNE ÉCOUTE OUBLIÉE**, qui éclaire d'un jour nouveau les relations de Jean-Michel Tocqueville et d'un de ses amis, qui disposait lui aussi de cyanure.

Contre-enquête à l'appui de la révision du procès de la Josacine

La commission de révision devait examiner, lundi 25 novembre, la requête déposée par Jean-Marc Deperrois, condamné en 1997 à vingt ans de réclusion pour l'empoisonnement d'Emilie Tanay, 9 ans. Il a toujours clamé son innocence. Une écoute singulière, passée inaperçue à l'époque, renforce le doute

LE SAMEDI 11 JUIN 1994, à 22 h 30, Emilie Tanay, 9 ans, décédait à l'hôpital du Havre après avoir été prise en charge dans un état grave par le Service médical des urgences (SMUR) à Gruchet-le-Valasse (Seine-Maritime). Cinq jours plus tard, les journaux télévisés du soir annonçaient que la Josacine, l'un des principaux sirops antibiotiques utilisés en pédiatrie, était impliquée dans un décès suspect et était retirée du marché. En plein vent de panique, il était précisé le lendemain que du cyanure de sodium, cause du décès de l'enfant, avait été identifié dans l'un des flacons prescrits pour traiter une bronchite bénigne.

Accident ? Acte de malveillance ? Crime ? En mai 1997, le chef d'une petite entreprise de Gruchet, Jean-Marc Deperrois, alors âgé de 46 ans, également adjoint au maire du village, était condamné à vingt ans de réclusion criminelle pour « empoisonnement avec préméditation ». Emilie aurait été victime d'une méprise dans une affaire d'adultère : l'homme se serait introduit en cachette au domicile, voisin de son bureau, de sa maîtresse – Sylvie Tocqueville, secrétaire de mairie – où l'enfant avait été invitée à passer le week-end afin de participer à une fête médiévale. Il aurait versé le poison dans le médicament resté sans surveillance, qu'il aurait cru destiné au mari, Jean-Michel Tocqueville.

Pour étayer l'accusation, nulles preuves formelles, ni aveu, ni témoins, mais « une série de présomptions graves, concordantes et accablantes » : Jean-Marc Deperrois s'est procuré du cyanure un mois avant le drame (à des fins professionnelles, selon ses explications) ; il a nié maintes fois en garde à vue qu'il s'en était procuré ; et puis, selon les expertises, le produit dont il était en possession, jamais analysé parce que jeté à la hâte, se rapprochait de celui qui fut retrouvé dans le flacon empoisonné. Selon le chef d'enquête, le capitaine de gendarmerie Jean-Louis Martinez : « *Aucun élément concret permettant d'accréditer une autre hypothèse (...) n'a été recueilli. Celle de Deperrois Jean-Marc reste la plus plausible.* »

Jean-Marc Deperrois, lui, depuis plus de huit ans, clame son innocence, expliquant ses mensonges par une peur panique d'être mêlé à ce décès suspect. En octobre 1998, son pourvoi en cassation est rejeté. La vérité judiciaire est scellée. Seul un élément inconnu, « de nature à faire naître un doute sur la culpabilité du condamné », pourrait donc permettre la révision du procès.

Lundi 25 novembre, la commission de révision des condamnations pénales, présidée par Martine Anzani, doit examiner la requête que l'ancien élu de Gruchet a déposée en novembre 2001 et fondée sur une contestation des expertises que sa défense considère comme avoir été prépondérantes dans la condamna-



Jean-Marc Deperrois, en décembre 2000 devant le palais de justice de Rouen. Il a été condamné à vingt ans de réclusion le 25 mai 1997. Selon l'accusation, il aurait empoisonné un flacon de Josacine, un médicament qu'il croyait destiné à Jean-Michel Tocqueville, le mari de sa maîtresse, Sylvie. Il a toujours clamé son innocence.

tion. Celles-ci, au côté d'un mobile qui pouvait paraître peu convaincant et d'un geste peu vraisemblable, avaient déjà, au procès, suscité nombre d'interrogations (*Le Monde* du 27 mai 1997).

Or le dossier d'instruction, dont *Le Monde* a consulté les 1 943 cotes, soit près de 10 000 pages, recense plusieurs zones d'ombre, dont certaines n'ont pas été livrées aux jurés.

► **Des écoutes oubliées.** Ainsi, tout d'abord, une série d'écoutes qui ne furent jamais exploitées, ni pendant l'instruction ni au procès.

Le soir du drame, lorsque le SMUR est intervenu, vers 20 h 30, chez les Tocqueville, l'attention n'a pas porté d'emblée sur la Josacine,

fois après 20 heures, alors que la télévision annonce le retrait du marché du médicament.

Au cours de ces conversations émergent quelques fragments troublants. « *Ils font leur boulot correctement, hein, c'est bien ce que je pensais !* », dit Jean-Michel Tocqueville, en référence au retrait du médicament. Denis Lecointre paraît le rassurer : « *C'est hallucinant... mais bon, tu vois que t'étais pas coupable !* » Puis, tout d'abord, une série d'écoutes qui ne furent jamais exploitées, ni pendant l'instruction ni au procès. Le soir du drame, lorsque le SMUR est intervenu, vers 20 h 30, chez les Tocqueville, l'attention n'a pas porté d'emblée sur la Josacine,

Une requête fondée sur la critique des expertises

Pour obtenir la révision de son procès, Jean-Marc Deperrois s'appuie sur la contestation des expertises menées pendant l'instruction, dont une relecture a été confiée au professeur Robert Rosset, ancien titulaire de la chaire de chimie analytique à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI). Selon M. Rosset, également expert près la Cour de cassation, les rapports de ses confrères ayant été déposés au procès « *doivent être écartés car non probants scientifiquement* » (*Le Monde* du 6 novembre 2001). Sont critiquées sévèrement tant leur méthodologie ou leurs conclusions. D'après M. Rosset : « *Seuls les éléments pouvant être utilisés à charge ont été retenus. Toutes les données scientifiques qui demeurent sans explication, et qui auraient contraint à envisager d'autres hypothèses que la culpabilité de Jean-Marc Deperrois, ont été systématiquement rejetées.* » Cette « relecture » de M. Rosset est elle-même contestée par un autre chimiste, Jacques Storck, ancien professeur agrégé du Val-de-Grâce, consulté par la partie civile.

dont il a été seulement dit, selon l'équipe médicale, que l'enfant lui avait trouvé un mauvais goût – ce qui, semble-t-il, n'était pas si inhabituel. On suspecta d'abord une rupture d'anévrisme. Ce n'est donc que vers 22 heures que le médicament a été réclamé pour analyse. Entretemps, deux hommes sont restés seuls avec ce flacon : Jean-Michel Tocqueville et Denis Lecointre, un ami appelé en même temps que le SMUR et qui se chargea d'apporter le médicament à l'hôpital.

Mis sur écoute le 16 juin 1994, cinq jours après les faits, alors qu'ils ne savaient pas a priori qu'ils seraient placés en garde à vue le lendemain, les deux hommes s'appellent trois

que *t'à l'heure, tu vas passer heu, à la télé, toi, avec ton produit qu't'a mis dans la Josacine ! – Ouais, ouais, ok !* »

Cette affirmation de Denis Lecointre n'a fait l'objet d'aucune question des gendarmes ou du juge d'instruction. Il n'y est jamais fait référence dans la procédure et elle n'a jamais été évoquée au procès. M^e Charles Libman, qui a défendu Jean-Marc Deperrois en 1997, affirme qu'il l'avait relevée, mais qu'il n'en avait pas fait état à l'audience, ayant déjà beaucoup malmené Denis Lecointre. M^e Francis Szpiner, qui a repris la défense observe que, s'agissant d'une pièce connue dans le dossier – « *effectivement extrêmement trou-*

blante » – elle ne pourrait juridiquement à elle seule constituer « un fait nouveau ».

Jean-Michel Tocqueville aurait-il mis un « produit » dans le médicament, « ton produit », dit Denis Lecointre ? Sur ce point important, les enquêteurs reconnaissent qu'il ne fut jamais suspecté que le contenu du flacon apporté à l'hôpital ne fût pas celui qu'ingéra Emilie. Autrement dit, un scénario n'a jamais été exploité : non pas celui d'un empoisonnement volontaire, mais d'un accident camouflé après coup. Dans cette hypothèse, Emilie Tanay aurait ingéré par mégarde un produit cyanuré, qui aurait été ensuite versé dans la Josacine.

Enfin, et surtout, pourquoi Denis Lecointre, a priori totalement étranger au drame et qui, à cette date, ne pouvait pas connaître le toxique en cause, est-il lui-même si inquiet ? Car à la fin de ces écoutes, Jean-Michel Tocqueville constate : « *Ils sont incapables d'analyser le truc, quoi.* » Denis Lecointre : « *Ouais, ouais, de t' façon on est bien clair, nous on s'est pas vu dans la journée.* »

► **Un laborantin qui manipule du cyanure.** Suspecté au début de l'enquête, Denis Lecointre, 33 ans en 1994, est opérateur dans un laboratoire de la société pharmaceutique Oril, à Bolbec, une commune voisine. Dans son service, le cyanure de sodium – une poudre cristalline blanche – est fréquemment utilisé pour l'élaboration de molécules. Des salariés ont indiqué qu'il était possible d'en sortir de petites quantités ; Oril en commandait de 600 à 700 kg tous les deux mois auprès du grossiste qui fournissait aussi la société Prolabo. Denis Lecointre est présent au juge Balayn. Il est mis en examen pour « empoisonnement avec préméditation ».

En garde à vue, le 17 juin 1994, Denis Lecointre déclare : « *Je persiste, je n'ai jamais ramené de cyanure chez moi, ni pour quelqu'un d'autre.* » Cependant, en 1997, alors que

s'ouvrait le procès de Jean-Marc Deperrois, un courrier, retrouvé dans l'abondante correspondance reçue au lendemain de la condamnation, faisait état de ce qu'« *une certaine Lydie* » (le prénom de l'épouse de Denis Lecointre), se serait inquiétée, le lendemain du drame : « *Pourvu qu'il n'en a pas sorti de l'usine !* » L'auteur de cette lettre, totalement étrangère à la vie de Gruchet, mère d'une jeune femme ayant fréquenté Lydie Lecointre, a confirmé la teneur de son courrier et fait part au *Monde* de la réticence de sa fille à témoigner directement de ce qu'elle aurait su également, avant le drame, que l'opérateur d'Oril sortait parfois « *des produits pour désherber les allées, tuer les souris et les rats* ».

De son côté, Sylvie Tocqueville, aujourd'hui divorcée, affirme maintenant qu'elle tiendrait de son ex-mari, avant le décès d'Emilie, que Denis Lecointre « *aurait eu l'intention* » de sortir du cyanure de son entreprise à des fins, dit-elle, personnelles, et aurait demandé, toujours à son ex-mari, « *s'il était d'accord pour le garder* ». Elle n'en a jamais fait mention à la justice.

► **Un emploi du temps problématique.** L'enquête a conclu que Denis Lecointre n'était pas passé, comme il le soutenait lui-même, à côté de la mairie de Gruchet, et donc près des lieux du drame, le 11 juin 1994. A-t-il caché une rencontre avec Jean-Michel Tocqueville, comme pourraient le laisser supposer les écoutes du 16 juin – « *de t' façon, on est bien clair, nous, on s'est pas vu dans la journée* » ?

Interrogés en 1994, deux témoins de Bolbec, qui avaient remarqué l'organisation d'une grande fête médiévale à Gruchet, avec costumes, grimaces et animations de rue, ont noté que, vers 19 heures, Jean-Charles, le fils de Denis Lecointre, était lui-même maquillé. L'un de ces témoins : « *Je lui ai demandé pour quoi et il m'a répondu qu'il revenait d'une fête.* » Ces deux personnes confirment aujourd'hui qu'il s'agissait bien, dans leur esprit, de la fête de Gruchet – ce qui n'était pas précisé. En outre le plus jeune fils des Tocqueville, Bertrand, alors âgé de 5 ans, a également déclaré en 1994 : « [Après le défilé de l'après-midi], Papa nous a conduits à la maison. Il y avait également un enfant, Jean-Charles [Lecointre], et son papa, Denis Jérôme [Tocqueville, son frère aîné], Emilie [Tanay], Jean-Charles et moi avons bu du jus d'orange. »

Joint au téléphone en octobre, Denis Lecointre n'a pas souhaité répondre à nos questions, déclarant seulement vouloir « *tourner la page* » et avoir « *vidé le disque dur* ». « *Ce que j'ai vécu ne regarde que moi, a-t-il expliqué, toujours ému par le décès d'Emilie qui aurait, comme son fils, 17 ans. J'ai coupé les ponts avec cette affaire. Je me protège avant tout et je protège ma famille. J'ai été*

trop gentil, et après, on le paye. Toute ma vie, j'ai rendu des services. Imaginez, mettez-vous à ma place : on vous appelle un soir à 20 heures et on vous emmène dans une histoire impossible. » A l'audience, la défense de l'accusé s'était étonnée de ce que les gendarmes l'interpellant à son domicile, le 17 juin 1994, avaient retrouvé chez lui, alors qu'il n'était qu'un témoin assez éloigné des faits, « *deux feuilles relatives à ses activités du 11 juin* ».

► **Des circonstances du drame mal établies.** L'absence de reconstitution lors de l'instruction – sur laquelle le juge Christian Balayn, contacté, n'a pas voulu faire de commentaire – ne permet pas d'établir précisément ce qui s'est passé au cours des minutes qui ont précédé l'arrivée du SMUR, pendant lesquelles la petite Emilie – seule donnée certaine –

« Il faut qu'on sache ! Parce que t'à l'heure, tu vas passer heu, à la télé, toi, avec ton produit qu't'a mis dans la Josacine ! »

DENIS LECOINTRE À JEAN-MICHEL TOCQUEVILLE, PLACÉS SUR ÉCOUTE

ingéra un produit cyanuré. Les seuls éléments permettant de visualiser la scène – les dépôts des époux Tocqueville et de leur fils aîné, Jérôme – révèlent, sur ces circonstances, plusieurs contradictions. Récemment questionnés, le médecin du SMUR, le docteur Yannick Hénaff, et l'infirmier anesthésiste, Hervé Premel-Cabic, s'étonnent de leur côté, malgré l'insistance des questions qu'ils avaient posées, de n'avoir pas disposé sur place des indications, plutôt alarmantes – brûlures, crachat, bouche rincée au robinet vers lequel l'enfant se serait précipité après avoir pris son médicament –, qui ont été fournies ultérieurement au médecin réanimateur de l'hôpital.

► **Des substances non retrouvées ou non analysées.** Dans son procès-verbal de synthèse de juin 1995, le capitaine Jean-Louis Martinez s'appuie sur les perquisitions, ainsi que sur les déclarations, pour conclure qu'il n'y a pas eu d'accident au domicile des Tocqueville du fait que ces investigations « *n'ont pas permis de retrouver de cyanure ou de produit cyanuré* ». Sur le buffet de la cuisine, les gendarmes ont cependant saisi, le 17 juin 1994, « *une feuille de journal daté du 28 février 1993 contenant des résidus de poudre blanche* » (« *pouvant provenir d'une boîte de désherbant* », selon Jean-Michel Tocqueville). Elle n'a pas été analysée. A la cave, ce même jour, ils ont remarqué deux boîtes de mort aux rats. Elles n'ont, de même, pas été analysées. Quatre jours plus tôt, leurs collègues, pourtant dûment chargés de « *répertorier divers produits domestiques pouvant être dangereux* », passant le sous-sol au peigne fin, eux, ne les avaient pas mentionnées.

En outre, la femme de ménage des Tocqueville, qui a mentionné que le couple avait eu « *pas mal de souris* [en 1993] dans le grenier », a également fait part de ce qu'elle avait remarqué, sur le réfrigérateur, la veille du 11 juin ou alors une semaine auparavant, un flacon « *assez ancien* », sans étiquette, très fermement bouché, contenant un liquide incolore – ce qui l'avait particulièrement intriguée dans cette maison d'habitude ordonnée.

Elle l'avait mis dans un meuble de la cuisine, derrière deux boîtes d'antibiotique (Clamoxyl) alors prescrites au petit Bertrand. Ce vieux flacon n'a jamais été retrouvé. Et les Tocqueville, à son sujet, dans la procédure, n'ont pas été interrogés.

Jean-Michel Dumay

De l'empoisonnement de la petite Emilie à l'affaire Deperrois

1994
● 11 juin. A 20 h 30, les urgences médicales découvrent Emilie Tanay dans un état grave au domicile des époux Tocqueville. Après avoir suspecté une rupture d'anévrisme, les médecins réclament, à 22 heures, le flacon de Josacine, prise deux heures plus tôt. A 22 h 30, Emilie Tanay décède. Vers 23 heures, Denis Lecointre, un ami des Tocqueville, apporte le flacon à l'hôpital.
● 13 juin. A 11 heures, le laboratoire de l'établissement identifie une substance « *fortement basique* » dans celui-ci. L'hôpital saisit le parquet du Havre. Une enquête préliminaire est confiée à la brigade de gendarmerie locale.
● 14 juin. L'hôpital identifie la présence « *probable* » de cyanure de sodium dans le flacon. Le médecin légiste conclut à un décès consécutif à une ingestion de cyanure.
● 15 juin. L'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN) confirme que le flacon et les prélèvements

gastroiques et sanguins sont empoisonnés par le même toxique.
● 16 juin. Le parquet du Havre ouvre une information judiciaire pour « *empoisonnement avec préméditation* ». La section de recherches de gendarmerie de Rouen est saisie. A 20 heures, les journaux télévisés annoncent le retrait de la Josacine du marché en raison de la présence d'une substance toxique, non précisée, retrouvée dans un flacon. Au même instant, mis sur écoute, Denis Lecointre insiste auprès de Jean-Michel Tocqueville : « *Il faut qu'on sache, hein ! (...) Il faut qu'on sache ! (...) Parce que t't à l'heure, tu vas passer, heu, à la télé, toi, avec ton produit qu't'a mis dans la Josacine !* »
● 17 juin. A 9 heures, les époux Tanay, Tocqueville et Lecointre sont placés en garde à vue. Aucune question n'est posée sur les écoutes de la veille. Sylvie Tocqueville fait part de sa relation avec un élu de Gruchet, Jean-Marc Deperrois, qui exploite une petite entreprise d'imagerie

industrielle. Il est annoncé publiquement que le toxique en cause est du cyanure de sodium.
● 22 juin. Les gendarmes interceptent une conversation téléphonique entre Jean-Marc Deperrois et un dénommé Alain, qui lui demande s'il n'a pas été inquiété au sujet d'un « *produit* ».
● 26 juillet. A 9 heures, Jean-Marc Deperrois est interpellé. Il nie avoir détenu du cyanure. A 20 heures, Alain Bodson, relation professionnelle de celui-ci, explique qu'il lui a fourni, le 9 mai, 1 kg de cyanure de sodium pour qu'il procède à des essais. La commande « *ne [lui] a pas paru bizarre, dit-il, compte tenu que sont utilisés [dans leur branche] des produits voisins pour effectuer des traitements sur pièces métalliques* ». « *Lorsque je demande à Deperrois [dans l'écoute du 22] s'il n'a pas été inquiété, c'est une boutade.* »
● 27 juillet. A 7 heures, Jean-Marc Deperrois admet avoir acheté la substance : « *J'ai gardé le produit jusqu'au 16 ou 17 juin, date à*

laquelle j'ai appris que la petite Emilie avait absorbé du cyanure. J'ai pris peur, car je ne voulais pas qu'on dise qu'à l'ITI [sa société] il y avait du cyanure. Emilie ayant été empoisonnée avec ce genre de produit et étant moi-même proche de Sylvie Tocqueville, j'ai eu peur que l'on dise que cela venait d'ITI. Je ne voulais pas être inquiété. » A 18 h 30, Jean-Marc Deperrois est présenté au juge Balayn. Il est mis en examen pour « *empoisonnement avec préméditation* ».
● 6 octobre. La Josacine est recommercialisée.
● 18 octobre. Le capitaine Martinez, chef d'enquête, résume ses investigations, que complèteront les expertises de l'IRCGN : « *Bien qu'à l'heure actuelle aucun élément formel (...) n'ait été recueilli à [son] encontre, le faisceau d'éléments et de présomptions établi contre lui et renforcé par ses mensonges et par l'absence de tout autre élément dans les autres hypothèses, celle de Deperrois Jean-Marc reste la plus plausible.* »

1996
● 19 décembre. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Rouen ordonne le renvoi de M. Deperrois devant la cour d'assises de Seine-Maritime. Cette chambre rejette plusieurs demandes de mise en liberté : « *L'émotion qui subsiste ne peut qu'être ravivée par une remise en liberté prématurée de celui que, nonobstant la présomption d'innocence, une partie importante de la presse et de l'opinion publique considèrent depuis sa mise en examen comme le responsable du drame, et qui, en tout cas, reste à ce jour le seul suspect.* »
1997
● 25 mai. Jean-Marc Deperrois est condamné à vingt ans de réclusion criminelle.
1998
● 21 octobre. La Cour de cassation rejette son pourvoi.
2001
● 2 novembre. M^e Szpiner, Rosano et Trinité-Confiant déposent une requête en révision.

SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Etat juge la loi anti-Perruche
« laconique » et « peu claire »

Le commissaire du gouvernement propose que l'Etat compense la perte des indemnités que les parents d'enfants handicapés avaient perçues avant le vote de la loi du 4 mars

« NUL ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance. » De l'article 1^{er} de la loi du 4 mars relative aux droits des malades, le grand public n'a retenu que cette phrase. Pourtant, dans cet article dit « anti-Perruche », le législateur n'a pas seulement mis un terme au tollé provoqué par l'arrêt de la Cour de cassation sur l'indemnisation des enfants handicapés. Il a aussi décidé de limiter au seul préjudice moral le droit à l'indemnisation des parents victimes d'une faute médicale « caractérisée » et d'appliquer ces nouvelles dispositions à toutes les instances en cours.

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée du contentieux, la plus haute formation de jugement, s'est penché, vendredi 22 avril, sur les conséquences de ces nouvelles dispositions après avoir été saisi pour avis par le tribunal administratif de Paris chargé d'examiner la demande des parents de Romain Draon (*Le Monde* du 5 septembre). L'histoire de cette famille est emblématique de la difficulté pour les magistrats d'appliquer la nouvelle loi.

Romain est né le 10 décembre 1996. Alors qu'un examen du caryotype réalisé pendant la grossesse n'avait décelé aucune anomalie, le

petit garçon se révèle, à sa naissance, porteur d'une « malformation cérébrale massive » qui le mettra, durant toute sa vie, dans un « état de dépendance totale ». Après réexamen du caryotype, le laboratoire de l'hôpital reconnaît, en avril 1998, avoir commis une erreur de diagnostic. L'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) ne conteste pas sa responsabilité. En référé, les parents reçoivent 153 000 euros d'indemnités provisionnelles et se tournent vers le tribunal administratif pour que soit fixé le montant précis des dommages (*Le Monde* du 26 juin).

Mais la justice est lente. Entre-temps, le Parlement vote la loi du 4 mars selon laquelle, désormais, le préjudice matériel, c'est-à-dire le surcroît de charges (soins, mobiliers, etc.) découlant du handicap de l'enfant tout au long de sa vie, « relève de la solidarité nationale ». Les époux Draon devraient donc rembourser les premières indemnités perçues. D'ailleurs, en juin, la cour administrative d'appel de Paris, statuant sur le dossier de la famille Maurice, dont le parcours était similaire à celui des Draon, a divisé par dix les indemnités fixées dans un premier temps par le juge des référés.

Le Conseil d'Etat doit ainsi répon-

dre à deux questions. La loi, qui déroge au droit à réparation même en cas de faute avérée, peut-elle entrer en vigueur tout de suite alors que la « solidarité nationale » promise par le Parlement n'est toujours pas organisée ? De plus, n'est-elle pas incompatible avec la Convention européenne des droits de l'homme en s'appliquant à des parents qui ont déjà acquis un « droit de créance » ?

« UNE VOIE ÉTROITE, DÉLICATE »

« La portée exacte de cette loi a-t-elle été bien comprise ? », s'est interrogé, dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement, Terry Olson. Car « l'une des conséquences les plus inattendues de l'article 1 est qu'elle met fin non seulement à l'arrêt Perruche mais aussi à la jurisprudence Quarez du Conseil d'Etat qui avait accordé, en 1997, aux parents d'un enfant trisomique né après un diagnostic d'amicosité erroné, une indemnisation de leurs préjudices moral et matériel.

Tout en fustigeant le caractère « laconique » et « peu clair » de la « compensation relevant de la solidarité nationale » – un « droit mou », un simple « effet d'affichage » –, Terry Olson estime néanmoins que la loi est « applicable immédiate-

ment » puisque le législateur n'a pas spécifié que l'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées était une condition préalable à son entrée en vigueur. En revanche, le commissaire du gouvernement considère qu'elle n'est pas compatible avec la Convention européenne pour les enfants nés « avant sa publication ». Il reconnaît même que si les familles concernées se tournaient vers les instances strasbourgeoises, le « risque » de voir condamner l'Etat français, serait « élevé ».

Pour « sortir par le haut » du « dilemme » posé par les instances en cours, M. Olson propose que l'Etat prenne le relais de ceux dont la responsabilité avait été recherchée au départ, à savoir les professionnels ou les établissements de soin. C'est « une voie étroite, délicate », admet-il, mais apparemment la seule possible. « Elle aboutirait à une indemnisation suffisante des personnes titulaires d'un droit de créance » et éviterait ainsi un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

L'avis a été mis en délibéré au 6 décembre.

Sandrine Blanchard



Les époux Tocqueville viennent témoigner, le 14 mai 1997, devant la cour d'assises de Rouen. Si Sylvie a toujours défendu Jean-Marc Deperrois, Jean-Michel, après avoir fait de même avec ardeur pendant les six mois qui ont suivi le drame, s'est ensuite toujours dit convaincu de sa culpabilité.

Jean-Michel Tocqueville :
« Je fais le syndrome du survivant.
Je culpabilise et je suis malade »

C'est lui qui hébergeait Emilie le soir du drame

AGÉ de 41 ans en 1994, Jean-Michel Tocqueville, qui hébergeait la petite Emilie le jour de son décès, était technicien chez le géant allemand de la chimie Hoechst. Grand consommateur de médicaments, l'homme est décrit par ceux qui le côtoyaient comme hypocondriaque, dépressif, suicidaire. Selon son ex-femme Sylvie, sa vie est notamment marquée par deux drames, avant le décès d'Emilie. Il a perdu son père à 3 ans, puis sa sœur, dans des conditions tragiques, quand elle avait 18 ans. Il en aurait gardé des troubles, un fort sentiment de culpabilité. En octobre, *Le Monde* a pu longuement le joindre au téléphone.

La voix est pâle, un peu pâteuse. L'homme dit qu'il ne travaille plus, qu'il est « en invalidité ». « Je fais une névrose post-traumatique avec des dépressions nerveuses à répétition. J'ai été hospitalisé quinze fois en psychiatrie. Je fais le syndrome du survivant. Je culpabilise et je suis malade. » Il se dit persuadé d'avoir été la cible d'un crime passionnel raté.

A-t-il encore la mémoire du 11 juin 1994 ? « J'y pense tous les jours. La mort de la petite, la garde à vue, le procès. Je suis complètement traumatisé (...). La petite joue sur la place, j'ai défilé avec elle dans la ville, on est allé voir un cheval, on est rentré, ma femme est rentrée, elle a pris son sirop, puis elle est morte. » Puis, au sujet des conversations avec Denis Lecointre,

La souffrance
des parents d'Emilie

En 1997, la défense avait creusé le doute au procès de Rouen en faisant état d'une déposition du docteur Sylvain Vue, qui, apparemment, n'avait pas été exploitée par l'enquête. Selon ce médecin de Bolbec, Corinne Tanay lui avait fait part, deux jours après les faits, de ce qu'elle avait trouvé « une drôle d'odeur » à la Josacine et remarqué « une petite réaction d'effervescence » lors de sa préparation le jour du drame. Prise au pied de la lettre, cette déposition suggérait que celui-ci s'était peut-être noué en amont de Gruchet, au domicile des Tanay, ou encore avant, au laboratoire fabricant – en tout cas, loin de Jean-Marc Deperrois. Corinne Tanay avait vivement contesté les dires du docteur Vue, estimant qu'il y avait dû avoir « mauvaise interprétation » de ses propos.

Dans deux livres – « Lettres à Emilie » (Grasset, 1998), et « Le Châtiment des victimes » (Bayard, 2001) –, la maman d'Emilie a dit sa souffrance, teintée de colère, et la blessure, ainsi que celle de son mari, d'avoir vu sa parole mise en doute, après avoir été déjà parents suspectés, aux premières heures de l'enquête, parce que planait dans l'esprit des gendarmes le spectre de l'affaire Grégory.

tre, interceptées cinq jours plus tard, où celui-ci s'inquiète – « Il faut qu'on sache, hein ! (...). Il faut qu'on sache ! (...). Parce que t'à l'heure tu vas passer heu, à la télé, toi, avec ton produit qu't'a mis dans la Josacine ! » Il répond, « Je ne me rappelle pas de ça. »

Denis Lecointre, qui apporta le flacon à l'hôpital après que celui-ci leur fut réclamé par les médecins, était-il éventuellement du genre à plaisanter ? « Non, il plaisante pas. Parce que par la suite, il s'enfermait, il avait peur qu'on le tue. Il se barricadait chez lui. Il était hyper inquiet, hyper angoissé ! Il bloquait ses fenêtres. Il avait peur qu'on le flingue. Il était complètement paranoïaque ! Il y avait du cyanure dans son entreprise et il avait peur que le groupe Rhône-Poulenc [le fabricant du médicament] l'inculpe. »

« LE PSYCHIATRE ME L'A EXPLIQUÉ »

On ne parlait pas encore de cyanure au moment des écoutes, mais seulement d'un toxique, dont la nature n'a été révélée que le lendemain. « Non, non. On ne parlait pas de cyanure, mais il avait peur. » Plus précisément ? « Que Rhône-Poulenc le fasse assassiner. » Mais avait-il quelque chose à se reprocher ? « Non, il n'avait rien à se reprocher. Il était juste là quand le SAMU [le SMUR en fait] était là. » Il affirme qu'il n'a jamais détenu de produits dangereux de Denis Lecointre.

De la même voix presque atone : « Je revis tout, tout. Je me rappelle tout, c'est insupportable. Tous les jours, le matin, je me lève, un quart d'heure après, j'enclenche l'affaire, et je revis les faits, la garde à vue, le procès. » Mais s'il se souvient de tout, a-t-il oublié ces écoutes du 16 juin, hormis l'inquiétude de Denis Lecointre ? Ainsi, à propos de la déposition de son fils Bertrand, selon laquelle, revenant à son domicile après le défilé, « il y avait aussi un enfant, Jean-Charles, et son papa, Denis » : « Ben non, il n'était pas là. » Pourquoi alors cette mise en garde de son interlocuteur – « De t'façon on est bien clair, nous, on s'est pas vu dans la journée » ? « Il avait peur, moi j'en sais rien. Moi, je me rappelle plus ce coup de téléphone. »

Alors revient cette phrase qu'il avait prononcée pour expliquer qu'il avait ardemment défendu Jean-Marc Deperrois six mois durant avant d'être convaincu, dit-il, par les expertises et la propre conviction des gendarmes : « En fait, j'avais un soupçon, mais je voulais pas l'admettre parce que je culpabilisais... que la petite soit morte à ma place (...). C'est le psychiatre qui me l'a expliqué. Parce que dans ces problèmes de névrose, on arrive même à oublier les faits. »

J.-M. Dy

Au procès des paillotes, la défense du préfet Bernard Bonnet s'effondre



COUR D'APPEL
DE BASTIA
5^e jour
d'audience

BASTIA

de notre envoyé spécial

Plus la défense de Bernard Bonnet prend l'eau, plus les avocats de l'ancien préfet de Corse semblent satisfaits. Devant la cour d'appel de Bastia, où il comparait dans le cadre de l'affaire des paillotes, le haut fonctionnaire paraît lui-même très heureux de la performance de ses conseils, M^{rs} Jacques Vergès, Luc Brossollet et Hélène Clamgirand. La cinquième journée d'audience, vendredi 22 novembre, a donné une nouvelle fois l'occasion de jauger une stratégie assez proche d'une fuite en avant suicidaire.

Certes, M^{rs} Vergès est connu pour son jusqu'au-boutisme judiciaire, mais, à Bastia, la défense de rupture qui a fait sa réputation montre toute sa limite. L'avocat défend une thèse : l'ex-préfet Bonnet n'est pour rien dans les faits qu'on lui reproche, à savoir, avoir été l'instigateur des incendies qui ont détruit deux paillotes au printemps 1999. A l'en croire, son client serait la victime d'un complot exécuté par la gendarmerie, voire les services secrets, et échafaudé en haut lieu par le gouvernement pour lui nuire.

Une thèse que l'avocat avait, jusque-là, très

peu développée à l'audience, laissant ce soin à ses confrères de la défense et préférant, pour sa part, crier ses convictions... à l'extérieur du prétoire, devant les caméras. Vendredi, M^{rs} Vergès s'est finalement décidé à entrer dans la bataille, s'essayant à déstabiliser les deux témoins qu'il a lui-même cités à comparaître : Clotilde Valter et Alain Christnacht, ex-conseillers au cabinet du premier ministre, Lionel Jospin. Après tout, à entendre l'avocat, ces deux-là auraient été les chevilles ouvrières du complot qu'il dénonce. Mais, M^{rs} Vergès a trouvé face à lui deux témoins calmes et sûrs d'eux, n'esquivant aucune question et traitant parfois par la dérision ou l'humour des affirmations sans preuve.

« C'EST UNE ABSURDITÉ »

Clotilde Valter d'abord. L'avocat l'accuse d'avoir livré au magistrat instructeur un document tronqué : les cahiers sur lesquels elle notait scrupuleusement le contenu de ses conversations téléphoniques ou les comptes rendus de réunions à Matignon. « Pourquoi n'a-t-on que des photocopies dans le dossier ? », interroge M^{rs} Vergès. « J'ai fourni au juge les originaux de mes cahiers et des photocopies des pages qui concernaient directement l'affaire, rétorque M^{rs} Valter. Il a tout eu entre les mains, il a pu en disposer comme il le souhaitait, il a même pensé au départ que j'opposerais le secret-défense, ce qui n'avait pas lieu d'être. Aujourd'hui, je ne suis plus

en possession de ces documents qui sont, comme c'est la règle, déposés aux Archives nationales. »

L'avocat ne se satisfait pas de la réponse. « De sorte donc que les originaux n'ont pas été saisis et que les photocopies ont été choisies par le témoin. » L'affirmation tombe à plat, le témoin lève les yeux au ciel. Le président de la cour d'appel, Dominique Charvet, hésite, lui, entre le sourire et l'exaspération.

Vient le tour d'Alain Christnacht, qui ne mâche pas ses mots à l'encontre d'un préfet qui aurait manqué à tous ses devoirs en ordonnant la destruction des paillotes dans un cadre totalement illégal. « L'explication d'un tel comportement est à chercher dans le domaine de la psychologie », suggère-t-il après avoir indiqué qu'il ne voyait pas quel intérêt le gouvernement aurait eu à diriger de telles opérations clandestines. « C'est une absurdité, dit-il. Si nous avions voulu nous débarrasser de M. Bonnet, il suffisait de le changer de poste. » M^{rs} Vergès monte au front, moins pour interroger le témoin que pour lancer ses diatribes enflammées. « Etes-vous venu ici pour régler un compte au nom du gouvernement et pour couvrir sa responsabilité ? » Bernard Bonnet, qui depuis un long moment s'agit sur sa chaise, est hilare, ne semblant pas prendre la mesure de ce qui se déroule devant ses yeux. Sa défense est en plein naufrage, il paraît s'en accommoder.

Acacio Pereira

Sangatte : la police accusée
d'avoir incendié un abri

L'INSPECTION GÉNÉRALE de la police nationale (IGPN) a été saisie, vendredi soir 22 novembre, pour enquêter sur l'incendie d'un blockhaus de Sangatte (Pas-de-Calais), où la police était intervenue la veille pour déloger des migrants. Jeudi soir, l'incendie du blockhaus avait détruit les effets d'une quinzaine de personnes qui s'y étaient réfugiées en attendant de tenter un passage vers la Grande-Bretagne. Selon des témoignages de militants humanitaires et de réfugiés, ce seraient les policiers eux-mêmes qui auraient allumé ce feu. « Des réfugiés nous ont raconté qu'après l'interpellation d'une dizaine de leurs compagnons, les policiers avaient versé de l'essence dans le blockhaus et mis le feu », a indiqué un militant du Collectif de soutien aux réfugiés.

Le Moulin-Rouge lourdement
condamné pour discrimination

L'ASSOCIATION du bal du Moulin-Rouge, qui avait refusé d'embaucher le Sénégalais Abdoulaye Marega, en novembre 2000, au motif qu'il était noir (*Le Monde* du 7 octobre), a été condamnée, vendredi 22 novembre, par le tribunal correctionnel de Paris, à 10 000 euros d'amende. M. Marega, 22 ans, a obtenu 4 500 euros de dommages-intérêts, et SOS-Racisme a obtenu 2 300 euros. « C'est considérable », s'est réjoui l'avocat de l'association, M^{rs} Dominique Tricaud. Par ailleurs, la gérante de l'hôtel Le Villa, dans le 6^e arrondissement de Paris, qui refusait d'embaucher des personnes noires, a été condamnée, le 14 novembre, à 4 000 euros d'amende pour discrimination raciale.

DÉPÊCHES

- **TERRORISME** : les trois personnes interpellées lundi 18 novembre à Paris après l'attentat contre une synagogue de Djerba (Tunisie), qui avait fait 21 morts le 11 avril, ont remises en liberté mercredi.
- **DÉNONCIATION** : le Marocain, soupçonné d'être un terroriste et arrêté vendredi 22 novembre à Roissy, a en fait été victime d'une dénonciation mensongère d'un de ses associés de Montréal.
- **AMIANTE** : près d'un millier de personnes se sont rassemblées, vendredi 22 novembre, à Paris, pour réclamer « une indemnisation rapide, juste et équitable des victimes de l'amiante ».

8

jours
exceptionnels

UNE SEULE FOIS PAR AN
DU 15 AU 25 NOVEMBRE

Pendant les 8 jours exceptionnels, profitez de prix particulièrement séduisants dans toutes les collections de Roche-Bobois.

Collection Les Contemporains : Canapé en cuir "PULPELO" (design S. Joly).

ROCHE
BOBOIS

OUVERTS LE DIMANCHE
24 NOVEMBRE (SAUF*)

LA VRAIE VIE COMMENCE À L'INTÉRIEUR

PARIS 3, 92/98/105/109, BD DE SÉBASTOPOLE, 01 42 78 10 50 (NOCTURNE LE JEU) • PARIS 12, 10 À 18, RUE DE LYON, 01 53 46 10 20 (NOCTURNE LE JEU) • PARIS 7, 193/197/207/213, BD ST-GERMAIN, 01 49 54 01 70 • PARIS 17, 52, AV. DE LA GDE ARMÉE, 01 45 74 73 30 • 6, RUE DENIS POISSON, 01 45 74 48 72 • PARIS 1, SAMARITAINE, 19, RUE DE LA MINAIE (4^E ÉTAGE), 01 40 41 21 30 • PARIS 9, GALERIES LAFAYETTE - 40, BD HAUSMANN (5^E ÉTAGE), 01 40 23 99 46
ATHIS-MONS, RN 7 - 37/53/55, AV FRANÇOIS MITTERRAND, 01 69 38 28 18 • CHEVREUSE, 90, RUE PORTÉ DE PARIS, 01 30 52 49 71
MELUN-PRINGY, RN 7 - 01 60 65 50 72 • MONTIGNY LES C, RN 14 - 17/21, BLD BORDER, 01 34 50 73 16 • MONTLHERY, RN 20
LA VILLE DU BOIS, 01 69 80 70 57 • ORGIVAL, RN 13 - 01 39 75 43 14 • PAVILLONS S/BOIS, RN 3 - 79 ET 296, AV ARISTIDE BRIAND, 01 48 50 02 07 • ST-QUENTIN-EN-YVELINES, CIAL ST-QUENTIN VILLE - 4, RUE COLBERT, 01 30 57 15 34 • SURESNES, 33/39, BD HENRI SELLIER, 01 55 49 01 49 • VERSAILLES, 6, RUE AU PAIN, PLACE DU MARCHÉ, 01 39 51 59 61.
8 JOURS EXCEPTIONNELS DANS TOUS LES MAGASINS ROCHE-BOBOIS EN FRANCE PARTICIPANT À L'OPÉRATION.
LISTE DES MAGASINS : N° VERT 0 800 39 52 45. www.roche-bobois.com

ENQUÊTE SUR LA

D EPUIS des semaines, les files d'attente s'allongent devant un anonyme entrepôt de Bassersdorf, une banlieue de Zurich proche de l'aéroport. En couple ou en famille, on piétine des heures avant de pénétrer à l'intérieur, puis de repartir les bras chargés d'un étrange butin. Des millions d'objets sont à vendre dans cette caverne d'Ali Baba : de la vaisselle en porcelaine blanche, de l'argenterie d'hôtellerie, des vêtements, du linge de maison, des bouteilles de champagne, jusqu'à des brosses à dents et des savonnets. Devant un rayon rempli de théières et de plateaux en argent, Anita hésite : « C'est un peu cher, non ? » Le prix de la nostalgie, sans doute. Ce pincement au cœur qui, précisément, a conduit la jeune femme jusqu'à cette improbable zone industrielle...

Tout ce bric-à-brac bradé à prix suisses est siglé Swissair, la défunte compagnie aérienne nationale. Anita y travaillait dans un bureau lorsque, dans la matinée du mardi 1^{er} octobre 2001, elle et ses milliers de collègues apprirent qu'un appareil était bloqué à Londres, séquestré pour n'avoir pas pu acquitter la taxe d'atterrissage. « Comme un vulgaire avion du tiers-monde », grince-t-elle, encore meurtrie par ce souvenir. Swissair, lestée par une dette colossale, n'a jamais redécollé. Un an après, ce sont ses restes que l'on disperse : aujourd'hui le matériel de bord, y compris les chemisiers des hôtes, demain le mobilier de bureau. Cette gigantesque farfouille pourrait rapporter près de 10 millions de francs suisses (6,8 millions d'euros). « Cela ne changera pas grand-chose », estime Filippo Beck, de la société Wenger Plattner chargée de la liquidation, rappelant que les créances du groupe dépassent le milliard. L'avocat préfère évoquer « le côté émotionnel » de la vente, qui devrait attirer plus de 100 000 acheteurs.

Pour ces Suisses, venus parfois de lointains cantons « chercher un dernier souvenir », c'est une certaine idée du pays qui a fait faillite en même temps que la compagnie. « Swissair faisait partie des trois ou quatre symboles réputés indestructibles de la Suisse, avec l'armée, le Cervin et le cirque Knie », rappelle Jean-Claude Donzel, ancien porte-parole de la société. Dans les décombres de l'entreprise, que l'on surnommait fièrement « la banque volante », ont disparu bon nombre des certitudes qu'entretenaient les Suisses sur eux-mêmes. D'autant que la déconfiture surprise de Swissair a inauguré une série de catastrophes dont ils se croyaient préservés. Crédit suisse, la deuxième banque du pays, Zurich Assurance et Swiss Life, deux poids lourds de l'assurance, se débattent dans de graves difficultés financières, de même que ABB, fleuron helvético-suédois des hautes technologies. Ces dernières semaines, Swiss Dairy Food, numéro deux de l'industrie laitière, a mis la clé sous la porte. Près de 5 000 emplois ont été supprimés depuis l'été, et les mauvaises nouvelles continuent de pleuvoir sur l'économie helvétique, au point que le gouvernement a dû réviser dans l'urgence son projet de budget pour 2003. De légèrement positif, l'exercice a basculé dans le rouge.

Le choc est surtout rude pour la Suisse alémanique, dont le dynamisme tire un pays confronté depuis une dizaine d'années à une croissance plate. Il est le seul membre de l'OCDE dont le revenu par habitant n'a pas augmenté dans les années 1990.

« L'arrogance zurichoise », régulièrement dénoncée à Genève, a baissé de plusieurs crans depuis le crash de Swissair et le transfert à Bâle du siège de la nouvelle compagnie, Swiss. L'aéroport a perdu 25 % de son trafic, et les entreprises alentour souffrent, à l'image de SR Technics, une ancienne filiale du groupe Swissair spécialisée dans la maintenance aéronautique, passée de 3 600 à 2 900 employés et aujourd'hui vendue à des investisseurs britanniques. A peine née, Air Switzerland, une compagnie à bas coût, est déjà condamnée. Même le puissant quotidien zurichois *Neue Zürcher Zeitung* annonce des suppressions de postes. Le spectaculaire revers de fortune que connaît Martin Ebner, « le milliardaire au nœud papillon » originaire du canton voisin de Schwyz, membre de multiples conseils d'administration, est le symbole de cette flamboyance déclinante.

En octobre, la Suisse a franchi la barrière des 100 000 chômeurs, soit 2,8 % de la population active. Des chiffres dérisoires pour la plupart des pays européens, mais qui commencent à inquiéter les autorités : un projet de loi visant à rendre obligatoire le financement des plans sociaux par les grandes entreprises est à l'étude. « La Suis-



YANN MINGARD/STRATES/EDITING SERVER

La crise horlogère n'était qu'un signe avant-coureur : la faillite de Swissair a porté un coup fatal au mythe de l'invulnérabilité helvétique. Les Suisses cherchent leur place en marge d'une Europe qui se construit sans eux

se ne s'intéresse au chômage que quand Zurich est touchée », dit-on avec un brin d'amertume à Neuchâtel, où l'on sort à peine d'une décennie de crise horlogère. De fait, le canton de Zurich est désormais au-dessus de la moyenne nationale avec un taux de chômage de 3,4 %, l'un des plus élevés du pays derrière Genève (5,8 %). Propriétaire d'un restaurant à la mode, dans le quartier de l'Industrie, Michaël Eugster a noté que « les Zurichois sortent un peu moins ». En tout cas, dit-il, « ils font attention, tout est si cher, au moins 30 % de plus qu'ailleurs en Europe ».

Pourtant, les rues de l'opulente cité ne trahissent rien d'une quelconque crise. Sur la très chic Paradeplatz, Crédit Suisse Group a mis ses soucis entre parenthèses, le 21 octobre, pour inaugurer son nouveau siège, entièrement restauré après neuf ans

d'études et de travaux. La galerie marchande qui le traverse abrite une dizaine de boutiques de luxe, dont un restaurant qui propose des sandwiches au caviar à 42 francs suisses pièce (29 euros).

La jeunesse continue de s'amuser sans retenue dans les boîtes branchées comme le Spider Galaxy ou dans les bistrot de Langstrasse. C'est là que les dealers d'héroïne jouent à cache-cache avec la police depuis que les allées ombragées du Platzspitz, parc du centre-ville transformé en supermarché de la drogue au début des années 1990, ont été rendues aux promenades familiales. Seul signe extérieur de la dureté des temps, perceptible par les seuls initiés, un petit ruban rouge que l'on voit flotter ici ou là à l'antenne d'une voiture. Il était arboré en signe de solidarité par les employés de Swissair au plus fort de la cri-

se ; il n'est plus que le souvenir délavé d'une époque révolue. La vie a repris après le « choc Swissair », mais la foi un peu naïve des Suisses dans leur invulnérabilité en a été durablement ébranlée. « C'est la fin du mythe du SonderfallSchweiss », résume tout un chacun. Le particularisme suisse... Cette idée que le petit pays était une exception sous protection quasi divine a accompagné toute l'histoire de la Confédération, passée entre les gouttes des guerres mondiales et des turpitudes du monde grâce à sa neutralité et à ses propres mérites. « La crise économique et le débat sur le rôle de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale ont donné aux Suisses un sentiment de fragilité du pays », confirme Ruth Dreifuss, l'une des sept membres du Conseil fédéral (le gouvernement). Pour la ministre socialiste, « ce malaise est plutôt sain s'il permet de se voir avec plus de lucidité, et de se sentir un peu moins peuple élu, vertueux par nature ».

En fait, explique l'ethnologue neuchâtelois Pierre Centlivres, « les Suisses découvrent qu'ils sont beaucoup plus proches des Européens qu'ils le croyaient. Du coup, ils vivent dans un certain désarroi : c'est dur de se faire à l'idée qu'on n'est pas meilleur, ni différent des autres. Les qualités dont ils se targuaient – neutralité, ponctualité, efficacité, propreté, travail, etc. – sont devenues médiocres ». Elles ne suffisent plus à masquer, sous le vernis d'une réelle prospérité, une société en proie aux inégalités et à la... pauvreté.

Dans les quelques mètres carrés de l'épicerie sociale que Caritas a ouverte, voici deux ans, dans le quartier de Plainpalais, à Genève, on ne rencontre pas que des chômeurs, des marginaux ou des immigrés sans ressources, mais des mères de famille

représentatives d'une « classe moyenne ». « Mon mari est enseignant, mais avec nos trois enfants, on n'y arrive pas », raconte Anne-Marie, 28 ans, serrant un paquet de couches-culottes sous son bras. Il y a quelques mois, voyant que le recours à de petits crédits pour boucher les trous n'était qu'une fuite en avant, le couple s'est décidé à pousser la porte de l'institution catholique d'entraide.

La petite boutique, qui vend à moitié prix des produits de marque, est l'une des neuf épiceries que Caritas a ouvertes dans le pays ces dernières années. Elle reçoit un millier de clients par mois, dont beaucoup sont, comme la famille d'Anne-Marie, des working poor. « Ils sont pauvres, et pourtant ils travaillent », traduit Caritas, dont une étude nationale, publiée fin 1998, avait cueilli l'establishment suisse au plexus : travailler ne protège pas de la pauvreté...

Les résultats de l'enquête, confirmés depuis par l'Office fédéral de la statistique et les services sociaux de plusieurs cantons (Lucerne, Bâle, Berne), montrent que 6 % à 10 % de la population (de 390 000 à 700 000 personnes selon les critères retenus pour le seuil de pauvreté) sont dans « une situation de détresse économique ». Près de 70 % d'entre eux sont des « nouveaux pauvres » vivant dans des familles dont l'un des membres au moins travaille à plein temps, mais dont le revenu n'excède pas les 3 000 francs suisses (2 000 euros) considérés comme le salaire minimal dans ce pays de vie chère. « Les deux tiers des working poor sont des Suisses et ont moins de 40 ans », explique Jürg Krummenacher, directeur de Caritas Suisse. Les plus exposés sont les familles avec plus de deux enfants, ainsi que les familles monoparentales. »



GEORGIOS KEFALAS/REUTERS



DAVID PRÉTRE/STRATES/EDITING

En haut, aéroport de Zurich : publicité pour Crédit suisse, une banque en proie à de graves difficultés financières. En bas, à gauche, Christoph Blocher, député du parti populiste Union démocratique du centre, à la télévision le 3 mars 2002. A droite, travailleurs saisonniers de l'ex-Yougoslavie, à Lausanne.

DÉPRIME SUISSE



DAVID PRÉTRÉ/STRATES/EDITING

Cette catégorie des *working poor* est restée longtemps absente des statistiques. Ni chômeurs ni demandeurs d'aide sociale, ils rassaient les murs de l'eldorado suisse. « Il est plus difficile d'être pauvre dans un pays riche, analyse M. Krummenacher. C'est ressenti comme une honte et beaucoup où tout le monde se connaît. » Dans les grandes villes, le nombre de personnes qui touchent l'aide sociale a doublé en dix ans, mais d'après les statistiques fédérales, 30 % à 50 % des ayants droit ne font toujours pas la démarche.

L'aveu d'échec reste douloureux. Au chômage depuis trois ans, Alexandre, un ancien commerçant de 46 ans, témoigne : « Quand on se trouve en difficulté, on ne sait pas quoi faire, il y a dans notre mentalité une fierté qui nous empêche d'aller demander de l'aide. » On vivote à crédit, jusqu'à l'étrangement. Alexandre a tenu longtemps avant de franchir le pas. Séparé de sa femme, il avait obtenu la garde de sa fille, mais il risquait l'expulsion de son logement lorsque Caritas, l'autre semaine, a réglé ses arriérés de loyer : « J'ai beaucoup réfléchi avant d'aller les voir, dit-il. Mais quand on est dans ma situation, la honte, on la laisse de côté. »

La chute de Swissair a dessillé les yeux des Suisses sur le libéralisme à tout crin de la dernière décennie : « L'opinion a constaté à cette occasion que l'économie privée avait perdu les pédales », analyse Ulrich Gygi. Ce haut fonctionnaire, aujourd'hui directeur de la Poste, est bien placé pour ressentir le souhait populaire d'un retour à plus d'Etat.

Depuis 1998 et le vote d'une loi spécifique, la Poste suisse est engagée dans un processus de modernisation destiné à en faire « une entreprise concurrentielle ». « Une telle loi, plutôt libérale, ne passerait jamais aujourd'hui », estime-t-il.

Déjà, la résistance s'était organisée localement contre les fermetures de bureaux, et pas seulement dans les zones rurales. Dans le quartier Saint-Jean, à Genève, un panneau installé au coin d'une rue par les habitants témoigne d'un combat gagné : « *Square Jacqueline Meng, bienfaitrice du quartier.* » La vieille dame avait pris la tête d'un souriant mais tenace Front de libération de Saint-Jean, le « *FLSJ-Canal postal* », qui finit par obtenir le maintien d'un guichet à temps partiel. « *Faut pas prendre les gens pour des codes barres* », bouillonne-t-elle encore, espérant une fronde générale contre la dérive libérale de la Poste, un service aussi emblématique de la Suisse que les chemins de fer. En deux ans, le nombre des bureaux de poste est passé de 3 500 à 3 000, mais l'objectif de 2 500 à 2 700, initialement évoqué par la direction sera d'autant plus difficile à atteindre que le Parlement discute d'un projet de loi visant à renforcer les critères de service public. Au nom de l'emploi et du service public, on se mobilise çà et là contre la suppression de centres de tri. « *Si le retour de balancier était trop fort, je ne pourrais plus travailler*, avertit M. Gygi. Or, il faut agir aujourd'hui sur les structures de l'entreprise pour être compétitifs dans deux ou trois ans face à la concurrence des postes allemande et française. »

Est-il possible de rester à l'abri de ses frontières, au beau milieu d'une Europe en voie d'élargissement ? « *Le début de la fin pour Swissair date de décembre 1992, quand la Suisse a refusé d'intégrer l'espace économique européen*, assure Jean-Claude Donzel, l'exporte-parole de la compagnie. Le groupe s'est trouvé condamné à développer seul de coûteuses stratégies. » Dix ans après, l'opi-

nion est toujours rétive à l'idée d'une adhésion à l'Union européenne. En 2001, huit électeurs sur dix ont rejeté une initiative « *oui à l'Europe* ». Aucun homme politique ne s'aventure plus à évoquer la question. L'autre ministre socialiste, Moritz Leuenberger, président de la Confédération l'année dernière, dit le regretter, mais, explique-t-il, « *à tort ou à raison, la Suisse, très attachée au fédéralisme et à la démocratie directe, a peur que sa voix se perde dans une UE dominée par les grands pays. C'est pourquoi nous nous intéressons beaucoup à ce qui va se passer avec les Etats baltes. Souvenez-vous, quand l'Europe a boycotté l'Autriche, les Suisses ont été choqués. Non pas parce qu'ils ont de la sympathie pour Haider, mais parce qu'ils se faisaient du souci pour l'autonomie de leur voisin.* »

Dans son bureau sur les hauteurs du lac de Zurich, Christoph Blocher sourit. Cet homme de 62 ans incarne l'opposition la plus résolue à toute intégration européenne. Pour le référendum de 1992, se souvient-il, « *j'étais plus ou moins seul à dénoncer l'adhésion à l'espace économique européen comme un contrat colonial qui menaçait la souveraineté de la Suisse.* » Même son parti, l'Union démocratique du centre (UDC), dont il représente la puissante branche zurichoise, était partagé. « *Aujourd'hui, non seulement le peuple ne veut pas de l'Europe, mais les banques et l'industrie non plus* », ajoute-t-il, déplorant l'entêtement et l'isolement du gouvernement sur cette question : « *La Suisse n'a pas de direction claire ; le gouvernement suit un chemin différent de celui du peuple.* La difficulté est réelle dans un pays où l'Etat est de faible constitution et où toute décision est soumise à la démocratie directe.

De votation en référendum, l'influence de la « *ligne blochérienne* » n'a cessé de se renforcer, d'abord au sein de son parti, puis dans l'opinion. A un an des prochaines élections législatives, les sondages placent l'UDC en tête, à égalité avec le Parti socialiste. Le courant libéral, très conservateur et un brin populiste porté par M. Blocher est passé en dix ans d'environ 10 % à plus de 25 % des intentions de vote. Il peut même espérer en 2003 un second siège au sein du gouvernement, pour peu que le déclin des autres « *partis bourgeois* » – c'est-à-dire démocrate-chrétien et radical – se confirme à droite. L'émergence de cette bipolarisation de la vie politique traduit bien les hésitations d'un pays entre ouverture sur le monde et repli sur soi.

Pour Christoph Blocher, le mal dont souffre la Suisse a un nom : la folie des grands. « *Depuis dix ans, en politique comme en économie, on a joué la carte du gigantisme et de la globalisation, on a voulu être comme les autres et ce système a failli.* » La fable de la grenouille qui voulait se faire plus grosse que le bœuf, ce serait l'histoire de Swissair (« *Ils ont cru qu'il fallait être grand pour réussir alors que le secret, pour un petit pays, réside dans la qualité* ») ; ce serait aussi celles de Crédit Suisse ou Swiss Life (« *perclus de dettes après avoir trop grossi alors que les qualités des banques et des assurances suisses sont la solidité et les réserves* »).

La moralité de la fable s'applique aussi à son ami Martin Ebner, le milliardaire en déconfiture dont il aperçoit la propriété sur l'autre rive du lac : « *Il ne s'en remettra probablement pas* », pronostique sombrement Christoph Blocher. Sa propre entreprise, spécialisée dans des productions de haute technicité, prospère à l'écart des grands groupes chimiques. Il aime en transposer l'exemple à la gestion du pays : « *La Suisse a toutes ses chances à condition de se recentrer sur ses valeurs profondes.* »

Le secret bancaire est l'une d'entre elles : bien peu de Suisses en profitent eux-mêmes, mais la plupart appuient le lobby bancaire, arc-bouté sur ce particularisme malgré les fortes pressions des pays européens. « *Dans cette affaire, la Suisse est un bouc émissaire, s'indigne un banquier genevois. L'Italie de Berlusconi est en train de créer le sien sur mesure et les Anglais protègent la place de Londres par tous les moyens.* »

« *Intox* », estime Michel Thétaz, un gestionnaire de fortunes indépendant pour qui « *ceux qui croient au secret bancaire vivent sur une autre planète.* » « *En dépit de leurs grands discours, les banques sont en train de s'organiser, assure-t-il. La Suisse a les moyens d'être un grand centre financier dans le futur* »

« **Aujourd'hui, non seulement le peuple ne veut pas de l'Europe, mais les banques et l'industrie non plus** »

CHRISTOPH BLOCHER DE L'UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE

sans cela. Il suffit d'être compétitif. » Sous-entendu : la Suisse ne l'est pas, ne l'est plus. Après les déboires des grandes entreprises tombées de leur piédestal, Michel Thétaz est sévère avec « *des managements qui n'étaient pas en phase avec le marché ; une vieille garde de gens bien-pensants déconnectés de la réalité.* » La faute à ce que les Zurichois appellent le « *filz* » (littéralement le feutre) : « *une attitude de cartel et de connivence qui a conduit à la sclérose* », selon M. Thétaz.

Certains cantons, comme Zoug, le plus petit et le plus riche du pays, ont décidé d'in-

terdire aux membres de leur gouvernement de siéger dans des conseils d'administration. Petite brèche éthique dans un système politico-économique quasi incestueux où, pour mieux contrôler la concurrence, le conflit d'intérêts a souvent été de règle. A nouveau, l'affaire Swissair a servi de révélateur : « *Les gens avaient une confiance aveugle dans le conseil d'administration, raconte un ancien cadre. L'ancien président du CA n'avait-il pas été directeur des finances du canton de Zurich ? Le filz a contribué à nous conduire dans le mur.* » Dernièrement, le président du Parti radical, Gerold Bührer, a dû démissionner de ses fonctions après avoir été impliqué, en tant que membre du conseil d'administration de Swiss Life, dans une affaire de malversations.

A gauche, Genève, 3 août 2002 : participants à la manifestation « *Lake Parade* ». A droite, Lausanne, 21 février 2002 : panneaux pour la votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Le « *oui* » l'a emporté.

déboussolée. Ainsi en est-il de l'initiative de l'UDC, le 24 novembre, pour réclamer un durcissement du droit d'asile. Les Suisses ne devraient pas remettre en question la législation actuelle, qui a permis à des dizaines de milliers d'étrangers, notamment de l'ex-Yougoslavie, de s'installer et de s'intégrer. Mais pour Christoph Blocher, « *le plus important n'est pas le résultat du vote, c'est d'avoir sensibilisé le gouvernement et l'opinion. Il faut que le peuple puisse dire ce qu'il pense.* »

Ainsi en a-t-il été du traumatisme initial, né en 1997 des révélations sur les relations du pays avec le régime nazi et la captation des avoirs juifs : cinq ans plus tard, le projet de Fondation solidaire destinée au dédommagement des victimes, que le gouvernement avait proposé pour calmer les accusations de la communauté internationale, vient d'être rejeté par les urnes.

De cet épisode douloureux, les Suisses ont surtout retenu la thèse – en grande partie distillée par l'UDC – d'un complot fomenté aux Etats-Unis, notamment par le Congrès juif mondial. Les récentes plaintes de deux avocats new-yorkais contre les banques suisses ayant travaillé avec le régime sud-africain de l'apartheid provoquent les mêmes réactions indignées d'un pays qui se sent injustement attaqué.

Toutes les occasions sont bonnes pour rappeler les Suisses aux valeurs helvétiques, même les plus anecdotiques : l'UDC s'était émue au printemps de l'absence de drapeaux suisses sur les quatre sites de l'Exposition nationale (Expo.02) qui a fermé ses portes le mois dernier dans la région des trois lacs.

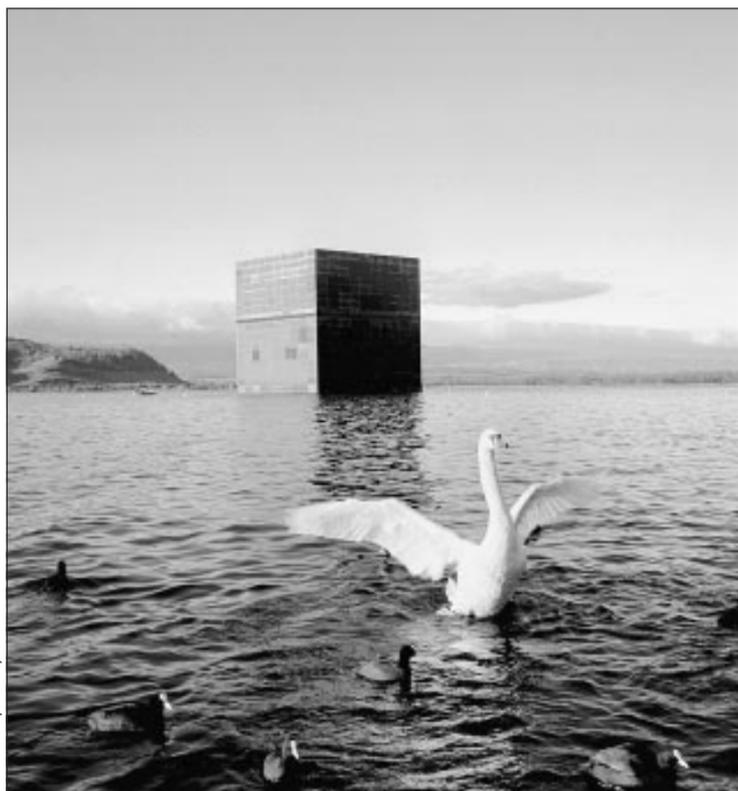
L'affaire était hautement symbolique puisque la Suisse est le seul pays au monde à organiser des expositions au nom de la nation. Tous les quarts de siècle environ. « *Par ce rendez-vous, la Suisse se donne l'occasion de décliner son identité aux multiples facettes* », expliquait Nelly Wenger, l'une des responsables de la manifestation.

Le portrait dressé par la dernière édition, en 1964 à Lausanne, avait été jugé « *flou* », les visiteurs n'ayant pas retrouvé l'imagerie consensuelle des expos précédentes. Cette année, Expo.02 revendiquait au contraire cette diversité et cette complexité pour offrir du pays une image de modernité et d'universalité. Malgré une thématique « *dés-helvétisée* », selon le mot d'un observateur, 4,5 millions de personnes sont allées à l'Expo.02, certaines à plusieurs reprises (dix millions d'entrées de mai à fin octobre).

Qu'ont-ils retenu, tous ces visiteurs, de ce nouveau miroir tendu ? « *La possibilité pour une société comme la nôtre, confite dans tant de craintes, de façonner son environnement avec audace, sinon provocation* », se réjouissait l'éditorialiste du *Temps*. D'après les enquêtes de satisfaction, les imaginations ont surtout été frappées par le Monolithe de l'architecte Jean Nouvel, énorme cube de ferraille rouillée, mi-conteneur, mi-coffre-fort, émergeant avec grâce des eaux du lac de Morat. Une métaphore de la robustesse et de l'ambition n'échappant jamais tout à fait à la tentation du huis clos et de l'isolement.



PIERRE-ANTOINE GRISONI/STRATES/EDITING



DAVID PRÉTRÉ/STRATES/EDITING

Le monolithe de l'architecte Jean Nouvel à l'Expo.02, lac de Morat.

Jean-Jacques Bozonnet

Shalom Amram Mitzna ! *par Théo Klein*

SHALOM Amram Mitzna ! Vous voilà, à la tête du Parti travailliste israélien, porteur d'espoir, parce que vous avez compris qu'il vous fallait descendre des hauteurs de Haïfa pour proposer au peuple israélien de sortir de la folie de la violence pour rechercher, sur la route de la raison, à renouer avec le courage politique d'Itzhak Rabin.

La tâche ne sera pas aisée de persuader, en quelques semaines, l'électeur israélien que la voie de la paix demeure ouverte. Vous avez la stature nécessaire pour y parvenir.

Dans ce pays où l'armée est la seule institution large à sa base, structurée et disciplinée à son sommet - je l'espère -, vous êtes, aujourd'hui, un candidat solide.

Vous avez été le général le plus engagé dans la première Intifada. Vous avez su alors garder le sang-froid nécessaire. Je me souviens de l'impression de grande maîtrise ainsi que de votre solide analyse de la nature de cette révolte pour vous avoir rencontré, alors, avec une délégation du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Et puis, vous connaissez les femmes et les hommes de cette Intifada-là avec lesquels, sans doute, la paix se construira.

Vous êtes le maire de Haïfa, la ville qui a, de tout temps, cultivé la cohabitation paisible et respectueuse entre sa population juive et sa population arabe. Vous avez, là aussi, saisi et manifesté le sens du respect de la dignité de chacun.

Vous avez quelques semaines pour gagner. Quelques semaines pour tirer les leçons d'un terrorisme qui ne peut pas être vaincu par les représailles, mais qu'il faut aider les Palestiniens à éradiquer pour leur propre avenir. Quelques semaines pour convaincre les Israéliens de leur intérêt à ce que naisse enfin un véritable Etat palestinien, un Etat reconnu et donc aussi responsable. Oui, libéré des contraintes actuelles et donc responsable de l'ordre public devant ses citoyens comme vis-à-vis de ses voisins, c'est-à-dire Israël au premier chef.

Ne vous laissez pas enfermer. Soyez l'homme nouveau tant attendu

liens de leur intérêt à ce que naisse enfin un véritable Etat palestinien, un Etat reconnu et donc aussi responsable. Oui, libéré des contraintes actuelles et donc responsable de l'ordre public devant ses citoyens comme vis-à-vis de ses voisins, c'est-à-dire Israël au premier chef.

Vous saurez faire comprendre aux Israéliens, comme aux Palestiniens, qu'il est nécessaire d'établir une ligne de partage entre les souverainetés palestinienne et israélienne. Que cette ligne doit être négociée en tenant compte des réalités d'aujourd'hui, d'une part, mais du droit de chacun des deux peuples à être maître chez lui, d'autre part.

Vous saurez trouver les mots pour dire qu'il faut aussi accepter qu'il y ait des juifs dans l'Etat de Palestine, comme il y a des Arabes dans celui d'Israël. Et aussi que les lieux vénérés par les uns comme par les autres doivent être respectés et ouverts aux uns comme aux autres.

Vous, ce général, qui, dans les pires moments, n'avez jamais oublié de demeurer humain, vous saurez, je l'espère, trouver les mots, proposer les mesures, ouvrir les perspectives, pour renouer le dialogue.

Votre tâche est immense. Le temps vous est compté. Sachez qu'autour du monde, nombreux sont ceux qui placent en vous l'espoir de voir Israël renouer avec ce qui a nourri le peuple juif au travers des siècles les plus douloureux : le sens de la justice, l'amour de la paix et le respect de la vie.

Bien sûr, le succès n'est pas assuré. Il paraît même impossible...

Mais faites confiance à ce peuple : il attend un chef qui le conduise. Il avait choisi Sharon qui ne lui aura, finalement, apporté ni la sécurité ni la paix. Ne vous laissez pas enfermer dans le jeu politicien qui a déjà affaibli votre parti. Soyez l'homme nouveau tant attendu.

Permettez-moi d'exprimer une

THÉO KLEIN est avocat, ancien président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

idée : invitez tous les habitants de la Palestine-Israël, des rives du Jourdain à la mer et de la frontière du Liban à celle de l'Égypte, à sortir dans les rues le même jour à la même heure chaque semaine et jusqu'au 28 janvier. Qu'ils se tiennent devant leurs maisons ou qu'ils se rassemblent ici ou là, tenant chacun dans la main une bougie, dont la flamme sera un appel à la paix et à la vie.

Imaginez qu'ils soient, de semaine en semaine, de plus en plus nombreux, le courage des premiers invitant au courage les autres. Qu'ils illuminent aussi leur terre commune. Après tout, n'ont-ils pas tous, Israéliens et Palestiniens, le même rêve de paix ?

Bonne route, bonne chance. *Hazak ! (« Sois fort ! »)*

Comprendre la rage

par Ouri Avnery

DÉPUIS la semaine dernière, une question m'obsède et m'empêche de dormir. Qu'est-ce qui a pu pousser Sirkhan

Sirkhan, le jeune Palestinien qui a fait irruption dans l'enceinte du Kibboutz Metzger, à tourner son arme vers une mère de famille et ses deux petits enfants et à les tuer ? A la guerre, on ne tue pas les enfants. C'est un instinct fondamental de l'humanité, commun à tous les peuples et à toutes les cultures. Même un Palestinien voulant venger les centaines d'enfants que l'armée israélienne a tués de son côté ne devrait pas le faire sur des enfants. Il n'y a pas de commandement qui dise « *enfant pour enfant* », comme on dit « *œil pour œil* ».

Ceux qui se conduisent ainsi ne sont pas des tueurs fous, des buveurs de sang congénitaux. Presque tous les entretiens conduits avec leurs parents et leurs voisins le montrent : ce sont des individus ordinaires, habituellement non violents. Tous ne sont pas non plus des fanatiques religieux. C'est au Fatah, un mouvement laïque, qu'appartenait justement l'auteur des meurtres de Metzger.

Ils sont de toutes les classes sociales : certains viennent de familles pauvres n'ayant plus rien à manger, mais d'autres sont des étudiants, fils de familles aisées, instruites. Leurs dispositions héréditaires sont les mêmes que les nôtres. Alors pourquoi agissent-ils ainsi ? Et pourquoi d'autres Palestiniens les approuvent-ils ?

Pour pouvoir faire face, il nous faudrait comprendre, ce qui ne veut pas dire justifier. Rien au monde ne peut justifier le Palestinien qui tire sur un enfant dans les bras de sa mère, pas plus que l'Israélien qui lâche une bombe sur la maison dans laquelle un enfant est en train de dormir dans son lit. Bialik, le grand poète juif, écrivit après le pogrom de Kichinev, il y a cent ans, que « *Satan lui-même ne saurait venger le sang d'un petit enfant* ».

Si nous sommes incapables de comprendre, nous ne ferons pas face. De leur côté, les chefs de Tsahal ont une réponse simple : frapper, frapper encore, frapper toujours. Tuer les agresseurs, tuer leurs chefs, tuer les responsables de leurs organisations. Démolir les maisons de leurs familles et déporter leurs parents. Merveille ! Ces méthodes produisent l'inverse du résultat recherché. Après que les bulldozers géants eurent rasé « *l'infrastructure du terrorisme* », tout détruit, tué et déraciné sur leur passage, il suffit de quelques jours pour que surgisse une nouvelle « *infrastructure* ». Selon les porte-parole des forces armées eumêmes, il y a eu en moyenne cinquante alertes aux attentats par jour depuis la fin de l'opération Bouclier protecteur.

Un mot pourrait résumer la cause de cet état de fait : la rage. Une rage aveugle, terrible, qui emplit l'âme de l'être humain, en chasse tout autre sentiment, domine toute la vie des individus, et fait que cette vie devient sans importance. Une rage qui renverse toutes les barrières, éclipe toutes les valeurs, brise les liens de famille et abolit les responsabilités. Une rage avec laquelle on se réveille le matin, avec laquelle on s'endort le soir, dont on rêve la nuit. Une rage qui vous dit : lève-toi, prend une arme ou une ceinture d'explosifs, va dans leurs maisons et tue, tue, tue, qu'importent les conséquences !

L'Israélien ordinaire, qui n'a jamais mis les pieds dans les territoires occupés, ne peut même pas imaginer les raisons de cette rage. De ce qui s'y passe, nos journaux et notre télévision ne rapportent rien, ou seulement par petites doses, en édulcorant tout. Un Israélien moyen sait vaguement que les Palestiniens souffrent (mais c'est bien de leur faute, n'est-ce pas...). Il n'a aucune idée des faits réels qui, de toute façon, ne le concernent pas.

On démolit des maisons. Un commerçant, un artisan respecté de ses voisins, en une nuit devient avec ses enfants et ses petits-enfants un sans-abri. Chacun d'eux fait un kamikaze en puissance.

On déracine des milliers d'arbres

fruitiers. Pour le commandant qui donne l'ordre, ce ne sont que des arbres, qui le gênent. Pour les propriétaires, c'est la chair de leur chair, l'héritage de plusieurs générations, ce sont des années de labeur, le gagne-pain de la famille. Chacun d'eux fait un kamikaze en puissance.

OURI AVNERI est journaliste et écrivain israélien, ancien député à la Knesset.

Sur une colline entre deux villages, une bande d'extrémistes a installé un « *avant-poste de la colonisation* », autrement dit un campement illégal. L'armée vient les défendre. Quand les villageois veulent labourer, on leur tire dessus. On leur interdit de travailler dans les champs et les vergers à 1 ou 2 kilomètres à la ronde, « *pour ne pas mettre en danger la sécurité du campement* ». De loin, impuissants, les paysans voient leurs fruits pourrir sur les arbres, les champs se couvrir de ronces et de chardons montants jusqu'à la taille, pendant que leurs enfants n'ont plus rien à manger. Chacun d'eux fait un kamikaze en puissance.

Et il y a encore les familles au bord de la famine, les enfants souffrant de malnutrition. Les pères qui ne peuvent leur donner à manger sont désespérés. Chacun d'eux fait un kamikaze en puissance.

Pendant des semaines et finalement des mois, des centaines de milliers de gens sont soumis au couvre-feu, vivent entassés à huit dans deux ou trois pièces sans pouvoir sortir ; c'est un enfer qu'on a du mal à imaginer. Dehors les colons font une fête, ils dansent sous la protection des soldats. Cercle vicieux : hier les attentats terroristes ont entraîné l'instauration du couvre-feu, aujourd'hui c'est le couvre-feu qui engendre les terroristes de demain...

Ajoutez l'humiliation infligée à tous les Palestiniens, à tous les moments de l'existence, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition. Votre vie ou votre mort, si vous êtes Palestinien, voilà qu'elles dépendent de l'humeur d'un gamin de 18 ans qui surveille votre rue ou garde l'un des innombrables contrôles que vous devez franchir où que vous alliez, tandis que des bandes de colons passent sans encombre pour aller « visiter » vos villages, saccager vos propriétés, voler vos olives, brûler vos arbres.

L'Israélien qui n'a pas vu de ses yeux ce qu'est cette vie ne peut l'imaginer. Situation où, dans le meilleur des cas, on risque l'insulte et les coups, souvent sous la menace des armes, et où il n'est pas rare qu'on se fasse tirer dessus. Sans oublier les malades bloqués en route pour leur dialyse à l'hôpital, les femmes enceintes empêchées d'aller accoucher, les étudiants d'accéder à l'université et les enfants à leur école. Les adolescents qui voient leur grand-père humilié en public par un morveux en uniforme. Chacun d'eux fait un kamikaze en puissance.

L'Israélien moyen n'a aucune idée de tout cela. Après tout, les soldats sont de braves garçons, ce sont nos fils, hier encore ils allaient à l'école. Mais quand on prend ces braves garçons, qu'on leur met un uniforme, et qu'on en fait des troupes d'occupation après qu'ils sont passés par la machine militaire, tout peut arriver. Dans ces circonstances impossibles, il y en a qui cherchent à garder un visage d'homme, d'autres qui deviennent des robots obéissant aux ordres. Et toujours, dans chaque compagnie, il y a des individus dérangés à qui ce genre de situation sourit, et qui commettent le pire, sachant que leurs officiers fermeront les yeux ou approuveront du coin de l'œil.

Rien de tout cela ne justifie le meurtre des enfants dans les bras de leur mère. Mais cela peut nous aider à comprendre pourquoi de tels meurtres ont lieu, et auront lieu aussi longtemps que durera l'occupation.

Traduit de l'anglais par Etienne Balibar

★ Ce texte a été publié le 16 novembre sur le site Internet du mouvement Goush Shalom, dont Ouri Avnery est membre-fondateur.



Le Monde
ÉDITORIAL

Ellen sauve le rhum

UNE PETITE ANGLAISE de 26 ans a donc eu raison des vieux routiers de l'Atlantique. Ellen MacArthur a franchi la première la ligne d'arrivée de la course à la voile en solitaire entre Saint-Malo et Pointe-à-Pitre, samedi 23 novembre au matin. Pour la deuxième fois, elle inscrit son nom au palmarès de la Route du rhum en réalisant le meilleur temps en monocoque et efface ainsi le record établi en 1994 par le Français Yves Parlier.

Mais la jeune navigatrice, originaire de la campagne anglaise, n'a pas seulement effectué un parcours sans faute. Cette femme, toujours à la recherche de la perfection, a réalisé un petit exploit en triomphant, pour la première fois depuis la création de l'épreuve en 1978, en monocoque devant les multicoques. Certes, ces derniers ont pris le départ de Saint-Malo avec 24 heures de retard, et Michel Desjoyeaux peut encore réussir un temps inférieur, mais la réussite de la Britannique demeure.

Elle est aujourd'hui l'héroïne d'une course marquée par une série de casses et d'abandons. Depuis le 10 novembre, date de départ et aussi date du premier chavirement, celui du trimaran de Frank Cammas, la rubrique des voiliers en difficulté a ponctué l'épreuve.

Sur les 18 trimarans qu'ont observés des milliers de spectateurs depuis les côtes bretonnes, 14 ont été mis à mal par une mer peu hospitalière, et le skipper du quinzième a décidé de renoncer à jamais à la course en solitaire.

Face à une telle hécatombe, on peut s'interroger sur la perti-

nence d'envoyer sur l'Atlantique au mois de novembre des trimarans de 16 mètres souvent conçus pour naviguer en équipage. Mais la Route du rhum était la cinquième et dernière épreuve du championnat des multicoques, un circuit déjà marqué par des casses assez nombreuses. Et pourtant, sponsors et skippers n'ont pas hésité à laisser à terre les équipages nécessaires à manier ces formules 1 des mers pour se lancer sur l'océan.

« Plus vite, plus haut, plus fort » : la devise olympique semble avoir inspiré les concepteurs de navires où tout a été bâti pour obtenir le maximum de vitesse. Des mâts de plus en plus hauts, pour une surface de voile toujours plus grande, ont donné naissance à des engins parfois difficiles à « piloter » par un seul homme.

Alors, lorsque ces bolides doivent affronter des conditions de navigation particulièrement rudes – vents forts, vagues puissantes –, la technique est mise à mal. Malgré leur expérience, des navigateurs comme Loïc Peyron ou Thomas Coville n'ont pu éviter la casse et l'abandon. « Ces bateaux sont conçus pour naviguer en équipage entre trois bouées sur une route bien macadamisée. Partir en novembre sur ces multicoques revient à emprunter un chemin non carrossé avec une formule 1 », explique Jean-Luc Van den Heede, qui taille sa route vers le cap Horn sur un monocoque pour un tour du monde à l'envers.

Ellen MacArthur a elle aussi rencontré des vents inhabituels, mais le choix d'un navire plus adapté à l'épreuve lui a sou-

Au Proche-Orient, la fin des modèles

DANS QUELQUES MOIS, le profil du Proche-Orient aura changé. Dans deux des pays parmi les plus importants de la région, l'Irak et l'Iran, une histoire prend fin, dans l'échec ; un modèle s'éteint, dans la faillite. Or ces deux pays, dans l'affrontement idéologique et dans la guerre, n'ont cessé de marquer le Proche-Orient de ces vingt dernières années. Ils ont été des pôles d'influence et d'inspiration ; ils ont cherché, l'un et l'autre, la prépondérance régionale, tantôt par l'exemple, tantôt par la force, ou les deux à la fois. Quelque chose s'achève. Une transition est en cours, encore difficile à saisir.

Volontiers prosélyte à ses débuts, la révolution islamique iranienne ne s'est jamais exportée. Si elle a voulu, par la suite, constituer un exemple – élections libres, presse plus dynamique que partout ailleurs dans la région, femmes au Parlement, au gouvernement, dans la fonction publique et dans l'armée –, celui-ci est aujourd'hui dans une impasse. Le modèle iranien ne fonctionne pas. L'épreuve de force paraît inévitable entre deux camps.

D'un côté, ceux qui ont élu, librement, à deux reprises le président réformateur Mohammed Khatami (en 1997 puis en 2001) et une majorité réformatrice au Majlis (le Parlement). Ils veulent l'exercice de la démocratie ; ils entendent que le pouvoir politique revien-

ne à ceux qui ont la légitimité du suffrage populaire ; ils n'ont rien contre l'islam, un des piliers – pas le seul – de leur identité nationale, mais ils aimeraient prouver qu'il est soluble dans la démocratie. Ils sont l'Iran moderne, éduqué, jeune. Ils représentent la majorité d'un pays de plus de 60 millions d'habitants, pour la plupart nés après la révolution khomeiniste de 1979.

En face, ceux qui prétendent incarner l'héritage de l'ayatollah Khomeiny, regroupés, plus ou moins, autour du « guide spirituel », l'ayatollah Ali Khamenei, et de la fraction la plus conservatrice du clergé chiite iranien. Ils consentent aux élections, mais veulent que le pouvoir politique reste dans leurs mains ; ils subissent la démocratie formelle, mais entendent que le pays reste une mollahie réelle. Ils contrôlent plusieurs centres de pouvoir : la justice, une milice – les Bassidj – chargée des basses œuvres et recrutée dans les bas quartiers, une armée enfin, les Gardiens de la révolution, qui double l'armée officielle iranienne. Au travers de fondations, ils disposent d'immenses moyens financiers.

Bien sûr, le paysage politique est plus compliqué – on est en Iran ! Le président Khatami est un homme du sérail, un ayatollah lui aussi. Il vient du Parti de la révolution. Toute la question est de savoir s'il peut encore réussir là où

Gorbatchev a échoué : réformer dans le système. Et le « guide », de son côté, sait ménager les réformateurs quand les conservateurs vont trop loin : il a ordonné à la justice de revenir sur la condamnation à mort d'un des héros du camp khatamiste, l'universitaire Hachem Aghajari. Ni Khatami ni Khamenei ne veulent d'affrontements de rue. Mais, à s'en tenir à un statu quo qui le maintient dans un rôle de postiche, le président élu risque de se déconsidérer et d'être débordé par ses électeurs. Il a posé un ultimatum au « guide » : si celui-ci laisse bloquer par les conservateurs un projet de réforme de la justice, Khatami se dit prêt à démissionner, et, avec lui, le Parlement élu. Ce serait la crise de régime, le face-à-face résultant de l'impossible synthèse démocratie-mollahie.

FANTÔME DÉGÉNÉRÉ

Au-delà du vieil antagonisme entre Perses et Arabes, la révolution iranienne voulait mobiliser et inspirer les déçus du modèle laïque dans la région. Au nom de l'islam révolutionnaire, elle espérait soulever les sujets des émirats et autres monarchies de l'autre rive du Golfe ; mais elle visait aussi, parmi les Satans de moyenne envergure, le régime « infidèle » de Bagdad, ce parti Baas détesté parce que socialiste et laïque, et parce que l'Irak aspirait à être, aux dépens de l'Iran, la puissance dominante dans la région. Le Baas prétendait prendre le relais d'un nassérisme enseveli sous les sables de la défaite face à Israël (en juin 1967) et les débris d'une économie naufragée par la planification à la soviétique.

Commençant à monopoliser le pouvoir en 1969, un an avant la mort de Nasser, Saddam Hussein n'eut jamais l'aura du raïs égyptien. Il n'en a ni la flamboyance, ni l'envergure, ni le charme personnel, ni l'éloquence, bref, rien de ce qui composait le charisme de Gamal Abdel Nasser. Il avait, en revanche, ce que n'avait pas l'Égypte : les ressources du pétrole et de l'agriculture dans un pays bénéficiant, qui plus est, d'une démographie équilibrée. Les dix premières années au moins, il va entreprendre une formidable modernisation de son pays. Il aspire alors au leadership dans le monde arabe. L'écrivain palestinien Saïd Aburish, qui travailla un temps à Bagdad, raconte : « Les Arabes de ma génération étaient orphelins de Nasser. Vers quel autre leader que Saddam, quel autre pays que l'Irak pouvions-nous nous tourner ? » (in *Le Nouvel Observateur*, 10-16 octobre 2002). Cela ne va pas durer. Très vite, grisé de pouvoir, de plus en dictatorial, plus brutal que jamais, Saddam Hussein entraîne son pays dans une série de guerres (contre ses Kurdes, contre l'Iran, contre le Koweït, etc.) – elles seront, pour l'Irak, autant de catastrophes.

Le régime irakien n'est plus que le fantôme dégénéré du modèle laïque qu'a voulu être le baasisme. Le pouvoir de Saddam Hussein est tout le contraire de l'autocratie éclairée et modernisatrice qu'il prétendait être dans les années 1970. C'est aujourd'hui un pouvoir tribal, affairé à se survivre et à remplir les caisses du clan. Le dernier vestige d'un modèle d'Etat laïque au Proche-Orient paraît condamné à court terme, qu'il soit déstabilisé par le régime de souveraineté restreinte que vont lui imposer les inspecteurs du désarmement de l'ONU ou renversé par une intervention américaine. Fin de partie à Bagdad, impasse à Téhéran : ce sont deux modèles qui s'effondrent. Le vide politique est palpable au Proche-Orient. Il profite sans doute à Ben Laden. L'espoir viendrait de Turquie. Avec l'arrivée au pouvoir de ce parti islamique (ou islamiste, si l'on est mal disposé à son égard) qui entend respecter la laïcité de l'Etat et approfondir la démocratie, l'expérience politique en cours à Ankara pourrait être déterminante. Pour tout le Proche-Orient.

Alain Frachon

Les gens PAR KERLEROUX



Le Monde
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeur général délégué des rédactions : Edwy Plenel
Directeur général délégué des opérations : Fabrice Nora
Directeur général adjoint : René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolicheon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ;
Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Franck Nouchi (*Culture*) ;
Josyane Savigneau (*Le Monde des Livres*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)
Médiateur : Robert Solé
Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde.
www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

CHRISTINE BOUTIN. Le titre de notre article consacré à la première convention nationale du Forum des républicains sociaux en donne « une vision réductrice, pour ne pas dire fautive », tient à préciser Christine Boutin, présidente du Forum, car « à aucun moment de cette convention le thème de l'avortement n'a été évoqué » (*Le Monde* du 13 novembre).

RENÉ RIESEL. Condamné au côté de José Bové pour destruction de plantations transgéniques, René Riesel, ancien membre de la Confédération paysanne, nous précise que son avocat n'est pas M^r François Roux, mais M^r Jean-Robert Nguyen Phung. M. Riesel nous fait aussi savoir qu'il

n'a pas l'intention de « quémander une grâce quelconque » (*Le Monde* du 20 novembre).

PROCHE-ORIENT. Dans notre article sur l'attentat du 21 novembre à Jérusalem (*Le Monde* du 22 novembre), il fallait évidemment lire qu'« aucun groupuscule militant palestinien » n'avait encore revendiqué l'attentat – et non pas « israélien » comme nous l'avons écrit.

FRANCE 3. Nous avons par erreur laissé entendre que l'émission « On ne peut pas plaire à tout le monde » pourrait ne coûter que 18 294 euros. Il s'agit du seul montant des « moyens techniques » à l'intérieur du budget de 122 000 euros qui lui est alloué (*Le Monde* du 22 novembre).

Le grand spectacle des artistes

Suite de la première page

L'histoire de l'art d'un demi-siècle se trouve réduite à deux noms et deux œuvres, comme s'il n'y avait jamais eu d'autres artistes autour d'eux, ni de poètes, ni de critiques, ni de marchands ; comme si, au temps du fauvisme, le principal interlocuteur de Matisse n'avait pas été Picasso, mais Derain ; comme si, durant les années cubistes, le principal interlocuteur de Picasso n'avait pas été Matisse, mais Braque ; comme si, durant l'entre-deux-guerres, Picasso ne s'était pas intéressé bien plus au surréalisme qu'aux tableaux à la Renoir que Matisse peignait alors à Nice ; comme si, pendant l'Occupation, le principal correspondant de Matisse n'avait pas été Picasso, mais Bonnard. Peu importent ces « détails » sans doute, et que l'histoire des avant-gardes soit à ce point schématisée qu'elle perde toute substance et

toute complexité. Peu importe, puisque l'exposition « marche ».

Deux questions se posent ici, l'une ancienne, l'autre actuelle. L'ancienne est celle-ci : la rétrospective à caractère monographique est-elle l'idéal de l'exposition historique ? Si l'on se détermine au nom de l'efficacité, sans doute. Il est plus aisé d'initier un public en pariant sur la cohérence d'un artiste, sur le côté « sa vie, son œuvre ». Pour autant, cette manière d'écrire l'histoire de la peinture – de la littérature, de la musique – demeure très imparfaite. Elle néglige les réseaux, les correspondances, les influences, les rivalités, les amitiés – tout ce qui constitue la réalité de la vie d'un créateur. Elle découpe et isole alors qu'il faudrait relier et retisser afin de donner à comprendre comment telle œuvre a pu être possible et n'est pas une météorite tombée d'on ne sait quels espaces inconnus. Ce sont là évidences dont on pourrait s'étonner qu'elles ne soient pas prises en considération par les musées. Mais, dira-t-on, cette manière de procéder est vieille et générale. Vieille, puisqu'elle a plus d'un siècle, apparue avec les premières expositions de grands maîtres dans

le dernier tiers du XIX^e siècle. Générale, puisqu'elle a force de loi à New York comme à Amsterdam, à Londres comme à Paris. Inutile donc de la combattre, puisqu'elle a pour elle les arguments de la tradition, du succès et de la paresse intellectuelle.

« HÉROÏSATION »

Mais ce qui rend cette « héroïsation » de plus en plus pénible aujourd'hui est qu'elle devient de plus en plus grossière. L'ambition n'est plus de donner à contempler et à comprendre des œuvres, mais de faire fonctionner l'économie du spectacle, qui n'a besoin que de slogans, d'emblèmes, de légendes. Modigliani ? Un « ange » déchu. Beckmann ? Un colosse germanique. Matisse et Picasso ? Deux frères ennemis. L'énumération pourrait être longue. Elle devrait commencer ou finir par Van Gogh, un « fou », comme chacun sait, et le prototype de l'artiste travesti pour les besoins du spectacle universel. Les arts sont ainsi exploités pour les besoins des industries culturelles – c'est-à-dire pour que les expositions fassent « du chiffre » et que le système perdure. Pour cela, il

faut de grands noms, des stéréotypes et des arguments publicitaires. Les ignorances, les oublis, les incompréhensions ne sont ici que menus inconvénients. Ils ne pèsent guère dans des stratégies commerciales et médiatiques qui ne pratiquent qu'un raisonnement, le raisonnement par les chiffres. En matière d'arts comme en tant d'autres, depuis longtemps, la quantité a eu raison de la qualité.

Vous faut-il une preuve supplémentaire ? Voyez la dernière campagne de communication du Louvre. Son slogan : « 12,4 km de culture. Pratiquez un sport de l'extrême, allez au Louvre. » Sur la photo, une paire de baskets fatiguées. La culture, désormais, se mesure en kilomètres et en milliers d'œuvres – 35 000, précise une autre affiche. Elle se mesure plus encore en centaines de milliers de visiteurs, en dizaines de millions d'euros et de dollars. Le long de ces « 12,4 km », Léonard, Rembrandt, Titien ou Goya, collés aux murs, regardent passer le cortège des consommateurs qui se bousculent et se hâtent.

Philippe Dagen

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0702 C 81975 ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corne
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

ENTREPRISES

BANQUE

A la surprise générale, le ministère de l'économie et des finances a annoncé vendredi 22 novembre qu'il mettait **AUX ENCHÈRES** la participation de 10,9 % qu'il détient dans le Crédit lyonnais, soit environ

1,4 milliard d'euros. Une procédure exceptionnellement rapide a été instaurée : la vente sera effective **LUNDI À 14 HEURES**. Cette décision intervient alors que le Lyonnais et le Crédit agricole (qui en détient

10,5 %) ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. La Société générale, BNP Paribas, l'allemand Allianz (propriétaire des AGF), qui sont également dans le **TOUR DE TABLE** du Crédit lyonnais, pourraient être intéres-

sés. Le paysage bancaire en serait bouleversé. Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, qui a toujours été un farouche **DÉFENSEUR DE L'INDÉPENDANCE** de sa banque, semble avoir été pris de court.

L'Etat met aux enchères sa participation dans le Crédit lyonnais

Le ministère des finances a créé la surprise, vendredi soir, en annonçant la vente des 10,9 % qu'il détient encore dans l'ex-banque publique. Les AGF et le Crédit agricole sont intéressés au premier chef, mais la Société générale, voire BNP Paribas, pourraient faire une offre

LE MINISTÈRE des finances a annoncé, vendredi 22 novembre dans la soirée, qu'il allait procéder à une mise aux enchères éclair durant le week-end de la participation de 10,9 % qu'il détient encore dans le Crédit lyonnais. C'est une double surprise : le gouvernement n'avait pas suggéré qu'il pourrait prendre une mesure aussi rapide, scellant le sort de l'ex-banque publique ; et puis, dans la forme, la procédure à laquelle l'Etat va recourir est, en France, totalement inédite.

Concrètement, les candidats au rachat de cette participation devaient déposer une offre d'achat d'ici samedi 15 heures et au terme d'une procédure express, prévoyant un second tour d'enchères dimanche (lire ci-dessous), l'Etat devait faire connaître ce même jour en fin de journée le choix retenu. Au cours de clôture de vendredi à la Bourse de Paris (38,94 euros), les 38 056 737 actions détenues par l'Etat représentaient une valeur de 1,481 milliard d'euros.

Inattendue, cette décision de Francis Mer, qui a longtemps été administrateur du Lyonnais, est pourtant logique. Voilà des mois, en effet, que le ministre des finances veut se départir de sa participation et qu'il a invité les principaux actionnaires du Crédit lyonnais à lui offrir une porte de sortie. Seulement voilà ! De longue date, Jean Peyrelevade, l'habile patron de la banque, joue l'équilibre entre ses

deux principaux actionnaires privés, d'une part le Crédit agricole (qui en détient 10,50 %) et les AGF, filiale de l'allemand Allianz (qui en contrôle 9,7 %). Sachant que l'émission de son capital était la meilleure façon de garder les rênes de son établissement, M. Peyrelevade a donc pesé en faveur du statu quo.

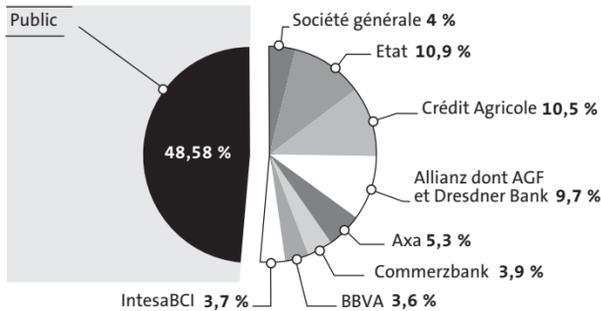
« FAROUCHEMENT OPPOSÉ »

Pas plus tard que vendredi dans l'après-midi, tout juste quelques heures donc avant l'annonce de Bercy, il répétait encore, lors du salon Actionaria à Paris, ce qui est depuis longtemps son crédo : « Pour rester indépendant, on a intérêt à avoir un tour de table équilibré. Donc, oui, je suis très favorable à une montée équilibrée d'un certain nombre d'actionnaires dans l'actionariat, et notamment le Crédit agricole et les AGF ». Et le patron du Lyonnais, qui ne semble pas avoir été mis préalablement dans la confiance ajoutait qu'il était « farouchement opposé à tout ce qui pourrait ressembler à un début d'esquisse de tentative de contrôle rampant » de sa banque : « Pour l'instant, nous sommes plutôt dans la voie d'un maintien pendant un certain temps de l'indépendance », concluait-il imprudemment.

De son côté, le nouveau gouvernement a, durant l'été, préféré rester inerte. Alors que, avant les élections, Laurent Fabius se préparait à adosser le Crédit lyonnais au Cré-

SEPT GRANDS ACTIONNAIRES EUROPÉENS

Capital du Lyonnais



Source : AFP

dit agricole, son successeur s'est montré peu désireux de jouer un rôle interventionniste, préférant laisser le marché faire son office. Peine perdue ! Le Crédit agricole, pour ne parler que de lui, n'a pas montré de véritable empressement pour prendre totalement le Lyonnais sous son giron. La banque verte aurait ainsi décliné, voici quelques jours, l'offre que, en désespoir de cause, Bercy lui aurait faite de prendre 7 % du capital sur les 10,9 % détenus par l'Etat, à un prix se situant entre 45 et 50 euros par action. Le prix aurait été jugé trop élevé. Devant un pareil blocage, tous les spécialistes du dossier se demandaient donc pourquoi l'Etat ne se décidait pas à don-

ner une « pichenette ». C'est donc ce qu'il s'est résolu à faire, avec cette mise aux enchères.

La procédure, pourtant, ne fait pas qu'accélérer le calendrier. Elle risque d'avoir une onde de choc considérable : elle modifie la donne pour le Crédit lyonnais ; et au-delà, elle peut contribuer à modifier en profondeur le paysage bancaire français.

L'avenir du Crédit lyonnais est maintenant beaucoup plus ouvert. Alors que jusqu'à présent, c'était un mariage Crédit agricole-Crédit lyonnais qui était l'hypothèse privilégiée, d'autres schémas sont maintenant concevables. Si le Crédit agricole devrait logiquement déposer une offre, l'autre gros action-

Frédéric Lemaître

naire a déjà fait savoir qu'il fera de même. « Les AGF ont toujours dit qu'elles étaient intéressées par une montée dans le capital du Lyonnais pour défendre leurs partenaires. Elles veulent être de la partie mais ne cherchent pas à être majoritaires. Elles ne seront candidates que sur une partie de cette participation », déclarait vendredi soir un porte-parole de l'assureur.

Mais, maintenant, le jeu est plus ouvert que cela. D'autres banques pourraient aussi se montrer intéressées. La Société générale, pourrait-elle, ainsi, se mettre sur les rangs ? Après son mariage raté avec Paribas, début 1999, la banque de Daniel Bouton cherche à sortir de son isolement. Alors qu'elle ne fait pas partie du noyau d'actionnaires du Lyonnais, elle est ainsi entrée dans son capital, voici deux ans, à hauteur de 4 %. Ce qui correspondait vraisemblablement, dans son esprit, à une situation d'attente.

PROCÉDURE TRÈS RAPIDE

De son côté, BNP Paribas pourrait-elle sortir du bois ? Même si l'établissement de Michel Pébereau est en quête d'une alliance européenne, après son raid réussi sur Paribas, on ne peut pas exclure qu'elle s'intéresse à son confrère de la rue des Italiens.

La procédure ultra-rapide décidée par le ministère des finances va cependant avoir des répercussions sur le profil des candidats.

Officiellement, elle n'a certes qu'un seul objet : il s'agit de profiter de la fermeture des marchés pendant le week-end pour protéger le titre du Lyonnais de fluctuations erratiques. Comme disent les spécialistes, cela permet d'engager dans de bonnes conditions une opération « hors marché ».

On devine pourtant que ces considérations techniques ne sont pas seules en cause. Car, du même coup, les candidats ayant pu déposer une offre auront été, par la force des choses, peu nombreux. Concrètement, seuls les investisseurs ayant déjà étudié le dossier du Crédit lyonnais, sur le plan financier mais aussi sur le plan industriel, auront été en mesure de déposer une offre dans la nuit de vendredi et la matinée de samedi qui leur a été laissée pour se déclarer.

La « pichenette » de l'Etat risque aussi d'avoir, par ricochet, des conséquences fortes sur le reste du paysage bancaire français et européen. Car, plusieurs établissements hexagonaux attendaient de connaître le sort du Lyonnais pour fixer leur stratégie. Quelle sera ainsi l'avenir de la Société générale, si elle ne se rapproche pas du Lyonnais ? Quel sera le sort, aussi, d'un autre établissement comme Dexia ? Si nul ne le sait, il est clair, en tout cas, que le dossier du Lyonnais, une fois réglé, va entraîner, si l'on peut dire, un effet domino.

Laurent Mauduit

PROFIL JEAN PEYRELEVADE, UN BANQUIER ENGAGÉ

Neuf ans exactement après avoir été nommé à la tête de la banque du boulevard des Italiens, Jean Peyrelevade peut, a priori, savourer un deuxième succès : la privatisation de la banque, en juillet 1999, était la preuve que le Lyonnais était redevenu une banque normale. Enfin, presque puisque l'Etat gardait 10 %. La vente aux enchères de cette participation montre que l'Etat s'attend à ce qu'il y ait plusieurs candidats. Le Lyonnais, jadis mouton noir de la profession, est donc aujourd'hui très convoité. La banque qui a coûté si cher au contribuable va désormais rapporter de l'argent à l'Etat.

Mais il n'est pas sûr que Jean Peyrelevade soit pleinement satisfait de ce dénouement. Depuis 1993, il n'a de cesse de se battre pour sauvegarder l'indépendance de sa banque. La Commission de Bruxelles, qui contestait l'aide de l'Etat après le « naufrage Haber », les actionnaires, qui voulaient remanier le tour de table à leur avantage, et même les différents ministres des finances ont dû composer avec ce patron ombrageux, jaloux de ses prérogatives et de son indépendance. L'histoire dira pour quelles raisons exactes le Crédit agricole et le Lyonnais ont été incapables de s'entendre

depuis dix-huit mois, mais il est évident que les ambitions de Jean Peyrelevade et de Dominique Ferrero, le directeur général appelé à lui succéder, ont joué un rôle dans cet échec.

Dans ce dossier comme dans l'ensemble de sa vie professionnelle, ce polytechnicien n'a jamais laissé quiconque lui dicter sa conduite. L'actualité judiciaire récente a rappelé qu'en août 1988, à la tête de l'UAP nationalisée, il refuse de participer à une OPA sur la Société générale, pourtant encouragée par le gouvernement.

Cette forte personnalité aime se distinguer de ses pairs et don-

ner des leçons de gouvernance d'entreprise. La vie de la cité le passionne. En début d'année, il publie *La République silencieuse* (Plon), dans lequel il reproche aux responsables politiques de manquer de vision stratégique. Et si cet ancien directeur adjoint du cabinet de Pierre Mauroy (de 1981 à 1983) a refusé naguère le poste de gouverneur de la Banque de France, il reconnaît aujourd'hui que ce n'est pas sans une pointe d'envie qu'il a vu son ancien bras droit, Pascal Lamy, devenir commissaire européen.

Une vente en moins de 48 heures

La procédure de vente de la participation de 10,9 % de l'Etat français dans le Crédit lyonnais se déroulera en cinq étapes, au maximum.

- **Samedi 23 novembre entre 15 heures et 18 heures** : remise des offres d'achat. Elles comprendront notamment le nombre de titres que le candidat propose d'acheter et leur prix, ainsi que la réponse à un questionnaire portant sur le prétendant à l'acquisition.
- **Samedi 23 avant 21 heures** : sélection des meilleures offres et information des candidats sur leur admission à participer à un éventuel deuxième tour

ou sélection du ou des candidat(s) ayant offert le meilleur prix.

- **Dimanche 24 novembre entre 15 heures et 18 heures** : en cas de deuxième tour, remise d'offres améliorées ou identiques par les candidats retenus.
- **Dimanche 24 avant 21 heures** : sélection du ou des candidat(s) ayant offert le meilleur prix. Communication des allocataires et du prix moyen pondéré.
- **Lundi 26 novembre à 14 heures** : réalisation de la ou des cession(s), et/ou signature du ou des contrat(s) de cession soumis à l'autorisation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

L'avocat William Lee affirme qu'Alain Gomez l'aurait incité à attaquer Matra

L'ex-PDG de Thomson aurait inspiré l'opération de déstabilisation menée contre le groupe Lagardère entre 1992 et 1997

LE RÔLE de l'ancien PDG du groupe Thomson, de 1982 à 1996, Alain Gomez, lors la tentative d'extorsion de 22 millions d'euros au groupe Matra, entre 1992 et 1997, a de nouveau été examiné par la justice, vendredi 22 novembre. Interrogé par le juge d'instruction Guy Ripoll, chargé de l'enquête, l'avocat américain William Lee, moteur de cette opération de déstabilisation de Matra connue sous le nom de « Couper les ailes de l'oiseau », est revenu, lors d'une courte audition, sur ses déclarations initiales. Alors qu'il avait toujours nié l'existence de liens entre les missions qu'il réalisait à l'époque pour Thomson et les plaintes déposées par des actionnaires minoritaires, entre 1992 et 1997, à l'encontre de Matra, M. Lee a affirmé qu'il existait une relation entre ces deux activités.

De même, il avait, jusqu'à présent, démenti toute implication personnelle de l'ancien patron de Thomson dans cette affaire. Au cours de son audition, vendredi, M. Lee a, cette fois-ci, fourni des éléments qui laissent à penser que M. Gomez aurait participé à l'élaboration de l'opération de déstabilisation, alourdissant les soupçons qui pesaient sur l'ex-PDG, mis en examen dans cette affaire. Ces déclarations de M. Lee interviennent après celles de sa secrétaire, qui a accusé M. Gomez d'avoir dirigé l'opération contre Matra. Elle avait, par ailleurs, détaillé les condi-

tions rocambolesques dans lesquelles M. Gomez, en 1998, lui aurait personnellement remis des fonds, en argent liquide, pour le compte de son patron (*Le Monde* du 23 novembre).

Interrogé le 12 juin 2001, M. Lee avait indiqué que sa démarche consistait à demander réparation d'un préjudice financier au nom d'un groupe d'actionnaires, en 1992, lors de la fusion Matra-Hachette. Cette démarche s'inscrivait, disait-il, dans le cadre d'une plainte collective - courante dans les pays

L'ancien patron de Thomson est déjà mis en examen pour « complicité d'extorsion de fonds »

anglo-saxons - dite de *class action*. Portant le contentieux, fin 1995, devant la justice pénale, ces actionnaires, sous la houlette de M. Lee, dénonçaient l'omission volontaire d'un contrat signé par Matra pour la fourniture d'armements et de missiles. Son absence dans le bilan de Matra avait, selon eux, faussé les conditions de l'échange de titres avec Hachette.

Les actionnaires contestataires avaient été « recrutés » par petites

annonces dans le *Wall Street Journal* et *Les Echos*. L'un des plus importants fonds de pension américains, Calpers, présent dans le capital de Matra, qui avait, un temps, rejoint la fronde, finançait, selon M. Lee, cette opération.

Depuis, les résultats de l'enquête, étayés par les dires de la secrétaire de M. Lee, paraissent démontrer qu'une grande partie de ces affirmations était inexacte. Cette offensive n'aurait été rendue possible qu'au moyen de qualités usurpées frauduleusement et aurait été financée grâce à un système de fausses facturations fonctionnant avec la complicité de Thomson.

Devant le juge, vendredi, M. Lee a donc modifié sa version. Il a précisé que « c'est M. Gomez qui a eu l'idée du dépôt de plainte contre Matra ». Il a ajouté que le PDG de Thomson lui aurait prodigué des conseils dont il n'aurait pas perçu immédiatement la portée mais qui se révélèrent, plus tard, appartenir à un plan cohérent visant à porter atteinte à son concurrent Matra. L'avocat américain a également souligné le rôle d'« incitateur » qu'aurait joué M. Gomez tout au long de cette période. Ce dernier n'aurait, en quelque sorte, jamais cessé d'accompagner les manœuvres destinées à affaiblir le groupe de M. Lagardère.

Dans le même temps, M. Gomez jouait les messieurs bons offices dans le conflit qui opposait MM. Lee et Lagardère. Le

13 décembre 1995, à la sortie d'un conseil d'administration du Crédit lyonnais, MM. Gomez et Lagardère ont ainsi évoqué ensemble l'affaire Lee. Le président de Thomson avait suggéré à son interlocuteur de transiger avec M. Lee et d'accepter le versement d'une indemnité de 22 millions d'euros pour clore les hostilités, ce qu'avait refusé son homologue de Matra. Quelques jours plus tard, l'un des actionnaires recrutés par M. Lee déposait plainte contre le groupe Lagardère pour escroquerie à la privatisation lors de la fusion avec Hachette.

L'audition de M. Lee a également permis de voir se dessiner les premiers contours de son système de défense. S'il reconnaît une forme d'entente entre lui-même et Thomson pour tenter de déstabiliser Matra, il ne s'agit pas pour autant d'une infraction et encore moins d'une tentative d'extorsion de fonds, affirmait l'avocat et ses conseils. Dès lors, disent-ils, que les arguments juridiques avancés par les actionnaires minoritaires sont fondés, la menace d'une procédure judiciaire n'est pas constitutive d'un délit. Les jeux d'écritures comptables effectués par Matra, avant sa fusion, pouvaient être considérés comme des artifices préjudiciables aux intérêts des actionnaires.

Ces nouvelles affirmations renforcent les interrogations émises sur la réalité du rôle joué par M. Gomez. Le 11 juin 2001, le jour

de sa mise en examen pour « complicité d'extorsion de fonds », l'ancien PDG de Thomson avait assuré qu'il n'était « jamais allé au bureau de M. Lee ». Il avait ajouté à propos de la secrétaire de M. Lee : « Je ne connais pas physiquement cette personne, ni même de nom. » Il avait, enfin, contesté l'existence d'une opération d'extorsion et assuré que ses collaborateurs avaient travaillé avec M. Lee dans le cadre des activités du groupe et sous sa responsabilité.

Soulignant qu'il avait simplement joué le rôle de conciliateur entre M. Lee et le groupe Matra, M. Gomez avait précisé que cet avocat américain était un consultant de Thomson qui lui rendait compte personnellement des actions qui lui étaient confiées, dont aucune, avait-il assuré, n'avait de lien avec Matra. Il a enfin déclaré avoir rémunéré les prestations de M. Lee de manière confidentielle, pour des montants qu'il approuvait. « Je sais, a-t-il déclaré, que Thomson avait commandé à Lee des études sur le nouveau paysage juridique des pays de l'Est. Ce travail commandé à Lee était une forme de rémunération que j'ai accepté de lui fournir en retour des services rendus à Taiwan et de son travail de prospection russe. » L'avocat de M. Gomez, joint par *Le Monde*, se refuse à tout commentaire.

Jacques Follorou

France Télécom et MobilCom font la paix

FRANCE TÉLÉCOM a quasiment mis fin à dix mois de conflit avec sa filiale allemande MobilCom. Vendredi 22 novembre, un « accord conditionnel » a entériné le gel du développement du réseau de téléphonie mobile UMTS envisagé par les deux ex-partenaires. France Télécom s'engage à racheter les créances des banques et des fournisseurs de MobilCom pour 6 milliards d'euros, en échange de titres perpétuels. L'opérateur français prendra à sa charge 1 milliard d'euros, versés à MobilCom en deux ans au titre d'avances d'actionnaires, et contribuera aux frais de gel de l'UMTS pour un montant de 580 millions d'euros. En échange, Gerhard Schmid, le fondateur de MobilCom, s'est engagé à renoncer à toute poursuite judiciaire. Une clause de « retour à meilleure fortune » permettra à France Télécom de recevoir 90 % du fruit de la cession des actifs et de la licence UMTS.

DÉPÊCHE

■ **LEGRAND** : le tribunal de commerce de Nanterre a ordonné à Schneider de retirer la proposition de cession d'actifs de sa filiale limougeaude, faite à la Commission européenne le 14 novembre sans l'accord de Legrand, qui avait déposé une plainte en référé. Schneider se réserve le droit de faire appel.

DISPARITIONS

Pierre Dabiezies

Un d'Artagnan polyvalent

PIERRE DABEZIES, qui est mort vendredi 22 novembre à l'âge de 77 ans des suites d'un cancer de Gascogne, toujours attaché à son Gers familial – même si cet ancien saint-cyrien était né le 9 février 1925 à Casablanca –, mais un d'Artagnan qui, l'épée remise au fourreau, deviendra universitaire, homme politique et diplomate.

Jeune officier au béret amarante des parachutistes de la France libre, Pierre Dabiezies participe à la campagne de la Libération, se retrouve en Indochine, perd un œil à Cao Bang, est envoyé à Mong Cai, au bord du golfe du Tonkin. L'évolution de la guerre dont, avec un camarade, il prévoit l'issue, l'amène à entrer dans les services spéciaux. Il effectuera des missions secrètes en Corée du Nord. Licencié en droit, il enseigne le droit sous l'uniforme à Madagascar lorsqu'il adresse à *L'Express* une lettre où il approuve sans réserve l'attitude du général de Bollardière contre la torture en Algérie. Des arrêts de forteresse lui permettent alors de préparer son doctorat en droit. Pierre Dabiezies est ensuite envoyé en Algérie où il fait connaissance d'un réserviste qui fait une période : Pierre Messmer, dont il sera l'aide de camp au ministère des armées au moment du putsch d'Alger et qui le nommera en 1961 à la tête du « 11^e choc », le bataillon des missions spéciales du Sdece, les services secrets français. Le « 11^e choc », en plein drame de conscience, est alors chargé de mener la vie dure aux dirigeants de l'OAS, réfugiés en Espagne, qui continuent de s'opposer à la politique du général de Gaulle.

Le lieutenant-colonel Dabiezies fait ensuite un stage en 1962 à l'école d'état-major américaine de Leavenworth, commande un régiment, puis quitte l'armée en 1967. Il passe en deux ans une agrégation de droit et succède en 1975 à son professeur bordelais, Maurice Duverger, à la tête du département de sciences politiques de l'université de Paris, où il crée le Centre d'études politiques de défense (Cepode). Il entame en même temps une carrière politique comme gaulliste de gauche, est élu en 1977 conseiller de Paris et préside à partir de 1979 la Fédération des républicains de progrès, qui regroupe des gaullistes souhai-



M.P.

tant collaborer avec l'Union de la gauche. Lors de l'élection présidentielle de 1981, Pierre Dabiezies militait activement en faveur de Jacques Chirac au premier tour et se rallie à la candidature de François Mitterrand au second tour. Aux législatives de juin 1981, il l'emporte de justesse sur Jacques Dominati dans la 2^e circonscription de Paris, avant d'être invalidé, puis battu en janvier 1982.

BRILLANT ET CHALEUREUX

Le professeur Pierre Dabiezies, colonel de réserve, devient alors ambassadeur de 1982 à 1987 au Gabon, où il était de règle, depuis l'indépendance, de nommer un ancien membre des services spéciaux. Membre du conseil supérieur de la magistrature de 1987 à 1991, président de 1989 à 1993 de la Fondation pour les études de défense, il est membre des cabinets de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'éducation nationale – où il avait été directeur de l'information et des relations publiques en 1970 du temps d'Olivier Guichard –, au ministère de la défense, puis au ministère de l'intérieur après 1997. Lors de la présidentielle de mai 2002, il soutient activement la candidature de Jean-Pierre Chevènement. Membre de l'Académie des sciences d'outre-mer depuis 1991, Pierre Dabiezies était grand officier de la Légion d'honneur et titulaire de plusieurs distinctions françaises et étrangères.

Brillant et chaleureux, orateur et pédagogue, attaché à une morale militaire sans concessions, Pierre Dabiezies était resté fidèle en amitié au-delà des cassures qui marquèrent la fin de l'Algérie française.

Jean Planchais

■ **ANDRÉ ROCH**, alpiniste suisse, est mort mardi 19 novembre à Genève à l'âge de 96 ans. Il avait notamment fait partie de l'équipe suisse qui ouvrit, en mai 1952, la « *voie népalaise* » vers le sommet de l'Everest ; un des dix membres de cette équipe, le Genevois Raymond Lambert, accompagné du sherpa Tensing Norkay, était alors parvenu jusqu'à 240 mètres du sommet ; un an plus tard, en mai 1953, une expédition britannique empruntera la même voie : c'est ainsi que le Néo-Zélandais Edmund Hillary et Tensing Norkay seront les premiers à

vaincre le Toit du monde. Né à Hermandance le 21 août 1906, ingénieur de formation, André Roch a été pendant une trentaine d'années un des dirigeants de l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches au Weissfluhjoch, dans les Grisons. Alpiniste et skieur renommé, il a réalisé un grand nombre de premières dans les Alpes et dans l'Himalaya, où il est retourné pour la dernière fois à l'âge de 84 ans. Auteur de plusieurs livres et de nombreux articles, André Roch a également créé en 1937 la première piste de ski à Aspen, dans le Colorado, qui porte son nom.

A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde (www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du vendredi 22 novembre sont publiés :

● **Equipement commercial** : un décret relatif aux schémas de développement commercial.

● **Sécurité sociale** : un décret portant coordination des régimes métropolitains et calédoniens de Sécurité sociale.

NOMINATION

Pascal Bertheaud, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé directeur de l'eau, lors de la séance du conseil des ministres de mercredi 20 novembre. Il remplace Bernard Baudot, qui occupait ce poste depuis décembre 1999.

DOCUMENTS OFFICIELS

La Documentation française

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Pour Toi,

Pauline.

« Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. A le regarder, *Ils s'habitueront.* » René Char.

Mille baisers.

Pierre et Babou.

Le roi du monde
souhaite un bel anniversaire au

petit chou de la lorgnette,qui lui rend *Le Monde* plus beau.

Je t'attends !

– A

Roger D.

« *Notre amitié est le nuage blanc préféré du soleil.* » René Char.

Pierre et Ghislaine.

Décès

– L'Observatoire de Paris, Le président, Le personnel, Les membres du conseil scientifique, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Pierre BRETAGNON,
astronome de l'Observatoire,

et expriment leur sympathie à sa famille et à ses proches.

– Mme Pierre Dabiezies, M. et Mme Gilles Dabiezies, M. et Mme Yann Duchesne, Charlotte et Victoire Duchesne, Le Père André Dabiezies, S.J. M. et Mme Yves Grassin, Olivia et Prudence Richard, ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre DABEZIES,
colonel parachutiste des troupes
de marine (c.r.),
grand officier de la Légion d'honneur,
agréé de droit,
directeur du département
de sciences politiques de la Sorbonne,
professeur émérite,
ancien président de la Fondation
pour les études de défense nationale,
ancien ambassadeur de France
au Gabon,
ancien membre du Conseil supérieur
de la magistrature,
ancien conseiller et député de Paris,
membre de l'Académie
des sciences d'outre-mer,

survenu le vendredi 22 novembre 2002.

Les obsèques auront lieu le mardi 26 novembre, à 10 h 30, en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire, 13, place Joffe, Paris-7^e.

Messe suivie des honneurs militaires.

Pas de condoléances.

L'inhumation aura lieu le mercredi 27 novembre, à 14 h 30, à Villespy (Aude).

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue de la Cerisaie,
75004 Paris.**RUBRIQUE
IMMOBILIÈRE/AGENDA
Tous les mercredis datés jeudis
TARIFS 2002**

► PARTICULIERS :

FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : 93 € / 610,04 F TTC
- 4 Parutions : 132 € / 865,86 F TTC
18,50 € / 121,35 F TTC la ligne suppl.

► ABONNÉS :

FORFAIT 5 LIGNES
(25 caractères ou espaces par ligne)
- 2 Parutions : 80 € / 524,77 F TTC
- 4 Parutions : 112 € / 734,67 F TTC
17,50 € / 114,79 F TTC la ligne suppl.

☎ 01.42.17.39.80

Fax : 01.42.17.21.36

– Jean-Pierre Chevènement
Et le bureau national du Pôle républicain

ont la douleur de faire part du décès de leur ami

Pierre DABEZIES.
(Lire ci-contre.)

– Véronique Bomsel-Di Meglio, son épouse,
Romain, Florent, Lucas, Raphaël, Sara,
ses enfants,
Madeleine Poiraud-Di Meglio, sa mère,
Pierre Di Meglio, son père,
Lena Di Meglio, sa sœur,
Yannick Lambert, Cécile et Thomas Di Meglio, Les familles Bomsel et Di Meglio,

Karl, Stéphane, Laurent, Eric, Pascal, Laurence
Et tous ses amis,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Fabrice DI MEGLIO,
X (77),
ENA (86).« *Ti amiamo. Addio.* »

L'enterrement aura lieu le jeudi 28 novembre 2002, à 11 h 30, au cimetière nouveau de Montmorency.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11 bis, rue Jean-Leclair,
75017 Paris.
16, rue des Orchidées,
75013 Paris.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M^{lle} Brigitte de KERGORLAY,
docteur en médecine,
croix de guerre,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Canisy (Manche), le 21 novembre 2002.

Pour ses très nombreux amis, Brigitte symbolise le courage, dont elle a fait abondamment preuve en situation de guerre, le désintéressement et une intense prédilection pour le monde des arts et des lettres.

Sa contribution pour le message de générosité et de culture à Canisy a été déterminante.

Les obsèques seront célébrées le lundi 25 novembre, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Canisy.

Une messe à Paris sera annoncée ultérieurement.

Anne-Marie MARIÉ,
née BUGNARD,

s'est endormie le 21 novembre 2002, dans la Paix de Dieu, à l'âge de soixante-neuf ans, entourée de sa famille et de ses amis.

Michel Marié,
son épouse,
Myriam et Laurent Simon, ses enfants,
Mathilde, Pierre et Noël, ses petits-enfants,
Lucien, Noël, Madeleine, André et Marie-Paule, ses frères et sœurs,
Les familles Bugnard et Marié, vous invitent, le mercredi 27 novembre, à 14 h 30, à une célébration en l'église Sainte-Elisabeth de Versailles (près de la gare des Chantiers), suivie d'une rencontre d'amitié.

11, rue de la Cerisaie,
75004 Paris.

Michel Marié,
1, rue Vernet,
78150 Le Chesnay.

Micheline MAWAS (Michou),
née KLING,

nous a quittés, ce mardi 19 novembre 2002.

De la part de
André Mawas,
son mari,
Gilles et Michèle Mawas,
Bruno et Catherine Mawas,
ses enfants,
Nathan, Gabriel, Simon, Raphaël,
ses petits-enfants,
Ses cousins et ses nombreux amis.

L'inhumation aura lieu le mardi 26 novembre, à 15 heures, au cimetière intercommunal, 108, rue de la Porte-de-Trivaux, à Clamart (Hauts-de-Seine), où l'on se réunira (parking assuré).

Michou aimait les fleurs blanches.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, rue Steffen,
92600 Asnières.
3, rue de Luxembourg,
78100 Saint-Germain-en-Laye.
2, rue Parmentier,
92600 Asnières.

– Mme Amale Salem, née Jabre, son épouse,
Maya et Edouard Merino,
Joseph et Céline Salem,
Olivier Salem,
ses enfants,
Luna et Marec, ses petits-enfants,
M^{me} Betty Stéphan, M. Jean Salem, M. Georges Salem,
Sa sœur et ses frères,
Ainsi que les familles Salem, Jabre, Thomé, Abdo-Hanna, Gehshan et Stéphan,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

M. Gabriel SALEM,

survenue le 21 novembre 2002, à l'âge de soixante-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 27 novembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16^e.

– Mme Yeddou,
son épouse,
Ses enfants et ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Saïd YEDDOU,

commandeur de la Légion d'honneur, médaillé militaire,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre des TOE,
croix de la valeur militaire,
croix du combattant volontaire,
médaillon de la vaillance vietnamienne et de nombreuses autres décorations civiles et militaires,
onze citations,

survenu le 21 novembre 2002, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Un dernier hommage lui sera rendu lundi 25 novembre, au cimetière de Plérin.

14, rue des Lilas,
22190 Plérin.**CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne**

**DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSÉ, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC
NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS**

**FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC, ligne suppl. 12 € - 78,71 F TTC**

**TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC**

**THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter**

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96

Fax : 01.42.17.21.36 e-mail : carnet@mondepub.fr
Les lignes en caractères gras sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Abonnez-vous au Monde pour **27,70 €** (181,70 F) par moisBulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 27,70 € (181,70 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Localité : 201MQPAN

Offre valable jusqu'au 31/12/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal.

Autorisation de prélèvementsN° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031Organisme créancier : **Société Editrice du Monde**
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterais libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date :

Signature : []

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01-44-97-54-54 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"Le Monde" (USPS=0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Chantilly, N.Y. (U.S. and additional mailing offices). POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Chantilly N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

AUJOURD'HUI

SPORTS

Après treize jours, treize heures et trente-deux minutes de course, la Britannique **ELLEN MACARTHUR** a remporté dans la nuit de vendredi à samedi 23 novembre la **ROUTE DU RHUM** à la barre de son

monocoque, *Kingfisher*. Ce succès enrichit un palmarès fort d'une victoire en **MONOCOQUES** dans la Transat anglaise (2000) et d'une deuxième place dans le Vendée Globe, tour du monde sans escale en

solitaire (2001). « *C'a été dur physiquement et tactiquement, a-t-elle déclaré. Mais mon meilleur souvenir de la course, c'est le plaisir que j'ai pris sur mon bateau. J'ai pensé plusieurs fois que c'était le* **MEILLEUR**

MOMENT DE MA VIE. » Elle s'est imposée devant son compatriote Mike Golding (*Ecover*) et **MICHEL DESJOYEUX** (*Géant*), un des rares survivants de la flotte des multicoques, diminuée par les avaries.

Le succès retentissant d'Ellen MacArthur illumine la Route du rhum

Voile • La jeune Britannique s'est adjugé le classement monocoque de l'épreuve transatlantique et a devancé, à Pointe-à-Pitre, les quelques multicoques rescapés, partis un jour plus tard, dont la plupart des skippers ont été victimes de spectaculaires avaries

POINTE-A-PITRE

de notre envoyée spéciale

Ellen MacArthur a coupé la première ligne d'arrivée de la Route du rhum, samedi 23 novembre à 2 heures 16 minutes et 47 secondes (TU), 13 jours, 13 heures et 23 minutes après son départ de Saint-Malo. L'exploit est de taille. Sur *Kingfisher*, son monocoque de 60 pieds (16,28 m), elle a pulvérisé le temps de référence de la classe établi lors de l'édition 1994 (15 jours 19 heures) par Yves Parlier, même si le parcours de cette 7^e édition n'impose plus le tour de l'île. Elle a su résister à son compatriote Mike Golding (*Ecover*) à ses trousseaux jusqu'à trois jours de l'arrivée. Il a finalement cédé, victime d'avaries des voiles indispensables à l'approche de la Guadeloupe, et était attendu quelques heures après Ellen MacArthur.

Ce duel britannique dans l'Atlantique n'a pas bouleversé l'Angleterre. La presse britannique avait préféré les éliminatoires de la Coupe de l'America à Auckland (Nouvelle-Zélande) ou un Défi national renouait avec la tradition après plus de vingt années d'absence.



CHARLES PLATAU/REUTERS

La Britannique Ellen MacArthur peut enfin savourer son triomphe : sa résistance héroïque à Mike Golding et Michel Desjoyeux lui a permis de conserver son avance, pulvérisant le record du parcours dans la catégorie des monocoques. A 26 ans, elle peut désormais se consacrer à un défi à sa mesure : le record du tour du monde en équipage.

« A DONF »

La résistance héroïque d'Ellen MacArthur à Mike Golding comme au trimaran de Michel Desjoyeux (*Géant*), attendu dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 novembre, a été occultée par des retrouvailles avec la terre ferme dépourvues de l'émotion et de la spontanéité liées à une arrivée de course. Elle avait franchi la ligne depuis près d'une heure lorsque son bateau a été amarré à un ponton

flottant mouillé à La Darse, dans le centre de Pointe-à-Pitre, trop loin du public.

« J'ai 26 ans et j'adore ce que je fais, j'ai de la chance, a déclaré Ellen MacArthur en débarquant bien plus tard d'un Zodiac, pieds nus, en cuissard et tee-shirt noirs. Ca a été dur physiquement et tactiquement, surtout pendant les jours bord à bord avec Mike. On a eu tous les deux des soucis, mais c'est lui qui a eu les derniers, et c'est un peu dur.

Mais mon meilleur souvenir de la course, c'est le plaisir que j'ai pris sur mon bateau. J'ai pensé plusieurs fois que c'était le meilleur moment de ma vie, et dans les moments difficiles j'ai pensé à l'énergie, à la passion et à l'émotion de tous ceux qui travaillent sur mon projet. »

« Ellen a quelque chose que je ne sais pas faire, ou alors un truc différent dans la tête », confiait, vendredi 22 novembre, à la vacation radio le Dunkerquois Joë Seeten, alors

troisième du classement provisoire des monocoques. Ellen MacArthur a confirmé : « On était plus à l'ouest que les multicoques quand la tempête nous a touchés et, même sur le Vendée Globe, je n'avais jamais eu un temps qui m'avait forcée comme là à sortir sans m'attacher. Pendant deux jours, j'étais constamment attachée, même à l'intérieur. Mais quand les autres ont levé le pied, nous [Golding et elle] on est rentrés dedans comme des fous. Je n'essaie

jamais d'avoir une bagarre avec la météo, j'essaie de marcher avec elle, de trouver la voie la plus facile pour le bateau. » « A donf », c'est la devise qu'arbore la proue de son bateau : un petit mot en verlan (à fond) qu'elle a rapporté de ses longs séjours en Bretagne et qui résume bien son tempérament.

« Elle a encore accéléré », disait Mark Turner, son manager, en hochant la tête d'incrédulité quelques heures avant l'arrivée. Com-

me chaque fois depuis le Vendée Globe, le Britannique était débordé : un téléphone portable à portée de chaque main, un téléphone satellite dans la poche, son ordinateur portable à proximité. Il est pour beaucoup dans les succès de l'intenable petite Anglaise. Ils se sont connus lorsqu'ils préparaient tout deux leurs minuscules voiliers de 6,50 m pour la Mini-Transat 1997, et son énergie et sa soif de connaissance en matière de voile avaient stupéfié cet ancien directeur du marketing d'une société d'accastillage.

L'histoire de la jeune navigatrice originaire de la campagne anglaise qui économise en cachette l'argent de la cantine pour s'offrir son premier dérivéur est désormais célèbre. Sa vie a beaucoup changé depuis l'automne 1997 et la Mini-Transat. Elle s'était classée 17^e. A force de détermination, elle était l'année suivante, à 21 ans, au départ de la Route du rhum sur un monocoque de 50 pieds (15,24 m) avec *Kingfisher* comme sponsor - convaincu deux semaines plus tôt -, et Mark Turner pour l'assister.

Elle n'a déçu ni le géant européen de l'électroménager et du bricolage, ni celui qui a renoncé à sa propre carrière de skipper pour l'aider. Elle s'est imposée dans sa catégorie et a terminé 5^e au classement général des monocoques. Séduit, le partenaire lui a offert un monocoque de 60 pieds à la barre duquel elle a gagné le classement monocoque de la Transat anglaise en solitaire en 2000 avant de terminer 2^e du Vendée Globe, à 24 heures de Michel Desjoyeux en février 2001.

De l'art de gagner sans trop horripiler ses pairs

POINTE-À-PITRE

de notre envoyée spéciale

Encore elle. C'est ce que pourrait légitimement bougonner Michel Desjoyeux dont le multicoque de 60 pieds, *Géant*, était attendu, sauf incident, à Pointe-à-Pitre dans la nuit de samedi 23 à dimanche 24 novembre. Même s'ils appréciaient sa jeunesse, son enthousiasme et son tempérament passionné, Ellen MacArthur a quelque chose de décidément agaçant pour les skippers français. Elle, la petite terrienne, gagne les courses en solitaire dont s'étaient fait une spécialité ces natifs des côtes initiés à la mer

et aux caprices du vent dès leur plus jeune âge. Et toujours dans des circonstances qui valorisent sa performance au-delà de celle de ses concurrents du sexe masculin.

Déjà très « collante » dans le Vendée Globe, elle avait terminé deuxième un peu plus de vingt-quatre heures après Michel Desjoyeux, le privant, malgré elle, d'une partie de sa victoire. La faute peut-être à Isabelle Autissier ou à Catherine Chabaud, qui n'ont jamais pu faire aussi bien ? Mais voilà qu'elle ravit à nouveau la vedette à Michel Desjoyeux, dans la Route du rhum, sur un monocoque en théorie moins

performant que le bolide à trois coques.

Pour la première fois en sept éditions de cette prestigieuse épreuve quadriennale, deux départs différents ont été donnés de Saint-Malo : le 9 novembre pour les monocoques, et le 10 novembre pour les multicoques. Il sera bien difficile au public de se souvenir que ces deux départs signifiaient deux courses et, par conséquent, deux classements bien distincts.

Le public aura aussi oublié l'escalade technique à laquelle Michel Desjoyeux a été contraint. Il aura été bien plus tenté de retenir comme

Lucette Michaud-Chevry, présidente du Conseil régional de la Guadeloupe, que « douze ans après Florence Arthaud », une autre femme a enfin gagné la Route du rhum.

MAÎTRISER LA MONTURE

Prudemment, Ellen MacArthur se gardera bien de brandir l'étendard féministe. « Je fais ce que j'aime faire pour tout le monde et si les femmes s'y retrouvent tant mieux », a-t-elle déclaré après l'arrivée. Elle le sait, en voile, en équitation ou en rallye automobile, le sexe ne change rien à l'affaire, il faut avant tout maîtriser les paramètres techniques. Comme l'a

souligné le Basque Didier Mundutégu, interrogé sur la performance de la Britannique depuis son monocoque *60 Sud* : « A matériel égal, les femmes en haute mer sont les égales des hommes. Nous pratiquons un sport mixte, c'est formidable. »

Et à ceux qui seraient tentés d'interpréter la victoire d'Ellen MacArthur comme un phénomène plus extraordinaire que celle de n'importe quel autre concurrent, Michel Desjoyeux assène une dernière mise au point : « Si on pense que c'est magique qu'une femme gagne, il faut imposer un handicap aux hommes chaque fois qu'il y en a une au départ. » Et se réjouit de sa probable victoire en multicoque : « Si on m'avait dit que je pouvais gagner le Rhum j'aurais répondu qu'il y avait plein de favoris dont je ne faisais pas partie. Aujourd'hui, d'autres doivent se dire : "Si on avait été un peu moins cons, on aurait été devant assez facilement." »

Mark Turner, manager d'Ellen MacArthur

« Elle veut tout donner, toujours... »

Ses concurrents disent qu'Ellen a « quelque chose en plus ». Quoi ?

Ellen a un bon bateau, mais c'est elle qui fait la différence. Elle suit de manière très intense et émotionnelle les positions communiquées toutes les quatre heures. Elle ne supporte pas de perdre un demi-mille ni que tout ne soit pas parfait. Du coup, elle ne remet rien à plus tard. L'autre jour, elle a dû monter au mât [pour réparer une poulie de spinaker]. Elle savait qu'il aurait été plus raisonnable d'attendre, compte tenu des conditions, mais elle l'a fait immédiatement, parce qu'elle ne pouvait accepter que le bateau ne soit pas à 100 %. Elle ne veut pas être vainqueur à tout prix, mais elle veut avoir tout donné, toujours.

Vous avez aussi poussé à l'extrême tout ce qui peut l'aider à bord...

On essaie d'être au top, c'est vrai. Une personne travaille d'ailleurs à plein temps sur la technologie du bateau. Mais je ne suis pas très fier de son état de préparation pour cette course. Le bateau de Roland Jourdain [*Sill*] est plus performant, et Roland lui-même était mieux préparé et plus en forme qu'Ellen. On a eu énormément de problèmes avec nos ordinateurs, c'est donc bien elle qui a fait la différence. Elle a navi-

gué de façon très nature, même si le routage est autorisé sur cette course. En cas de refonte des règles de la Route du rhum, Ellen comme moi voterions contre le routage, car nous nous sommes rendu compte que, quand elle était au coude à coude avec Mike Golding, elle en était devenue dépendante, alors qu'elle est très forte en météo.

Dans son livre publié peu avant le Rhum, elle avoue avoir vécu un après-Vendée Globe éprouvant, une déprime qui a affecté votre relation d'amitié et de partenariat en affaires...

Après le Vendée Globe, je me suis retrouvé dans la situation impossible d'essayer de la protéger sans être accusé de la surprotéger. Ellen avait choisi de faire beaucoup de choses, dont ce livre, et elle cache bien ses difficultés à surmonter la pression. Elle ne le dit que quand elle n'y arrive plus, et je suis un peu pareil. Mais elle s'en est sortie après six ou sept mois. Que notre amitié soit préservée après tout ce qu'on a vécu ces cinq dernières années prouve que celle-ci est unique et très forte. Ian [le compagnon d'Ellen] la soulage aussi de beaucoup de pression.

Le bruit court que vous monnayeriez désormais les interviews d'Ellen MacArthur...

C'est faux, sauf peut-être dans des magazines people avec des photos, deux ou trois fois par an. On peut gagner énormément d'argent dans notre pays si on joue le jeu des tabloïds, mais nous nous y refusons parce que c'est un système destructeur.

Depuis le Vendée Globe, j'ai dû engager une personne à plein temps pour gérer les demandes, et elle doit répondre négativement une centaine de fois par semaine. C'est un compromis et un conflit permanent, parce qu'Ellen et moi partageons l'idée qu'on n'est pas là pour être des célébrités mais pour naviguer.

Les monocoques doivent-ils

continuer à courir avec les multicoques dans la Route du rhum, au risque d'être éclipsés par les performances ou les spectaculaires avaries de ces bateaux ?

Il n'y a aucune concurrence entre les deux. Ils ont pris cette année des départs séparés, il y a donc deux courses. Le circuit des monocoques a sa course-phare en solitaire : le Vendée Globe ; pour les multicoques, c'est le Rhum. Il y aura toujours des skippers de monocoque que cette situation agace, mais on ne peut pas non plus avoir des courses toutes les deux semaines, il faut accepter de partager.

Propos recueillis par P. Jo.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : Le Paris-Saint-Germain s'est incliné à domicile face à Nantes (0-1), vendredi 22 novembre, en match avancé de la 16^e journée de Ligue 1. Le Paris-SG reste provisoirement quatrième au classement, à cinq points du leader, Nice, qui devait accueillir Rennes samedi 23 novembre.

■ **Le bureau du conseil de la Fédération française (FFF)** a confirmé, vendredi 22 novembre, qu'une suspension automatique devait s'appliquer à l'encontre de Nicolas Anelka (Manchester City), qui a décliné une convocation en équipe de France pour le match amical du 20 novembre contre la Yougoslavie (3-0). Le club comme la fédération anglaise ont annoncé qu'ils n'appliqueraient pas la sanction. Ils se basent sur les règlements de la Fédération internationale (FIFA), prévoyant qu'un sélectionné et un club doivent être prévenus quinze jours avant une convocation, ce qui n'a pas été le cas puisque le joueur a été appelé pour faire face à des forfaits de dernières minutes.

P. Jo.

Patricia Jolly

CALVITIE

Des cheveux naturels et définitifs.

Microgreffes.

Découpe folliculaire sous microscope.

renseignement et documentation sur simple demande.

TEL: 01 53 83 79 79

3615 INFO CHAUVE 0.45€ le min.

www.clinique-matignon.com

CLINIQUE MATIGNON

5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS

La voiture à hydrogène roule déjà

Un modèle de Ford, la Focus FCV, utilise un système de piles à combustible

NANCY

de notre envoyé spécial

Au démarrage, pas la moindre trace de fumée. Seules quelques gouttes ont perlé du pot d'échappement de la Ford Focus puis le rythme s'est accéléré jusqu'à ressembler à celui d'un robinet mal fermé, formant une petite flaque sur le sol. Sous les doigts, le liquide est tiède, clair. « C'est de l'eau. Une pile à combustible alimentée à l'hydrogène ne rejette rien d'autre », lance, pas mécontent de son effet, Philip Chizek, l'un des responsables du programme THINK de Ford, consacré aux nouvelles technologies.

La Focus FCV (pour *fuel cell vehicle*, c'est-à-dire « véhicule utilisant une pile à combustible ») n'est pas un pur prototype. Dès l'année prochaine, quelques institutions américaines en utiliseront au sein de leur flotte, à titre expérimental.

Selon les constructeurs, la commercialisation de ces voitures auprès du grand public interviendra à l'horizon 2010. Certains, en particulier General Motors ou Toyota, ont mis au point des modèles comparables qu'ils proposent parfois de tester brièvement sur circuit, mais Ford a eu la bonne idée de nous confier le volant de la Focus FCV en usage courant. Une centaine de kilomètres parcourus entre Nancy et Eprenay, à l'occasion du Challenge Bibendum 2002, grand rassemblement mondial de voitures propres organi-

sé par Michelin du 22 au 25 septembre entre Heidelberg et Paris.

Une auto mue par une pile à combustible est une voiture électrique. Pourtant, la Focus FCV échappe à la froideur de ces modèles lourdauds, dont le silence monacal n'est troublé que par de vilains bruits hydrauliques et de roulage. Lorsqu'on la met en route, un long sifflement de réacteur se fait entendre. Il provient du compresseur, destiné à pulser l'hydrogène contre les membranes des quelque quatre cents petites piles à combustible qui, au contact de l'oxygène, produiront l'électricité nécessaire. Ce ronronnement qui vient de l'arrière est moins perceptible que celui d'un moteur thermique, mais il n'est pas désagréable à l'oreille et, surtout, conforte le conducteur dans ses repères auditifs habituels.

UN SENTIMENT BIZARRE

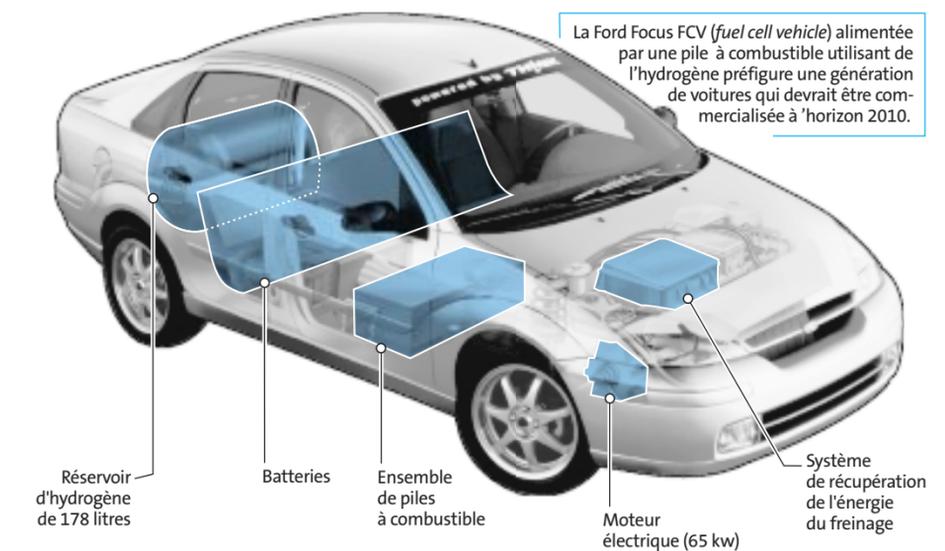
Le comportement de la voiture surprend, lui aussi. Elle pèse son poids (1,6 tonne, c'est 200 kg de plus que le modèle de série), mais le handicap n'est point trop pénalisant, y compris en ville, où la direction est toutefois un peu lourde. Sur la route, on finit par oublier cette surcharge pondérale finalement assez bien répartie. Les batteries sont logées sous la banquette arrière, et l'ensemble des piles à combustible, fourni par la société canadienne Ballard, est regroupé sous les siè-

ges. Le moteur électrique, développant 65 kW, soit 88 ch, prend place à l'avant. Ne nécessitant pas les services d'une boîte de vitesses, son temps de réponse est très court et ses accélérations, sans être tonitruantes, lui permettent de s'insérer sans difficulté dans le trafic. Dès que le feu passe au vert, la Focus FCV, dont la vitesse de pointe a été limitée à 128 km/h, est capable de laisser tout le monde sur place et les batteries (216 volts) peuvent brièvement délivrer 18 kW (25 ch) supplémentaires pour faciliter une opération de dépassement.

Si ce n'était le bruit des pneus, plus nettement audible qu'à bord d'une autre auto, la souplesse du moteur et le ronron régulier du compresseur qui berce le conducteur pourraient laisser croire que l'on conduit un gros diesel. La voiture manque tout de même de réactivité et, comme sur tous les véhicules électriques, il faut compter avec une quasi-absence d'inertie lorsqu'on lâche l'accélérateur. D'où l'obligation de jouer très tôt sur la pédale de frein, ce qui n'a rien de particulièrement agréable. Plus gênant, les montées en régime très linéaires induisent un comportement assez plat. Question : demain, les constructeurs parviendront-ils à différencier les sensations de conduite que l'on éprouvera à bord de leurs autos électriques ? Vaste interrogation, pour l'instant sans réponse. Ford se dit conscient du problème et compte mettre à profit les quatre prochaines années pour multiplier les tests auprès des conducteurs afin de parvenir à mieux typer le comportement de ses futures voitures.

Enfin, reste le sentiment assez bizarre de circuler à bord d'un véhicule dont la quasi-totalité du coffre est occupée par une drôle de dame-jeanne : une bonbonne contenant 178 litres d'hydrogène comprimé à 350 bars permettant d'atteindre

LA FORD FOCUS FCV



Source : Ford

une autonomie d'un peu plus de 300 kilomètres. « Toutes les épreuves possibles et imaginables ont été organisées pour s'assurer de sa fiabilité, insiste M. Chizek. En cas de collision, même avec un train de marchandise, le réservoir n'explose pas. Et on peut aussi tirer dessus au fusil. » L'avènement de la pile à combustible, promise à succéder dans une dizaine d'années aux motorisations

hybrides (un moteur électrique associé à un moteur à explosion classique), dépendra de l'évolution de la législation et des cours du pétrole mais aussi de la création d'un véritable réseau de distribution.

Certains tablent sur l'installation dans l'appartement de demain d'un équipement capable de produire de l'hydrogène à partir du robinet... Ecologiquement irréprochable, la

La Ford Focus FCV (*fuel cell vehicle*) alimentée par une pile à combustible utilisant de l'hydrogène préfigure une génération de voitures qui devrait être commercialisée à l'horizon 2010.

voiture qui ne crache que de l'eau n'est pas une panacée. En effet, elle ne préjuge pas de la source d'énergie utilisée pour produire, en amont, l'hydrogène nécessaire à son fonctionnement. Toute la question est de savoir s'il s'agira d'électricité d'origine hydraulique, éolienne, solaire, thermique ou nucléaire.

Jean-Michel Normand

La Renault Mégane, voiture de l'année 2003

La nouvelle Renault Mégane a été élue « Voiture de l'année 2003 » par un jury composé de 58 journalistes représentant 22 pays européens. La deuxième génération de ce modèle de milieu de gamme a obtenu 322 points devant la Mazda 6 (302 points), alors que la Citroën C3 s'est hissée en troisième position. La Mégane, qui succède à la Peugeot 307, lauréate l'an passé, s'est fixé pour objectif une diffusion de 250 000 berlines et coupés en 2003. Dans les prochains mois, plusieurs variantes de la Mégane (un nouveau monospace Scénic, un break et un coupé-cabriolet) seront également dévoilées (*Le Monde* daté du 6-7 octobre). Renault remporte pour la cinquième fois le titre de voiture de l'année. En 1966, la R16 avait été récompensée, puis la R9 en 1982, la Clio en 1991 et le Scénic en 1997.

Le compteur de vitesse affiche cent ans

DES VOITURES de son enfance puis de celles que l'on a conduites, on se remémore parfois difficilement la couleur, la cylindrée et quelquefois jusqu'au nom. Il est une chose, en revanche, dont il est rare que l'on perde le souvenir : le compteur de vitesse. Cet accessoire, apparu il y a tout juste un siècle - le brevet du compteur de vitesse à courants de Foucault fut déposé le 7 octobre 1902 à l'Office impérial de Berlin par l'ingénieur strasbourgeois Otto Schulze - est devenu un instrument culte, un objet sacré de l'automobile.

L'invention de M. Schulze se compose d'un arbre élastique qui transmet la vitesse de rotation des roues au compteur et fait tourner un aimant permanent. Celui-ci entraîne un disque métallique, freiné par un ressort spécial et relié à une aiguille. Tout à la fois miroir tentateur et garde-fou, le cercle magique où grimpe l'aiguille que l'on surveille du coin de l'œil est introduit à partir de 1910 pour contribuer - déjà - à faire respecter les limitations de vitesse. Il est rond, ressemble à une horloge ou au cadran d'une montre, avec parfois un fond couleur ivoire et seuls les modèles chics y ont forcément droit. La technologie évolue peu jusqu'aux années 1950, et l'introduction du compteur électrique, qui, comme l'indique son nom, convertit la rotation du câble en un signal électrique. La vitesse indiquée gagne en précision, mais le vrai bouleversement est d'ordre esthétique. L'instrument n'est plus purement fonctionnel, mais technologique et symbolique. Aux Etats-Unis, il devient horizontal, se couvre de chromes, et l'aiguille parcourt d'interminables lignes droites vers la boîte à gants. En Europe, les compteurs de vitesse qui s'installent derrière le volant ne sont pas aussi fastueux, mais les écologistes s'émerveillent, le front vissé contre la vitre de custode. « Hé ! Elle monte jusqu'à 180 ! »

Les voitures des « trente glorieuses » ont toutes une histoire de compteur à raconter. Celui de la 2 CV cherche à se cacher dans le coin du pare-brise comme s'il avait honte de révéler les piètres performances de cette voiture qui, en plus, lui demande d'entraîner le mouvement des essuie-glaces avec son câble. Celui de la DS est merveilleusement futuriste, celui de la Peugeot 203, plus modeste, dessine une jolie demi-lune, mais celui que l'on préfère honore de sa présence certaines Simca P60. Il se présente sous forme d'une bande horizontale qui s'étire en changeant de couleur avec la vitesse : vert, jaune, orange puis rouge. Sur la banquette arrière, les petits garçons retiennent leur souffle, les yeux rivés sur le ruban multicolore... Au début des années 1970, Citroën innove avec la GS, qui présente, à travers une loupe, un ensemble composé d'une aiguille fixe derrière laquelle tourne un cylindre éclairé où se lisent les vitesses. Les années 1980 sont technologi-



Le compteur de vitesse, un instrument culte, un objet sacré de l'automobile.

ques. Le câble s'efface devant les combinés électroniques et les premiers affichages numériques (Golf, Opel GSX), d'une fiabilité aléatoire.

Aujourd'hui, les carcans ont sauté. Les berlines sérieuses conservent le sacro-saint cadran rond mais l'affichage numérique est revenu en force et, depuis la Twingo, qui a lancé

la mode, l'instrumentation placée au milieu de la planche de bord, à l'ancienne, fait aussi des émules, surtout parmi les monospaces. Même s'il est toujours aussi vantard qu'autrefois, le compteur n'est plus conçu pour glorifier la vitesse. Souvent, la graduation est réalisée sur une échelle non linéaire, ce qui permet d'accentuer la notion de vitesse en faisant monter l'aiguille plus vite. En série, s'installent des systèmes programmables qui, au-delà d'une certaine allure, préviennent le conducteur par un signal sonore.

Héritier, à la faveur d'opérations de fusion-acquisition, du brevet de l'ingénieur Schulze, l'équipementier Siemens VDO produira à partir de 2003 une nouvelle génération de compteurs, dits « tête haute ». Ils permettent d'afficher sur le pare-brise, dans le champ de vision du conducteur, les informations importantes, dont la vitesse. En option, serait-il possible d'avoir la bande qui change de couleur, comme sur la P60 de tonton Jeannot et celle de tante Simone ?

J.-M. N.

Courrier INTERNATIONAL
www.courrierinternational.com

IRAK - ONU
Les outils des inspecteurs

CORÉE DU NORD
nucléaire
manipulation
drogues
Les secrets
d'un "Etat
voyou"

Courrier
DES LIVRES... DES IDÉES

Risible humanisme
Portrait de John Gray
par Will Self

Ex-Yougoslavie
Ecrire après la guerre
Quatre nouvelles inédites
Darwin, les gènes et la morale
par Steven Pinker

La Chine et le Tibet
par Wang Lixiong

Racines de García Márquez
par Tomás Eloy Martínez

EN CADEAU
Un supplément livres et idées

Et chaque jour : www.courrierinternational.com

Merci à ceux d'entre vous qui nous ont permis de passer de l'enfer à ce foyer

unicef
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
AGIR POUR LES DROITS DES ENFANTS. C'EST NOTRE MISSION.

Contre la prostitution des enfants.
Vous réagissez. Nous agissons.

C'est malheureusement devenu monnaie courante, avec la promesse d'un bon travail en ville, des enfants sont achetés dans les villages et revendus pour être prostitués. C'est ainsi que des milliers de petites victimes de ce trafic ne peuvent sortir de cet enfer, seules. Des équipes de l'Unicef, sur place, participent à la recherche de ces enfants et à la fondation de foyers d'accueil. Là, en leur apprenant à lire et à écrire, elles les forment à un métier et les informent sur leurs droits. Pour que bientôt, une enfant comme Kadi vous remercie vous aussi, participez à l'action de l'Unicef contre la prostitution des enfants.

ENVOYEZ VOS DONS À UNICEF FRANCE - BP 600 - 75006 PARIS
www.unicef.asso.fr

Une vie entière sans carie dentaire

Cette maladie d'origine infectieuse n'est nullement une fatalité et pourrait être aisément éradiquée

IL Y A LE CORPS HUMAIN et il y a les dents. C'est ainsi. La pathologie dentaire occupe une place particulière, paradoxale, dans la hiérarchie des préoccupations sanitaires, et les dents humaines sont encore bien loin d'avoir bénéficié des inquiétudes et des intérêts croissants de nos contemporains pour tout ce qui touche à l'organisme, son intégrité et ses dysfonctionnements.

Or on sait aujourd'hui que des progrès majeurs pourraient être obtenus dans ce domaine via la prévention des caries, qui, parce qu'elles sont avec les maladies parodontales la porte d'entrée de la quasi-totalité des altérations ultérieures de l'appareil dentaire, constituent un important problème de santé publique. Ce dossier relatif à l'éradication de la maladie carieuse devrait être au centre du

La maladie carieuse est l'une des rares infections chroniques qui pourraient être éradiquées. C'est aussi une pathologie dont les mécanismes sont bien connus

30^e congrès de l'Association dentaire française (ADF), qui, du 27 au 30 novembre, réunira à Paris plus de 20 000 professionnels français et étrangers.

Les perspectives de cette possible éradication se dessinent un siècle après que l'on a commencé à soigner les caries. Cette période a été marquée par le développement de nombreuses techniques au service des chirurgiens-dentistes et, dans le même temps, par le passage du concept de réparation à celui de prévention. Pour les responsables de l'ADF, ce ne sont pas tant les dents, leur structure et leurs lésions qui doivent être prises en compte, mais la bouche, « carrefour de tous les dangers ». Car elle est en même temps une région anatomique essentielle à l'alimentation, l'expression et la séduction, donc une partie du corps liée au bien-être physique et moral de l'être humain.

La maladie carieuse est l'une des rares infections chroniques qui pourraient être éradiquées. C'est aussi une pathologie dont les mécanismes sont bien connus, la lésion de la dent étant la conséquence d'agressions bactériennes. En d'autres termes, la carie est une maladie polymicrobienne qui détruit les tissus durs de la dent par déminéralisation acide, ces acides étant produits par les bactéries de la flore buccale (*Streptococ-*

cus, *Lactobacillus* et *Actinomyces*), qui se nourrissent des sucres que nous consommons, tous les glucides particuliers, paradoxale, dans la hiérarchie des préoccupations sanitaires, et les dents humaines sont encore bien loin d'avoir bénéficié des inquiétudes et des intérêts croissants de nos contemporains pour tout ce qui touche à l'organisme, son intégrité et ses dysfonctionnements.

Il faut aussi compter avec des facteurs individuels. Certaines personnes sont plus exposées au risque de souffrir de la maladie carieuse du fait de la moins bonne qualité de leur émail dentaire et de la présence d'anfractuosités (ou « sillons ») à sa surface. Ces reliefs ont pour effet de faciliter l'adhésion des bactéries au sein de la « plaque dentaire ». C'est dire toute l'importance qu'il faut accorder au brossage, qui permet l'élimination de cette plaque et des bactéries qu'elle contient. On précise, auprès de l'ADF, que le nombre annuel moyen de brosses à dents utilisées par personne en France est de 1,4 (alors que la recommandation est de 4) et que le nombre de tubes de dentifrice est de 3,5, soit la moitié de ce qu'une prévention active et pleinement efficace demanderait.

Le congrès de l'ADF cherchera, notamment au travers de l'expérience de quatre pays européens – la Suède, l'Allemagne, la France et l'Espagne – à retracer les acquis de ces trente dernières années dans le domaine de la lutte contre la maladie carieuse. L'exemple de la Suède est particulièrement riche d'enseignement puisque ce pays, qui avait l'un des taux de caries les plus élevés du monde, est désormais l'un de ceux où la prévalence de cette affection est la plus faible.

« Dans la ville de Värmland, où la prévalence carieuse la plus élevée de Suède était enregistrée, un programme de prévention a été mis en place en 1979 pour les enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 19 ans. Le programme de prévention de la carie visait tout particulièrement les groupes, les individus, les dents et les sites à risque, explique le professeur Youssef Haïkel, doyen de la faculté d'odontologie de Strasbourg. Une prise en charge de nettoyage prophylactique par des professionnels et une application de vernis fluoré à des intervalles réguliers en fonction du risque ont été mises en place. »

Cette mobilisation originale a permis d'obtenir une réduction de plus de 90 % de l'incidence carieuse, et ce dans tous les groupes d'âge. Chez les enfants âgés de 12 ans et chez les adolescents de 19 ans, le nombre de faces dentaires cariées est passé respectivement de 6 à 0,3 et de 23 à 2. D'autre part, grâce à une étude longitudinale menée sur quinze ans chez des personnes âgées de 65 à 85 ans, les spécialistes suédois ont observé en moyenne l'apparition de moins d'une carie par personne. « Cette expérience dans une région de Suède démontre à l'évi-

dence que l'on peut préserver ses dents pour toute sa vie dès lors qu'existe une volonté politique et économique. »

Les données épidémiologiques européennes témoignent d'une évolution favorable qui ne demande qu'à être amplifiée. En Allemagne, le nombre de dents cariées, absentes ou obturées (CAO) chez les enfants de 12 ans est passé de 3,9 en 1989 à 1,7 en 1997. Cet indicateur fidèle de la santé bucco-dentaire reste toutefois stable chez les personnes de 35 à 44 ans (17) et chez celles de 65 à 74 ans (23). En Espagne, le CAO à 12 ans est passé en vingt ans de 4,2 à 1,12 en 2000. Dans ce pays, l'odontologie a, parallèlement, profondément évolué, le nombre de professionnels ayant été multiplié par 5 entre 1980 et 2000.

Ces progrès sont sans aucun doute dus à plusieurs éléments. Pour le professeur Haïkel, deux facteurs, communs à l'ensemble des pays industrialisés, peuvent, de l'avis des spécialistes européens, être mis en avant : la consommation croissante de dentifrices fluorés et l'augmentation du niveau de vie de la population. « Pour notre part, il est clair que le défi, aujourd'hui, est de parvenir à réduire les inégalités de la maladie carieuse. Il nécessite un redéploiement des objectifs et des stratégies spécifiques adaptées à des groupes à risque élevé, pour lesquelles les méthodes traditionnelles sont limitées. L'orientation professionnelle et l'investissement du secteur public dans la santé dentaire restent, d'autre part, les grandes inconnues. »

Jean-Yves Nau

MÉCANISMES ET FRÉQUENCE DE LA MALADIE CARIEUSE

Une maladie infectieuse présente dès l'enfance.

La carie est une maladie infectieuse de la couronne et du collet qui se développe à partir de la plaque dentaire bactérienne.

Les deux principaux agents sont :

STREPTOCOQUES SPÉCIFIQUES DE LA CAVITÉ BUCCALE :
S.mutans, mais aussi *S.mitis*, *S.sanguis*, *S.salivarius*

LACTOBACILLES

Les facteurs favorisants

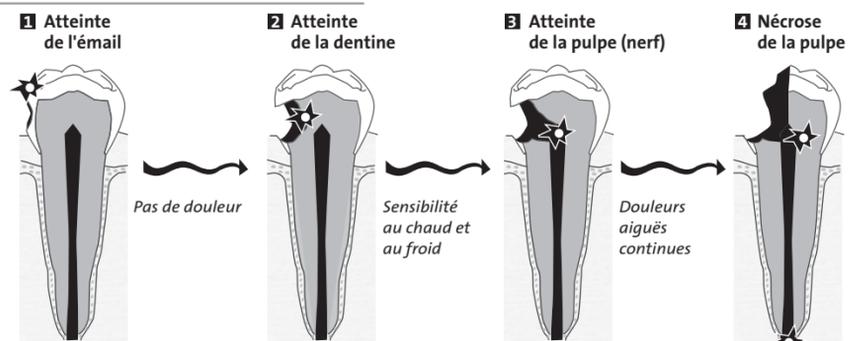
«GRIGNOTAGE»

MAUVAISE HYGIÈNE BUCCALE ET DENTAIRE

FACTEURS HÉRÉDITAIRES : mauvaise qualité de l'émail
mauvaise résistance
héréditaire aux germes

INSUFFISANCE D'UNE SÉCRÉTION
SALIVAIRE PROTECTRICE

Les phases de développement de la carie



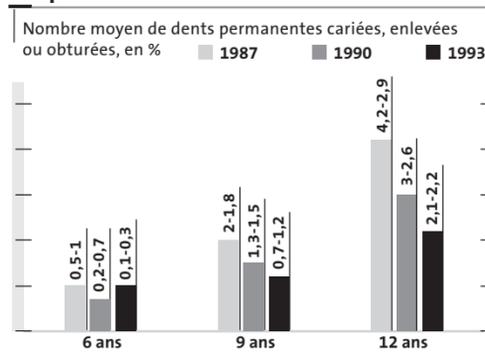
Pas de douleur

Sensibilité au chaud et au froid

Douleurs aiguës continues

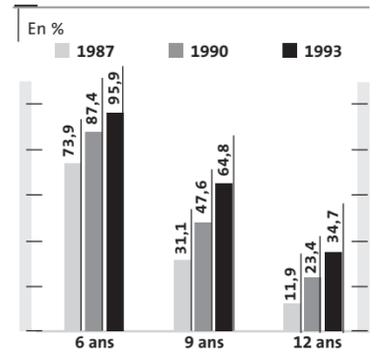
Si l'infection dépasse l'extrémité de la racine, un abcès se constitue

Proportion des enfants atteints ...



Depuis une dizaine d'années, la proportion des enfants souffrant de lésions carieuses ou de leurs conséquences ne cesse de diminuer, de même que le nombre de lésions chez chacun des enfants.

... et des enfants indemnes



Patrick Hescot, secrétaire général de l'Association dentaire française

« Pourquoi refuser d'organiser la prévention dès l'enfance ? »

Quels conseils pratiques donneriez-vous à ceux qui souhaitent ne pas souffrir des dents ?

Un simple conseil de bon sens : ne pas considérer le chirurgien-dentiste comme un praticien de l'après mais comme un spécialiste de l'avant. On ne sait pas assez que ce professionnel peut, pour chacun, établir un bilan de risque carieux ou de risque parodontal. En amont de toute lésion, il peut, avec son patient, établir un contrat de prophylaxie. En cas de lésions, il passe d'abord un contrat de soins suivi d'un contrat de maintenance en bonne santé.

La première des règles, encore beaucoup trop ignorée, est d'aller chaque année chez un dentiste. Sans attendre la souffrance. La deuxième est d'avoir une alimentation équilibrée et de refuser toute forme de grignotage, qui induit une acidité du contenu de la bouche et donc une prolifération. La troisième, évidemment, c'est un usage régulier de la brosse à dents.

Qu'en est-il de la technique qui consiste, à titre préventif, à sceller chez certains enfants les sillons, puits et fissures avec des résines spéciales ?

C'est un procédé, depuis peu remboursé par la Sécurité sociale, qui a fait la preuve de son efficacité, et c'est pourquoi nous souhaitons que tous les enfants, à 6 et à 12 ans, puissent bénéficier d'une consultation gratuite avec un chirurgien-dentiste qui pourra, si c'est nécessaire, avoir recours à cette technique. Or nous sommes toujours en attente d'une décision des pouvoirs publics qui permettrait une telle prévention. Le précédent gouvernement avait demandé un rapport sur ce thème qui avait été confié à Michel Yahiel, inspecteur général des affaires sociales.

Ce rapport a été rendu public il y a plus d'un an (*Le Monde* daté 26-27 août 2001), et rien, depuis, n'a été fait. Jean-François Mattei, ministre de la santé, nous dit que

les professionnels de santé doivent sortir de leurs cabinets pour aller dans les écoles ; pour autant il garde le silence quand nous lui demandons de faire en sorte que tous les enfants de France puissent voir un chirurgien-dentiste. Pourquoi refuser d'organiser la prévention dès l'enfance ?

Ne pourrait-on pas, ici, vous accuser d'aller en milieu scolaire recruter une nouvelle clientèle ?

Nous n'avons nullement besoin de nouveaux patients ! Et j'ajoute que les actions de prévention ne sont pas, du fait de la nomenclature actuelle, celles qui sont les plus rémunératrices. Dans le cadre de l'Union française de santé bucco-dentaire, 15 000 dentistes – sur les 38 000 exerçant en France – participent chaque année à des actions de dépistage en milieu scolaire en étant faiblement indemnisés.

Mais amplifier la prévention, obtenir l'éradication de la maladie carieuse, ne conduira-t-il pas

à une réduction de votre activité professionnelle traditionnelle ?

Vous voulez dire que nous pourrions scier la branche sur laquelle nous sommes assis ? Mais nous avons expliqué à Jean-François Mattei que, sur le fond, nous préférons être payés pour prévenir la maladie que pour l'échec. Nous touchons d'ailleurs là le problème général de la médecine en France qui veut que la prise en charge honore plus le praticien que sa prévention active et le maintien de la bonne santé. Or la profession des chirurgiens-dentistes est prête aujourd'hui à un blocage du prix des prothèses si les actes de prévention et de soins sont revalorisés.

Nous souhaitons conserver une activité réparatrice de haut niveau mais aussi développer des actions individuelles et collectives de responsabilisation, d'éducation à la santé bucco-dentaire.

Propos recueillis par J.-Y. N.

LE GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

LAURENT FABIOUS

DIMANCHE 24 NOVEMBRE / 18:30

Patrick Cohen - RTL / Gérard Courtois - Le Monde / Pierre-Luc Séguillon - LCI

RTL

CULTURE

PATRIMOINE

L'architecte de la Renaissance Sebastiano Serlio vient de se voir attribuer la paternité du château de Troissereux au terme d'une enquête minutieuse. Fêré d'histoire et de généalogie, Franck Rolland a suivi, de réseaux d'influence protestants en messages cryptés du XVI^e siècle, la piste du maître italien

Serlio, auteur surprise d'un château picard mystérieux

TROISSEREUX (Oise)
de nos envoyés spéciaux

Village rural, Troissereux, à 6 kilomètres de Beauvais, dans la vallée du Thérain, est en passe de devenir un dortoir pour le chef-lieu de l'Oise. Les pavillons poussent jusqu'en face du château, un remarquable édifice Renaissance, construit en brique, cerné de douves. Edifiés sur un plan en L, les deux corps d'édifice, dissymétriques, sont reliés par une tour au profil singulier. Ronde à la base, carrée dans sa partie haute, elle finit coiffée par une toiture pyramidale que signale une girouette représentant un soleil et une lune. A l'intérieur, l'escalier à vis qui desservait le château témoigne d'une exceptionnelle maîtrise de l'architecture. Le perron du corps de logis principal prend lui aussi le profil d'une pyramide à gradins, tronquée. Lui répond à l'arrière, sur le parc, un escalier à double volée.

On remarque nombre de fenêtres bouchées. D'autres ont été ouvertes, vraisemblablement au XVIII^e siècle, date à laquelle l'intérieur du château a été entièrement redistribué autour d'un vaste escalier ajouté, semble-t-il, un siècle plus tôt. L'auteur de cet édifice, bien entendu classé, était inconnu, ce qui semble avoir autorisé la mairie et les architectes des bâtiments de France (ABF) à prendre toutes les libertés par rapport aux règlements et à l'esprit du lieu. La ferme voisine, probablement de la même main, a perdu son pigeonnier, rasé il y a quelques années, avec la bénédiction des autorités municipales et de l'ABF.

Or voici qu'un chercheur strasbourgeois, amateur mais opiniâtre, Franck Rolland, vient d'attribuer le château avec certitude à Sebas-

tiano Serlio, architecte italien de la Renaissance, théoricien dont on ne connaissait, en France, que le château d'Ancy-le-Franc, en Bourgogne. Quant au parc, c'est Bernard Palissy, homme aux mille talents, qui, sans guère plus de doute, le dessina.

Le château de Troissereux a été acheté, il y a une vingtaine d'années, par Pierre Tranié et son épouse. Avec les moyens limités de leurs retraites, ils le maintiennent en état et accueillent seuls 24 000 visiteurs par an. En décembre 1999, la tempête qui ravage la France enlève une partie des toitures et fait tomber plusieurs centaines d'arbres. A la suite de cette catastrophe, leur ami Franck Rolland, passionné d'histoire et de généalogie, se met à examiner plus précisément ce qui reste du parc. Son dessin, articulé par deux canaux parallèles, était traditionnellement attribué à Le Nôtre. Mais la tempête a fait émerger un sous-sol fort éloigné d'un parc régulier, « à la française » comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre pour un château Renaissance.

INDICE TOPOGRAPHIQUE

Rolland se plonge alors dans des lectures pour essayer de retrouver la trace d'un jardin dessiné ici au XVI^e siècle. C'est ainsi qu'il lit le traité de Bernard Palissy, *La Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier leurs trésors*. Dans sa dédicace au maréchal de Montmorency, l'auteur décrit un beau jardin : « J'ai trouvé bon de vous désigner l'ordonnance d'un jardin autant beau qu'il en fut jamais au monde hormis celui du Paradis terrestre. » Le chercheur remarque que la topographie de Troissereux correspond précisément à celle dé-



Le château de Troissereux et sa tour centrale, construits vers 1544.

crité dans *La Recepte véritable...* : vallée, collines, prairies, canaux, allées... Tout y est.

Bernard Palissy (1510-1589) est célèbre pour avoir trouvé, ou retrouvé, le secret de la composition des émaux. C'est aussi un artiste et un savant protéiforme. Protégé de Catherine de Médicis en dépit de son protestantisme militant, il travaille pour elle à l'élaboration du jardin des Tuileries. Il fréquente également les cercles calvinistes : notamment autour de Marguerite de Navarre, où il retrouve des membres de la puissante famille de Châtillon, alliée aux Montmorency, dont l'amiral de Coligny (assassiné lors de la Saint-Barthélemy, en 1572) et son frère, le cardinal Odet de Châtillon, qui siège à Beauvais. Or on sait que Palissy fréquente le Beauvaisis, où résident son gendre et ses petits-enfants. Dans ses *Discours admirables* (1580), un autre de ses ouvrages, il évoque « un nommé Trois Rieux, homme curieux et de bon jugement ».



GERARD RONDAU

Rolland identifie le personnage avec le seigneur de Troissereux, une terre souvent orthographiée Troisse Reux. Or ce seigneur est plus connu sous le nom de Jean de l'Isle-Marivaux, décédé en 1572. Un protestant encore, lié aux Châtillon et dont le frère, Philippe, est un proche de Catherine de Médicis et du roi Henri III. Claude de Marivaux, le fils de Jean, a embrassé la même confession. Il sera un compagnon d'Henri IV.

Le chercheur alsacien croise et entrecroise les liens tissés entre ces grandes familles qui ont embrassé la Réforme. Il est guidé dans ses recherches par Jeannine Garrisson, historienne du protestantisme. Cette plongée généalogique le persuade que Palissy, au centre de ce bouillonnement calviniste, a bien travaillé pour la famille de Marivaux, dont le domaine a fait l'objet d'un aménagement hydraulique important, soutenu par le cardinal de Châtillon, pour protéger Beauvais des inondations. Dans ses

Discours admirables, Palissy nous donne une description précise de tels travaux.

RÉFÉRENCE À FONTAINEBLEAU

« Le jardin dessiné par Palissy est une œuvre symbolique qui renvoie à la Genèse et aux préoccupations de ses commanditaires calvinistes, explique Franck Rolland. *En tant que protestant, Palissy se devait de livrer son savoir. Mais il le fait de manière oblique pour ne toucher que les initiés.* » D'où le discours crypté qui entoure, de livre en livre, l'évocation de l'ouvrage.

Pour identifier le château, il faut se reporter encore à Palissy. Dans *La Recepte véritable*, il évoque Sebastiano Serlio, désigné par son seul prénom. « Là encore, Palissy, fidèle à la parabole des talents, se devait de livrer le nom de celui qui est à l'origine de cet ensemble architectural », indique Franck Rolland. Ce dernier va donc se plonger dans les sept livres publiés par Serlio. Dans *Le Sixième Livre*, il découvre que le

plan du château de Troissereux correspond à celui du Grand Ferrare, construit par l'architecte italien à Fontainebleau et aujourd'hui détruit. Serlio, protégé du cardinal de Ferrare, lui-même proche de la huguenote Marguerite de Navarre, inclinait au protestantisme.

Il aurait réalisé en Picardie, vers 1544, pour un membre du petit cercle qu'il fréquente, une œuvre proche de celle réalisée à Fontainebleau. On trouve d'ailleurs à Troissereux quantité de détails architecturaux qui correspondent aux enseignements de Serlio. Sabine Frommel, qui vient de publier un gros ouvrage sur l'architecte italien, est venue en Picardie. Elle a reconnu, elle aussi, le dessin de Serlio dans ce beau bâtiment qui sort aujourd'hui de l'anonymat. Un colloque devrait être organisé à la fin du printemps 2003 pour annoncer *urbi et orbi* la bonne nouvelle.

Frédéric Edelmant
et Emmanuel de Roux

TROIS QUESTIONS À ... ANNE ALLIMANT-VERDILLON

1 Vous êtes archéologue spécialisée en jardins historiques. Pensez-vous que le jardin de Troissereux pourra livrer des informations ?

Les indices relevés par Franck Rolland à Troissereux sont très nombreux. Depuis 1993, j'ai fouillé plus de vingt-cinq jardins et je n'en connais aucun qui ne « parle » pas. Si l'on se décide à fouiller à Troissereux, cela m'étonnerait que ce jardin reste muet. Peut-être même y trouvera-t-on la fameuse grotte de « Madame La Grand », attribuée à Bernard Palissy et que l'on connaît par un dessin conservé à Berlin.

2 Les jardins de la Renaissance posent-ils toujours autant d'énigmes ?

Cette époque est celle d'une considérable ouverture au monde, qui impose une autre vision du paysage et des jardins. Dans l'Europe relativement pacifiée se développe le goût d'une architecture savante, complexe ; une mode qui privilégie les mises en abyme et les significations cryptées à partager entre initiés. L'émergence du protestantisme va sans doute multiplier les codes. Mais il ne faut pas surestimer ce sens du secret. Nous sommes aussi en face de phénomènes sim-

ples dont nous avons simplement perdu la clé. Les dimensions du jardin de Vallery, en Bourgogne, sont entièrement basées sur le chiffre 7. Pourquoi ? Cela restera sans doute un mystère lié à l'histoire de son commanditaire.

3 Que pensez-vous des démarches effectuées par Franck Rolland ?

Le travail qu'il a fait est considérable. Sans doute son goût de la généalogie et sa pratique des archives l'ont-ils beaucoup aidé. Au début de ses recherches, aucun universitaire ne prêtait attention à cette entreprise farfelue. Tout le monde pensait que le jardin décrit

par Bernard Palissy relevait du mythe. Franck Rolland est en train de prouver que le « mystère Palissy » est en grande partie lié à des histoires de codes imposées par sa confession protestante. Il a réussi à les décrypter grâce à une lecture extrêmement attentive des textes, mais aussi en mettant au jour un réseau d'alliances, de parentèles, de voisinages, de commanditaires, de relations intellectuelles, mondaines et religieuses. C'est un travail fou dont la valeur emporte l'adhésion, même des milieux les plus réticents.

Propos recueillis par E. de R.

Un maître du copier-coller et des constructions idéales

LA CHANCE et la malchance jouent un double tour à Sabine Frommel, auteur de la première somme consacrée à Sebastiano Serlio, architecte italien de la Renaissance, à la fois célèbre et méconnu. La chance, d'abord, parce que la découverte de Franck Rolland vient donner une résonance inespérée à son ouvrage, paru d'abord en Italie, il y a quatre ans (éd. Electa), et enfin traduit, avec corrections et ajouts, pour les éditions Gallimard. Mais la malchance veut que ce livre imposant, consacré pour la majeure partie au château d'Ancy-le-Franc, la seule œuvre encore debout en France que l'on connaissait de Serlio, paraisse sans mention du deuxième chef-d'œuvre désormais attribuable au maître italien.

Au moins, outre l'étude détaillée d'Ancy-le-Franc, l'ouvrage de Frommel nous livre à peu près tout

ce que l'on peut savoir de la vie de l'architecte, scénographe, décorateur et théoricien, né entre 1475 et 1490, à Bologne, et mort à Fontainebleau entre 1553 et 1557.

Outre cette biographie, l'auteur nous restitue – Troissereux excepté, qui est complet et comparativement bien peu abîmé – tout ce qui reste du travail de Serlio en France. Ancy-le-Franc (Yonne) d'abord, construit pour Antoine III de Clermont-Tallard (1497-1579), monument unique par son homogénéité, véritable merveille (aujourd'hui restaurée à neuf) dont le maître d'œuvre ne laisse pas de dessins sinon ceux, « idéalisés » a posteriori et en trois versions différentes, dans ses ouvrages théoriques, comme nous le montre Sabine Frommel. Ensuite les fragments ou la restitution de ses projets pour le cardinal de Tournon, habile diplomate, pro-

che de Marguerite de Navarre : le portail du collège de Tournon (Ardèche), le château de Rousillon, près de Vienne (Isère), très grandement modifié ; les projets pour la famille Dinteville, d'autres à Lyon, à Auxerre, et surtout, pour notre propre édification, à Fontainebleau, où il travaille pour François I^{er} et pour Ippolito d'Este, qui lui commandera le château du Grand Ferrare (1542).

« Rares sont les projets de Serlio, écrit Sabine Frommel à propos de la chapelle Saint-Eloi-des-Orfèvres, à Paris, qui ne soient pas de simples variantes ou des constructions idéales. » La même phrase pourrait servir pour le premier état du Grand Ferrare dont le plan en L restitué est, à l'exception de la tour d'angle, exactement celui de Troissereux, de même que le dessin et l'emplacement des deux ailes et des deux perrons. Troissereux

aurait été achevé trois ou quatre années plus tard, avec sa tour admirable. Le Grand Ferrare, dans le même temps, était complété d'une troisième aile. Une technique de copier-coller partiel, classique dans l'histoire de l'architecture, mais qui prend, avec la découverte de Franck Rolland, une dimension nouvelle. Comme un huitième et énigmatique volume ajouté aux sept livres laissés par Serlio ?

Inconnu Serlio ? Aux références bibliographiques dont Frommel propose aujourd'hui une synthèse française, il faut désormais ajouter les innombrables pages et les sites Internet, parmi lesquels ce modeste portail : www.serlio.org

F. E.

Sebastiano Serlio, architecte de la Renaissance, de Sabine Frommel, Gallimard, 436 p., 395 ill., 75 €.



LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINÉMA ET VOUS

Recevez une
place de cinéma*
pour 60€ d'achat
sur **cinéstore**
en DVD, BOF, VHS...

* Pour bénéficier de cette offre rendez-vous sur ALLOCINE.COM et cliquez sur CINESTORE. Les frais de port sont offerts et la place est utilisée dans votre commande. Offre valable jusqu'au 10 décembre 2002 à partir de 60€ d'achat : 1€ pour une place de cinéma dans le réseau Pathe/Gaumont.

0 892 892 892
LE PLUS COURT CHEMIN ENTRE LE CINÉMA ET VOUS

FESTIVAL • A Grenoble et à Toulouse, Du monde aux Balkans invite jusqu'au 30 novembre des créateurs serbes, croates, bosniaques ou macédoniens soudés par le refus du nationalisme

Quarante jeunes artistes pour construire l'après-guerre en ex-Yougoslavie

GRENOBLE

de notre envoyée spéciale

Ils ont entre 20 et 30 ans et ont grandi dans la guerre. Les quarante artistes invités, d'abord à Grenoble, puis à Toulouse, par le festival Du monde aux Balkans, viennent de plusieurs pays de l'ex-Yougoslavie. Serbes, Croates, Bosniaques ou Macédoniens, ils ont en commun un refus viscéral du nationalisme et un besoin de faire revivre les structures culturelles brisées par la guerre.

Depuis six ans, l'association Mifoc (Mostar Intercultural Festival Organizing Committee) organise deux semaines de spectacles et d'expositions en juillet. Dans cette ville divisée entre Croates et Bosniaques, « il est urgent de contribuer à la réunification, d'aider les jeunes à s'accepter et à dépasser les idéologies imposées, à prendre des responsabilités », expliquent les animateurs de Mifoc. Tina Coric, vingt-deux ans, déplore l'absence de salles de spectacle ou de maison de jeunes à Mostar. A ses yeux, les pouvoirs politiques utilisent la culture pour entretenir méfiance et division. « Nous, les jeunes, qui ne nous considérons ni comme serbes ni comme bosniaques ou croates, nous ne sommes pas entendus. » Elle cite, inquiète, un sondage selon lequel 63 % des jeunes Bosniaques aimeraient quitter leur pays.

Organiser un festival en tous points de la ville reste un défi. « En Bosnie-Herzégovine, les gens sont encore marqués par la peur et les préjugés », estime Pero Glamoclija,



Andrej Derkovic, photographe de Sarajevo, présente à Toulouse « 9/11 », 11 portraits de 11 paires de jumeaux qui ont vécu le siège de Sarajevo. Quatre d'entre eux n'ont pas survécu, d'où le titre de l'exposition.

25 ans, autre responsable de Mifoc. Ils ont perdu tout intérêt pour ce qui n'est pas la survie matérielle. Ils n'ont plus confiance en eux-mêmes. Ils se sont fermés. » Le festival de Mostar invite des artistes de toute l'ex-Yougoslavie et d'autres pays européens. Il propose concerts, expositions, projections de films, rencontres littéraires dans la rue, dans les ruines, dans les cafés. Construire l'après-guerre, tel est l'objectif de la manifestation, axée sur les cultures jeunes et underground.

Le groupe électro-rock Jobbooko sa negrass, originaire de Banja Luka, une ville serbe en Bosnie-Herzégovine, dénonce dans ses paroles l'héritage de la guerre, explique le chanteur Petar Topalovic, 25 ans, né à Sarajevo. Faute de studio d'enregistrement, de label, de producteurs, le groupe est allé à Belgrade enregistrer son premier CD. Mais il n'existe pas encore de loi pro-

tégeant le droit d'auteur en Bosnie-Herzégovine : disques et cassettes sont largement piratés. Le groupe fait partie de l'association Ghetto, à Banja Luka, qui organise concerts, expositions et projections pour proposer un espace aux jeunes artistes et à leur public.

« BESOIN D'ÉCHANGES »

« Vivre nuit gravement à la santé », tel est le slogan ironique de l'Alternativni Institut de Mostar, une association qui édite depuis cinq ans des livres de poésie, la revue littéraire *Kolaps* et le magazine culturel *Iza, glas nesvijesti* (« Derrière, voix de l'inconscient »). Nedim Ciscic, 25 ans, donne la ligne rédactionnelle et organise la programmation du Club, un petit lieu où l'association propose lectures et concerts de musique urbaine.

Le comité de rédaction de *Kolaps* compte aussi des jeunes de Zagreb et de Berlin. « Nous avons un besoin vital d'échanges », explique Nedim Ciscic, qui a ouvert un site Inter-

net en plusieurs langues (www.kolaps.org). La revue publiée des auteurs de toute l'ex-Yougoslavie, et d'ailleurs. Mili Krpo, 24 ans, membre de la revue, joue aussi des spectacles de marionnettes. Le vieux théâtre de marionnettes de Mostar est désormais divisé en deux, à l'image du reste de la ville : l'ancien bâtiment, situé en zone musulmane, a été doublé par un deuxième établissement, situé en zone croate. « C'est fou, s'insurge Nedim Ciscic, on vit dans la même ville, on est voisins, on a grandi ensemble, et on est exactement pareils ! »

En 1997, la première édition du festival de Mostar a été lancée avec l'aide de deux associations de solidarité françaises créées par de jeunes étudiants, Drugi Most, un autre pont vers les Balkans, à Grenoble, et Guernica, à Toulouse. Depuis 2001, elles invitent à leur tour ces artistes à leur festival Du monde aux Balkans, qui attire un public jeune. Sous un chapiteau, dans les librairies ou dans les lieux alternatifs, elles exposent des œuvres de plasticiens et de photographes, proposent des lectures et des concerts et diffusent des films, notamment le long-métrage de fiction *Natasa*, de Ljubisa Samardzic, un Belgradois dont plusieurs films ont été programmés par Arte, fiction acide sur la fin du régime Milosevic.

Catherine Bédarida

Du monde aux Balkans, à Grenoble, jusqu'au 24 novembre. Tél. : 04-38-21-05-15. A Toulouse, du 25 au 30 novembre. Tél. : 06-15-30-78-39.

CINÉMA • Un débat sur la censure des films à travers l'Europe

Blandine Kriegel : « Ce rapport est un vibrant hommage au cinéma »

CLASSÉ « tous publics » en France, *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* est interdit aux moins de 15 ans en Grande Bretagne et aux moins de 12 ans au Portugal. Ces disparités étaient au cœur du débat « Cinéma et jeune public : éducation, protection et censure » organisé, vendredi 22 novembre par Europa Cinemas, association d'exploitants européens, à l'occasion de sa conférence annuelle. Débat prévu depuis longtemps mais qui prenait à Paris une résonance particulière après la remise du rapport Kriegel sur la violence à la télévision qui recommande, entre autres, une refonte des procédures de contrôle des œuvres cinématographiques (*Le Monde* des 15, 16 et 18 novembre). Blandine Kriegel, présidente de la commission qui a rédigé le rapport, comptait parmi les invités.

DÉPART DE LA TRIBUNE

Face à des professionnels qui ont vu dans ses propositions des menaces contre le cinéma, la philosophe a affirmé que « ce rapport inspiré des considérations d'Olivier Mongin, le directeur de la revue *Esprit*, est au contraire un vibrant hommage au cinéma ! ». Elle a affirmé qu'elle ne condamnait pas les films interdits aux moins de 12 ans à une diffusion après 22 h 30. « Cela ne concerne que les interdictions aux moins de 16 ans et aux moins de 18 ans. » Mais ce débat a tourné court. M^{me} Kriegel a quitté la tribune et la salle après une question d'un journaliste du *Monde* au sujet de sa proposition de commission unique de classification des images.

La discussion est revenue à son

thème initial, les procédures de contrôle en Europe. Selon Robin Duval, le directeur du *British Board of Film Classification*, la censure britannique est particulièrement sensible aux gros mots. Egalement aux scènes qui, par exemple, présentent la violence de manière séduisante. Le rapport Kriegel relève que 80 % de films font l'objet d'une interdiction en Grande Bretagne, contre 20 % en France et propose de « faire s'approcher les normes de classification en usage en France de celles mises en œuvre par nos voisins ». Ruth Hieronymi, députée et présidente de l'intergroupe cinéma au Parlement Européen, pense au contraire qu'« en termes de censure des œuvres, chaque pays doit conserver son autonomie ».

Wim Bekkers, directeur du Nicam, l'organisme de censure des médias (cinéma, télévision, DVD) aux Pays-Bas, expliquait que les images y sont passées au filtre d'un questionnaire portant sur la violence, la peur, le sexe, la drogue et l'alcool, le vocabulaire, la discrimination. En France, la commission de classification prend ses décisions film par film à l'issue d'un débat entre professionnels de la santé, du cinéma, représentants d'associations, du CSA, de différents ministères, des jeunes.

David Kessler, directeur du Centre nationale de la cinématographie, a d'ailleurs réaffirmé sa détermination à préserver l'autonomie du cinéma : « La violence au cinéma est une question spécifique, à traiter comme telle ».

Isabelle Regnier

FESTIVAL DE CANNES 2002
PRIX DE LA MISE EN SCÈNE

UN FILM VIVANT

IVRE

DE FEMMES ET DE PEINTURE

UN FILM DE IM KWON-TAEK

“Un film vivant et joyeux”
LE FIGARO

“Ébouriffante beauté”
LE MONDE

“Une composition picturale remarquablement élaborée”
LES CAHIERS DU CINÉMA

“Renversant de beauté”
PCS 111

“Une énergie débordante”
PREMIERE

LE 27 NOVEMBRE

Télérama

INSTANTANÉ DANSE AUSTRALIE

Des réflexes de sportif, un instinct de joueur et des yeux derrière la tête ! Mieux vaut être outillé pour profiter de *Host*, piège spectaculaire, intelligent et malicieux tendu par la compagnie australienne Gravity Feed. Soit, sur un plateau nu, une centaine de spectateurs aux prises avec une douzaine d'énormes blocs de cartons, monstres protéiformes tout en pics, creux et bosses, manipulés par six danseurs. Suant à grosses gouttes, passablement hirsutes, bien qu'en costumes gris, ces six hommes n'y vont pas de main morte, poussant les mastodontes d'une extrémité du lieu à l'autre, les retournant sur toutes leurs faces, les affalant comme la voile d'un navire. De cette frénésie architecturale savante mais brutalement menée, les spectateurs sont les otages curieux. Serres dans un goulet d'étranglement, libérés façon évier qu'on débouche, pourchassés sur la droite, assommés (enfin pas tout à fait !) sur la gauche, pris d'assaut par derrière, ils courent, esquivent les obstacles, virevoltent à qui mieux mieux. Jeu de jambes, jeu de nerfs, qui chamboule tous les repères. Par ces temps de soi-disant « proximité », nos Australiens, pourtant franchement peu amènes, réussissent, sans faire aucune concession, à tisser un lien artistique et humain entre eux et le public. Ce très beau coup, on le doit à la ténacité de Michel Caserta, directeur de la Biennale de danse du Val-de-Marne depuis vingt ans, qui rêvait de faire découvrir la danse contemporaine australienne. Sur la vingtaine de compagnies vues sur le terrain, il en a sélectionné quatre qui tournent actuellement dans huit villes en France. En octobre 2003, ce sera le tour de quatre compagnies françaises d'aller saluer le public de Melbourne.

Rosita Boisseau

Novembre australien, Biennale du Val-de-Marne. Jusqu'au 1^{er} décembre. *Host*, du 20 au 24 novembre. C^{ie} Chun-ky Move, le 23 novembre à Cergy-Pontoise, le 26 à Villeneuve-d'Ascq, le 29 à Bezons. C^{ie} De Quincey Co, les 29 et 30, et le 1^{er} décembre à Vitry-sur-Seine. Tél. : 01-46-86-17-61. De 6 € à 17 €.

Un cinéma pour amoureuses.

ELLE

Un couple troublant de sensualité.

CINÉ LIVE

Une comédie romanesque réussie.

LE FIGARO MAGAZINE

L'amour fou, l'amour passion, l'amour pour tous. On aime.

STUDIO

Catherine Deneuve sublime et touchante.

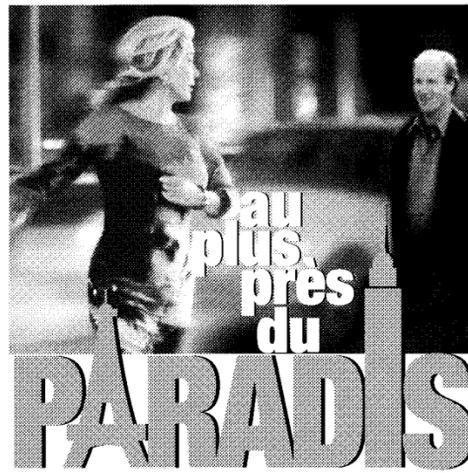
ZURBAN

Rarement un film aura porté le sentiment amoureux à un tel degré d'élévation.

TÉLÉRAMA

Envoûtant.

LE MONDE



UN FILM DE TONIE MARSHALL

AVEC CATHERINE DENEUVE ET WILLIAM HURT

B.O.F. DISPONIBLE CHEZ

INCLUS LES TITRES DE ETIENNE DAHO (INÉDIT), GOTAN PROJECT, LABO ORCHESTRA, FRANÇOIS DOMPIERRE, BOYZ FROM BRAZIL, PCS ETC...

LE FIGARO PYRAMIDE DISTRIBUTION www.pyramidefilms.com ACTUELLEMENT

Cinéma L'Algérie et la Corée au Festival d'automne



PARIS Le volet cinématographique du Festival d'automne, traditionnellement organisé par les Cahiers du cinéma dans une optique de découverte des cinématographies lointaines, est cette année coiffé d'un double chapeau. C'est d'abord la poursuite de la prospection, inaugurée en 1999, du cinéma coréen – l'incontestable puissance montante du cinéma asiatique – avec la présentation de six films presque tous inédits en France. Programmation délibérément resserrée donc, où s'affirme sans complexe le goût des sélectionneurs (Charles Tesson et Thierry Lounas) pour les œuvres esthétiquement les plus ambitieuses. On y découvrira notamment *Ivre de femme et de peinture*, le nouveau film du

grand maître Im Kwon-taek révélé au Festival de Cannes, *The Turning Gate*, nouvel opus de Hong Sang-soo, fleuron de la jeune génération (dont on pourra également découvrir *La Vierge mise à nu par ses prétendants*, présenté au Festival de Cannes en 2001 mais jamais distribué en France), ou encore *Camel(s)*, le deuxième long métrage de Park Ki-yong.

D'une tout autre nature est la rétrospective du cinéma algérien qui, à la faveur de la manifestation Djazaïr, une Année de l'Algérie en France, ambitionne de présenter un panorama de cette production nationale, des origines à nos jours. Car si, à travers elle, l'hommage à un pays meurtri et ensanglanté depuis dix ans ne souffre guère de contestation, l'exercice n'en demeure pas moins délicat, dans la mesure où ce cinéma n'aura connu que de brillantes exceptions à une production passée, en quarante ans, des fourches Caudines de l'étatisation absolue à l'abandon pur et simple aux lois du marché. C'est dire que le cinéma algérien est lié, comme aucun autre au Maghreb, aux nécessités et vicissitudes historiques de la nation, allant d'une production prolifique liée au contrôle intégral de son circuit par l'Etat à la néantisation consécutive au démantèlement de cette infrastructure et à la terreur qui s'est emparée du pays.

On n'en sera que plus sensible aux œuvres qui, sous tel ou tel de ces régimes, ont entrepris de résister à la fatalité. C'est *Le Vent des Aurès* (1966) de Mohamed Lakhdar-Hamina, pour son souffle épique, *Omar Gatlato* (1976) de Merzak Allouache, pour sa truculente insolence, *La Noubia des femmes du mont Chenoua* (1978) de la romancière Assia Djebar, pour son inscription documentaire, *Histoire d'une rencontre* (1984) de Brahim Tsaki, pour sa trivialité poétique, et encore *La Citadelle* (1998) de Mohamed Chouikh, pour son profond lyrisme, ou *Le Harem de madame Hosmane* (2000) de Nadir Moknèche, pour sa théâtralité subversive. Mais c'est aussi la persistance dans la dignité d'un homme tel que Boujdjeema Karèche à la tête de la cinémathèque d'Alger, véritable conscience politique et cinéphilique du septième art algérien, qu'on retrouvera à Paris, pour une table ronde consacrée à la production cinématographique algérienne aujourd'hui (dimanche 24 novembre, à 11 h 30). Un débat à ne pas manquer.

Jacques Mandelbaum

Cinéma MK2 Hautefeuille, 6, rue Hautefeuille, Paris-6°. Tél. : 01-40-30-20-10. M° Saint-Michel. Du 20 novembre au 3 décembre. Reprise de la rétrospective algérienne au Magic Cinéma, 2, rue du Chemin-Vert, Bobigny (Seine-Saint-Denis). Tél. : 01-41-60-12-34. Du 4 au 10 décembre. Photo : Rachida, de Yamina Bachir. © Coll. Cahiers du Cinéma.

GALERIES

Carolee Schneemann provocatrice

C'ÉTAIT en mai 1964, à Paris. Carolee Schneemann était une artiste américaine de trente-cinq ans. Elle avait conçu pour le Festival de la libre expression un happening nommé *Meat Joy* : durant soixante-dix minutes, des hommes et des femmes jeunes, vêtus de sous-vêtements chargés de fourrure, se livrèrent à des démonstrations de plus en plus violentes. D'abord des parodies de ballets hollywoodiens, puis des reptations, des enlacements de corps. Barbouillés, les protagonistes finirent par s'enfourer dans des amas d'étoffes et de papiers blancs qui achevèrent de faire perdre aux corps toute apparence humaine. Filmé, ce happening fut réduit à un montage de quelques minutes, tout aussi calculé et rythmé que la chorégraphie de cette orgie sauvage. Resurgies quarante ans plus tard, ces images impressionnent autant par la maîtrise de l'instrument cinématographique que par la violence symbolique de la performance. On en dirait de même de *Eye Body*, une représentation tout aussi provocatrice, réalisée en 1963 au cours d'un happening solitaire interprété par l'artiste elle-même qui y joue avec des allusions religieuses et sexuelles – le sang, le couteau, les serpents. Là encore, rien de simplement documentaire, le photographe étant le peintre Erro, qui démontra sa maîtrise du noir et blanc. Ses clichés de Schneemann en ménade, en Salomé, en Médée, en déesse mère et en prostituée sacrée sont d'autant plus intenses que, d'une composition exemplaire, ils ne concèdent rien au voyeurisme et à la pornographie. Ils feraient plutôt songer à l'iconographie du symbolisme fin de siècle, à ses femmes fatales, à ses nymphes dépravées.

Philippe Dagen

Galerie Anne de Villepoix, 43, rue de Montmorency, Paris-3°. Tél. : 01-42-78-32-24. Du mardi au samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 décembre.

Images anciennes et curieuses



L'exposition s'appelle « Des gens » ou « People ». Elle rassemble, pas tant des portraits photographiques que des vues animées par des corps et des visages, au XIX^e siècle surtout, et au début du XX^e. Ces vingt-cinq épreuves anciennes atypiques, curieuses, où se mêlent fantaisie et gravité, l'histoire des formes et l'histoire tout court, grandes signatures et anonymes, sont un bonheur. Une anonyme et troublante photo spirite, vers 1910, donne le ton. Il y a ensuite une incongruité émouvante dans le portrait de trois mendiants allongés dans un décor cosu (Mangel du Mesnil). La robustesse du corps se dégage du portrait de Millet à Barbizon (anonyme), et l'assurance perce dans le visage de Courbet (Laisne). Le témoignage journalistique s'ébauche dans un stupéfiant plan large de l'arrivée à Lisbonne, en 1858, de Stéphanie de Hohenzollern-Sigmaringen, où le mouvement fragilise l'événement solennel. A côté, un sacré document : les visages, pas fiers, des membres du peloton après avoir exécuté l'empereur du Mexique, Maximilien, en 1867. Cette exposition, qui permet encore de découvrir la rigueur géométrique de Sherril Schelle, dans le New York des années 1930, est visible sur rendez-vous. On incite à le prendre.

Michel Guerrin

Galerie Marc Pagneux, 4, rue Drouot, Paris-9°. Tél. : 01-42-46-84-04. Sur rendez-vous. Jusqu'au 20 décembre. Photo : E. Mangel du Mesnil © Pagneux.

Danse

TOURS

Festival Choré-graphique 2.3

Axé sur les chorégraphes plutôt conceptuels, ceux qui mettent le corps et les codes de la représentation sens dessus dessous – à savoir Boris Charmatz, Jérôme Bel, Myriam Gourfink, Christian Rizzo, Superamas, Vera Montero, Rachid Ouramdane, Daniel Larrieu, Nathalie Tallec, Saskia Höbbling, Fanny de Chaillé, Nicolas Floc'h, Pascal Bouchet Asselah –, le Choré-graphique 2.3

de Tours, programmé par Laurent Barré, clôt la saison 2002 du centre. Dix jours de danse, installations, performances et vidéos, parés pour perturber le spectateur. L'installation *Héâtre-télévision* pour une personne et un écran télé de Boris Charmatz se pose à l'Ecole des beaux-arts, le faux concours de danse disco de Marco Berrettini, *Sorry, do the Tour*, investit l'université François-Rabelais, l'installation lumière-performance *Diggin' up* du groupe Superamas se donne au Théâtre Louis-Jouvet. Huit lieux de représentation pour un panorama pointu de ce qui se fait de plus intrigant dans la danse contemporaine. Centre chorégraphique national

de Tours, 47, rue du Sergent-Leclerc, Tours (Indre-et-Loire). Du 25 novembre au 8 décembre. Tél. : 02-47-36-46-00. Horaires divers selon les lieux. De 6 € à 13 €.

Jazz

PARIS

« Sol y luna » par le Paris Jazz Big Band

Codirigé par le saxophoniste Pierre Bertrand et le trompettiste Nicolas Folmer, le Paris Jazz Big Band (PJBB), solide réunion de pupitres de haut vol, avait déjà exploré

les territoires musicaux du Sud avec son deuxième enregistrement, *Mediterraneo* (Cristal Records/Mélie). Creusant l'une des inspirations de cet opus varié, le PJBB a conçu *Sol y luna*, spectacle où le jazz, la musique flamenca et certaines des danses qui lui sont propres se mêlent. La qualité et l'inventivité des participants (les dix-sept membres du Paris Jazz Big Band et trois danseurs) devraient permettre au projet d'être à la mesure de son ambition, dans ce toujours délicat exercice qu'est le rapprochement des genres et des pratiques.

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11°. M° Bastille. Tél. : 01-47-00-57-59. Les 25 et 26, à 19 h 30. De 19 € à 25 €.

Disques classiques par Marie-Aude Roux

DE RORE

Missa Praeter rerum seriem. Madrigaux et motets. Huelgas Ensemble, Paul van Nevel (direction).

Avec cet enregistrement de Cipriano de Rore, le Helgas Ensemble assoit encore sa position leader après Josquin des Prés. Qui peut prétendre à une telle science des nuances et des couleurs, une telle précision rythmique, pareille amoureuse maîtrise de la polyphonie ? L'osmose entre les chanteurs est telle qu'elle paraît tout simplement incroyable. Ainsi la *Missa Praeter rerum seriem*, laquelle en appelle à l'austérité du cantus fir-

mus aussi bien qu'aux élégances madrigalesques, offre-t-elle souplesse et rigueur, puissance et dépouillement, virtuosité et roideur. 1 CD Harmonia Mundi.

GAETANO DONIZETTI

Lucie de Lammermoor Natalie Dessay, Roberto Alagna, Ludovic Tézier, Marc Laho, Nicolas Cavallier, Yves Saelens, Orchestre et Chœur de l'Opéra national de Lyon, Evelino Pido. Le 7 janvier, l'Opéra de Lyon montait pour la première fois en France la version française de *Lucie de Lammermoor* de Gaetano Donizetti. Après avoir triomphé à Naples dès sa créa-

tion le 26 septembre 1835, puis au Théâtre des Italiens en décembre 1837, l'œuvre sera sérieusement remaniée dans une version française créée le 6 août 1839 au Théâtre de la Renaissance. De cette œuvre, plus aucun manuscrit autographe : la présente reconstitution s'est donc élaborée à partir du matériel d'orchestre conservé à la Bibliothèque de l'Opéra de Paris. Version concise, épurée, voire écourtée, où ne subsiste qu'un rôle féminin, celui de Lucie, seule face au monde masculin cruel et brutal. Outre la suppression de scènes, c'est l'essence même de la ligne vocale qui s'est adaptée aux spécificités de la langue française. Lucia et Lucie

se partageront la scène jusqu'à la fin du XIX^e. C'est cette Lucie inexplicablement disparue au début du XX^e siècle que défend le présent enregistrement réalisé dans la foulée des représentations lyonnaises. Natalie Dessay y était magistrale et éffrayante : sa Lucie dansait sur les limites, tutoyant la mort et la folie jusqu'à s'y perdre. Roberto Alagna, admirable de beauté vocale et d'un style impeccable, était tout simplement rayonnant. Même constat pour le reste d'une distribution homogène, au diapason des Chœurs et de l'Orchestre de l'Opéra de Lyon dirigés avec finesse et exaltation par Evelino Pido. 2 CD Virgin Classics.

Les dernières visions de Jeff Wall

Quatre Ektachrome en caissons lumineux et deux photographies en noir et blanc, sur papier de très grand format : les tableaux récents (2001 et 2002) de Jeff Wall présentés à Paris, sont faits de bois mort et de ciment, de lumière du soir, de passants anonymes, d'ombres humaines et de murs. D'énigmes froidement posées entre nature morte et sursis, pauses et figures de la marche. Qui sont ces gens de dos, chargés de sacs et de valises sur un trottoir surplombant une installation d'usine ? Où vont-ils ? Dans quelle histoire de vie sont prises ces deux personnes lointaines que l'on voit s'écarter de la casserole et du feu installé dans un bois aux arbres dénudés ? Il y a aussi cette vision sans perspective, de dernier refuge, au bord du gouffre. Avec des silhouettes de sans-logis, sur un banc, calés contre un mur écrasant, dont une énorme flaque grasse, devant, redouble la construction, coupant avec l'idée de toute respiration, de toute perspective. Le tirage sombre, très sombre, est d'une tactilité attirante, d'un effet de velours proche de la manière noire des graveurs anciens, mais gelé par le verre réfléchissant qui protège et trouble la surface de l'image. Jeff Wall encore et toujours combine admirablement son regard errant sur des réalités humaines et urbaines sans nom à une construction élaborée avec la plus grande précision.

Geneviève Breerette

Galerie Marian Goodman, 79, rue du Temple, Paris-3°. Tél. : 01-48-04-70-52. Jusqu'au 4 janvier.

Déjà plus de
700 000
spectateurs ont
perdu le sommeil !

“Un thriller virtuose”

LE MONDE

★ ★ ★ PREMIÈRE



ACTUELLEMENT

AL PACINO ROBIN WILLIAMS HILARY SWANK

LA OÙ LE SOLEIL NE SE COUCHE JAMAIS... UN FLIC CORIACE AFFRONTÉ UN TUEUR DIABOLIQUE.

INSOMNIA

RESTER ÉVEILLÉ... RESTER EN VIE.

www.insomnia-lefilm.com Mot-clé AOL : Insomnia

Jacques Nolot, des mots nommés désir

L'auteur, cinéaste et acteur, qui fut à la fois gigolo et ami de Roland Barthes, nourrit ses fictions de sa vie à la marge

JACQUES NOLOT est accoudé sur le flipper d'un bar PMU à la périphérie de Paris. Imperméable élégant. Tempes grises, regard perçant. Il observe les clients. Il lit très peu de livres. Problèmes de concentration. Il dit être jaloux du talent. Il écrit. « *Je vis, j'ai une culture de la rue.* » Autrefois, quand il y avait des cinémas porno, il adorait noircir des feuilles dans la chaleur des désirs, au milieu des travelos, des gigolos. Fauteuils dégingués, velours taché, images qui éclairaient un petit monde qui se branle, se caresse, s'arnaque et s'engueule. Les cinémas ont fermé. Il en reste un à Bonne-Nouvelle, mais « *il est prétentieux.* »

Son fils adoptif meurt. Jacques Nolot se promène dans les cafés, se terre au fond des boîtes de nuit, se réveille en sursaut le matin, écrit au milieu de son lit. Au début, ça ressemble à des lettres d'amour, d'humour, de douleur. Il se sent pris au piège d'un phrasé grivois, il aime ça. Quand il essaie de « *faire intelligent, ça devient une catastrophe.* » Il ressuscite sous ses doigts le peuple des solitaires, des gueules cassées, des jolis minois, des légionnaires, des putes, des travestis, des gitons.

Il imagine mettre au théâtre une salle de cinéma porno. Des rangées de fauteuils sur la scène, des figurants se masturbant face au public, celui-ci étant à la place du film pornographique. Il invente une histoire de désirs entrecroisés entre un homme mûr, la caissière du cinéma et le jeune projectionniste. Jean-Michel Ribes, metteur en scène et directeur du Théâtre du Rond-Point, est emballé. On se rend vite compte que le projet coûterait une fortune, les figurants ne seraient pas toujours en forme. Jacques Nolot se tourne vers le cinéma. Vingt et un jours de tournage dans la salle désaffectée du Meri, place Clichy. Jacques Nolot ne dort pas, ne mange pas, rassure les figurants, convoque des comédiens amateurs, ces derniers l'épatent. Vingt et un jours « *d'enfer et de grande jouissance.* »

Enfant, Jacques Nolot aime monter sur le dos de son grand-père, un vieil Espagnol bosu vêtu d'une cape. Le môme se prend pour un moulin à vent. Précoce, il comprend qu'il faut s'évader de sa famille et de son village de Marciac (Gers) où « *les esprits sont fermés.* Mon père, coiffeur, n'était pas mon vrai père ». Un petit frère, mort, étouffé par un chat. Jacques, tout le temps malade, devient vendeur à l'épicerie, s'ennuie, sort dans les bals. Son patron croit qu'il pique dans la caisse. A 16 ans, il rencontre une touriste qui lui fait miroiter une place chez Félix Potin à Paris. Le rêve. L'adolescent monte à Paris, travaille dans les caves du grand magasin et s'inscrit à un cours de théâtre, son lycée à lui. « *Les résul-*

BIOGRAPHIE

► **1943**
Naissance à Marciac (Gers).

► **1964**
Rencontre avec Roland Barthes.

► **1981**
Ecrit « *Matiouette* ».

► **1989**
Ecrit « *J'embrasse pas* ».

► **2002**
« *La Chatte à deux têtes* » au cinéma, un rôle dans « *Le Traitement* » au théâtre.

tats sont catastrophiques. » Employé aux livraisons, il rencontre Evelyne, une cliente, devient son amant « *sans aucun plaisir* ». Elle l'entretient, lui apprend les bonnes manières. Le jeune homme est beau mec, fricote avec la chanteuse Dora Doll, Serge Lifar, grand danseur à l'opéra, et certains soirs, il casse « *la gueule aux pédés* ». En 1963, il descend au Festival de Cannes comme une starlette. Envie d'être repéré, d'être la vedette du lendemain.

TROUVAILLES LANGAGIÈRES

En attendant, il est gigolo, fait le tapin, rencontre des hommes, gagne de l'argent, se « *laisse porter par le plaisir du moment* ». Problèmes avec la police, la mafia. « *Avec les maquereaux, on apprend vite.* » Jacques Nolot s'inscrit au cours de Tania Balachova et, là, c'est l'amour du théâtre, le plaisir des auteurs : O'Neill, Tchekhov, Strindberg, Artaud. Il rencontre Didier Flamand, « *un frère* ». Celui-ci monte sa compagnie Prends bien garde au Zeppelin. Jacques Nolot en est. La troupe se produit aux quatre coins du monde. Il rencontre d'autres directeurs de compagnie : Nicolas Bataille et le New-Yorkais Andreas Voutsinas, avec qui il « *travaille sur la connaissance de soi* ». Nolot est toujours aussi fringant, roule en Mercedes décapotable, ce qui est mal vu dans le milieu des jeunes comédiens.

Dans un bar, il est face à Roland Barthes.



PHILIPPE QUAISSÉ

Les deux hommes deviennent amis. L'intellectuel aime la manière dont Nolot invente des mots, son parler populaire, ses trouvailles langagières. Nolot côtoie les amis de Barthes, André Téchiné, par exemple, et d'autres qui « *l'aident à faire des bons choix* ». Le séducteur est toujours aussi matérialiste, « *mais privilégie les dîners où il y a de l'intelligence* ». Un soir de tapin, il rencontre un homme plus âgé. Celui-ci prend soin de lui, « *c'est le père que je n'ai jamais eu* ». Celui-ci le quitte dix ans plus tard. Nolot est au bord du suicide, improvise des monologues devant des copains, il accouche de *Matiouette*, première pièce de sa plume, tournée par Téchiné pour l'INA. Puis il écrit *Le Café des Jules*, chronique des machos de son village, mise en scène par Paul Vecchiali. *Manège* rend hommage aux trois sexes du bois de Boulogne. *La Robe à cerceaux*, tourné par Claire Denis, le raconte en fille se prenant pour un moulin à vent. Jacques Nolot est hanté par son passé, son arrivée à Paris. Il a besoin d'être mal, d'être au bout du rouleau pour écrire. Il s'y attaque. Le scénario s'appelle *Le Premier Pas*. Il raconte le tapin, le sida. En 1989, « *ils sont très choqués à l'avance sur recette, c'est le refus net* ». Quatre ans plus tard, André Téchiné lui demande le scénario. Il en fait *J'embrasse pas*. C'est le choc.

Jacques Nolot, lui, réalise son premier film, splendide, *L'Arrière-pays*, qui raconte la mort

de sa mère. Il enchaîne de jolis rôles au cinéma : le professeur dans *Les Roseaux sauvages*, l'amant de Charlotte Rampling dans *Sous le sable*, de François Ozon, dont il gardera un souvenir magnifique, un cafetier égoïste et salopard dans *Le Café de la plage*, de Benoît Graffin. Celui-ci l'a attendu un an avant de tourner, « *vous vous rendez compte, c'est rare dans le cinéma* ». Jacques Nolot avait fait une attaque cardiaque, suivi d'un coma : « *Grand sentiment de tranquillité* ».

Aujourd'hui il joue dans *Le Traitement*, de Crimp, à Chaillot. Il a lu toutes ses pièces, il adore. La pièce est épuisante : « *Il faut jouer au mot près.* » Il contemple sa vie et il ne « *regrette rien* ». Le temps passe, il se sent maintenant « *proie à Paris quand on veut retrouver les plaisirs d'autrefois : j'ai été cambriolé vingt fois, on a failli m'assassiner trois fois mais j'ai gardé malgré tout une certaine fraîcheur, une naïveté* ». Il regarde la libération homosexuelle avec circonspection : « *Elle n'est pas complètement achevée, regardez en province. A Paris, je n'aime pas le ghetto. Les gays risquent d'être prisonniers de leur propre communautarisme.* » Son œil est plus acerbe sur la famille du cinéma, « *un milieu très petit-bourgeois, étriqué* ». Avec l'âge, il se sent apaisé, plus exigeant. Il a un nouveau scénario en chantier.

Dominique Le Guilledoux

TÉLÉVISION

Recherche appartement...

Les spécialistes s'accordent sur un constat : il manque un million de logements en France. D'où la crise de l'immobilier qui se profile dans certaines régions comme l'Île-de-France ou le Sud-Est. C'est à ce phénomène que s'est intéressée l'équipe du magazine de France 2 « *Complément d'enquête* », dirigé et présenté par Benoît Duquesne. Les reportages suivent aussi bien le « *combat* » de candidats à la location qu'un promoteur vendant des immeubles en un week-end ou des acheteurs de friches industrielles regroupés en SCI.

Et pour le reportage qui ouvre la soirée, *Paris : l'enjeu immobilier*, Claude Ardid et Eric Colomer ont enquêté pour tenter de débroussailler les modes d'attribution, plus qu'opaques, des logements de la Ville de Paris. La mise en place d'une commission d'attribution des logements sociaux en juin 2001 par Bertrand Delanoë, maire de la capitale, se heurte en effet à la gestion effective d'une grande partie du parc par des sociétés d'économie mixte, aux critères inconnus... Autant dire que la pénurie de logements sociaux, ajoutée au clientélisme, ne joue pas en faveur de la transparence. Pratiques et mentalités sont loin d'avoir changé, constate-t-on dans ce reportage. — Ma. D.

« **Complément d'enquête** » : folie, scandales et petites combines, lundi 25 novembre, 22 h 40, France 2.

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

► Beethoven, les élèves, le chef et son orchestre

9 h 05, France 5
Parce qu'un jour Min, le troisième fils de Myung-Whun Chung, âgé de dix ans, a subitement été envoûté par la *Cinquième symphonie* de Beethoven, son père, chef de l'Orchestre philharmonique de Radio France, a décidé de le faire découvrir aux enfants. Trois classes, de

la maternelle à la troisième, ont travaillé en 2001-2002 autour de l'œuvre de Beethoven. Ce documentaire de Christian Leblé rend compte de cette initiative.

► Ubik

10 h 15, France 5
Animé par Elisabeth Tchoungui, ce magazine culturel dominical propose un portrait de l'humoriste Laurent Ruquier une rencontre avec le comédien Jean-Pierre Darroussin, un entretien avec l'acteur Daniel

Auteuil ainsi qu'un reportage sur le 11^e Festival du vent à Calvi.

► Bibliothèque Médicis

18 h 30, Public Sénat
Jean-Pierre Elkabbach anime un débat sur le thème : « *Parti socialiste : quelles idées, quelle stratégie, quel chef ?* »

► Eugénie Grandet

20 h 45, Arte
Rediffusion, dans le cadre d'une Théma « *La Loire, passion vive* », d'une fiction tirée de l'œuvre de Balzac, réalisée en 1993 par Jean-Daniel Verhaeghe. Une adaptation intimiste qui met en lumière les personnages dans toute leur complexité.

► France Europe express

22 h 55, France 3
Spécial France-Espagne, avec notamment un entretien avec le président du gouvernement espagnol José María Aznar et, en plateau, Alain Juppé, président de L'Union pour un mouvement populaire (UMP).

► Les Espions

0 h 10, France 3
Un banquier honorable est également un espion qui veut mettre la main sur un traité d'importance capitale. Ce film de Fritz Lang est un chef d'œuvre pour la précision implacable d'une mise en scène appuyée par la beauté plastique des plans.

LUNDI 25 NOVEMBRE

► **Le Champ dolent,**

RADIO

DIMANCHE 24 NOVEMBRE

► Emission spéciale

9 h 15, RTL
Comme chaque année depuis vingt ans, la radio soutient l'association Soleil d'enfance pour une vente aux enchères exceptionnelle de disques d'or, de platine et de diamant au profit des enfants handicapés.

► Interception

9 h 10, France-Inter
Reportage d'Anne Pastor en Afrique du Sud, sur les survivances de l'apartheid.

► Ephémérides

12 heures, France-Inter
Kathleen Evin s'entretient avec le comédien Michel Aumont.

► Soirée lyrique

20 heures, Radio Classique
Le Trouvère de Giuseppe Verdi, par l'Orchestre symphonique de Londres.

► Projection privée

22 h 05, France-Culture
Avec Marco Bellochio, réalisateur du film *Le Sourire de ma mère*.

► Atelier de création radiophonique

22 h 40, France-Culture
Maîtres et maîtresses de ma passion, les sonnets de Shakespeare selon Pierre Jean Jouve. Une quarantaine de poèmes ont été sélectionnés. Texte

LES GENS DU MONDE

■ Tintin en Amérique, deuxième version : comme il en était depuis longtemps question, les aventures du reporter du *Petit Vingtième* seront portées à l'écran par Dreamworks, le studio dirigé par Steven Spielberg, Jeffrey Katzenberg et David Geffen. Du vivant de Hergé, Spielberg avait déjà, dans les années 1980, pris une option sur les aventures de Tintin, mais ce projet n'avait jamais abouti. Cette fois, l'accord est intervenu entre Dreamworks, Universal et Moulinart, la société chargée de gérer le patrimoine laissé par le dessinateur belge. On ignore quelles aventures seront portées à l'écran et qui, parmi les acteurs blonds hollywoodiens, pourrait être intéressé par le rôle principal.

■ Après avoir été une guenon, Helena Bonham-Carter sera une sorcière pour Tim Burton. L'actrice britannique a assisté, le 21 novembre, à la soirée de clôture du Festival de Londres, où l'on projetait son dernier film, *The Heart of Me*, une adaptation de Rosamond Lehmann par le cinéaste anglais Thaddeus O'Sullivan. Helena Bonham-Carter est arrivée au bras du réalisateur de *La Planète des singes* et a annoncé la poursuite de leur collaboration.

■ L'Espagne a choisi *Los Lunes al sol* (« *Les Lundis au soleil* ») pour la représenter aux Oscars. Le film de Fernando Leon de Aranoa a remporté la Concha d'or au Festival de Saint-Sébastien et connaît un grand succès. Il compte parmi ses interprètes Javier Bardem, populaire aux Etats-Unis depuis le succès d'*Avant la nuit*. Une fois de plus, Pedro Almodovar est snobé dans son propre pays au moment où *Parle avec elle* sort outre-Atlantique, accueilli par des critiques dithyrambiques.

■ Apparaissant au balcon de son hôtel berlinois, Michael Jackson a voulu faire plaisir à ses fans, rassemblés quatre étages plus bas, en leur montrant Prince Michael II (le frère cadet de Prince Michael). Mais le chanteur l'a brandi loin au-delà de la balustrade, au-dessus du vide, transformant les hurras en cris d'effroi. Michael Jackson, 44 ans, a fait rentrer l'enfant et a fait part, dans un communiqué, de ses regrets : « *Je me suis laissé entraîner par l'excitation du moment.* »

■ Actuellement sur les routes américaines dans le cadre de sa « tournée sans fin », Bob Dylan ne cesse d'étonner ses admirateurs. Soudain installé au piano, le chanteur américain reprend des titres de ses confrères, tels *Brown Sugar* (Rolling Stones), *Old Man* (Neil Young), *Carrying a Torch* (Van Morrison), *The End of the Innocence* (Don Henley) ou le plus prévisible *Something* (George Harrison). Surtout, il a déjà interprété quatre chansons de son ami Warren Zevon, condamné par un cancer du poumon.

anglais et traduction française sont mêlés. Une production de Xavier Carrière.

LUNDI 25 NOVEMBRE

► Tam-tam, etc.

9 h 5, France-Inter
Pascale Clark reçoit Jean-Claude Carrière pour son livre *Les Mots et la chose* (éd. Stock), et Coralie Trinh Ti, auteure du roman *Betty Monde* (éd. Au Diable vauvert).

► Mémoires

11 h 30, France-Culture
Suite de la programmation exceptionnelle consacrée à Albert Camus.

► Valérie Durier

14 heures, Europe 1
Thème du jour : « *Je suis insomniaque* ». Avec Max Fleury, médecin généraliste, auteur de *Le Sommeil réparé* (éd. Demos) et Sylvie Royant-Parola, psychiatre, spécialiste des troubles du sommeil, auteur de *Comment retrouver le sommeil par soi-même ?* (éd. Odile Jacob).

► Le monde change

12 h 10, RFI
Patrick Chompré s'intéresse aux différents types de familles : monoparentales, homoparentales, etc.

► Le Pop-Club

22 h 10, France-Inter
Parmi les invités de José Artur, Romain Lemire pour son album *Il pleut des plumes*.

ALAIN LOMPECH

Un p'tit effort...

DEPUIS la grève des musiciens de l'Orchestre de Paris et de leur magnifique chef, Christoph Eschenbach, le projet d'une vraie et bonne salle parisienne de concerts revient sur le tapis des négociations.

Comme les associations d'idées sont parfois mystérieuses, on ne peut s'empêcher de relier l'ajournement sans fin de la construction de la grande salle qui manque tant à la Cité de la musique de La Villette aux « nouveaux réactionnaires » dont parle Daniel Lindenberg dans *Le Rappel à l'ordre* (Seuil). Le débat n'a certes rien à voir, il ne s'agit pas de la dérive réactionnaire de grands intellectuels, mais du comportement de classe d'un groupe influent qui est à l'œuvre et se fait jour. Les réactionnaires sont ici en action et depuis longtemps.

Dans un premier temps, tous avaient pourtant spontanément applaudi au grand projet d'une Cité de la musique, lancé sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. Premier accroc : François Mitterrand décide de déplacer l'Opéra place de la Bastille. Second accroc : des problèmes budgétaires ajournent la construction de la grande salle de 2 500 places.

Privée de ses fleurons, la cité devient un joli p'tit village constitué du conservatoire, d'un musée et d'une petite salle de 1 000 places. Adieu orchestre symphonique à demeure, adieu passerelles entre études et pratique de groupes, adieu grands projets festifs genre Folle journée nantaise, adieu l'idée d'une cité inscrite dans un quartier en plein renouveau et ouverte au monde grâce à l'Internet.

Plus que de sous, c'est la volonté politique qui aura manqué à la gauche. La Grande Arche de la

Défense est là, aussi belle qu'inutile. Pas la salle de concerts si nécessaire. Une gauche indifférente, hormis Jack Lang. Une droite attentiste, hormis un Jacques Chirac franchement pour.

Les opposants, en revanche, parlons d'eux. Qu'ils s'expriment publiquement, qu'ils soient conseillers d'élus ou mondains fréquentant les cercles influents, ils ont tous dit, après mûre réflexion, qu'il fallait que cette salle soit au cœur de Paris. Et ils ont mené campagne : un vrai travail de sape. Il s'est même écrit qu'il n'était pas envisageable de vouloir faire prendre une ligne de métro mal fréquentée aux mélomanes. Sanctifiant l'idée qu'une salle de concerts ne pouvait être que dans les beaux quartiers.

Tous sont des sectateurs antiboulezziens, pourfendeurs du compositeur et des esthétiques qu'il défend. Ce projet est donc devenu « la salle de Boulez », prétendu manitou qui détiendrait tous les pouvoirs de la musique en France quand il n'a jamais été qu'une caution pour des ministères en mal de grandes voix pour les soutenir.

Les opposants ont aussi critiqué l'achat de la Salle Pleyel par un particulier. Il aurait fallu, disent-ils, que l'Etat achète cette salle près de l'Etoile. Or elle lui appartenait déjà, puisque propriété de la Société générale. Elle était même l'un des actifs qui pouvaient alléger une dette colossale que le contribuable a dû éponger. L'acheter aurait donc fait payer deux fois une partie de la dette. Le faire maintenant serait si inconscient qu'on espère que cette idée, que n'écarter pas Jean-Jacques Aillagon, ne sera jamais qu'une idée en l'air.

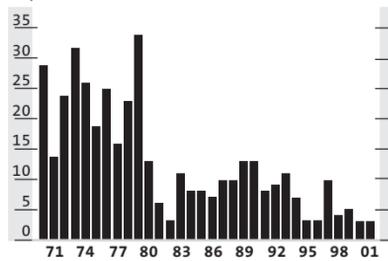
Pour le moment, Pleyel est en travaux, et les musiciens cherchent un toit digne d'eux.

Que faire contre les marées noires ? Donner un treizième mois aux routiers

CHRONIQUE DE L'ÉCONOMIE

LES MARÉES NOIRES EN REFLUX

Nombre de naufrages de pétroliers de plus de 700 tonnes



Sources : International Tanker Owners Pollution Federation et Financial Times

LES ROUTIERS menacent de bloquer la France pour obtenir un treizième mois. Le pétrolier *Prestige* coule au large de l'Espagne. Air Lib se débat pour éviter la faillite. Ces trois événements ont en commun de concerner le secteur des transports, secteur mondialisé, mal régulé, mal structuré, source trop régulière de grèves, de pollution et d'autres perturbations de la paix économique et sociale. Baigneurs des plages souillées, pêcheurs à quai, automobilistes embouteillés, accidentés et touristes abandonnés par la faillite de votre compagnie aérienne... unissez-vous ! Et exigez d'organiser tout autrement les transports maritimes, routiers et aériens pour en faire des secteurs enfin pacifiés, fiables et sûrs. Le moyen existe : sortir du protocapitalisme anarchique.

Le drame commun de ce secteur est connu des économistes : la « barrière à l'entrée » est trop basse. Pour faire une tonne d'aluminium, il faut investir des milliards d'euros. Voilà qui décourage les capitalistes sans capital. Pour faire camionneur, quelques milliers d'euros suffisent, un bahut d'occasion... et roule. Pour faire armateur : un rafiot rouillé... et vogue. Pour faire avionneur, c'est en apparence plus compliqué. Il faut louer un appareil et obtenir de l'Etat le droit d'exploiter une ligne. Mais contrairement à ce qu'on peut penser, ce n'est pas hors de portée : les hommes politiques de la région que l'on veut desservir sont toujours prêts à jouer les bons offices et à verser de grosses subventions.

CONDITION CHÉTIVE

Cette « entrée » trop facile dans le métier nourrit une concurrence toujours renouvelée : qu'un transporteur fasse faillite, et un nouveau viendra le remplacer doté d'une condition financière encore plus chétive. Le nouveau offrira des prix encore plus bas en exploitant encore plus son matériel et son personnel. Ce mécanisme empêche la constitution de groupes rentables, solides, durables, et de passer au stade capitaliste normal d'honnêtes entrepreneurs responsables et capables de garantir la sécurité.

Au début du dernier siècle, la solution qu'ont trouvée les gouvernements à ce dilemme économique a été de constituer des monopoles, souvent d'Etat. Compagnie transatlantique, SNCF, Air France... Puisque la barrière était trop basse, on a muré l'entrée. Mais cette solution n'a eu qu'un temps. Les salariés en ont profité pour obtenir des avantages importants. Puis les conditions ont

changé avec l'essor du transport routier et l'arrivée de la concurrence maritime et aérienne. Pour contourner les syndicats devenus trop puissants, les compagnies de navigation ont abandonné le terrain national (on se souvient de la vente du paquebot *France*) et se sont délocalisées dans des pays laxistes, contents de céder leur pavillon de complaisance pour une poignée de dollars. La SNCF a été incapable de concurrencer les routiers sur le fret. Air France voit arriver les compagnies *low cost*. Par mouvement de balancier, la fin des monopoles a fait place à un trop plein d'entreprises et à vide de règles.

LES BATEAUX EN MEILLEUR ÉTAT

Peut-on y remédier ? En relevant les barrières d'entrée. Les gouvernements ont tendance à rester inactifs, espérant que le marché s'autorégulera seul. C'est le cas aujourd'hui face aux routiers. Mais outre que ce raisonnement est faux – puisque le marché, penchant vers le moins-disant, est en constant déséquilibre –, l'exemple du transport maritime devrait faire réfléchir.

Contrairement aux apparences troublées de l'actualité, il y a beaucoup moins de marées noires qu'il y a trente ans. En 1970, les accidents ont provoqué le déversement de 250 000 tonnes de pétrole sur les côtes mondiales, contre 25 000 en 1999, y compris l'*Erika*. Il y a eu trente-cinq naufrages de gros navires en 1970, moins de cinq l'an passé. Les bateaux sont tout simplement en meilleur état. Pourquoi ? La première tentative

faite au sein de l'Organisation maritime internationale de limiter les pavillons de complaisance a été vaine. Les Bahamas ont trop besoin de devises pour imposer quoi que ce soit aux compagnies. Ces paradis sont des pays souverains, la communauté internationale a été impuissante à leur infliger des sanctions. Mais une autre méthode a été trouvée par... les Etats-Unis, méthode que commence à appliquer timidement l'Union européenne : contrôler les navires qui entrent dans les ports et les bloquer en cas d'irrespect des normes élevées de sécurité. Beaucoup de bateaux, comme le *Prestige*, échappent à ce filet encore mal tendu : la France, par exemple, ne contrôle que 9 % des bateaux dans ses ports, alors qu'un quota de 25 % a été décidé par l'Union. Mais les Etats, surtout lorsqu'ils s'allient dans une grande zone telle que l'UE, ne sont pas impuissants.

TRI DARWINIEN

Quelle leçon pour les routiers ? On compte, en France, 43 000 sociétés spécialisées dont la grande majorité d'entre elles n'ont que deux ou trois salariés. C'est beaucoup trop. Un très lent mouvement de concentration a été engagé, mais quarante entreprises seulement dépassent les 150 millions d'euros de chiffre d'affaires. La concurrence est si rude que le taux de marge moyen ne dépasse pas 1 %. Les petits patrons, qui ont dû céder quelques avantages sociaux à l'issue des grèves de 1996, disent, sûrement avec raison, qu'ils sont incapables d'accorder un treizième mois. Mais comme les quelques grandes entreprises ont, à l'inverse, déjà donné ce treizième mois, la politique publique devrait être claire : l'exigence sociale est le moyen de relever la barrière à l'entrée du secteur. Imposer le treizième mois va immanquablement pousser les petits transporteurs les plus fragiles dans l'ornière. Tant mieux ! Ce tri darwinien donnera une meilleure place aux plus costauds et accélérera la concentration nécessaire. Le métier va se délocaliser vers des pays au coût de travail moins élevé, comme le Portugal ? Tant mieux pour le chômage de ce pays. Mais en veillant, bien entendu, que l'opération ne se conclue pas par un transfert vers des entreprises portugaises encore plus précaires. C'est tout le sens des minima sociaux européens et d'une politique volontaire d'harmonisation par la Commission.

Eric Le Boucher

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le régent d'Irak fait appel à l'armée

L'UN APRÈS L'AUTRE, tous les pays arabes sont touchés par le mouvement révolutionnaire qui parcourt le Proche-Orient. Après la Syrie, l'Égypte, le Liban, c'est aujourd'hui au tour de l'Irak de connaître des heures de grave tension, un mouvement populaire et l'intervention de l'armée pour le rétablissement de l'ordre. Des manifestations d'étudiants déclenchées samedi à Bagdad pour réclamer la réforme de la loi électorale

ont dégénéré rapidement en de graves désordres. Pour relever la police débordée, le régent Abdul Illah a dû faire appel à la troupe, qui a pris en main la situation dans la matinée de dimanche. Ainsi, onze ans après l'échec de son mouvement insurrectionnel de 1941, l'armée irakienne est de nouveau dans la lice politique. Mais cette fois, et contrairement à ce qui s'est passé en Syrie et en Égypte, l'intervention militaire se produit en

faveur du régime, et non contre lui. Dans six mois, le jeune Fayçal II atteindra sa majorité et accèdera au trône. D'ici là, la régence, instituée en 1939 après la mort accidentelle du roi Ghazi, continuera d'être assurée par l'émir Abdul Illah. Ce dernier, fidèle aux conceptions de la famille hachémite, constitue l'un des plus solides appuis de la politique britannique au Proche-Orient.

(25 novembre 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

électronique, vous obtiendrez une réponse dans les 24 heures. En séquence « Aides et services ».

■ **Chat.** Prisons : plus de places pour quoi faire ? Discutez en direct avec M^e Thierry Lévy, président de l'Observatoire international des prisons, lundi 25 novembre, à 14 h 30. En « une » du Monde.fr.

CONTACTS

RÉDACTION

21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

ABONNEMENTS

Par téléphone : 01-44-97-54-54
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>
Par courrier : bulletin p. 16
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

INTERNET

Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>

Marché de l'emploi :

<http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>

Marché de l'immobilier :

<http://immo.lemonde.fr>

TÉLÉMATIQUE

3615 lemonde

DOCUMENTATION

Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>

COLLECTION

Le Monde sur CD-ROM :

01-44-09-43-21

Le Monde sur microfilms :

03-88-71-42-30

LE MONDE 2

Abonnements : 01-44-97-54-54

En vente : « Télé-réalité : les nouveaux maîtres de l'écran ».

■ Tirage du Monde daté samedi 23 novembre 2002 : 582 234 exemplaires. 1-3

opodo

Le voyage en ligne

AVANT DE PARTIR,
N'OUBLIEZ PAS
VOTRE CADEAU.

25€ offerts en chèque cadeau par
tranche de 450€ d'achats de billet
d'avion, jusqu'au 31 décembre.

www.opodo.fr

0 826 10 16 20 (0,15€ TTC/min)

C'est vous qui voyagez

Partir en vacances avec un chèque en cadeau, c'est possible !
Pour l'achat de votre prochain billet d'avion du montant global minimum de 450€ TTC,
nous vous offrons un chèque cadeau de 25€.
Pour un montant global de 900€ TTC, nous réservons deux chèques de 25€ TTC.
Ces chèques cadeaux peuvent être utilisés dans plus de 1 500 hôtels Agoda à travers 90 pays.
Pour plus d'informations sur cette offre, rendez-vous sur www.opodo.fr
Offre soumise à conditions.

IMMOBILIER

A Caen, les prix des maisons et des appartements autour du quartier historique de la place Saint-Sauveur et des Fossés-Saint-Julien flambent. Cette hausse, qui se répercute à l'ensemble de l'agglomération, profite au nord maritime **p. IV**

MARCHÉ DE L'ART



B. DUDIGNON/ÉDITH GÉRIN

Le prix des clichés des photographes humanistes français, fils spirituels d'Eugène Atget, a bien progressé depuis quatre à cinq ans. Mais nombre d'images de ces artistes sont encore accessibles à moins de 5 000 euros **p. IV**

INDICE CAC 40

En points, à Paris



Source : Bloomberg

BOURSE

L'indice vedette de la Bourse de Paris s'est apprécié de 4,53 % cette semaine, après les publications de bonnes statistiques économiques des deux côtés de l'Atlantique. Il a retrouvé son niveau de la mi-septembre, soit 3 305,78 points. **p. VII**

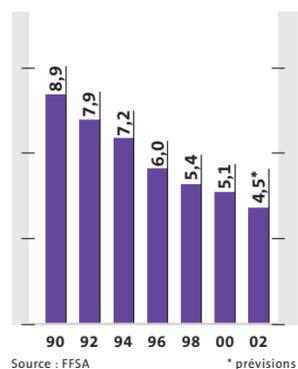
CETTE SEMAINE

► **Allocataires : les caisses d'allocations familiales** ont versé au 30 juin des prestations à 10 180 107 personnes, selon les chiffres de la direction des statistiques de la Caisse nationale d'allocations familiales publiés le 19 novembre (+ 0,1 % en un an). Le montant moyen mensuel des prestations est de 344 euros en métropole (416 euros dans les DOM).

► **Assurance-vie : nombre d'assureurs** seront conduits à afficher en janvier 2003 un rendement de leurs contrats en euros en baisse, selon une étude prévisionnelle de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) diffusée cette semaine. Stabilisé autour de 5 % depuis 1999, le taux moyen des contrats devrait tomber à 4,5 % ; il risque en effet d'y avoir de fortes disparités de résultats d'une compagnie à l'autre, selon qu'elles pourront puiser dans leurs provisions pour participation aux bénéfices.

ÉROSION

Rendements des contrats d'assurance-vie, en pourcentage



Source : FFSA * prévisions

Résultat net hors éléments non-récurren-
+
Séme trimestre 2002
9 premiers mois de 2002
p. IV

Les Français restent attachés à la forêt

DOSSIER. Une famille française sur sept détient un bout de forêt, et les prix des petites parcelles s'envolent. Car si être forestier rapporte peu, c'est synonyme, en revanche, d'avantages fiscaux

En France, 70 % des forêts, soit 11 millions d'hectares, sont privées. La forêt de Brocéliande, en Bretagne, appartient à un particulier, tout comme les trois quarts du parc régional du Morvan. Une famille française sur sept détient un bout de forêt. Le patrimoine de ces 4 millions de propriétaires, appelés forestiers, est modeste, puisqu'ils détiennent en moyenne 2,5 hectares et que le quart d'entre eux n'ont pas plus de 10 hectares. Cet émiettement de la propriété a souvent une origine historique : fréquemment, ce bien appartient depuis longtemps à la famille, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou d'aristocrates autrefois à la tête de grandes propriétés. Leurs héritiers y sont très attachés et ne les cèdent quasiment jamais, puisque à peine 0,8 % des surfaces arborées changent de main chaque année.

De succession en succession, les parcelles diminuent. Le législateur a eu à cœur de combattre ce phénomène, qui nuit à une exploitation rationnelle des forêts, en favorisant les regroupements de propriétaires. Un décret de 1954 a créé les groupements forestiers pour aider les indivisions familiales à conserver et à gérer leur patrimoine.

La loi d'orientation forestière de 2001 reprend l'idée de groupement, en tâchant de corriger ses



THOMAS AZUÉLOS

défauts et d'assurer une sortie aux porteurs de parts de groupements forestiers, tout en drainant l'épargne vers ce nouveau placement. Elle invente, sur un modèle inspiré des sociétés civiles de placement immobilier, les sociétés d'épargne forestière (SEF).

L'investissement dans une forêt offre un rendement plutôt médiocre, de 2 % à 3 %, voire moins pour les groupements forestiers, et demande beaucoup de patience, parfois sur plusieurs générations. La revente d'une parcelle de forêt peut procurer une plus-value. « Un dicton populaire dit : quand tu as besoin d'argent, coupe tes bois. Aujourd'hui, il pourrait devenir : vends quelques ares de forêt », suggère Pierre Chavet, expert forestier. Les prix des parcelles inférieures à 10 hectares s'envolent : la valeur sentimentale, le désir de posséder des arbres et de s'y divertir en famille expli-

quent une hausse constante de près de 20 % par an depuis 1997.

Les investisseurs ne sont pas seulement sentimentaux. Ils voient aussi les avantages fiscaux bien réels de ce placement : peu d'impôt sur le revenu, pas de prélèvements sociaux, une taxe foncière allégée, des droits de mutations négligeables, une taxe sur la plus-value insignifiante... Ces avantages décisifs se révèlent lors des successions et dans le calcul de l'impôt sur la fortune. Ainsi, les trois quarts de la valeur du patrimoine forestier sont exonérés. Pas étonnant, dans ces conditions, de constater que les forestiers sont âgés, puisqu'un sur deux est retraité et un sur trois a plus de 70 ans.

La liste des avantages fiscaux s'allonge encore grâce à la nouvelle loi qui crée le Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (DEFI), lequel permet à l'acheteur d'une forêt ou de parts de forêt de réduire son impôt, et non son revenu imposable, d'une fraction de 15 % ou 25 % du prix d'achat. Ces mesures sont applicables pour les revenus perçus en 2001. Les Français sont amateurs de réductions d'impôt, et les banques, en créant des sociétés d'épargne forestière, ont une chance d'attirer de nouveaux investisseurs à la recherche de valeurs refuge.

Isabelle Rey-Lefebvre

Lire pages II et III

TENDANCE

Le client se rebiffe

FACTURATIONS, depuis le 1^{er} octobre, par la Société générale des retraits d'espèce aux distributeurs des banques concurrentes – une pratique qui existe déjà chez BNP-Paribas et au Crédit agricole Centre-Est. Facturations par la BNP-Paribas, depuis le 1^{er} novembre, des retraits d'un montant inférieur à 150 euros effectués aux guichets ; bataille de la Caixa Bank en faveur de la rémunération des comptes courants en France... Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que la grogne des consommateurs se fasse entendre.

Ainsi, l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) s'inquiète, dans un commu-

Principale source de litige : les opérations de crédit, qui suscitent de plus en plus de plaintes. Elles constituent 50,9 % du total des récriminations, contre seulement 37,5 % en 2000. Une augmentation qui provient de la forte hausse des réclamations envoyées par les particuliers (26 892 contre 12 827 en 2000).

Suivent les réclamations qui concernent des problèmes liés à l'accueil et à l'information de la clientèle (22 % du total), puis à l'ouverture et au fonctionnement d'un compte (19,7 %).

Le rapport constate une très forte augmentation (+ 47 %) du nombre de saisines des médiateurs

Principale source de litige : les opérations de crédit, qui suscitent de plus en plus de plaintes

niqué du mercredi 20 novembre, du fait que l'arrêté nécessaire à la mise en place des conventions de compte, prévue par la loi Murcef (Mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), n'ait toujours pas été pris par le gouvernement, près d'un an après son adoption. Cette convention, passée au cas par cas entre le client et sa banque, est destinée à mettre à plat l'ensemble des prestations et leurs tarifs.

Par ailleurs, selon le rapport annuel au Conseil national du crédit et du titre 2001-2002 du Comité consultatif des usagers, présenté jeudi 21 novembre, le nombre de réclamations écrites adressées par les clients aux établissements de crédit français a progressé de 48,59 % en 2001, avec 55 284 doléances contre 37 204 en 2000.

(indépendants des banques ou de l'Association française des sociétés financières), la complexité croissante des demandes et une tendance à réclamer et à contester de manière plus systématique.

L'Union de crédit pour le bâtiment (UCB) peut en témoigner : elle a été condamnée par le tribunal de Paris pour avoir financé l'achat d'une maison individuelle qui allait entraîner pour un couple un taux d'endettement de 55 % par rapport à ses revenus. Le jugement, rendu le 27 août, explique que l'UCB avait commis une faute en n'attirant pas leur attention sur le caractère particulièrement lourd du crédit, et qu'elle avait donc manqué à son devoir de conseil. C'est bien le moins.

Pierre Jullien

Un investissement avant tout patrimonial

Produire du bois, spéculer sur une futaie, percevoir des droits de chasse ou profiter des réductions fiscales : autant de moyens de tirer profit d'une forêt. Mais, quoi qu'il en soit, la rentabilité n'excède pas 3 % sur le long terme

La France compte 16 millions d'hectares de forêts, couvrant 29 % du territoire. 70 % de ces terres, soit environ 11 millions d'hectares, appartiennent à des particuliers. La forêt privée française est émettée entre 4 millions de propriétaires, appelés forestiers. Seules 11 500 propriétés s'étendent sur plus de 100 hectares et à peine 1 000 propriétaires vivent des revenus que leur procure ce bien. Car la forêt produit trois types de ressources : la vente de bois, les droits de chasse et la plus-value foncière.

La vente de bois concerne surtout les propriétés de plus de 50 hectares, taillée à partir de laquelle les travaux d'exploitation deviennent rentables. Le marché du bois accuse encore le contrecoup de la tempête du 26 décembre 1999, qui mit à terre 140 millions de mètres cubes de bois, soit trois ans de récolte.

trale et des Etats-Unis. Mais elle a des atouts, notamment pour les essences traditionnelles, comme le chêne, ou plus récentes, comme le douglas, un bois de construction utilisé dans les charpentes et les cloisons. »

Les droits de chasse constituent la deuxième source de profit du forestier. M. Chavet les estime entre 15 et 90 euros, voire 150 euros par hectare pour les parcelles d'un haut intérêt cynégétique, avec de grands cervidés, dotées d'un rendez-vous de chasse, d'étangs...

porté 172 000 euros (70 euros par hectare), les droits de chasse 45 000 euros (18 euros par hectare) et 36 000 euros de produits divers, notamment financiers.

« On peut distinguer trois modèles économiques : la forêt production, la forêt stock de bois et la forêt patrimoniale », explique Laurent Piermont, directeur général de la société forestière de la Caisse des dépôts, qui gère près de 190 000 hectares de forêts privées, en particulier pour le compte de 75 sociétés et groupe-

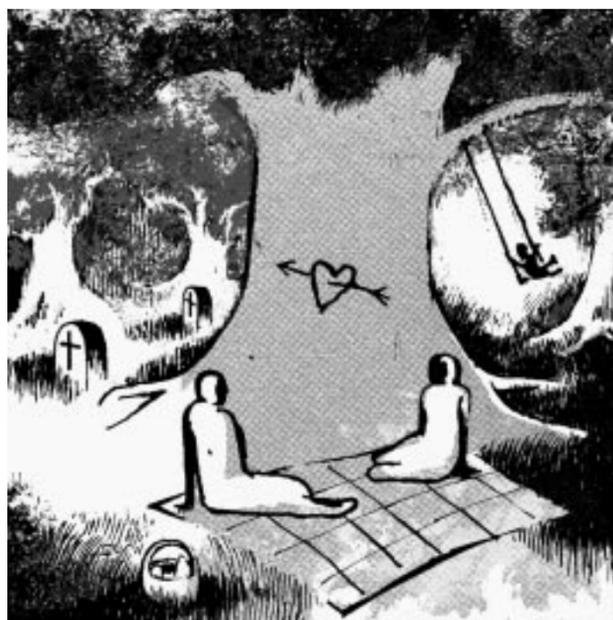
Le marché du bois accuse encore le contrecoup de la tempête du 26 décembre 1999, qui mit à terre 140 millions de mètres cubes de bois, soit trois ans de récolte

Enfin, le prix des forêts évolue sensiblement, comme l'immobilier, avec des amplitudes faibles. Le propriétaire qui a acheté au bon moment peut espérer une plus-value à la revente et, en tout cas, préserver son capital. Pour Elysée Forêts, par exemple, gestionnaire d'un groupement forestier détenteur de 2 478 hectares, le produit de la vente de bois a, en 2001, rap-

ports forestiers, soit la moitié du marché. « La "forêt production" est une machine à produire du bois et s'apparente à une activité industrielle, comme en Suède, en Finlande ou dans les Landes. La France est le quatrième producteur européen de bois. Le rendement est élevé, mais les frais de gestion aussi : de 25 % à 30 % des recettes. » La Compagnie des Landes, qui appartient à la Caisse des dépôts, possède 15 000 hectares et produit 90 000 tonnes de pin par an, offre ainsi un rendement régulier de 8,5 % depuis trente-cinq ans, mais elle reste une exception en France.

Le modèle « stock de bois » consiste à acheter une forêt riche de bois mûrs. La rentabilité provient des variations des cours des bois. Le moment de l'achat et de la vente est décisif. Le chêne a par exemple vu son cours grimper de 50 % entre 1973 et 1980, puis baisser d'autant jusqu'en 1990 avant de reprendre des couleurs. « Sur une longue période, le prix du bois a toujours progressé plus vite que l'inflation », rassure M. Piermont.

Le modèle patrimonial est fondé sur la perception de droits de chasse. Il faut aussi compter sur la plus-value à la revente, qui sera d'autant



THOMAS AUBREUS

plus élevée que les parcelles sont situées près d'une grande ville et comportent des bâtiments intéressants. La rentabilité dépend plus du sol que des arbres eux-mêmes. « Lorsqu'on voit l'envolée du prix des résidences secondaires, due en particulier à l'effet euro, on ne peut s'empêcher de penser que certains espaces boisés recèlent une importante valeur potentielle », remarque Philippe Haudeville, du CCF, filiale du groupe anglais HSBC. Selon une étude de la Caisse des dépôts, les forêts de moins de 10 hectares, soutenues par une demande d'espaces de loisirs, se sont appréciées de 60 % depuis 1998, tandis que les grands massifs de plus de 50 hectares accusent une baisse depuis 2000.

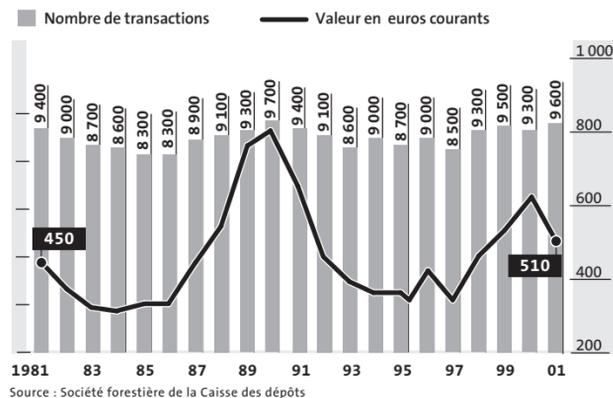
La rentabilité globale d'une forêt reste faible, en moyenne de 3 % sur une longue période, moins si l'on regarde les résultats des groupements forestiers. En revanche, en possédant une promet pléthore d'avantages fiscaux, et ce à tous les

stades de l'investissement : achat, détention, vente ou succession et donation. La loi du 9 juillet 2001 a encore amélioré le sort fiscal de propriétaire de forêt en autorisant l'investisseur à ôter de son impôt (et non de son revenu imposable) une partie du prix d'achat. Mais l'atout fiscal décisif se découvre lors d'une succession ou d'une donation : en effet, les trois quarts de la valeur de la forêt ou des parts de groupements forestiers échappent alors à l'impôt. Enfin, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est lui aussi calculé sur 25 % seulement de la valeur de la forêt, à condition qu'elle soit détenue en direct ou par le biais de parts de certains groupements forestiers. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les propriétaires de forêts sont plutôt riches, puisque imposés sur la fortune, et âgés (un propriétaire sur trois a plus de 70 ans), soucieux de préparer leur succession.

Isabelle Rey-Lefebvre.

REPRISE DEPUIS 1997

Evolution des prix des forêts sur vingt ans



Source : Société forestière de la Caisse des dépôts

L'attrait des petites parcelles et de la Méditerranée

Depuis 1995, la société forestière de la Caisse des dépôts publie, en collaboration avec les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Sfer), un indicateur du marché des forêts sur la base des transactions qu'elle réalise pour le compte de ses clients. « Les propriétaires de forêts sont dans l'ensemble très attachés à leur patrimoine, dont ils ont souvent hérité », explique Jean-Marie Barbier, directeur de la Fédération nationale des propriétaires fores-

tiers et sylviculteurs. Ils ne le cèdent que contraints et forcés, ce qui explique pourquoi le marché forestier est étroit, puisqu'il n'a représenté, en 2001, que 9 600 transactions, portant sur 90 900 hectares, soit à peine 0,8 % de la forêt privée française. »

Depuis trente ans, le marché forestier a traversé trois périodes contrastées. La fin des années 1970 a été marquée par l'engouement des institutionnels pour la forêt, ce qui a entraîné une hausse des prix. Un premier pic a été atteint en 1982, suivi d'une décélération brutale qui s'est prolongée jusqu'en

1986. Un second cycle a repris en 1987, avec de fortes augmentations entre 1989 et 1991, correspondant à la bulle qu'on observait, au même moment, dans l'immobilier. La déprime a affecté le secteur de 1992 à 1997, année à partir de laquelle on assiste à une reprise. Depuis, l'indice du prix moyen des forêts a en effet grimpé de 27 % en euros courants, de 22 % en euros constants (en tenant compte de l'inflation). Les effets de la tempête de 1999 sur les prix, adoucis par les mesures de soutien au marché prises par le gouvernement, auront été plus néfastes aux bois qu'aux forêts, qui se sont, elles, revalorisées.

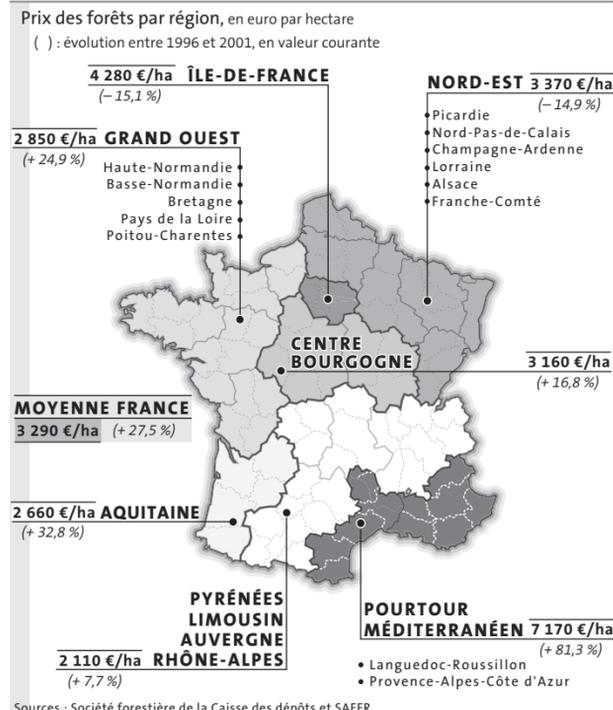
superficie. L'unité d'une propriété de plus de 50 hectares valait ainsi 2 940 euros en 2001. Cette unité ne vaut plus que 2 610 euros pour une parcelle comprise entre 10 et 25 hectares.

Le montant d'une forêt dépend encore de la région dans laquelle elle se situe. Les plus onéreuses se trouvent sur le pourtour méditerranéen, qui a supplanté l'Ile-de-France à ce titre. Les prix des forêts du Sud semblent avoir suivi l'évolution de l'immobilier lui-même. A l'inverse, ceux des forêts d'Ile-de-France ont reculé de 15 %

depuis 1996. L'étude de la Caisse des dépôts explique cette baisse par la surprotection des règles d'urbanisme, qui déconnecte le prix des bois du prix du foncier. L'Aquitaine et le Grand Ouest connaissent, eux, de vives progressions. « Un dicton populaire dit : quand tu as besoin d'argent, coupe tes bois. Aujourd'hui, il pourrait devenir : vends quelques ares de forêt », conseille Pierre Chavet, expert forestier, à qui les statistiques semblent donner raison.

I. R.-L.

LES MASSIFS DU SUD DÉTRÔNENT CEUX D'ÎLE-DE-FRANCE



Sources : Société forestière de la Caisse des dépôts et SAFER

DIFFÉRENTS PARAMÈTRES

Il faut distinguer trois segments dans ce marché : les propriétés bâties, les parcelles de moins de 10 hectares et les grandes propriétés. La valeur des propriétés bâties dépend autant des bâtiments que de la forêt elle-même. Ce marché connaît des fluctuations importantes d'une année à l'autre : on a ainsi dénombéré 21 000 hectares échangés en 2001, contre 31 000 en 1999. L'année 2000 a enregistré des prix élevés, avec certes la cession de belles propriétés comportant des demeures prestigieuses, châteaux...

Les forêts de moins de 10 hectares connaissent, depuis 1997, une hausse continue des prix, soutenue par la demande de particuliers à la recherche d'espaces de loisirs. Les premiers acheteurs de forêts restent en effet les personnes physiques, présentes dans 61 % des transactions. Le prix de l'hectare était en moyenne de 4 130 euros en 2001, en augmentation de 19 % par rapport à 2000 et de 60 % par rapport à 1998.

Le prix de l'hectare des grandes propriétés non bâties, dont la vocation est essentiellement de produire du bois, augmente avec leur

Un domaine pour le plaisir

DÉCOURAGÉ par la location d'appartements, qui lui occasionnait impayés et frais de remise en état, M. F. a vendu ses deux logements pour réaliser un rêve : s'offrir une forêt. En mai, il acquiert, en indivision avec deux autres membres de sa famille, un bois d'une centaine d'hectares, non loin de son domicile, pour 390 000 euros.

« INDÉPENDANCE DE GESTION »

Il constitue dans la foulée un groupement forestier et charge un notaire d'en rédiger les statuts (ce qui lui coûte 5 000 euros). « Posséder directement un bout de forêt dans un cadre familial satisfait mon goût de la nature. En outre, cela m'offre davantage d'indépendance de gestion que d'acquiescer les parts d'un groupement forestier bancaire ou institutionnel », estime M. F.

Il est encore trop tôt pour juger de la rentabilité de ce placement, dont la motivation est avant tout récréative. Mais l'aspect patrimonial et fiscal n'est pas négligeable : pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la

fortune comme pour les droits de succession, l'abattement atteint les trois quarts de la valeur de la parcelle.

« La forêt est un outil de diversification de mon patrimoine, un bien à transmettre à mes enfants, dont je n'attends guère de revenus », explique M. F.. De par ses origines rurales, il se sent de taille à exploiter lui-même ses parcelles, ce qui limite les frais, et à poursuivre le plan de gestion de son prédécesseur.

L'exploitation d'une forêt est, en effet, encadrée par le code des forêts, récemment réformé par la loi d'orientation forestière. Les propriétaires d'une parcelle d'un seul tenant de plus de 25 hectares doivent élaborer un plan de gestion pour trente ans (une durée assouplie selon les régions), agréé par les centres régionaux de la propriété forestière. Chaque coupe doit être autorisée. La loi d'orientation forestière abaisse le seuil de 25 hectares à un seuil fixé par les préfets entre 10 et 20 hectares.

I. R.-L.

3 QUESTIONS

À PIERRE CHAVET, EXPERT FORESTIER ET COÉDITEUR

DE LA REVUE « FORÊTS PRIVÉES »



1 Pourquoi investir dans une forêt ?

La forêt est une valeur sûre, ce qui n'exclut pas quelques chutes de prix d'amplitude assez faible. C'est donc un patrimoine qui prémunit le capital de l'inflation. Les prix sont, depuis 1997, à la hausse, en raison d'une demande soutenue et sélective sur les bonnes forêts. Les allègements fiscaux sur les impôts directs, notamment sur les droits de succession et l'exonération des prélèvements sociaux contribuent à l'attractivité de ce placement.

Posséder une forêt donne le sentiment de contribuer à produire un bien utile à l'économie nationale, en fournissant du bois et de l'oxygène tout en préservant un espace naturel ou rural nécessaire à l'environnement. La forêt a aussi une fonction récréative puisqu'on peut s'y promener, chasser, s'adonner à la cueillette...

2 Quels conseils donnez-vous à ceux qui envisagent d'acheter une parcelle ?

Une forêt bien sélectionnée et gérée fournit, à terme, un rendement honorable. Il faut d'abord choisir un bon sol, fertile, avec un peuplement d'arbres de qualité et de bonnes conditions d'accès pour exploiter le bois sans difficulté. Mieux vaut investir dans des régions économiquement dynamiques, où le marché foncier comme celui du bois sont actifs et permettent une revente plus facile. Il faut, bien sûr, s'entourer de conseillers et d'experts sérieux, à la réputation établie, qui connaissent à la fois les techniques et l'économie du bois, aujourd'hui mondiale.

3 Faut-il acheter en direct ou par l'intermédiaire d'un groupement forestier ?

Chaque solution a ses avantages. L'achat en direct laisse toute liberté de gestion au propriétaire : avec un peuplement d'arbres équilibré, il n'aura pas besoin d'entreprendre constamment des travaux. Enrichir une forêt et la planter nécessite, en revanche, d'importants investissements qui peuvent cependant être aidés par des subventions pouvant aller jusqu'à 40 %.

Le groupement forestier, qui gère de grandes superficies, avec des massifs diversifiés, permet une dilution des risques et une gestion déléguée à des professionnels. Mais aux frais techniques s'ajoutent des frais administratifs, puisqu'il s'agit d'une société civile avec ses règles de fonctionnement souvent très lourdes, qui doit, par exemple, être inscrite au registre du commerce depuis le 1^{er} novembre et tenir une comptabilité.

Propos recueillis par Isabelle Rey-Lefebvre

Le groupement forestier, un modèle rouillé

Créées pour limiter le morcellement des terres, ces sociétés civiles existent depuis 1954. Des erreurs de gestion et de lourds frais de fonctionnement limitent leur rendement

La plupart des propriétaires de forêts le sont par héritage. Les terres sont souvent détenues depuis des centaines d'années par de grandes familles aristocratiques qui y sont très attachées. Néanmoins, les successions sont l'occasion de morcellement des parcelles, ce qui a fini par inquiéter le législateur. Dès 1954, un décret a permis que les propriétaires se rassemblent dans des sociétés civiles appelées groupements forestiers, réunissant un nombre limité d'associés (entre 150 et 300). Ces groupements bénéficient de la transparence fiscale. La société n'est pas imposable mais les associés le sont à hauteur de leur quote-part dans le capital. On considère qu'il existe entre 5 000 et 6 000 groupements forestiers, dont le plus grand nombre sont d'origine familiale.

L'autre objectif de la loi était de drainer une épargne nouvelle vers la forêt et de mobiliser les investisseurs pour le reboisement des terres peu à peu abandonnées par les agriculteurs. C'est pourquoi, dans les années 1970, les banques, quelques institutionnels et des sociétés d'assurances ont à leur tour créé plus d'une centaine de groupements forestiers, destinés à placer leurs fonds propres ou ceux de leurs clients fortunés. Mais ils ont acheté leurs parcelles au pic des prix ; bien peu de parts de groupements forestiers affichent, aujourd'hui et en euros constants, des plus-values par rapport à leur prix de départ. Ainsi, la part d'Elysées Forêt, créée en 1978 et distribuée à 1 600 euros, a progressé jusqu'à 2 439 euros en 1992 pour connaître

ensuite une baisse régulière, jusqu'à 1 850 euros en 2001. De même, la part du GF Centre du Crédit agricole a démarré en 1981 à 3 274 euros, a culminé à 4 695 euros en 1992 pour se retrouver, aujourd'hui, à 3 800 euros. « Dans le contexte de très forte inflation des années 1970, les terres agricoles et les forêts sont apparues comme des valeurs refuges, avec un engouement particulier pour les secondes, rendues attractives par les avantages fiscaux », raconte Jean-Yves Henry, secrétaire permanent de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers (Asffor) et par ailleurs, gestionnaire des groupements forestiers des banques populaires.

SANS DISCERNEMENT

Les gestionnaires d'alors ont commis une autre erreur en pratiquant sans discernement des coupes rases de bois. Cela a peut-être permis de verser de généreux dividendes au cours des premières années mais a aussi élagué le capital. Certains groupements versent ainsi aujourd'hui peu ou pas de dividendes car ils sont en phase de reboisement et ne pourront se montrer à nouveau magnanimes envers leurs associés que dans une dizaine d'années.

L'absence de dividendes ne signifie d'ailleurs pas toujours une absence de bénéfices pour le groupement lui-même, provisionnés en vue de travaux futurs dans le cadre d'une stratégie de gestion concertée. La transparence fiscale impose que ces bénéfices soient déclarés par chaque associé à hauteur de sa quote-part dans le groupement et ventilés en revenus

forestiers, fonciers (droits de chasse) et financiers.

Un groupement forestier nécessite des frais administratifs conséquents. Il doit réunir une assemblée générale annuelle et le coût du transport des associés absorbe souvent les maigres bénéfices. Le Crédit agricole procède d'ailleurs à des assemblées générales par correspondance. Depuis le 1^{er} novem-

L'IMBROGLIO DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE

La possession d'une forêt ouvre droit à un abattement des trois quarts de sa valeur dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune. Pour les parts d'un groupement forestier, seuls ceux constitués par apport de capital en nature, sous forme de forêt et non en numéraire, bénéficient de cet abattement. Certains banquiers identifient clairement les groupements éligibles à ce privilège mais d'autres restent fous. Pour ne rien simplifier, seule la partie forestière du patrimoine du groupement ouvre droit à cet avantage fiscal, mais pas son éventuelle trésorerie : le prix des parts doit donc être ventilé entre valeur forestière et valeur financière. Autre subtilité : au sein d'un même groupement, certaines parts ouvrent droit à l'avantage fiscal et d'autres pas, car elles ont été créées à la suite d'une augmentation de capital qui n'a pas été réalisée par un apport de forêt, comme c'est le cas de certains groupements du Crédit agricole et de nombre de groupements familiaux. Enfin, le contribuable doit déclarer la valeur vénale de ses parts, c'est-à-dire celle du marché secondaire, parfois inexistant.

bre, ces sociétés civiles doivent être inscrites au registre du commerce et tenir une comptabilité.

Le groupement forestier ne peut pas faire d'appel public à l'épargne et la souscription de parts est assurée par les réseaux bancaires de manière assez confidentielle. Les gérants n'ont pas obligation de publier les résultats de leurs groupements et des banques, comme la Société générale qui gère pourtant 25 000 hectares via sa filiale Sogedecor, en prennent prétexte pour refuser de communiquer publiquement les indications des performan-

ces, alors que d'autres, comme le Crédit agricole, BNP-Paribas ou les Banques populaires, font preuve de transparence. L'absence de publicité rend aussi difficile la revente des parts, qui peut prendre des mois et se faire à prix décoté. Ainsi, les parts de Fructiforêts, à l'exception de Fructiforêts 10 qui bénéficie de l'exonération partielle d'impôt sur la fortune, s'échangent

avec un rabais de 40 % à 50 % par rapport au prix officiel, calculé simplement : la valeur estimée de la forêt, moins les éventuelles dettes, divisée par le nombre de parts. Se défaire de ses parts d'un groupement foncier n'est donc pas aisé dans un marché plutôt confidentiel. On peut espérer que la remontée des prix des forêts et que la politique de provisions et de reboisement se traduiront finalement par un renchérissement du prix des parts, attendu depuis dix ans.

I. R.-L.

PRATIQUE

■ Où trouver une forêt à acheter ?

Plusieurs interlocuteurs sont susceptibles de fournir des renseignements. Les premiers d'entre eux sont les notaires officiant en milieu rural, qui sont souvent les premiers informés des intentions de vendre des agriculteurs. Les experts forestiers sont aussi bien placés.

Dans chaque département, les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) sont informées des ventes des terres agricoles et des forêts. Celles-ci de même que l'indice des prix sont disponibles sur leur site Internet (www.safer-fr.com) et le Minitel 3617 Safer (0,53 euro/minute). Les sociétés de gestion, notamment la société forestière de la Caisse des dépôts, cèdent parfois des parcelles et mettent des droits de chasse aux enchères.

Enfin, on pourra se référer aux petites annonces des journaux spécialisés, comme *Forêt privée*.

■ De quels avantages fiscaux bénéficie le forestier à l'achat ?

Au moment de l'achat d'une parcelle de forêt, selon la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001 et du décret du 3 mai 2002 (applicable pour les revenus 2001), une partie du prix est déductible de l'impôt sur le revenu de l'acheteur, personne physique. Il convient de distinguer trois cas : l'achat en direct, l'acquisition de parts d'un groupement forestier ou celle de parts d'une société d'épargne forestière.

► **L'achat en direct.** Les personnes physiques qui achètent en direct peuvent déduire de leur impôt 25 % du prix, à condition de créer une unité de gestion de plus de 10 hectares et moins de 25 hectares, de faire agréer un plan simple de gestion et d'en rester propriétaire pendant au moins quinze ans. Mais l'avantage est limité à 11 400 euros pour un couple et à 5 700 euros pour une personne seule, soit une économie maximale d'impôt de respectivement 2 850 euros et 1 425 euros.

L'acheteur en direct est, jusqu'à la fin 2004, exonéré de droits d'enregistrement. S'il achète des parts de groupement ou de société d'épargne forestière, il paie un montant forfaitaire qui ne dépasse pas 75 euros.

► **L'achat de parts d'un groupement forestier.** Les réductions sont les mêmes que pour un achat en direct, mais l'obligation de détenir les parts est de huit ans seulement.

► **L'achat via une société d'épargne forestière.** La réduction fiscale n'est plus que de 15 % du prix d'achat, avec un plafond de 19 000 euros pour un couple et 9 500 euros pour une personne seule, soit un gain d'impôt maximal de, là encore, respectivement 2 850 euros et 1 425 euros.

La réduction d'impôt est accordée lors de la souscription de nouvelles parts, comme de leur acquisition sur le marché secondaire, à condition de respecter le délai de détention de huit ans. Les contribuables peuvent

renouveler leur investissement chaque année, jusqu'en 2010.

■ A quels régimes fiscaux les revenus de la forêt sont-ils soumis ?

Les différents types de revenus des forêts subissent des régimes fiscaux selon leur nature.

► **Les revenus tirés du bois** ne sont pas imposés à leur montant réel mais par le biais d'un forfait dit cadastral annuel calculé par parcelle forestière. Ils



sont aussi totalement exonérés de prélèvements sociaux. Les subventions et aides ne sont pas imposables.

Le fisc est aussi généreux en matière de taxe foncière, avec de larges abattements et des exonérations accordées à certaines essences et à des types de sylviculture.

► **Les droits de chasse et de location de bâtiments** sont considérés comme des revenus fonciers et subissent l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux de 10 %.

► **Les produits financiers**, par exemple issus de la trésorerie, sont imposés comme n'importe quel produit de ce type : ils sont soumis à un prélèvement libératoire de 26 %.

Les mêmes règles s'appliquent aux associés des groupements ou des sociétés d'épargne forestière bénéficiant de la transparence fiscale : chacun déclare sa quote-part des trois types de bénéfices (forestiers, fonciers ou financiers) que les sociétés de gestion leur communiquent. L'absence de dividendes ne signifie pas une absence d'impôt.

■ Quel est l'exonération liée à l'impôt sur la fortune ?

L'impôt de solidarité sur la fortune est allégé, puisque les trois quarts de la valeur de la forêt détenue en direct ou des parts de certains groupements forestiers anciens échappent à l'assiette imposable. Les nouvelles parts des sociétés forestières ne bénéficient pas de ce privilège.

► **Quels sont les abattements liés à la revente ou à la donation ?**

La plus-value liée à la vente des groupements forestiers est totalement exonérée, tandis que celle liée à la partie foncière est exonérée jusqu'à 6 000 euros par hectare.

L'atout fiscal décisif réside dans l'abattement des trois quarts de la valeur de la forêt ou des parts de société lors d'une succession ou d'une donation. L'abattement pour la donation n'est ouvert qu'aux propriétaires depuis plus de huit ans.

UNE RENTABILITÉ MÉDIOCRE

Banque gestionnaire	Exemples de group. forestiers	Prix technique de la part en 2001 (1)	Evolution du prix de la part 2000/2001	Dividende par part, en 2001	Rendement en 2001	Commentaire
Antin Vendôme (Groupe BNP) gère 10 GF*, soit 3 940 hectares	Treignac la Manzanne	1 650 €	17,00 %	6,25 €	3,78 %	La valeur des massifs landais est en forte augmentation
	Champlost Bellechaume	1 650 €	5,75 %	0 €	0 %	Massif de l'Yonne. Exonération ISF
	Lacoste Serayac	1 550 €	8,16 %	10 €	6,45 %	Massifs de l'Yonne et de l'Isère. Exonération ISF
Fructifor (Banques populaires) gère 11 GF*, soit 9 000 hectares	Fructiforêts 10	7 910 €	4,90 %	30 €	0,38 %	Exonération ISF. Marché secondaire (2) au prix technique de la part
	Fructiforêts 6	1 474 €	0 %	44 €	2,98 %	Parts à vendre sur le marché secondaire (2)
Uniger (Groupe Crédit agricole) gère 18 GF*, soit 12 000 hectares	Ombree	4 000 €	4,95 %	80 €	2,00 %	Massif de Maine-et-Loire. Créé en 1985 (4 040 € la part). Prix max. en 1995 et 1996 (4 650 €) et plus bas en 1999 (3 111 €). Géré par la Caisse des dépôts
	GF Centre	3 800 €	2,50 %	30 €	0,79 %	Massifs du Cher et de l'Indre. Créé en 1981 (3 274 €). Prix max., en 1992 (4 695 €)
	Bassigny-Lusigny	3 000 €	2,00 %	31 €	1,00 %	Massifs de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne. Créé en 1982 (3 274 €). Prix max. en 1991 (4 451 €)
CCF, 1 ^{er} GF*, soit 2 478 hectares	Elysées Forêt	1 850 €	2,00 %	0 €	0 %	Massif géré par la Caisse des dépôts. Créé en 1978 (1 600 €). Prix max. en 1992 (2 439 €). Marché secondaire à des prix inférieurs de 10 % au prix technique
	Allevard 101	1 959 €	N. C.**	0 €	0 %	Le prix d'origine en 1975 était de 1 524 €
Sligeri (Crédit lyonnais), 18 GF*, soit 13 000 hectares	Le lauzier	354 €	N. C.**	0 €	0 %	Massif en phase de reboisement, qui ne permet pas de distribuer un dividende. Prix de la part d'origine, en 1976, 152 €

* Groupement forestier ** N. C. : non communiqué (1) Le prix technique est calculé sur la valeur estimée de la forêt divisée par le nombre de parts (2) Le marché secondaire est constitué des parts à la revente Source : établissements bancaires

Un nouvel outil de placement performant

La société d'épargne forestière se constitue à 40 % de produits classiques de trésorerie

Tirant les leçons de l'expérience des groupements forestiers, les rédacteurs de la loi d'orientation forestière ont créé un nouvel outil de placement destiné aux particuliers, calqué sur le modèle de la société civile de placement immobilier (SCPI) : la société d'épargne forestière (SEF), régie par le code monétaire et financier (articles L 214-85 à 88). Les dispositifs fiscaux sont en place depuis le mois de mai, cependant les décrets d'application ne sont toujours pas parus.

La SEF pourra faire appel public à l'épargne et aura, par conséquent, des obligations en matière de publication de bilans trimestriels, annuels et de ses performances. Elle devra investir pour au moins 60 % dans des biens forestiers, forêts ou parts de groupements. Le reste sera constitué de produits de trésorerie, et ce dans un double objectif : d'une part s'assurer un matelas financier lui permettant de faire face aux dépenses de travaux ; d'autre part constituer un fonds de réserve en vue du rachat des parts des associés souhaitant sortir. Les liquidités des SEF ne pourront être risquées dans des actions en Bourse et seront nécessairement placées dans des obligations et des produits monétaires.

Le patrimoine d'une SEF devra être réparti sur plusieurs massifs et régions, afin de diluer les menaces potentielles que représentent les

catastrophes locales, des risques naturels et des tempêtes. Il est d'ailleurs probable qu'une assurance lui sera imposée pour faire face à ces situations.

PAS AVANT 2003

Au moment d'une revente des parts d'une SEF, l'acheteur de seconde main se verra octroyer les mêmes avantages fiscaux qu'à son prédécesseur, à condition que le vendeur soit resté propriétaire de ses parts pendant au moins huit ans.

Le fait que les SEF aient la possibilité d'acheter des parts de groupements forestiers assure une sortie aux milliers de groupements forestiers familiaux qui, au fil des successions, ont du mal à résister à l'émiet-

tement entre héritiers ou à la lassitude des associés. Le risque que courent les SEF est peut-être de voir les banques tenter de se débarrasser de leurs plus médiocres groupements forestiers, offrant une sortie à bon compte à leurs anciens associés.

Les banques réfléchissent donc, aujourd'hui, au lancement de tels produits, comme c'est le cas de la BNP, du Crédit agricole, du Crédit lyonnais et des Banques populaires. Dans l'attente des décrets d'application et du règlement de la Commission des opérations de Bourse, les premières SEF ne devraient pas voir le jour avant 2003.

I. R.-L.

POUR EN SAVOIR PLUS

► Pour trouver une forêt :

– Revue *La Forêt privée*, 61, avenue de la Grande-Armée, 75782 Paris Cedex 16, Tél. : 01-45-00-46-61 et site www.laforetprivee.com
– Fédération nationale des Safer, 3, rue de Turin, 75008 Paris, tél. : 01-44-69-86-00 et site www.safer-fr.com, Minitel 3617 Safer (0,53 euro la minute).
– Société forestière de la Caisse des dépôts, 2, rue Maurice-Hartmann, 92137 Issy-les-Moulineaux, tél. : 01-41-46-05-26 et site www.forestiere-cdc.fr

► Associations professionnelles :

comme dans l'agriculture, les organismes qui s'occupent de la forêt privée sont nombreux mais ils ont un site Internet commun (www.foretpriveefrancaise.com).
– Fédération nationale des

syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, 6, rue de la Trémoille, 75008 Paris, tél. : 01-47-20-36-22.

– Union de la coopération forestière française, 49, avenue de la Grande-Armée 75116 Paris, tél. : 01-44-17-57-81.

– Institut pour le développement forestier, 23, avenue Bosquet, 75007 Paris, tél. : 01-40-60-22-80.

– Association nationale des centres régionaux de la propriété forestière (techniciens qui agréent les plans de gestion), 47, rue de Chaillot, 75116 Paris, tél. : 01-47-20-68-15.

– Association des sociétés et groupement fonciers et forestiers (Asffor), 68-76, quai de la Rapée, 75012 Paris. Le secrétaire permanent, Jean-Yves Henry, est également le gérant des Fructiforêts, des Banques populaires.

L'envolée des prix profite au nord de Caen

IMMOBILIER. Longtemps oubliée, la proximité de la mer profite au marché du logement dans l'agglomération de la capitale de Basse-Normandie. En deux ans, les produits haut de gamme ont progressé de 20 %

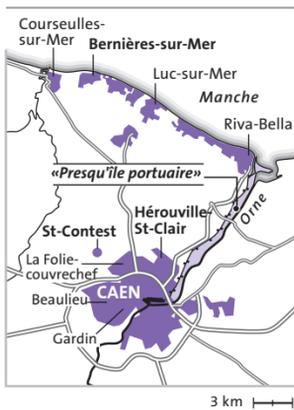
Trouver une maison bourgeoise de 200 m² au cœur du Caen ancien à moins de 457 347 euros relève de l'exploit », constate Matthias Margueritte, notaire à Caen (Calvados) et délégué à la communication au conseil régional des notaires de Basse-Normandie. « Les prix s'envolent, poursuit-il. En deux ans, les produits haut de gamme ont connu une hausse de plus de 20 % ». Ainsi, dans cette ville de 115 000 habitants détruite à près de 80 % lors des bombardements du débarquement allié à l'été 1944, le prix des maisons et appartements autour du quartier historique de la place Saint-Sauveur et des Fossés Saint-Julien flambe. « Dans ce triangle d'or, on ne discute même plus le prix, remarque M^e Margueritte. Je viens, par exemple, de revendre 533 571 euros une maison achetée 365 877 euros en 1997. » Les clients en attente sont nombreux : il s'agit, principalement, de ménages aisés qui, la cinquantaine venue et un capital constitué, souhaitent revenir habiter le centre-ville.

Cette envolée des prix sur les logements haut de gamme se répercute progressivement sur des produits plus classiques, pourvu qu'ils soient situés entre Caen et la mer. En effet, depuis les années 1970, une opposition nord-sud au sein de cette agglomération de 235 000 habitants ne cesse de s'amplifier. Le nord maritime de la capitale basse-normande jouit d'un engouement qui renchérit les prix en moyenne de 10 % à 15 %. « Il y a moins de dix ans, quand quelqu'un venait avec 1 million de francs (152 449 euros) pour acheter un pavillon entre Caen et la mer, c'était un bon budget, assure M^e Margueritte. Maintenant, pour obtenir une demeure de qualité sans être luxueuse, il faut compter 213 428 euros. »

« ATOUT MAJEUR »

Dans le neuf, le constat est identique. Le coût d'une maison neuve individuelle augmente plus vite au nord qu'au sud. Ainsi, en l'espace de deux ans, les prix au nord ont progressé de 20 % : 10 % pour le terrain, 10 % pour la construction. « A Saint-Contest, petite commune du

A 15 KM DE LA MER



nord de Caen, un terrain de 1 000 m² est vendu 68 602 euros. A Bernières-sur-Mer, pour un terrain de 600 m², il faut compter 39-636 euros. Pour la même parcelle au sud de la ville, ce sera 33 538 euros », témoigne Thierry Pelois, de l'agence immobilière Century 21.

Ville de « basoche » et de ter-

riens, Caen se tourne désormais vers la mer, si longtemps oubliée. L'extension, dès le 1^{er} janvier 2003, de la communauté d'agglomération aux communes du littoral du Calvados, excepté Ouistreham, qui a refusé, conforte les adeptes de Caen-sur-Mer. « Le désir de rivage est l'atout majeur du Caen de demain », prédit Didier Webre, patron d'Investir Immobilier à Caen et vice-président régional de la Fédération des promoteurs constructeurs (FNPC).

En zone urbaine, les seuls hectares disponibles sont ce que les Caennais appellent « la presqu'île portuaire », une longue bande de terre entre l'Orne et le canal reliant Caen à la mer, aujourd'hui destinée aux activités traditionnelles (charbonnage) et aux friches industrielles. L'ouverture, le 15 novembre, d'une ligne de tramway allant d'Hérouville à Ifs devrait contribuer à rapprocher le nord et le sud de l'agglomération.

L'une des spécificités du marché caennais est d'être essentiellement collectif. Le parc immobilier de la ville se compose en effet à 80 % de logements collectifs et à 20 % d'ha-

bitations individuelles. Dans Caen intra-muros, les trois grandes opérations d'urbanisme menées ces dernières années ne concernent que des habitations collectives : 2 100 logements dans le quartier de la Folie-Couvrechef (2^e tranche), 3 000 à Beaulieu, à proximité du stade Michel-d'Ornano, et 600 à Conquérant-Gardin, en centre-ville, non loin de l'hôtel de ville.

En résidence privée, le prix au mètre carré s'échelonne entre 1 753 euros et 1 905 euros à la Folie-Couvrechef, 1 905 euros et 2 058 euros à Beaulieu et autour de 2 286 euros à Conquérant-Gardin.

MARCHÉ LOCATIF FLUIDE

En centre-ville, le prix des appartements reconstruits après-guerre varie entre 762 euros et 1 524 euros le mètre carré. Une deuxième opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) vient de démarrer dans ces immeubles qui souffrent souvent de vétusté. La Guérinière, l'un des quartiers symboles du Caen des années 1960, lance le nouveau concept de « villa urbaine durable ». « L'objectif est de reconquérir le petit

collectif, et d'autre part de lutter contre l'étalement urbain et les pavillons en bande, explique le promoteur Didier Webre, l'un des pilotes de l'opération. Nous devrions pouvoir sortir des appartements à 1 524 euros le mètre carré. »

Autre particularité de la capitale basse-normande : la prédominance du marché locatif. La ville compte en effet 35 % de propriétaires résidents, contre 65 % de locataires. Et ce marché semble moins tendu que celui de la vente. Car, assure Gilles Guérin, directeur de l'urbanisme à la ville de Caen, « c'est un marché fluide, sans surchauffe », excepté le logement étudiant. « Nous enregistrons 10 % de hausse en un an », indique quant à lui M. Pelois, soit 251 euros à 274 euros par mois pour un studio, hors charges. « D'une manière générale, les clients réclament la qualité. Les logements dits économiques ne fonctionnent plus : la demande d'appartements confortables est supérieure à l'offre. » Une tendance qui se retrouve dans le domaine des ventes.

Jean-Jacques Lerosier

TOTAL FINA ELF

Résultat net hors éléments non-récurrents du Groupe

3ème trimestre 2002			9 premiers mois de 2002		
▲ 1,60 milliard d'euros, en baisse de 9 %	▲ 4,66 milliards d'euros, en baisse de 24 %		▲ 2,40 euros par action, en baisse de 6 %	▲ 6,91 euros par action, en baisse de 20 %	
▲ 2,35 dollars par action, en hausse de 4 %			▲ 8,46 dollars par action, en baisse de 18 %		
Croissance de 14 % de la production d'hydrocarbures			Croissance de 11 % de la production d'hydrocarbures		

Le Conseil d'Administration de TotalFinaElf, réuni le 19 novembre 2002 sous la présidence de Thierry Desmarest, a pris connaissance des comptes non audités du Groupe pour le troisième trimestre 2002. Thierry Desmarest a notamment déclaré :

***Au troisième trimestre 2002, TotalFinaElf a réussi à conserver un résultat net hors éléments non-récurrents par action proche de celui du troisième trimestre 2001 à 2,40 euros alors que le Groupe a fait face à une baisse du cours du dollar et à une baisse des marges de raffinage et de distribution qui n'ont été que très partiellement compensées par la hausse des prix des hydrocarbures. Si l'on exprime les résultats en dollar pour permettre les comparaisons, TotalFinaElf est le seul des majors pétroliers à avoir augmenté son résultat net hors éléments non-récurrents par action. (...)**

Ces performances ont été réalisées grâce aux efforts propres à l'entreprise. Les productions d'hydrocarbures ont enregistré une forte hausse de 14 % au troisième trimestre 2002 par rapport au troisième trimestre 2001. La stricte discipline financière appliquée par le Groupe et les importants rachats d'actions ont également contribué à cette performance. *

➤ Affaire
Le nouveau programme des ventes de produits pétroliers du secteur Affaire au troisième trimestre 2002 a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 2 242 milliards de francs, soit une baisse de 2,10 % par rapport au troisième trimestre 2001. Les ventes de produits pétroliers ont été affectées par la baisse des prix de vente et le recul du commercial. L'impact de la baisse des prix de vente a été partiellement compensé par un effet relatif positif sur les ventes de produits pétroliers de haute technologie.

➤ Aval
Le résultat opérationnel hors éléments non-récurrents du secteur Aval au troisième trimestre 2002 a été de 1 021 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport au troisième trimestre 2001.

La dégradation du résultat opérationnel de l'Aval s'explique par une forte dégradation de l'environnement opérationnel par l'impact important des achats de matières premières.

Le Groupe a conclu un accord avec les sociétés Avap et Gup qui prévoit la cession de la participation du réseau à la marque TOTAL en Espagne et l'apport d'un service au Portugal et en Italie. En outre, le Groupe a conclu l'acquisition de son réseau de stations-service en Suisse.

➤ Chimie
Le résultat opérationnel hors éléments non-récurrents du secteur Chimie au troisième trimestre 2002 a été de 268 millions d'euros, soit une hausse de 20 % par rapport au troisième trimestre 2001. Cette performance est due à une bonne performance des Sociétés Chimiques de TotalFinaElf et à une baisse des coûts de production.

En juillet 2002, le Groupe a annoncé son accord avec la société Borealis pour la cession de sa participation dans la société Borealis.

■ Réduction de capital social
Le Conseil d'Administration a décidé de procéder à l'annulation en août 2002 de 1 443 245 actions qui ont fait passer le capital social à 5 862 738 286 euros, soit une baisse de 6,85 % par rapport au 31 décembre 2001.

■ Synthèse et perspectives
En fin de période, les résultats du troisième trimestre 2002 ont été satisfaisants. Les perspectives de croissance sont bonnes. Le Groupe continuera de travailler à l'amélioration de sa performance opérationnelle et à la réduction de ses coûts de production.

■ Chiffres clés des secteurs

	2002	2001
Affaire	2 242	2 294
Aval	1 021	1 124
Chimie (M€)	268	223

www.totalfinaelf.com

N° Vert 0 800 039 039

TOTAL FINA ELF S.A. 2, place de La Chapelle 92400 Courcouronnes France.
Capital social 7 087 201 790 euros - 542 561 150 FCS Hérière

La photo « humaniste » a la cote

MARCHÉ DE L'ART. Le prix des clichés « documentaires » progresse depuis 1998

Henri Cartier-Bresson, Edouard Boubat, Willy Ronis, René Jacques, Izis, Marcel Bovis et Marc Riboud, qualifiés de photographes humanistes, sont les fils spirituels d'Eugène Atget (1857-1927). Ce dernier a immortalisé, sous Napoléon III, un Paris en pleine mutation. Cette photographie documentaire s'est développée à partir des années 1930 quand la crise économique a détourné un public inquiet des recherches de l'abstraction.

Quand est né le marché de la photographie, dans les années 1970, leurs images se vendaient pour une bouchée de pain. A cette époque, un tirage d'exposition de Doisneau se négociait 150 euros. Les prix ont beaucoup progressé depuis quatre ans, période de plein épanouissement de ce média porté au pinacle par quelques ventes retentissantes comme celles de la collection Jammes - octobre 1999 et mars 2002 - et par le salon Paris Photo, né en 1997.

avant 1994 -, contre moins de 3 000 euros pour une œuvre de Boubat. Les « vintages » de ces photographes - des négatifs tirés par l'artiste ou sous sa direction immédiatement après la prise de vue - s'échangent à des prix plus élevés.

En tête, ceux de Henri Cartier-Bresson, très rares sur le marché car le photographe n'a réalisé lui-même que très peu de tirages. Ainsi, une image de 1934 (16,5 x 24,8 cm) représentant un manège de chevaux de bois à Cuba est partie à 96 000 dollars en février chez Christie's New York. Viennent ensuite les tirages de Doisneau, qui connaissent de grandes différences de prix (à partir de 1 500 euros pour de petits formats réalisés en un grand nombre d'exemplaires jusqu'à 15 000 euros et plus pour des images plus rares et bien conservées ou mythiques). En tête, l'incontournable « Baiser de l'Hôtel de Ville », suivi par des vues de cafés de Paris, comme « Mademoiselle Anita à la Boule Rouge » (1951), enlevé à 7 500 dollars chez Butterfield en novembre 2000 ou « Coco », une image de 1952 montrant un « pilier de bar » accoudé à un comptoir devant un verre de vin (jusqu'à 15 000 euros en galerie). Les icônes de Marc Riboud comme « Le peintre de la Tour Eiffel » peuvent atteindre 7 500 dollars (Christie's New York, 6 octobre 1998), contre 5 000 euros pour Willy Ronis. Son célèbre « Nu provençal », saisi au Rollei-flex par un torride été 1949 dans sa maison de Gordes, se vend autour de 2 000 euros. On trouve des images de figures moins connues de ce petit cercle, comme Edith Gérin, pour moins de 1 000 euros. La cote de ces photographes humanistes français devrait encore progresser à en juger par les prix souvent bien plus élevés demandés par les galeries outre-Atlantique.

LES « VINTAGES » PLUS CHERS

Plusieurs marchés coexistent, déterminant de grandes différences de prix. Les amateurs les moins exigeants pourront acquérir en ventes publiques des tirages dits de presse généralement de petits formats (18 x 24 cm) et de qualité moyenne. Vendus par des agences de presse comme Rapho en vue d'être publiés dans des journaux, ces tirages, qui n'étaient pas destinés à apparaître sur le marché, se négocient autour de 1 000 à 1 500 euros. Viennent ensuite les tirages d'exposition, plus onéreux. Généralement soignés, signés et tirés en 30 x 40 cm ou 40 x 50 cm sur des papiers de qualité, ils partent autour de 5 000 euros : environ 5 500 euros pour une image signée de Cartier-Bresson, de 5 500 à 9 000 euros pour un tirage de Doisneau - l'agence Rapho les vendait moins de 1 000 euros

Eric Tariat

ENCHÈRES

■ Caritatif : EuroDisney organise une vente au profit de la fédération d'associations caritatives La Voix de l'enfant, dont le porte-parole est Carole Bouquet, le samedi 30 novembre, au siège d'Axa, à Paris. Seront mis aux enchères des pièces uniques qui ont constitué l'histoire du parc d'attractions : maquettes,

décors, dessins originaux, costumes... Cette opération est soutenue par de grands noms de la mode (Loris Azzaro, Sonia Rykiel, Montana...) qui ont réalisé des croquis pour une robe d'une princesse âgée de 10 ans. Pour l'occasion, une robe a été créée par Thierry Mugler et un habit de petit prince par Sybilla.

GESTION COLLECTIVE

Année faste pour les fonds de mines d'or

EUROFONDS.

Le métal jaune remplit son rôle de valeur refuge, mais son potentiel d'appréciation est limité

La plupart des fonds or et matières premières résistent bien à la baisse des Bourses. Ils affichent en moyenne une progression de 7,86 % sur un an, performance arrêtée au 31 octobre selon les données fournies par Aptimum Conseil. Les produits qui privilégient les mines enregistrent même des progressions supérieures à 30 % pour quatre d'entre eux. Une renaissance pour des fonds qui ont connu une longue traversée du désert.

Ces résultats s'expliquent d'abord par la bonne tenue du prix du métal jaune. Le cours de l'once d'or s'est apprécié depuis un an et se stabilise autour des 320 dollars. Comme jadis, le métal précieux a servi de valeur refuge après les attentats du 11 septembre 2001, les menaces de conflits entre l'Inde (gros consommateur d'or), les tensions au Proche-Orient, les craintes du terrorisme ou encore la perspective d'une guerre en Irak.

Toutefois, le cours de l'or n'a pas réagi aussi nettement qu'auparavant et reste loin de ses plus hauts historiques. Ce rebond a cependant permis aux mines de se retrouver dans une meilleure situation. « C'est l'effet de levier », explique Frédérique Dubrillon, gestionnaire de Sogeselector Or et Sogeselector Matières premières, deux

fonds qui enregistrent d'excellentes performances. « Même une faible progression des cours de l'or permet à certaines compagnies aurifères d'améliorer de façon substantielle leur condition d'exploitation », explique-t-elle. Le secteur des mines d'or a aussi été dopé par les mouvements de restructuration, qui ont vu plusieurs compagnies se regrouper ces derniers mois. Dans un premier temps, les offres publiques d'achat ont tiré les cours vers le haut. Aujourd'hui, ces regroupements commencent à avoir des effets dans le résultat des entreprises.

DIMINUTION DE LA PRODUCTION

Reste à savoir si le secteur aurifère peut continuer à afficher d'aussi belles performances. D'abord, il faut relativiser l'embellie du cours de l'or. D'un montant de 320 dollars, il se situe bien au-dessus de son plus bas niveau de 250 dollars touché au milieu de l'année 1999, mais loin des 400 dollars atteints au milieu des années 1990, sans parler des 650 dollars du début des années 1980. Si les experts pensent que le prix du métal jaune garde un potentiel d'appréciation, celui-ci devrait être limité. La baisse actuelle du dollar est un élément de soutien du cours de l'or, mais la consommation du métal jaune stagne et les banques centrales ont décidé de se séparer de leurs stocks dans les prochaines années, ce qui pèse sur les prix.

Ensuite, les compagnies aurifères pourraient voir leur production diminuer d'ici quelques années. La plupart ont stoppé la recherche de nouveaux gisements lorsque le cours de l'or était tombé sous le niveau des 300 dollars l'once, et il n'est pas certain qu'elles reprendront aux prix actuels du métal jaune.

Joël Morio

(Publicité)

SICAV - FCP

Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur

Une sélection. Cours relevés au 22 novembre à 19 h 45

Code Émetteurs → Date Valeur de souscription Valeur de rachat Devises de cotation Montant du coupon Date du coupon

SICAV						
002393	SELECT DEFENSIF C	22/11/02	190,30	186,57	EUR	
002395	SELECT DYNAMIQUE C	22/11/02	193,23	189,44	EUR	
002396	SELECT EQUILIBRE 2	22/11/02	151,47	148,50	EUR	
094404	SELECT PEA 1	22/11/02	164,95	161,72	EUR	28,67 01/02/01
094406	SELECT PEA DYNAM.	22/11/02	104,41	102,36	EUR	17,65 01/02/01
002158	SOGEACT EUROPE D	22/11/02	163,72	160,51	EUR	1,51 25/01/01
002137	SOGEACT FRANCE DIV	22/11/02	58,60	57,45	EUR	8,33 25/01/01
001099	SOGEACT FRANCE RDT	22/11/02	66,19	64,89	EUR	22,76 14/10/02
002367	SOGEACT MONDE	22/11/02	35,48	34,78	EUR	
002143	SOGEACT OPP FRANCE	22/11/02	330,05	323,58	EUR	
002179	SOGEACTIIONS FRANCE	21/11/02	416,46	408,29	EUR	
002384	SOGEOBL CONV EUROP	21/11/02	203,78	199,78	EUR	
002157	SOGEOBL EURO MT D	22/11/02	99,23	97,28	EUR	22,83 25/01/01
002164	SOGEOBL REV ANNUEL	21/11/02	45,21	44,32	EUR	12,79 16/10/00
002159	SOGEOBL REV TRIM1	22/11/02	160,32	157,19	EUR	11,48 09/04/01
002161	SOGEOBL REV TRIM2	22/11/02	158,46	155,35	EUR	11,48 03/05/01
002163	SOGEOBL REV TRIM3	22/11/02	158,01	154,91	EUR	8,86 07/03/02
002136	SOGEOBLIG MONDE	22/11/02	61,75	61,14	EUR	
002381	SOGESEC IMM EUROPD	22/11/02	22,83	22,38	EUR	2,49 28/06/00
Fonds communs de placements						
748493	DECLIC ACT FCE PEA	21/11/02	42,75	41,91	EUR	0,28 21/12/00
747985	DECLIC ACT MONDE	22/11/02	23,49	23,03	EUR	0,10 13/09/96
702074	DECLIC ACT.EURO	21/11/02	11,27	11,05	EUR	
747971	DECLIC ACT.FRANCE	21/11/02	38,59	37,83	EUR	0,26 07/09/00
702560	DECLIC ACTEUROPPEA	21/11/02	16,33	16,01	EUR	0,08 14/11/00
702304	DECLIC BOURSE EQ.	21/11/02	14,56	14,27	EUR	
703114	DECLIC BOURSE PEA	21/11/02	41,07	40,26	EUR	
747973	DECLIC OBLIG.EURO	21/11/02	17,97	17,62	EUR	0,87 05/01/01
042303	SOGEACT INDICE FCE	21/11/02	379,01	367,86	EUR	
043153	SOGESEC TECH MDE	22/11/02	336,53	329,93	EUR	
702744	SOGESECTOR FINANCE	22/11/02	396,79	385,12	EUR	
043136	SOGESECTOR SANTE	22/11/02	445,27	436,54	EUR	
703304	SOGESTION C	21/11/02	40,66	39,86	EUR	

08 36 68 56 55 (0,34 €/min)

SICAV						
028818	ATOUT CROISSANCE	21/11/02	281,17	274,31	EUR	22,89 07/01/02
093707	ATOUT FCE ASIE	21/11/02	57,96	56,55	EUR	1,05 24/12/01
028581	ATOUT FRANCE C	21/11/02	142,35	138,88	EUR	
028582	ATOUT FRANCE D	21/11/02	126,60	123,51	EUR	21,25 24/12/01
028583	ATOUT FRANCE EUR.	21/11/02	124,72	121,68	EUR	17,91 25/03/02
028575	ATOUT FRANCE MONDE	21/11/02	32,87	32,07	EUR	6,03 15/04/02
028610	ATOUT MONDE	21/11/02	37,23	36,32	EUR	
028990	ATOUT SELECTION	21/11/02	74,69	72,87	EUR	15,28 24/12/01
028636	CAPITOP EUROBLIG C	21/11/02	108,84	107,76	EUR	
028637	CAPITOP EUROBLIG D	21/11/02	86,36	85,50	EUR	20,79 24/03/02
Fonds communs de placements						
044668	ATOUT VALEUR	20/11/02	55,28	55,28	EUR	1,36 13/12/01
097265	CA AM ACT.FONC.EUR	21/11/02	93,03	90,76	EUR	3,48 15/04/02
098333	CAPITOP REVENUS	21/11/02	175,69	173,95	EUR	2,00 15/10/02

CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

▶▶▶ APT ▶▶▶

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
------	---------	-----------	------	----------------------	-----------------	----------------	-----------------	------------------	----------------	-------------------------

Performance : Très bonne ★★★★★ Bonne ★★★★ Moyenne ★★★ Faible ★★ Très faible ★ Mauvaise ● Risque : Très peu ★★★★★ Peu ★★★ Moyen ★★ Important ★★ Très important ★ Comportement atypique ! Comportement très atypique !!
Toute la catégorie

Or et matières premières

Performance arrêtée le : 31/10/2002

Performance moyenne sur un an : + 9,57 %

FR042431	SOGESECTOR OR	SOCIETE GENERALE	FR	+ 65,40	1	***	*	+ 44,50	2	213,68
DE972376	AIG EQUITY FUND GOLD	AIG	DE	+ 62,90	2	***	***	+ 52,23	1	103,61
DE970962	CAPITAL INVEST GOLD ST	CAPITAL INVEST	DE	+ 44,97	3	**	**	+ 33,67	3	13,03
DS870687	OBC OR	BQ OBC	BL	+ 31,55	4	*	***	+ 32,96	4	365,80
FR739017	CM ACTIONS OR	CREDIT MUTUEL	FR	+ 28,86	5	*	**	+ 22,33	7	14,68
UK577485	MERCURY WORLD MINING T	MERCURY AM	UK	+ 25,88	6	*	***	+ 29,78	5	178,52
FR043780	FRUCTIFONDS INTERN OR	BQ POPULAIRE	FR	+ 25,21	7	*	***	+ 22,78	6	16,38
DE986932	MLIF MST WORLD MINING	MERRILL LYNCH	DE	+ 14,14	8	*	**	+ 17,48	8	13,27
UK777199	JP MORGAN FLEMING NATU	JP MORGAN FLEMING	UK	+ 10,77	9	*	***	+ 12,90	9	209,64
FR042352	SOGESECTOR MATIERE 1ER	SOCIETE GENERALE	FR	+ 9,52	10	●	***	+ 8,61	10	84,69
FR029177	PREMIOR	CREDIT DU NORD	FR	+ 7,24	11	●	***	+ 7,31	11	55,17
FR093500	CA-AM ACT MATIERES 1ER	CREDIT AGRICOLE	FR	+ 2,63	12	●	***	+ 2,75	12	242,50
FR041152	DYNALION MINERGIOR	CREDIT LYONNAIS	FR	- 1,82	13	●	***	- 1,79	13	23,13
FR043306	BARCLAYS RESSOURCES NA	BARCLAYS	FR	- 2,22	14	●	**	- 2,65	14	80,64
BE4665	ING (L) INVEST METALS	ING	BL	- 4,37	15	●	***	- 4,91	15	320,95
DE847412	DWS ROHSTOF FONDS	DWS	DE	- 4,62	16	●	**	- 5,87	16	45,51
DE847116	ADIG FONDIRO (EUR)	ADIG	DE	- 5,95	17	●	**	- 7,37	20	34,91
DE977988	ACTIVEST AKTIEN ROHSTO	ACTIVEST	DE	- 7,10	18	●	**	- 6,08	17	26,73
DE847509	DIT ROHSTOFF FONDS (EU	DIT	DE	- 7,35	19	●	**	- 9,06	23	40,56
UK242664	GLOBAL ASSET INT GROWT	GLOBAL AM	UK	- 7,58	20	●	**	- 6,29	18	1913,92
UK874335	ABBEY TARGET GOLD & GE	ABBEY LIFE	UK	- 8,61	21	●	**	- 7,08	19	95,42
FR028905	AXA OR ET MATIERES PRE	AXA IM	FR	- 8,90	22	●	***	- 8,43	22	13,92
UK551014	SCOT AMIC M&G GLOB BAS	SCOTTISH AMICABLE	UK	- 9,09	23	●	***	- 9,48	24	154,19
DE974273	CS EF (LUX) GLOBAL RES	CREDIT SUISSE AM	DE	- 9,11	24	●	**	- 7,88	21	93,22
DE975239	ACTIVEST GEO TECHNOLOG	ACTIVEST	DE	- 13,11	25	●	***	- 14	25	67,93

Les sicav et les fonds communs de placement (FCP) qui figurent dans ce classement appartiennent à une famille qui n'est pas automatiquement celle qui apparaît dans leur notice d'information. Les sicav et les FCP qui ont un comportement similaire sont regroupés dans une catégorie particulière. Autre différence par rapport aux classements classiques de sicav et de FCP, le palmarès que nous publions est effectué en fonction d'une performance retraitée.

Ce nombre - théorique - traduit non seulement le résultat de la sicav ou du FCP, mais aussi le risque pris par le gérant. Il est calculé selon la méthode APT (Arbitrage Pricing Theory), qui permet d'analyser les fonds selon leur performance et le risque pris par le gestionnaire. Elaborée par Steve Ross en 1976, cette méthode repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque, il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode APT, recueille les

prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Aptimum mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décortiquer la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée. Le lecteur pourra également trouver sur les deux dernières colonnes du tableau les performances brutes et le classement du fonds selon ce critère.

La sécurité n'empêche pas la performance.

SEQUOIA OPTION PEP

ASSURANCE VIE



Plus besoin de courir après un placement à la baisse et attendant votre Sécurité Option PEP, une nouvelle formule d'épargne vous bénéficiera du meilleur de l'assurance vie et du Fcp : liquidité exceptionnelle, jusqu'à 50% de vos versements sur une option dynamique et un capital garanti. En matière de placement, il n'y a qu'un gagnant.



Novembre 2002 - 10 pages
Lundi 22/11/02 - 10 pages
Mardi 23/11/02 - 10 pages
Mercredi 24/11/02 - 10 pages
Jeudi 25/11/02 - 10 pages
Vendredi 26/11/02 - 10 pages

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

www.societegenerale.fr

Si on en parlait ?

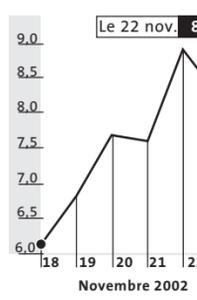
LES VALEURS DE LA SEMAINE

DJ EUROSTOXX600 22/11 23h01

Table with 3 columns: Place principale et devise de cotation, Cours, % var. heb.

Table listing companies and their stock prices, including 3I GROUP, A.B FOODS, A.B PORTS, etc.

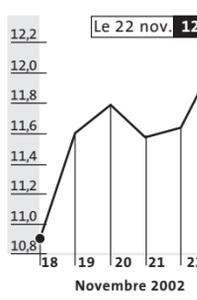
en euros à Paris



SCOR REMONTE

Le marché a bien accueilli, jeudi 21 novembre, l'annonce de l'augmentation de capital de 381 millions d'euros du premier groupe français de réassurances...

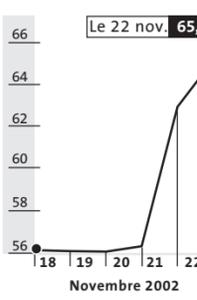
en euros à Paris



ARCELOR AVEC RENAULT ET PSA

Le numéro un mondial de l'acier, qui réalise auprès de l'industrie automobile le tiers de ses ventes d'acier plat au carbone...

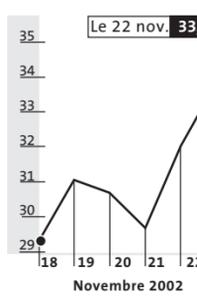
en euros à Paris



UNIBAIL DOPÉE

La société bénéficie de l'annonce, jeudi 21 novembre, d'un projet d'amendement au budget 2003 qui prévoit que les foncières puissent sortir du régime de l'impôt sur les sociétés...

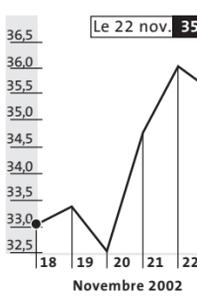
en euros à Paris



PECHINEY S'EMBALLE

Le groupe français producteur d'aluminium a annoncé, vendredi 22 novembre, l'acquisition d'Avenir Print Service (APS)...

en euros à Paris



VIVARTE À LA HAUSSE

Le groupe de distribution spécialisé dans les chaussures et les vêtements (André, Minelli, San Marina, La Halle aux chaussures, Carroll, Kookai...) a réalisé au cours de son exercice 2001/2002 (clos le 31 août) un bénéfice net par du groupe en hausse de 42,8%...

Source: Bloomberg

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

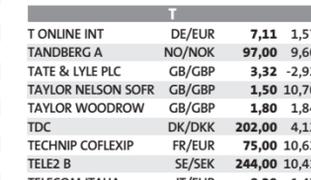
Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.

Table listing various international companies and their stock prices in euros.



Revue de presse, dossiers thématiques, rubriques "vu d'ailleurs"...

adossée à l'hebdomadaire Courrier International, l'Agence a développé depuis dix ans une expertise sans équivalent de veille sur la presse étrangère.

agence@courrierinternational.com

CODES PAYS ZONE EURO

AT: Autriche - BE: Belgique - DE: Allemagne ES: Espagne - FI: Finlande - FR: France GR: Grèce - IR: Irlande - IT: Italie LU: Luxembourg - NL: Pays-Bas - PT: Portugal

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH: Suisse - DK: Danemark - GB: Grande-Bretagne NO: Norvège - SE: Suède - US: États-Unis

MARCHÉS

L'angoisse des boursiers se dissipe

Les indices boursiers se sont redressés cette semaine. Les investisseurs ont relativisé leurs inquiétudes sur l'état de l'économie mondiale sous l'effet de la publication de statistiques meilleures que prévu aux Etats-Unis. Les valeurs technologiques ont aussi bénéficié d'un regain de faveur de la part des boursiers, après l'annonce des bons résultats trimestriels du fabricant de semi-conducteurs Analog Devices et du groupe informatique Hewlett-Packard.

Selon les économistes de CDC Ixis Capital Markets, l'agitation des cours de Bourse et la nervosité des opérateurs a continué à se réduire cette semaine : « La volatilité [dont le niveau est exprimé en pourcentage] s'affiche à 26 %, toutefois encore au-dessus de sa moyenne historique de 23 % depuis 1997. » Cet été, puis au début du mois d'octobre, la volatilité de

l'échantillon analysé par CDC Ixis Capital Markets (les 500 premières valeurs américaines et les 50 premières de la zone euro) avait approché les 50 %, au plus haut depuis le krach d'octobre 1987.

Plus généralement, la banque calcule, à partir de divers indicateurs, un « indice de perception du risque » par les marchés, qui a chuté de plus de 10 points cette semaine, à 61,5 %. « L'indice est actuellement au plus bas depuis fin juin 2002 », concluent ces professionnels. Selon les analystes du courtier Global Equities, les investisseurs institutionnels de long terme seraient, en partie, revenus sur le marché ces dernières semaines : « Le recul de la volatilité depuis le 9 octobre est significatif d'une moindre présence des hedge funds [fonds spéculatifs] et des arbitragistes sur le marché au profit des investisseurs finaux qui disposent de liquidités importantes. Les fonds spéculatifs ont visiblement couvert et protégé leur performance de l'année,

déjà acquise, tandis que les réallocations des portefeuilles de long terme ne font que s'accélérer, au moment où la proportion des placements monétaires apparaît trop élevée. »

Les économistes du Crédit agricole ont calculé, pour leur part, que les fonds spéculatifs avaient enregistré près de 12 milliards de dollars de retraits de leurs fonds, ce qui les a conduits à racheter leurs positions de vente à découvert, poussant les cours à la hausse. « La progression actuelle des marchés est largement favorisée par des rachats de short [opérations spéculatives de vente à crédit], plutôt que par une embellie réelle des fondamentaux », jugent ces économistes. « Après une amélioration technique et saisonnière, on anticipe un mois de décembre bien moins réjouissant pour les marchés actions », concluent-ils.

A Wall Street, l'indice Dow Jones a progressé sur la semaine de 2,63 %, à 8 804,84 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice Nas-

daq a bondi en cinq séances de 4,08 %, à 1 468,74 points. Toutefois, en fin de semaine, les valeurs bancaires ont reculé, des informations de presse affirmant que les grandes firmes de Wall Street risquaient de devoir payer collectivement pour 1 milliard de dollars d'amendes afin de mettre fin aux enquêtes des autorités américaines les accusant d'avoir trompé les investisseurs avec des analyses financières inappropriées.

FORT REBOND DE FRANCE TÉLÉCOM

Sur le Vieux Continent, l'indice Euro Stoxx des cinquante premières valeurs a grimpé de 4,43 %, à 2 648,14 points, sur la semaine. A Paris, l'indice CAC 40 a gagné 4,53 %, s'établissant à 3 305,78 points. Depuis son plancher annuel du 9 octobre, à 2 656,45 points, l'indice parisien a regagné 24,44 %. Cependant, il affiche toujours un repli de 28,52 % depuis le début de l'année.

La semaine a été marquée par le très fort rebond du titre France Télécom (+ 22,53 %, à 15,39 euros), les investisseurs saluant la signature d'un accord conditionnel entre le groupe et sa filiale allemande MobilCom, qui met fin, à l'amiable, à leurs accords concernant le développement de l'UMTS en Allemagne. Le titre Vivendi Universal (+ 22,24 %, à 14,18 euros) s'est également distingué, le groupe ayant confirmé qu'il avait refusé une offre de rachat valorisant ses actifs américains à 20 milliards de dollars - dont 5 milliards de reprise de dettes. De son côté, l'action Michelin (+ 19,28 %, à 33,91 euros) a bénéficié de meilleures anticipations sur le marché automobile américain. Enfin, au palmarès des hausses, les valeurs technologiques ont suivi la tendance haussière du Nasdaq, notamment Thomson (+ 18,54 %, à 20,27 euros), Cap Gemini (+ 17,12 %, à 29,96 euros) ou ST Microelectronics (+ 13,93 %,

à 24,53 euros). A Francfort, l'indice Dax s'est apprécié de 4,05 %, à 3 320,78 points. A Londres, l'indice Footsie s'est inscrit en hausse de 2,04 %, à 4 175,20 points.

A Tokyo, l'indice Nikkei a également bénéficié de la bonne orientation des marchés américains et s'est apprécié de 3,16 %, cette semaine, à 8 772,56 points. La semaine prochaine, le marché surveillera les résultats semestriels qu'annonceront les grandes banques japonaises (Mizuho, UFJ, Sumitomo Mitsui Banking et Tokyo-Mitsubishi Bank) et les détails attendus sur le collectif budgétaire destiné à soutenir l'activité. « Les investisseurs prévoient des chifres sévères pour les bénéficiaires des banques et attendent de voir ce qu'elles ont à dire sur l'élimination des mauvaises créances », a déclaré Mitshiro Nakano, stratège à l'Institut de recherche Daiwa, à l'Agence France-Press.

Adrien de Tricornot

Les banques centrales veulent garder la main

La Réserve fédérale américaine veut convaincre les marchés qu'elle garde une marge de manœuvre, tandis que les autorités monétaires européennes les préparent à une baisse des taux

Après avoir eu du mal à convaincre les investisseurs, puis les parlementaires du Congrès, de la justification d'une baisse des taux directeurs américains aussi forte que celle d'un demi-point décidée le 6 novembre, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'évertue désormais à recréer des anticipations de baisse de taux. Celles-ci avaient complètement disparu après le dernier assouplissement monétaire. Les professionnels des marchés avaient considéré que la Banque centrale américaine avait tiré toutes ses cartouches en frappant un grand coup et qu'elle n'avait, par conséquent, plus réellement de marge de manœuvre efficace, avec des taux à 1,25 % à leur plus bas niveau depuis le mois de juillet 1961.

« LOIN D'ÊTRE LIMITÉE »

Il n'en serait rien. La Fed a toujours les commandes en main, ont tenté de convaincre tour à tour plusieurs de ses membres. Le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a ainsi souligné mardi 19 novembre que la Fed était loin d'avoir épuisé les moyens dont elle dispose pour relancer l'économie tout en continuant à maîtriser l'inflation. « La Fed est loin d'être limitée », a-t-il expliqué devant le Conseil des relations extérieures. Il a ajouté : « L'opinion générale est que, au fur et à mesure que les taux se rapprochent de zéro, nous serons à court de munitions. Ce n'est pas le cas. »

Le vice-président de l'institution, Roger Ferguson, a indiqué, mercredi, que la Fed n'hésiterait pas, si nécessaire, à abaisser une nouvelle fois ses taux directeurs. Il a déclaré que malgré le bas niveau des taux d'intérêt, il n'y avait pas « d'obstacle de principe » à ce qu'ils soient à nouveau abaissés si les circonstances le justifiaient, ajoutant que, dans ce cas, la Fed « n'hésiterait pas ».

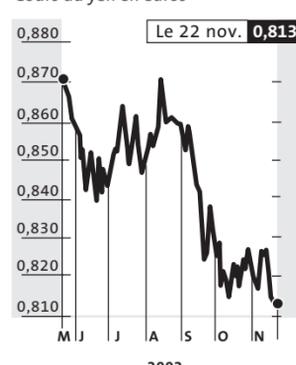
Dans le même temps, certains banquiers centraux ont distillé au passage quelques paroles rassurantes. Le président de la Réserve fédérale de Chicago, Michael Moskowitz, a estimé mercredi que « bien qu'une grande incertitude persiste à l'horizon, nous pensons que la politique monétaire que nous avons mise en place favorisera la demande globale. En conséquence, nous nous attendons à ce que l'activité économique reprenne de l'élan au cours de l'an prochain, la croissance atteignant son potentiel courant 2003 », en précisant que la croissance potentielle, c'est-à-dire le taux maximal jusque auquel peut croître l'économie sans inflation, se situait au-delà de 3 % à 3,5 %.

Même s'il s'est montré très prudent, Ben Bernanke, qui siège au conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale, a reconnu jeudi qu'il y avait des signes d'amélioration sur le front de l'emploi et des investissements des entreprises. « En général, il semble y avoir une petite amélioration mais nous attendons toujours de voir qu'une forte reprise se dessine (...). L'économie ne se redresse pas aussi vite qu'espéré », a-t-il dit.

La perspective d'une éclaircie sur le front économique aux Etats-Unis a raffermi légèrement le dollar face à l'euro. La monnaie unique est revenue près de la parité avec le dollar. Elle est passée au-dessous de 1 dollar par deux fois, mercredi et jeudi, avant de se redresser à 1,0017 dollar vendredi. Non contentes de devoir rassu-

AU PLUS BAS

Cours du yen en euros



La Banque du Japon a abaissé son diagnostic sur l'économie pour la première fois depuis onze mois.

Source : Bloomberg

rer les investisseurs, les autorités monétaires américaines ont même donné des leçons à la Banque centrale européenne (BCE). William McDonough, le président de la Réserve fédérale de New York, a déclaré que, avec le temps, les autorités monétaires européennes devront probablement élargir leur champ d'action pour se préoccuper aussi de la croissance et non plus seulement de l'inflation. « Un objectif unique n'est pas quelque chose de tenable dans la durée », a-t-il indiqué mardi à l'issue d'un débat sur les relations économiques américano-nordiques. Toute-

LES OPPOSANTS À L'EURO PROGRESSENT EN SUÈDE

Les partisans de l'euro sont distancés par ses opposants en Suède, pour la première fois depuis juin 2001, selon la dernière enquête d'opinion mensuelle de l'Institut Sifo, réalisée pour l'agence de presse TT et publiée vendredi 22 novembre. Les opposants à l'abandon de la couronne au profit de la monnaie unique européenne représentent 41 % des sondés, dépassant ses partisans (37 %), tandis que 21 % restent indévis. Le sondage de Sifo a été réalisé entre le 18 et le 21 novembre, par téléphone, auprès de 1 000 personnes âgées de plus de 15 ans. Les derniers sondages donnaient, fin octobre, 43 % de « oui » contre 34 % de « non » et 22 % d'indécis, fin septembre, 44 % de « oui », contre 34 % de « non » et 21 % d'indécis.

MARCHÉ DES CHANGES

22/11, 23h01

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,81350	0,99670	1,57990	0,67682
TOKYO (¥)	122,92500		122,54000	194,22000	83,20506
PARIS (€)	1,00315	0,81605		1,58495	0,67920
LONDRES (£)	0,63295	0,51488	0,63090		0,42837
ZURICH (Fr. S.)	1,47750	1,20185	1,47255	2,33445	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE7,4264.....7,4274		
COURONNE NORVÉGE7,2935.....7,2985		
COURONNE SUÉDOISE8,9826.....8,9923		
COURONNE TCHÉQUE30,6105.....30,6661		
DOLLAR AUSTRALIEN1,7668.....1,7695		
DOLLAR CANADIEN1,5716.....1,5736		
DOLLAR HONGKONG7,7710.....7,7767		
DOLLAR NÉO-ZÉLAND1,9801.....1,9819		
FORINT HONGROIS236,7124.....237,2500		
LEU ROUMAIN357,0000.....358,0000		
ROUBLE31,7387.....31,7651		

MARCHÉS A TERME LE 22/11, 23h02

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER. ERROR	0,00		58,60	139845
EURO NOTIO. ERROR	0,00		58,60	0
EURO ST. 50	9/2	0,00	542,26	0
FRANCFORT				
BUND 10 ANS ERROR	0,00		7420,00	0
LONDRES				
EURIBOR 3m. ERROR	0,00		724,89	699685
NEW YORK				
DOW JONES ERROR	0,00		1097,96	0
S. & POORS	12/2	929,50	928,80	552335

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 22/11

	Taux 12 mois	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,04	4,63	5,04
ROYAUME-UNI	3,32	3,99	4,66	4,71
ITALIE	3,30	3,04	4,73	5,21
ALLEMAGNE	3,30	3,04	4,47	5,06
JAPON	0,05	0,07	0,99	1,62
ÉTATS-UNIS	1,27	1,43	4,18	5,21
SUISSE	0,65	0,73	2,59	3,37

OR

VENDEDI 22 NOVEMBRE 23h02

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE10150,00		0,00
OR FIN LINGOT10160,00		-1,26
ONCE D'OR EN DOLLAR317,65		-0,38
PIÈCE 20 FR. FRANÇAIS58,60		-0,17
PIÈCE 20 FR. SUISSE58,60		-0,17
PIÈCE UNION LAT. 2058,60		-0,34
PIÈCE 10 US\$196,25		0,00
PIÈCE 20 US\$370,25		0,00
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS381,00		-0,79

fois, était-il utile de rappeler aux autorités monétaires européennes qu'elles devraient suivre la Fed en réduisant les taux ? Au vu du ton adopté par plusieurs de ses membres, il apparaît que la Banque centrale envisageait de faire un geste lors de sa prochaine réunion en décembre.

PRESSIONS INFLATIONNISTES

Le renforcement de l'euro, la baisse des prix du pétrole et la croissance faible ont pour effet d'atténuer les pressions inflationnistes, a déclaré Sirka Hamalainen, membre du directoire de la BCE, dans un entretien, jeudi, au magazine allemand Focus Money. « Les facteurs suivants contribuent à un ralentissement de l'inflation : la baisse de change de l'euro s'est appréciée, les prix du pétrole sont retombés, même si personne ne sait où ils vont, a-t-elle déclaré. Et, bien sûr, une croissance ralentie signifie aussi moins d'inflation. Il y a toujours des pressions provenant des revendications salariales, mais elles sont plutôt modérées à l'heure actuelle. »

Le gouverneur de la banque centrale de Belgique et membre du conseil des gouverneurs de la BCE, Guy Quaden, a continué sur la même voie, vendredi, en affirmant qu'il serait « souhaitable de baisser les taux d'intérêt » dans la zone euro « si les perspectives en matière d'inflation le permettent ». Une baisse de taux « pourrait aider d'un point de vue psychologique » à soutenir la croissance, « en réduisant le pessimisme et en accroissant l'optimisme ». D'ailleurs, le scénario de l'Organisation de coopération et de développement économiques « intègre, à brève échéance, une réduction de 50 points de base (soit un demi-point) des taux de la BCE sur fond d'atténuation des pressions inflationnistes et de reprise molle », selon l'étude de l'organisation parue jeudi.

Cécile Prudhomme

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Conforter l'indépendance du Monde

Vous êtes attaché à l'indépendance du Monde. Vous pouvez y concourir en rejoignant la Société des lecteurs (SDL). Elle contrôle 10,46 % du capital du journal. Les titres de la SDL sont inscrits sur le marché libre, code SICOVAM 3477. Ceux qui possèdent un portefeuille peuvent passer un ordre d'achat à leur banque. Les autres peuvent acheter une ou plusieurs actions en s'adressant au secrétariat de la SDL. Les actions ainsi acquises seront inscrites en « compte nominatif pur », formule qui n'entraîne pas de droit de garde pour l'actionnaire.

Cours de l'action le 22 novembre 2002 : 22 €

Société des lecteurs du « Monde », 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sdl@lemonde.fr

MARCHÉS DES CAPITALAUX

Le retour des entreprises

LES ENTREPRISES industrielles et commerciales recommencent à avoir accès au marché des capitaux. Il n'est pas surprenant que les titres les plus en vue soient ceux des emprunts en dollars. Ils bénéficient pleinement de la baisse d'un demi-point de pourcentage du loyer de l'argent décidée le 6 novembre par la Réserve fédérale américaine.

La demande des investisseurs s'est encore amplifiée à la suite de la publication d'indications encourageantes sur l'évolution de l'emploi aux Etats-Unis. Plusieurs opérations impressionnantes viennent de voir le jour, comme celle de trente ans lancée pour le compte de la société IBM. En livres sterling également, les affaires ont repris, souvent pour des durées très longues.

En euros, la situation s'est aussi améliorée, mais de façon moins spectaculaire. L'attention a été captée par une émission de taille

émis dans le compartiment de la monnaie européenne pour environ 100 milliards d'euros d'emprunts industriels. Une étude de Dresdner Kleinwort Wasserstein estime qu'en 2003 le total sera du même ordre : entre 90 et 110 milliards. Ceci pour ce qui concerne le volume brut. Il faudra y soustraire un montant très élevé de remboursements. Quelque 56 milliards d'euros d'emprunts industriels viendront à échéance l'an prochain - soit 35 % de plus qu'en 2002. Dans ces conditions, le résultat net sera une croissance assez faible en 2003 - entre 7 % et 11 % selon les experts de Dresdner - du stock de cette catégorie de dette l'an prochain.

Quoi qu'il en soit des emprunts industriels, les débiteurs de tout premier plan, en particulier les établissements publics, demeurent en évidence. Normalement la souscription de leurs emprunts en euros est réservée aux investis-

Les intermédiaires financiers s'attendent, pour autant que l'évolution des Bourses des actions le permettent, à une offre assez nourrie ces prochaines semaines

moyenne, lancée jeudi 21 novembre par le groupe norvégien de télécommunications Telenor : 500 millions d'euros d'obligations dont le taux d'intérêt est 5,875 % et qui viendront à échéance dans dix ans. C'est un projet dont on parlait depuis la rentrée et visiblement, jusqu'à ces derniers jours, il était impossible de le mener à bien. Deux banques sont chargées de cette affaire : Deutsche Bank et Schroder Salomon Smith Barney. Cette dernière évoque la réussite de l'opération avec enthousiasme. Pour elle, il est évident que le compartiment des emprunts industriels est maintenant ouvert, après une fermeture de trois mois.

La plupart des intermédiaires financiers sont du même avis et s'attendent, pour autant que l'évolution des Bourses d'actions le permette, à une offre assez nourrie de nouveaux emprunts industriels en euros ces prochaines semaines et, sans doute, au début de 2003. Certains spécialistes hésitent à s'avancer davantage dans leurs prévisions, craignant que bien des sociétés ne publient des résultats annuels décevants, ce qui ne manquerait pas d'exercer un effet négatif sur cette partie du marché obligataire. En gros, cette année, il a été

Christophe Vetter